

“ Pourquoi les légumineuses ?

*Comme chaque année, l'IEDOM et l'IEOM s'inspirent des thématiques célébrées par l'Organisation des Nations Unies pour illustrer leurs rapports annuels. Les années internationales proclamées par l'Assemblée générale des Nations unies sont dédiées, chaque année depuis les années 2000, à un ou plusieurs thèmes particuliers. La soixante-huitième Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2016 « **Année internationale des légumineuses** » (AIL 2016). L'AIL 2016 vise à sensibiliser l'opinion publique aux avantages nutritionnels des légumineuses dans le cadre d'une production vivrière durable, à l'appui de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.*

”

Photo de couverture : Peuplier kanak © ADCK-CCT. Photographe : C. Beaudemoulin

En Nouvelle-Calédonie, le peuplier kanak, légumineuse appartenant à la famille des Érythrinales, est une plante endémique, inconnue à l'état sauvage. Traditionnellement planté à proximité des grandes cases, le peuplier kanak est le gardien des droits fonciers et le symbole du terroir; il représente la femme, et délimite l'espace cérémoniel kanak.

**INSTITUT D'EMISSION
D'OUTRE-MER**

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue de Rivoli 75001 PARIS

 Nouvelle-
Calédonie

Rapport annuel
2016

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

| | Page |
|--|-----------|
| Avant-propos | 9 |
| La Nouvelle-Calédonie en bref | 10 |
| Synthèse | 12 |
| CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES | 15 |
| Section 1 – Géographie et climat | 16 |
| 1. Situation et superficie | 16 |
| 2. Géographie et géologie | 16 |
| 3. Faune et flore | 17 |
| 4. Climat | 17 |
| Section 2 – Repères historiques | 18 |
| Section 3 – Cadre institutionnel | 20 |
| 1. Les institutions | 20 |
| 2. La répartition des compétences | 21 |
| 3. L’avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie | 25 |
| CHAPITRE II – PANORAMA DE L’ÉCONOMIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE | 27 |
| Section 1 – La population | 28 |
| Section 2 – Les principaux indicateurs économiques | 30 |
| 1. Les comptes économiques | 30 |
| 2. L’emploi et le chômage | 34 |
| 3. Les revenus et les salaires | 41 |
| 4. Les prix | 43 |
| 5. Le commerce extérieur | 46 |
| 6. La balance des paiements | 54 |
| Section 3 – Les politiques et finances publiques | 56 |
| 1. Les principales ressources des collectivités du territoire | 56 |
| 2. Les finances de la Nouvelle-Calédonie en 2015 | 63 |
| 3. Les politiques et finances publiques des provinces | 65 |
| 4. Les politiques et finances publiques des communes | 70 |
| 5. Les structures d’appui au développement économique | 72 |

| | |
|--|------------|
| CHAPITRE III – LES SECTEURS D’ACTIVITÉ | 75 |
| Section 1 – Aperçu général | 76 |
| Section 2 – L’agriculture, la pêche et l’aquaculture | 78 |
| 1. Aperçu structurel | 78 |
| 2. La filière animale | 79 |
| 3. La filière végétale | 80 |
| 4. La pêche | 82 |
| 5. L’aquaculture | 83 |
| Section 3 – L’industrie et l’artisanat | 87 |
| 1. L’industrie | 87 |
| 2. L’artisanat | 90 |
| Section 4 – L’énergie, l’eau et le traitement des déchets | 92 |
| 1. Aperçu structurel | 92 |
| 2. L’énergie électrique | 92 |
| 3. Les hydrocarbures | 96 |
| 4. La maîtrise de l’énergie et le traitement des déchets | 98 |
| 5. L’eau | 100 |
| Section 5 – Le nickel | 102 |
| 1. Aperçu structurel | 102 |
| 2. Le nickel dans le monde | 102 |
| 3. Le nickel en Nouvelle-Calédonie | 104 |
| 4. Perspectives | 108 |
| Section 6 – La construction | 109 |
| 1. Aperçu structurel | 109 |
| 2. Le logement | 110 |
| 3. Les grands chantiers | 113 |
| Section 7 – Le commerce | 115 |
| 1. Aperçu structurel | 115 |
| 2. L’activité du secteur en 2016 | 115 |
| 3. Les principaux sous-secteurs commerciaux | 116 |
| Section 8 – Le tourisme | 118 |
| 1. Aperçu structurel | 118 |
| 2. Le contexte international et régional | 118 |
| 3. Le tourisme en Nouvelle-Calédonie | 118 |
| 4. Les voyages des calédoniens | 121 |
| Section 9 – Les transports et télécommunications | 122 |
| 1. Aperçu structurel | 122 |
| 2. Les activités portuaires | 122 |
| 3. Les activités aéroportuaires | 124 |
| 4. Les transports terrestres | 128 |
| 5. Les télécommunications | 129 |
| Section 10 – L’éducation et la santé | 131 |
| 1. L’éducation | 131 |
| 2. La santé | 134 |

| | |
|---|------------|
| CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE | 139 |
| Section 1 - La structure du système bancaire | 140 |
| 1. Les faits marquants de l'exercice | 140 |
| 2. L'organisation du système bancaire | 141 |
| 3. La densité du système bancaire | 144 |
| 4. Les moyens de paiement | 146 |
| 5. L'activité des fonds de garantie | 148 |
| Section 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire | 150 |
| 1. Les taux d'intérêt | 150 |
| 2. Les tarifs bancaires | 154 |
| 3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques | 155 |
| 4. Les performances financières des banques locales | 157 |
| Section 3 - L'évolution de la situation monétaire | 162 |
| 1. Les avoirs financiers des agents économiques | 162 |
| 2. Les crédits à la clientèle | 164 |
| 3. Le financement par secteur d'activité | 166 |
| 4. La circulation fiduciaire | 168 |
| 5. La masse monétaire et ses contreparties | 169 |
| 6. Le surendettement | 170 |
| Annexes : Statistiques monétaires et financières | 172 |

Avant-propos

L'économie calédonienne a fait l'objet au premier semestre 2016 de signes d'inquiétudes manifestes. Le secteur du Nickel, officiellement déclaré en crise le 16 février, a suscité les plus grandes craintes quant à la pérennité des activités métallurgiques. Sous le triple effet d'un appui important de l'État, d'une consolidation des cours et d'un effort important sur les coûts, les majors du secteur ont cependant toutes renouvelé leurs engagements sur le territoire en cours d'année.

Paradoxalement, cette année 2016 est également celle d'un double record historique du territoire en matière de production de Nickel métal mais aussi de minerai, permettant ainsi à la Nouvelle Calédonie d'enregistrer une performance à l'exportation satisfaisante en dépit de la faiblesse des cours.

2016 apparaît ainsi comme une année de contrastes : les ménages ont confirmé une forte propension à investir dans l'acquisition de logements, en même temps qu'ils témoignaient d'un attentisme marqué en matière de consommation ; la solidité financière des entreprises s'est maintenue en dépit de la forte préoccupation de maîtrise des coûts des donneurs d'ordre ; enfin, les collectivités ont pu maintenir un bon niveau d'investissements publics malgré la contrainte croissante qui pèse sur les recettes.

Dans ce contexte incertain, le secteur bancaire a continué à développer son action de financement de l'économie et a pu poursuivre ses efforts de convergence tarifaire avec la métropole. Ainsi l'épargne détenue auprès du système bancaire calédonien a progressé de 2,2 % et le crédit distribué de 5,3 % (3,8 % si on se limite aux banques de la place).

Les fragilités économiques n'ont pas empêché l'année 2016 d'être également une année de réforme, avec en particulier le vote de la Taxe Générale sur la Consommation qui modifie en profondeur la fiscalité indirecte du territoire. Des lois portant sur la compétitivité et sur l'impôt sur le revenu des ménages ont complété cette réforme fiscale d'importance.

Face aux incertitudes du secteur Nickel, la Nouvelle-Calédonie doit impérativement rechercher de nouveaux relais de croissance tout en veillant à renforcer une plus grande cohésion sociale. Plusieurs événements de l'année 2016, vont dans ce sens, tels que l'adoption du schéma de transition énergétique, le lancement du Cluster Avenir Export ou encore les Etats généraux de la mer.

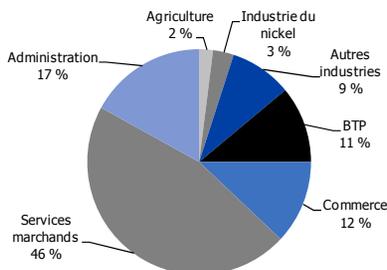
Dans cette même volonté de préparer le futur du territoire, le Conseil de surveillance de l'IEOM a décidé de rénover la politique monétaire de la zone franc Pacifique. Ainsi, les banques calédoniennes disposeront prochainement d'instruments de refinancement modernisés et mieux adaptés aux besoins de l'économie.



Jean-David Naudet

La Nouvelle-Calédonie en bref

Répartition du PIB de la Nouvelle-Calédonie en 2015



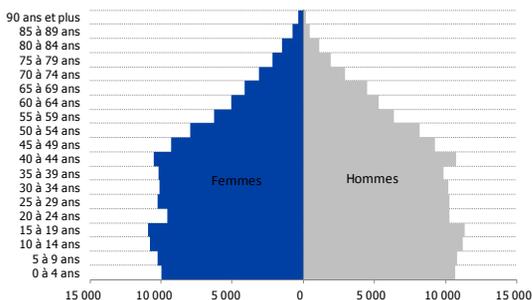
Source : ISEE - Comptes économiques définits

Indicateur du climat des affaires (ICA) (100 = moyenne de longue période)



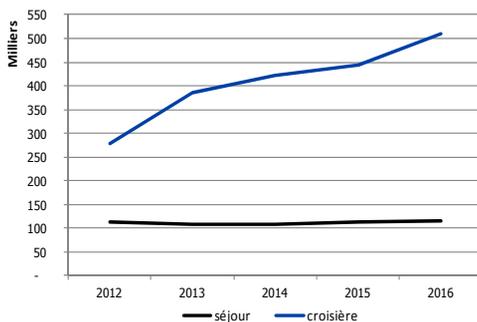
Source : Enquête de conjoncture de l'IEOM

Pyramide des âges de la population en 2014



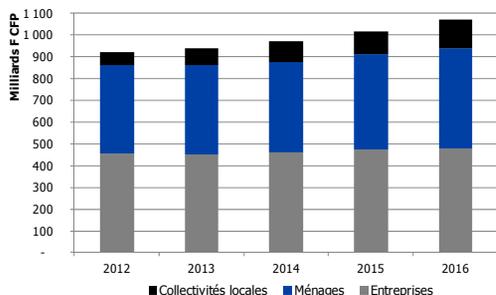
Source : INSEE-ISEE, Recensements de la population

Nombre de touristes



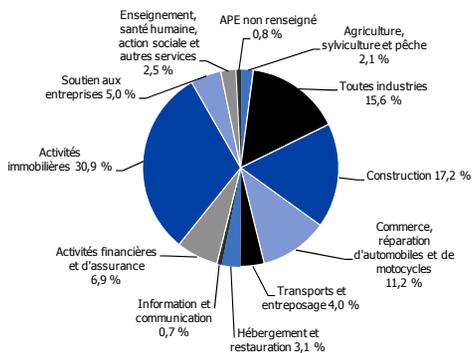
Source : ISEE

Encours de crédits



Source : IEOM - SURFI

Répartition des crédits par secteur au 31 décembre 2015



Source : IEOM-SCR

Les chiffres clés de la Nouvelle-Calédonie

| | 2006 | 2016 | France 2016 |
|--|---------------------|----------------------|------------------------|
| Population | | | |
| Population totale (milliers) | 234,0 | 274,6 | 66 991 |
| Taux de natalité (‰ habitants) | nd | 15,4 | 11,5 |
| Densité de population (hab/km ² , 2015) | 12,6 | 14,8 | 119,2 ⁽¹⁾ |
| Taux croissance de la population intercensitaire | 1,25 ⁽²⁾ | 1,82 ⁽³⁾ | 0,56 ⁽³⁾ |
| Développement humain | | | |
| Espérance de vie à la naissance - hommes (années) | nd | 74,4 ⁽⁴⁾ | 79,3 |
| Espérance de vie à la naissance - femmes (années) | nd | 80,1 ⁽⁴⁾ | 85,4 |
| Taux de réussite au baccalauréat (%) | 78,4 | 84,3 ⁽⁵⁾ | 88,6 |
| Environnement | | | |
| Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité | 16,9 % | 11,1 % | 17,4 % ⁽⁴⁾ |
| Économie | | | |
| PIB (milliards de F CFP courant) | 663,3 | 955,8 ⁽⁴⁾ | 260 270 ⁽⁴⁾ |
| Taux de croissance du PIB (en volume, %) | 5,7 | 1,4 ⁽⁴⁾ | 1,3 ⁽⁴⁾ |
| PIB / habitant (millions de F CFP) | 2,8 | 3,5 | 3,9 ⁽⁴⁾ |
| Taux d'inflation (au 31 décembre en glissement annuel, %) | 1,4 | 0,6 | 0,2 |
| | 2006 | 2016 | |
| Indicateurs sectoriels | | | |
| Cours du nickel au LME en USD/livre (moyenne annuelle) | 11,0 | 4,4 | |
| Exportations de minerais (milliers de tonnes humides) | 3 319 | 5 814 | |
| Exportations de produits métallurgiques (tonnes de nickel contenu) | 63 149 | 106 070 | |
| Nombre de touristes | 100 491 | 115 676 | |
| Indicateurs monétaires et financiers | | | |
| Nombre d'habitants par guichet bancaire | 2 464 | 2 162 | 2 577 |
| Nombre d'habitants par guichet automatique | 1 726 | 1 048 | |
| Nombre de comptes bancaires par habitant | 1,6 | 1,95 | |
| Actifs financiers des agents économiques (milliards F CFP) | 431 | 783 | |
| Encours sains des agents économiques (milliards F CFP) | 412 | 731 | |
| Taux de créances douteuses ⁽⁶⁾ (%) | 3,5 | 3,1 | 4,0 |
| Nombre de dossiers de surendettement | | 107 | 194 194 |

(1) métropole, (2) Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) 2004-2009, (3) TCAM 2009-2014, (4) 2015, (5) 2014, (6) établissements de crédits locaux

Sources : DIMENC, Douanes, IEOM, ISEE, INSEE, LME, Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Synthèse

CONJONCTURE INTERNATIONALE : UNE AMÉLIORATION EN FIN DE PÉRIODE

En 2016, l'activité économique mondiale s'est légèrement affaiblie, progressant de 3,1 %, contre 3,4 % en 2015, selon les estimations du FMI publiées en avril 2017. Dans les pays avancés, la croissance s'établit à 1,7 %, contre 2,1 % en 2015, en raison notamment d'une croissance plus faible que prévu aux États-Unis et d'une dégradation des perspectives liée au « Brexit ». La situation économique dans les pays émergents et en développement est demeurée contrastée : en dépit de mesures budgétaires expansionnistes, le ralentissement de l'activité s'est poursuivi en Chine (croissance de 6,7 %, après 6,9 % en 2015) en lien avec le repositionnement de son modèle économique au profit de la consommation privée tandis que le Brésil et la Russie ont connu de profondes récessions. Les pays exportateurs de produits de base ont continué de s'ajuster à la détérioration de leurs termes de l'échange.

Aux États-Unis, la croissance a été globalement décevante en 2016 et a atteint son niveau le plus faible depuis 2011 (à 1,6 % après 2,6 % en 2015). Toutefois, le marché du travail est resté dynamique et proche du plein emploi. En zone euro, la reprise a perdu de son élan dans le sillage du vote inattendu en faveur du « Brexit ». Elle a été également affectée par une demande intérieure moins dynamique, qui s'est traduite par un ralentissement de l'investissement dans certains des plus grands pays de la zone. La croissance du PIB y est ainsi passée de +2,0 % en 2015 à +1,7 % en 2016. De même, l'économie japonaise a légèrement décéléré dans un contexte de renchérissement du yen (+1,0 % en 2016, après +1,2 % en 2015).

L'année 2016 a été également marquée par une dissipation des incertitudes en fin de période. L'affermissement de la demande mondiale, en particulier de l'investissement, le redressement des prix du pétrole à la suite d'un accord entre les pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pour limiter l'offre et une activité britannique plus résiliente que prévue post-référendum sont autant de facteurs qui devraient influencer positivement la croissance mondiale. Elle devrait donc s'accélérer en 2017 (+3,5 %) et en 2018 (+3,6 %) selon le FMI.

L'économie calédonienne en 2016 : une année de contraste

L'année 2016 marque un record historique en termes de production pour la filière nickel, qui a contribué à la nette amélioration du taux de couverture des importations par les exportations (+7 points, à 53 %). Pour autant, la faiblesse durable des cours en fait également une nouvelle année de pertes importantes pour la filière, après 2015.

Cette conjoncture du nickel constitue la première cause de l'inflexion du climat des affaires enregistrée au premier trimestre 2016. La confiance des entrepreneurs était tombée à un plus bas historique, en raison des craintes sur la pérennité d'activité des industries métallurgiques. À partir du milieu de l'année, alors que chaque métallurgiste confirmait tour à tour son engagement, le climat des affaires remontait progressivement.

Le secteur public territorial et national a cependant joué un rôle d'amortisseur des fortes variations de la confiance des opérateurs économiques, en continuant à embaucher et à mobiliser des ressources d'investissement significatives via un recours accru à l'emprunt (+27 % en encours), les recettes fiscales s'étant stabilisées. L'investissement s'est par ailleurs maintenu, soutenu par les acquisitions immobilières.

L'inflation est restée contenue en 2016, l'indice des prix progressant de 0,6 % en moyenne annuelle, comme en 2015. La baisse des prix de l'énergie a permis de modérer la progression de l'indice global. Les prix à la consommation des produits alimentaires ont progressé de 1,7 % en moyenne annuelle, et ceux du tabac de 21,5 %.

Dans ce contexte, et peut-être également en lien avec les différentes échéances institutionnelles, les ménages semblent avoir été plus enclins à l'épargne qu'à la

consommation, qui a marqué le pas en 2016, comme en témoigne le pessimisme marqué des commerçants. La progression de 8,5 % des importations de biens durables n'a pas permis de compenser la baisse de 4,6 % des biens de consommation non durables. Les importations de produits alimentaires diminuent de 4,0 %, pour partie en raison d'effets prix.

Les tensions se sont intensifiées sur le **marché de l'emploi**, avec un écart toujours croissant entre le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (+9,7 % en moyenne annuelle) et les nouvelles offres d'emploi déposées (-13,5 %). Le nombre d'emplois salariés diminue (-0,4 % en moyenne annuelle), la destruction nette d'environ 680 emplois privés, notamment dans les secteurs de l'industrie, du commerce et de la construction, étant pour partie compensée par la création nette de 330 emplois salariés dans le secteur public.

Les **échanges commerciaux** avec l'extérieur se sont contractés en 2016, notamment au cours du premier semestre. Les importations ont enregistré une baisse notable de 10,2 % (-30 milliards de F CFP), en lien notamment avec des cours des matières premières toujours bas. Parallèlement, les exportations ont progressé de 3,5 % (+5 milliards de F CFP), reflétant le fort dynamisme de la filière nickel, malgré la persistance de cours particulièrement déprimés.

Les différents secteurs témoignent d'évolutions hétérogènes

La production du **secteur primaire** recule globalement en 2016 : les abattages de bovins diminuent, les cheptels ayant été réduits suite à la sécheresse qui a sévi en 2014 et 2015. Les abattages porcins reprennent progressivement, de même que la production de crevettes, qui repart à la hausse après le fort recul observé en 2015. La pêche palangrière, destinée surtout au marché local, est orientée à la baisse, et les volumes exportés diminuent.

Depuis mi-2015, les stocks mondiaux de **nickel** sont enfin orientés à la baisse (-14,1 % sur un an). En conséquence, les cours sont progressivement remontés, après un creux historique au premier trimestre. Ils restent faibles cependant, et ont conduit les opérateurs à engager d'importants efforts de compétitivité, qui se sont traduits par une baisse de 3,7 % de l'emploi dans le secteur nickel en 2016. L'extraction de minerai de nickel a progressé de 8,0 % en volume, destiné aux usines locales (62,2 %), et aux exportations (37,8 %). Ces dernières augmentent de 5,3 % en volume, mais reculent de 14,9 % en valeur. Portée par la poursuite de la montée en charge des nouvelles usines, la production métallurgique a continué à progresser de manière soutenue (+14,4 % en tonnes de nickel contenu, après +13,6 % en 2015). Parallèlement, la production de carbonate de cobalt a accéléré (+61,4 %), et devient significative. En valeur, les exportations métallurgiques ont ainsi progressé de 4,4 %.

Les entrepreneurs du secteur du **BTP** consultés par l'IEOM ont fait état d'un volume d'activité moins bien orienté en 2016, qui s'est accompagné d'une baisse de leurs effectifs et de leurs prix. Cette tendance globale masque des évolutions contrastées en cours d'année : après de sérieuses difficultés au cours du premier semestre, la situation s'est améliorée, avec de meilleures appréciations des entrepreneurs du secteur concernant leurs intentions d'investir, leur trésorerie, le niveau des prix et l'évolution des effectifs. Le segment de la construction privée a bénéficié notamment d'une demande toujours soutenue, portée pour partie par la progression régulière des crédits à l'habitat, et les appels d'offres sont repartis à la hausse.

Les secteurs du **commerce** et de l'**industrie** ont souffert de l'atonie de la consommation. Les professionnels du **tourisme** ont en revanche décrit une année globalement favorable, la fréquentation touristique et le nombre de croisiéristes atteignant de nouveaux records.

L'activité financière reste bien orientée

L'activité bancaire enfin a bénéficié d'une épargne en hausse et d'un crédit immobilier dynamique, dans un contexte de risques maîtrisés.

L'encours des **actifs financiers** détenus par les agents économiques calédoniens a progressé de 2,2 % au cours de l'année 2016, pour un encours total de 783 milliards de F CFP. La collecte nette d'épargne s'établit à 17 milliards de F CFP sur l'année, majoritairement au profit des placements locaux. L'encours des placements hors zone d'émission (contrats d'assurance-vie essentiellement, mais aussi livrets A) progresse plus légèrement (+1,4 %), à 152 milliards de F CFP (soit 20 % de l'encours de l'épargne collectée localement). Les dépôts collectés localement ne couvrent structurellement pas les octrois de crédits, et le solde emplois-ressources clientèle s'est à nouveau dégradé.

L'**encours brut total** des crédits consentis à l'économie calédonienne dépasse, depuis fin 2014, le seuil de 1 000 milliards de F CFP. Il a progressé de 5,2 % en 2016, comme en 2015. Les établissements de crédit locaux y ont contribué à hauteur de 67,1 %. L'encours sain total des crédits aux entreprises a ralenti sa progression (+0,9 %, après +3,2 % l'année précédente), tandis que celle des crédits aux ménages s'est maintenue (+4,6 %, après +4,9 %), la demande de crédits à l'habitat étant toujours soutenue par le dispositif de défiscalisation du logement intermédiaire mis en place localement, et par le bas niveau des taux d'intérêts. Le financement des collectivités locales a été particulièrement dynamique (+26,6 %), dans la continuité de la tendance observée les années précédentes. Ainsi, en trois ans, l'encours des crédits aux collectivités a doublé, ces dernières recourant désormais davantage à l'emprunt pour financer leurs investissements, dans un contexte de stabilisation des recettes fiscales.

La **qualité du portefeuille** des établissements de crédit locaux, qui s'était dégradée en 2015 suite à une hausse sensible de l'encours des créances douteuses brutes (+7,3 % sur un an), s'est stabilisée en 2016 (+0,6 %). Cette progression, moins rapide que celle de l'encours brut total, a permis une légère diminution du taux des créances douteuses, qui s'établit à 2,8 % fin décembre 2016 (et à 3,1 % pour les établissements locaux).

Le produit net bancaire (PNB) consolidé des quatre banques implantées en Nouvelle-Calédonie se stabilise (+0,2 %, après +2,2 % en 2015), la baisse des commissions (-3,7 %, sous l'effet pour partie de la baisse des tarifs bancaires) venant compenser la hausse des intérêts nets (+2,7 %). Le coefficient d'exploitation des banques calédoniennes se dégrade légèrement, mais reste, à 50,3 %, globalement meilleur qu'au niveau métropolitain. Le **coût du risque** double quasiment, suite à l'enregistrement en pertes de créances irrécouvrables et à des dotations importantes pour risque et charges. De ce fait, le **résultat net consolidé** des quatre banques locales s'établit 7,7 milliards de F CFP, en baisse de 12,8 % par rapport à 2015.

Les perspectives

L'inquiétude des acteurs économiques a fortement pesé sur la conjoncture en 2016, sous l'effet des évolutions du marché mondial du nickel.

Le volume record de nickel produit, le maintien de la dépense publique, les bonnes performances de l'immobilier dopées par le crédit ont cependant permis de minimiser l'effet de cette poussée d'inquiétude sur la croissance. L'économie s'est trouvée d'ailleurs mieux orientée à partir de la mi-année. Le retour progressif d'un climat des affaires moins défavorable annonce ainsi un meilleur départ pour l'année 2017, si toutefois les attitudes attentistes, notamment face aux échéances institutionnelles, ne l'emportent pas. Les évolutions récentes des cours du nickel, à nouveau orientés à la baisse, risquent par ailleurs de ternir l'amélioration attendue.



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

1. Situation et superficie

Située dans le Pacifique Sud, à 1 500 km à l'est des côtes australiennes et à 1 800 km au nord de la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie occupe le Sud de la Mélanésie à plus de 2 500 km de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et à 600 km de l'archipel de Vanuatu. L'archipel de la Nouvelle-Calédonie représente une surface émergée de 18 576 km² et comprend principalement :

- la Grande Terre (environ 400 km sur 50 km), orientée sud-est/nord-ouest ;
- l'Île des Pins (150 km²), qui la prolonge au sud-est ;
- l'Archipel des Belep (70 km²) qui la prolonge au nord-ouest ;
- les îles Loyauté (Lifou, Maré, Ouvéa, Tiga et de nombreux îlots secondaires) couvrant 1 981 km² sur un axe parallèle à celui de la Grande Terre à l'est.
- les îlots Matthew et Hunter et ceux de la chaîne des Chesterfields.

En intégrant les îles et îlots inhabités, la zone économique exclusive¹ de la Nouvelle-Calédonie atteint 1,36 million de km² ².

2. Géographie et géologie

Avec le concours du SGNC, Service géologie de la DIMENC.

La Grande Terre est partagée par la chaîne centrale qui se caractérise par des sommets arrondis et des versants abrupts, souvent érodés. Elle culmine au nord à 1 629 m au Mont Panié et au sud à 1 618 m au Mont Humboldt. Les deux côtes sont asymétriques : un corridor très étroit sépare la chaîne du lagon à l'est, alors que la transition est plus progressive à l'ouest et les plaines y sont plus larges. Le versant est, exposé au vent, est plus arrosé. Le versant ouest est sous le vent et plus sec. Les îles Loyauté sont d'anciens atolls soulevés et basculés à des degrés variables. Le relief y est plat et les cours d'eau sont absents sur ces socles calcaires.

Les roches les plus anciennes de Nouvelle-Calédonie (300 millions d'années) se trouvent sur la Grande Terre. À cette époque, le socle de la Nouvelle-Calédonie appartenait à la bordure orientale du super-continent « Gondwana » qui incluait l'Australie, l'Antarctique et l'Amérique du Sud. La fragmentation de cette bordure a produit des rides et des fosses, pour la plupart immergées, qui se sont séparées et éloignées de la plaque australienne. Ce mouvement s'est inversé il y a 50 millions d'années, amenant la plaque Pacifique à chevaucher la ride portant la Nouvelle-Calédonie. Durant ce processus de convergence, le manteau (partie profonde des enveloppes de la terre qui n'affleure pas normalement) de la plaque Pacifique a été accrété et s'est superposé au bâti calédonien, formant la « Nappe des Périidotites ».

¹ La zone économique exclusive (ZEE) est l'espace maritime sur lequel l'État côtier exerce un droit souverain.

² La récente déclaration par la France de ses plateaux continentaux étendus lui a permis d'obtenir des droits sur le plateau continental au-delà de la ZEE, pour une superficie concernée de 90 000 km². L'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie n'est cependant pas modifié suite à cette extension, qui concerne uniquement les sols immergés.

La spécificité des ressources naturelles de la Nouvelle-Calédonie et de sa ZEE résulte de l'altération continue, depuis 25 millions d'années, des massifs de péridotites émergés, plus riches en métaux que la croûte terrestre. Le sous-sol calédonien s'est ainsi progressivement enrichi et contient aujourd'hui des concentrations importantes de nombreuses substances métalliques comme le nickel, le chrome, le fer, l'or, le cuivre, le plomb, le zinc, l'argent, le manganèse ou le cobalt. Le sol calédonien renferme également une forme de minerai oxydé dont la teneur en nickel est très importante (jusqu'à 20 % pour certains filons historiques), dénommée localement garniérite. Les réserves de minerai nickélicifère latéritique (dont la teneur est plus faible et varie de 1 % à 1,6 %) sont également importantes en Nouvelle-Calédonie. Le territoire dispose ainsi globalement de 11 % des réserves mondiales de nickel, selon l'US Geological Survey. Par ailleurs, les vastes bassins sédimentaires immergés au sud-ouest de l'archipel, qui prolongent ceux de Nouvelle-Zélande, contiennent potentiellement des hydrocarbures.

3. Faune et flore

À la diversité des roches mères s'ajoute celle des climats pour expliquer la grande variété pédologique de la Nouvelle-Calédonie, qui présente quatre écosystèmes principaux :

- la mangrove : zone de palétuviers concernant essentiellement la côte ouest ;
- la forêt : couvrant 25 % du territoire dans la chaîne de montagnes et prenant différentes formes selon la nature des sols et le climat (forêt dense et humide ou forêt sèche, raréfiée par les incendies et les défrichements) ;
- la savane : vastes prairies pauvres en arbres qui occupent un tiers de la superficie du territoire à l'ouest et au nord ;
- le maquis : végétation arbustive sur les terrains pauvres du sud-est ou du nord.

La richesse de la flore néo-calédonienne va de pair avec celle de la faune terrestre endémique. L'isolement de la Nouvelle-Calédonie a favorisé le développement d'une faune originale : chiroptères (chauve-souris et roussettes), oiseaux comme le nautou (sorte de gros pigeon), les perruches et plus curieux encore, certains oiseaux comme le sylviornis (aujourd'hui disparu) et le cagou, emblème de l'île, qui, en l'absence de prédateurs à une certaine période a pratiquement perdu l'usage de ses ailes. Les cerfs sauvages qui abondent dans les plaines de l'ouest ont été introduits par l'homme.

Les lagons de Nouvelle-Calédonie ont, en 2008, été inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils s'étendent sur 8 000 km² et représentent le deuxième ensemble corallien au monde après la Grande Barrière australienne. La fertilité des eaux se traduit par le développement d'une biodiversité sous-marine particulièrement riche et diversifiée avec la présence notamment d'espèces marines emblématiques ou en danger, comme les tortues, les baleines ou les dugongs, ces derniers constituant la troisième population mondiale.

4. Climat

Le climat est tropical avec une période chaude et humide (de novembre à mars) et une période fraîche et plus sèche (de juin à août) reliées par deux courtes périodes de transition. Il est modéré par l'influence océanique et celle des alizés qui atténuent les conséquences d'une humidité proche de 80 %. Une température moyenne annuelle de 23°C caractérise ce régime modérément chaud autour de valeurs historiques extrêmes de 2,3°C et de 39,1°C.

Les relevés pluviométriques mettent en évidence une forte hétérogénéité du régime des pluies. La moyenne annuelle peut dépasser 3 000 mm à Galarino (nord de la côte est), soit le triple de la moyenne observée sur la côte ouest. La Nouvelle-Calédonie connaît également des périodes de sécheresse liées à l'effet climatique El Niño. Les alizés soufflent plus de 300 jours par an, de secteur est à sud-est, à une vitesse comprise entre 15 et 35 km/h. De décembre à avril, les dépressions tropicales et les cyclones peuvent entraîner des vents exceptionnels supérieurs à 100 km/h avec des rafales à 250 km/h et des précipitations très fortes.

Section 2

Repères historiques

Avec le concours de Mme Stéphane Pannoux, Maître de Conférences Honoraire en Histoire, et de l'équipe de « In Memoriam », association spécialisée en recherches et animations historiques et patrimoniales.

Dans l'état actuel de la recherche archéologique, un premier peuplement de la Nouvelle-Calédonie est attesté vers la fin du II^e millénaire avant notre ère. Ce peuplement est le fait de populations océaniques issues de la rencontre de groupes de navigateurs venus d'Asie du Sud-est, les Austronésiens, qui auraient migrés par étapes successives dès le IV^e millénaire avant notre ère, en particulier dans le Pacifique. Le témoin majeur de leur civilisation et de leur dispersion dans le Pacifique Sud-ouest reste la poterie Lapita, décorée de motifs pointillés ou incisés ou imprimés avec un battoir en bois. En Nouvelle-Calédonie, les plus anciennes découvertes de cette poterie ont été faites sur la côte Ouest de la Grande Terre, à l'Ile des Pins, à Maré et à Lifou. Une nécropole et un site d'habitat, mis au jour à Poé en 2007, attestent d'une occupation régulière de la zone dès 2 000 ans avant notre ère.

Arrivées en plusieurs vagues, ces populations riches de leurs bagages culturels d'origine, ont dû s'adapter au climat, à la géographie et aux ressources locales et ont petit à petit développé une civilisation particulière. La société, comme pour beaucoup de civilisations « premières », est structurée par le regroupement de plusieurs familles en clan et des clans en tribu. Au niveau du clan comme de la tribu, les membres du groupe vivent sur un territoire donné, se reconnaissent comme étant issus d'un ancêtre commun dont ils partagent l'histoire et sont sous l'autorité d'un organe de commandement. Ce commandement exerce un pouvoir social en organisant le groupe et ses relations ; un pouvoir économique en administrant le territoire comprenant les zones de cultures, de pêche, de chasse et de cueillette ; un pouvoir sacré en veillant à la réalisation des rituels liant le groupe au divin et aux ancêtres et, le cas échéant, un pouvoir militaire en décidant de la guerre ou de la paix. Ces pouvoirs peuvent être exercés par une seule personne, le chef ou, comme pour la guerre ou le sacré, être délégués. Le morcellement territorial et l'isolement des groupes dus à une agriculture itinérante pratiquée sur un vaste territoire sont, semble-il, à l'origine de la diversité linguistique actuelle. Une trentaine de langues ou dialectes kanak sont en effet aujourd'hui recensés. La civilisation Kanak voit petit à petit ses fondements se mettre en place. Produits de l'évolution de la culture Lapita et de l'intégration d'éléments culturels de nouveaux arrivants venus d'Océanie, ils se diversifient par une différenciation régionale. Les traces de cette histoire Kanak sont portées par les traditions orales (légende, conte ou poe) encore en vigueur.

Au XVIII^e siècle, les Européens entrent pour la première fois en contact avec la civilisation Kanak. Le 4 septembre 1774, le capitaine anglais James Cook, « découvre » les rivages de la Nouvelle-Calédonie. Parce qu'il est face à un territoire pour lui sans nom et que les paysages entrevus lui rappellent la Calédonie (Écosse), il lui donne le nom de Nouvelle-

Calédonie. Entre 1792 et 1840, les navigateurs français La Pérouse, Entrecasteaux, Dumont d'Urville et Kermadec y accostent. À partir de 1840, à l'initiative de missionnaires et de commerçants protestants ou catholiques, anglais ou français, les contacts se multiplient. Ces premiers contacts génèrent des mutations dans les sociétés kanak : évangélisation, troc ou économie de marché.

Le 24 septembre 1853, sur ordre de Napoléon III, le contre-amiral Febvrier-Despointes prend possession de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances qui conserveront le statut de colonie jusqu'en 1946. Le 25 juin 1854, est fondé son chef lieu, Port-de-France, qui deviendra Nouméa en 1866. La ville se développe au rythme de l'arrivée des militaires, fonctionnaires, pères maristes et premiers colons à qui sont concédées des terres en concurrence avec les tribus kanak. Cette concurrence foncière est, entre autres, à l'origine de révoltes dont celles de 1878 et de 1917, menées respectivement par les chefs Ataï et Noël.

En 1864, la Nouvelle-Calédonie est choisie pour être une colonie pénitentiaire, ce qu'elle sera jusqu'en 1924. Entre 1864-1897, à la fin de leur peine, les condamnés de droit commun libérés n'ayant pas l'autorisation de rentrer au pays reçoivent des concessions agricoles et participent au peuplement de la colonie. Des condamnés politiques arrivent aussi au bagne : en 1874, les révoltés kabyles et, de 1872 à 1880, les condamnés de la Commune.

À la fin du XIX^e siècle, pour pallier à l'insuffisance chronique de main d'œuvre, on fait venir des travailleurs sous contrat néo-hébridais, vietnamiens, indonésiens, japonais puis wallisiens, futuniens et tahitiens. Malgré la relance de la colonisation libre à partir de 1895, la politique de colonisation agricole est abandonnée et les espoirs de développement économique se reportent sur la mise en valeur des ressources minières dont le nickel.

La Nouvelle-Calédonie, comme les autres colonies françaises, participe aux deux guerres mondiales, en envoyant sur le front des soldats et des tirailleurs kanak et en devenant une base arrière de 1942 à 1946, lors de la guerre du Pacifique. Les calédoniens restent marqués par le séjour des soldats américains et néo-zélandais, dont les troupes comptèrent jusqu'à 50 000 hommes présents simultanément, soit l'équivalent de la population résidente de l'époque.

En 1946, le code de l'indigénat, promulgué en 1887 pour toutes les colonies françaises, est aboli et la Nouvelle-Calédonie devient Territoire d'Outre-mer.

En 1958, à l'avènement de la V^e République, ce statut est confirmé mais, entre 1976 et 1988, cinq statuts différents se succèdent. Les années 1970-1980 sont marquées par la montée des revendications kanak, portant sur le foncier, la reconnaissance de l'identité, la participation à la vie politique et économique, l'accès à la formation, et sur l'Indépendance. Ce mouvement prend à la fois des formes pacifiques (Mélanésie 2000 en 1975), militantes (manifestations ou boycotts des élections en 1984) et révolutionnaires (« les Événements » de 1984-1988). La scène politique calédonienne voit l'apparition de plusieurs partis, groupes politiques et syndicats, indépendantistes ou loyalistes. À cette période troublée, succèdent les Accords de Matignon-Oudinot, signés le 26 juin 1988 qui engagent la Nouvelle-Calédonie pour une période de dix ans. Cet accord, dont la poignée de main entre Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur est le symbole fort, est suivi par l'Accord de Nouméa, signé le 5 mai 1998. Cet accord instaure une période de 20 ans qui voit le transfert progressif de certaines compétences de l'État à la Nouvelle-Calédonie et la mise en place de nouvelles institutions (Congrès, Gouvernement, Sénat coutumier et Conseil économique et social). À l'issue de cette période, à partir de 2014 et au plus tard en 2018, les citoyens admis au sein du corps électoral restreint, seront amenés à se prononcer lors d'un référendum sur le devenir de la Nouvelle-Calédonie et sur l'accès ou non à la pleine souveraineté.

Section 3

Cadre institutionnel

La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un statut particulier, défini par le titre XIII de la Constitution (« Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie ») qui l'exclut du champ des collectivités territoriales. L'organisation de la Nouvelle-Calédonie découle de la Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999, qui fait suite à l'Accord de Nouméa et qui est fixée par les articles 76 et 77 de la Constitution.

1. Les institutions

L'État français est représenté par le haut-commissaire de la République, chargé des pouvoirs régaliens et notamment du contrôle budgétaire et de légalité sur les collectivités locales.

Les institutions locales comprennent le congrès, le gouvernement, les assemblées de provinces, le sénat coutumier, le conseil économique, social et environnemental, et les conseils coutumiers. Les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie sont des collectivités territoriales de la République.

Le congrès est l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie. Il est composé de 54 membres issus des assemblées de chaque province qui votent les délibérations et les lois du pays (*cf.* encadré).

Le gouvernement¹ de la Nouvelle-Calédonie, exécutif du territoire, est élu par le congrès. Il arrête les projets de délibérations et de lois du pays à soumettre au congrès.

Créées par les accords de Matignon, les **provinces du Sud, du Nord et des îles Loyauté** sont gouvernées par des assemblées élues pour 5 ans par les citoyens calédoniens (corps électoral spécial ou « restreint »). Les dernières élections provinciales se sont déroulées le 11 mai 2014. Il s'agissait du dernier renouvellement des assemblées avant le scrutin d'autodétermination qui doit avoir lieu en 2018 au plus tard.

Le sénat coutumier, composé de 16 membres, représente les tribus calédoniennes. Son avis doit être demandé (obligatoirement ou facultativement selon les cas) lors de l'adoption de certains projets de lois du pays.

LES LOIS DU PAYS DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Les lois du pays de Nouvelle-Calédonie sont des actes votés par le congrès dans certaines matières, qui ont valeur législative. Ainsi, son contentieux ne relève pas du juge administratif, mais du juge constitutionnel.

¹ L'Assemblée nationale a adopté, le 29 juin 2011, le projet de loi modifiant l'article 121 de la loi organique du 19 mars 1999. Cet amendement, qui fixe un délai de 18 mois avant toute nouvelle mise en œuvre du mécanisme entraînant la démission d'office du gouvernement, permet ainsi de garantir une stabilité institutionnelle dans le respect des principes de collégialité et de proportionnalité du gouvernement tels que définis par l'Accord de Nouméa.

2. La répartition des compétences

La Nouvelle-Calédonie (congrès et gouvernement) dispose d'un large champ d'intervention, qui s'étoffe progressivement suite aux transferts de compétences de l'État.

La loi organique du 19 mars 1999, qui met en œuvre les principes issus de l'Accord de Nouméa, prévoit en effet cinq types de transferts de compétences, qui se veulent progressifs, et irréversibles une fois devenus effectifs :

- les transferts décidés dès la mise en œuvre de la nouvelle organisation politique (au 1^{er} janvier 2000) en faveur des provinces ou de la Nouvelle-Calédonie (exemples : le commerce extérieur ; la réglementation relative aux hydrocarbures, au nickel, au chrome et au cobalt ; le droit du travail) ;
- les transferts de cinq établissements publics d'État prévus par des décrets en Conseil d'État pris sur proposition du congrès. Seule l'agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) n'a pas encore été transférée ;
- les transferts adoptés par loi du pays du congrès votée à la majorité des trois cinquièmes dans un certain délai (6 mois ou 2 ans) au cours des second et troisième mandats du congrès (entre 2004 et 2009)¹ ;
- les transferts demandés par une résolution du congrès à partir de son mandat commençant en 2009 et nécessitant l'adoption de nouvelles lois organiques par le Parlement français. Ces transferts concernent les règles relatives à l'administration des provinces, des communes et de leurs établissements publics, l'enseignement supérieur et la communication audiovisuelle ;
- les transferts qui auront lieu dans le cas d'un vote en faveur de l'accès à la pleine souveraineté (les missions régaliennes).

De nombreuses compétences ont notamment été transférées entre 2011 et 2014 :

- la circulation maritime a été transférée en 2011 selon un échéancier prévu par la loi de pays du 28 décembre 2009. Elle inclut la sécurité de la navigation dans les eaux territoriales (emportant transfert du service des phares et balises procédé en 2012), ainsi que la police et la réglementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales, la réglementation de la sécurité et l'inspection des navires et la sauvegarde de la vie humaine en mer ;
- le transfert de l'enseignement du second degré public et privé, de l'enseignement primaire privé et de la santé scolaire est effectif depuis le 1^{er} janvier 2012. S'agissant des personnels concernés par l'exercice de ces compétences, la loi organique a prévu leur mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie, et leur rémunération reste donc à la charge de l'État ;
- le transfert de la police et de la sécurité de la circulation aérienne intérieure et des exploitants établis en Nouvelle-Calédonie est effectif depuis le 1^{er} janvier 2013. L'État reste compétent pour la police et la sécurité de la circulation aérienne extérieure et pour la sûreté aéroportuaire (il peut néanmoins déléguer l'exercice de cette compétence à la Nouvelle-Calédonie). Un service mixte dénommé « Direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie » a été créé préalablement au transfert ;
- Le transfert en matière de droit civil, de droit commercial et celui relatif aux règles concernant l'état civil sont intervenus le 1^{er} juillet 2013 ;

¹ L'article 26 de la loi organique a été modifié autorisant un délai supplémentaire au Congrès concernant la décision sur certains transferts.

- Parallèlement, en juillet 2013, le Sénat a adopté à l'unanimité le projet de modification de la loi organique calédonienne, permettant à la Nouvelle-Calédonie de créer des autorités administratives indépendantes et, par conséquent, une Autorité locale de la concurrence ;
- Le transfert de la compétence de la sécurité civile a pris effet le 1er janvier 2014. Ce domaine de compétence couvre la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes, par la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés.

D'autres compétences sont encore susceptibles d'être transférées. Il s'agit des compétences énumérées à l'article 27 de la loi organique, à savoir : la communication audiovisuelle, l'enseignement supérieur, les règles d'administration et le contrôle de légalité des provinces, des communes et de leurs établissements publics, le régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics.

Concernant les compétences partagées, le statut introduit une série de mesures qui visent à associer la Nouvelle-Calédonie à la gestion des affaires publiques qui restent du ressort de l'État. Cette association peut se limiter à une simple information. Par exemple, « le président du gouvernement est informé par le haut-commissaire des mesures prises en matière de maintien de l'ordre » (art. 35). Par ailleurs, la Loi organique précise dans son article 26 : « Les compétences attribuées à l'État par les dispositions du III de l'article 21 sont transférées à la Nouvelle-Calédonie au cours de la période correspondant aux mandats du Congrès commençant en 2004 et 2009. »

Les compétences des communes ne sont en revanche pas touchées par le statut. Elles restent définies par les textes en vigueur¹.

L'ensemble des compétences (exclusives, partagées, prochains transferts) est repris dans le tableau ci-après.

¹ Toutefois, depuis 2009, les règles relatives à l'administration des communes peuvent être transférées à la Nouvelle-Calédonie sur demande du congrès (article 27 LO).

Répartition et échéancier des transferts de compétences issus de la loi organique de 1999

| | État | Nouvelle-Calédonie |
|-----------------------------------|--|---|
| Défense | Défense, régime des matériels de guerre, armes et munitions, poudres et substances explosives. | |
| | Droit pénal. | Possibilité d'assortir, sous certaines conditions, les infractions aux lois du pays et à ses règlements de peines d'amendes et de peines d'emprisonnement. |
| Justice | Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat, frais de justice pénale et administrative ; Procédure pénale et procédure administrative contentieuse ; commission d'office et service public pénitentiaire. | Procédure civile, aide juridictionnelle et administration des services chargées de la protection judiciaire de l'enfance. Réglementation des officiers publics et ministériels. |
| Ordre public | Maintien de l'ordre. | Information sur les mesures prises en matière de maintien de l'ordre. |
| Monnaie | Monnaie, crédit, changes, relations financières avec l'étranger ; Trésor. | Consultation sur les décisions de politique monétaire. |
| | Relations extérieures sous réserve, hors compétences dévolues à la Nouvelle-Calédonie. | Négociation et signature d'accords avec des États, territoires ou organismes régionaux du Pacifique ou avec des organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations Unies. Association ou participation au sein de la délégation française aux négociations et à la signature d'accords. Participations négociations relatives aux relations entre la Communauté européenne et la Nouvelle-Calédonie. Possibilité d'être membre, membre associé ou observateur auprès d'organisations internationales, et d'avoir une représentation auprès d'États ou territoires du Pacifique, de signer des conventions de coopération décentralisées avec des collectivités locales ou étrangères, leur groupement ou établissements publics. Droit de la coopération. |
| Relations extérieures | Conditions d'entrée et de séjour des étrangers. | Consultation et information sur la réglementation relative à l'entrée et au séjour des étrangers et sur la délivrance des visas pour un séjour d'une durée supérieure à trois mois. |
| | Communication audiovisuelle (5). | Consultation, notamment par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, lorsque ses décisions intéressent la Nouvelle-Calédonie. |
| Communication | Liaisons et communications gouvernementales de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ; réglementation des fréquences radio-électriques. | Postes et télécommunications. |
| Sécurité civile | | Fixation des règles et commandement des secours en cas de sinistre majeur (4). |
| | Fonction publique de l'État. | Fonction publique de la Nouvelle-Calédonie et des communes. |
| | Marchés publics et délégations de services publics de l'État et de ses établissements publics. | Réglementation des marchés publics et des délégations de service public. |
| | Domaine de l'État | Droit domanial de la Nouvelle-Calédonie. |
| Administration et finances | Contrôle de légalité et règles relatives à l'administration des Provinces, des communes et de leurs établissements publics ; régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics. (5) | Organisation des services et établissements publics de Nouvelle-Calédonie. |
| | Contrôle budgétaire des Provinces, communes et leurs établissements publics. | Statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie |
| | Collation et délivrance des titres et diplômes. | Programme enseignement primaire ; formation des maîtres, contrôle pédagogique du primaire. Formation professionnelle et attribution de diplômes à ce titre. Enseignement du second degré public et privé, enseignement primaire privé, santé scolaire (2). Consultation sur la création ou la suppression en Nouvelle-Calédonie de filières de formation de l'enseignement secondaire. |
| Enseignement et recherche | Enseignement supérieur(5) et recherche. | Association et consultation sur les projets de contrat entre l'État et les organismes de recherche établis en Nouvelle-Calédonie ; création d'un conseil consultatif de la recherche. |

| | État | Nouvelle-Calédonie |
|---|--|--|
| | Nationalité ; garantie des libertés publiques; droits civiques, régime électoral. | |
| Droit civil | | Règles concernant l'état civil, droit de la personne, droit de la famille, droit des obligations, droit des biens, droit des contrats, droit des sûretés, droit patrimonial de la famille (4) ; Statut civil coutumier Régime des terres coutumières et palabres coutumiers, limites des aires coutumières. Droit de propriété et droits réels (4). |
| économie et développement | | Commerce extérieur, régime douanier ; réglementation des investissements directs étrangers. Fiscalité (perception, création et affectation d'impôts, droits et taxes). Réglementation des professions libérales et commerciales. Droit commercial (4). Droit des assurances. Réglementation des poids et mesures. Concurrence et répression des fraudes. Commerce des tabacs. Réglementation des prix et organisation des marchés. |
| Transport équipement | Desserte maritime entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République, statut des navires. Desserte aérienne entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République ; immatriculation des aéronefs. Sûreté aérienne. | Desserte maritime d'intérêt territorial ; immatriculation des navires. Police et sécurité de la circulation maritime dans les eaux territoriales (1). Desserte aérienne intérieure et internationale (sous réserve de la compétence de l'État dans les liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République). Equipements portuaires et aéroportuaires du domaine de la Nouvelle-Calédonie. Police et sécurité en matière de circulation aérienne intérieure (3). Réseau routier de la Nouvelle-Calédonie, circulation routière et transports routiers. |
| Météorologie | | Météorologie. |
| Emploi et formation professionnelle | | Droit du travail (principes fondamentaux) ; droit syndical ; formation professionnelle et attribution des diplômes à ce titre ; Inspection du travail. Réglementation des professions libérales et commerciales et des officiers publics et ministériels. Protection de l'emploi local. Accès au travail des étrangers. |
| Action sociale et Santé | | Protection sociale, santé, hygiène publique ; contrôle sanitaire aux frontières. Droit de la mutualité. Établissements hospitaliers. |
| Sport et culture | | Réglementation des activités sportives et socio-éducatives ; infrastructures et manifestations sportives |
| Mines et énergies | Réglementation minière concernant les substances minérales mentionnées au 1er de l'article 19 du décret 54/1110 du 13 novembre 1954, ainsi qu'aux installations qui en font usage. | Réglementation relatives aux hydrocarbures, au nickel, au chrome et au cobalt. Schéma de mise en valeur des richesses minières. Production et transport d'énergie électrique. Droit relatif aux hydrocarbures. |
| Ressources naturelles, Environnement | Exercice, hors des eaux territoriales, des compétences résultant des conventions internationales. | Réglementation et exercice du droit d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive. Réglementation zoosanitaire et phytosanitaire ; abattoirs. |
| Urbanisme et Habitat | | Principes directeurs du droit de l'urbanisme ; cadastre. |

Transfert effectif depuis le 1er janvier 2000 ; Compétences transférées : en 2011 (1), au 1er janvier 2012 (2), au 1er janvier 2013 (3) suite aux lois du pays du 28 décembre 2009 ; Compétences transférées au 1er juillet 2013 ou au 1er janvier 2014 suite aux lois du pays du 30 décembre 2011 (4) ; compétences transférables par vote d'une résolution et loi organique avant la fin de l'accord de Nouméa (5).

Sources : ISEE-TEC 2015, IEOM

3. L'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie

En tant que partenaire de l'Accord de Nouméa, l'État, par la voix du Premier ministre, a confié à M. CHRISTNACHT et M. MERLE, conseillers d'État honoraires, une mission d'écoute et de conseil auprès du Gouvernement sur l'application de l'Accord et ses suites. Dans le prolongement de cette démarche et compte tenu de la complexité juridique des questions qui se posent, quel que soit le libre choix des calédoniens, le Premier ministre a proposé la mise en place d'un groupe d'experts chargé de venir en appui de cette mission. L'instauration de ce groupe a fait l'objet d'un consensus lors du XII^{ème} comité des signataires, réuni les 3 et 4 octobre 2014. Ce groupe d'experts est composé de M. Yves DASSONVILLE, ancien directeur de cabinet de Christian ESTROSI, secrétaire d'État à l'outre-mer (2007), et ancien Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie (2007 – 2010), de M. Régis FRAISSE, conseiller d'État et ancien président du tribunal administratif de Nouméa et ancien chef du service juridique du Conseil constitutionnel, de M. François GARDE, Vice-Président de tribunal administratif, ancien conseiller de Jean-Jack QUEYRANNE (1998-2000), et ancien Secrétaire Général du gouvernement de Nouvelle-Calédonie (2009-2010), et de M. Benoît LOMBRIERE, directeur adjoint d'Eurodom, ancien conseiller outre-mer de Nicolas SARKOZY (2009-2012).

Le XIV^{ème} comité des signataires a acté la poursuite des travaux des groupes d'experts, qui visent à identifier les convergences et les divergences d'appréciations des forces en présence (loyalistes et indépendantistes) sur chacune des thématiques étudiées. Dans ce cadre, des ateliers ont été organisés autour des « valeurs » le 04 mai 2016, des « relations extérieures et compétences régaliennes » le 1^{er} juillet 2016, de la « gouvernance et organisation des pouvoirs publics en Nouvelle-Calédonie » le 28 juillet 2016, et de la « citoyenneté et nationalité » le 31 août 2016. La restitution officielle de ces travaux a été effectuée lors du XV^{ème} comité des signataires, qui s'est tenu le 7 novembre 2016.

ORGANISATION DU RÉFÉRENDUM 2018

La consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté est prévue par l'article 77 de la Constitution. Devant être organisée au cours de l'actuelle mandature du Congrès, cette consultation portera sur le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, sur l'accès à un statut international de pleine responsabilité et sur l'organisation de la citoyenneté en nationalité.

La date de ce référendum peut être fixée par le Congrès, à la majorité des 3/5^{ème}, au plus tard en mai 2018. Passé ce délai, c'est l'État qui devra l'organiser, au plus tard en novembre 2018. Les électeurs seront convoqués par décret en conseil des ministres, après consultation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Le décret fixera le texte de la question et les modalités d'organisation du scrutin.

Si la majorité des suffrages exprimés conclut au rejet de l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté, une deuxième consultation pourra être organisée à la demande écrite du tiers des membres du congrès, adressée au Haut-commissaire et déposée à partir du sixième mois suivant le scrutin. La nouvelle consultation aura lieu dans les 18 mois suivant la saisine du Haut-commissaire. Si lors de cette deuxième consultation, la majorité des suffrages exprimés conclut à nouveau au rejet de l'accession à la pleine souveraineté, une troisième consultation pourra être organisée dans les conditions susvisées.



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de la Nouvelle-Calédonie

Section 1

La population

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2014

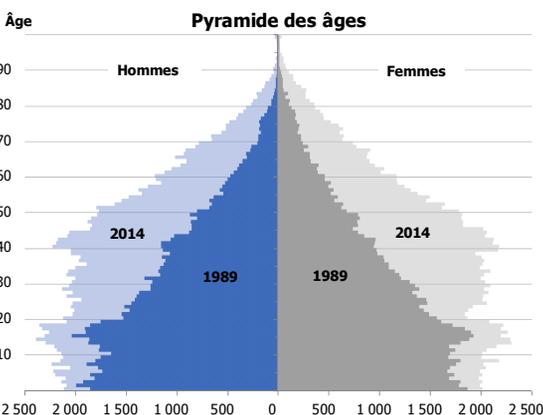
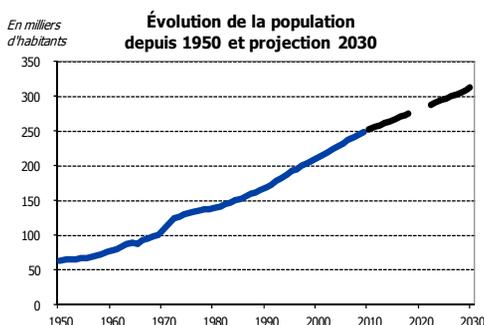
La population de la Nouvelle-Calédonie a été recensée entre le 26 août et le 22 septembre 2014. Le territoire compte alors 268 767 habitants, soit 23 200 habitants de plus qu'en 2009 lors du précédent recensement. L'accroissement démographique a été un peu plus rapide qu'au cours de la précédente période intercensitaire (+1,82 % par an, contre +1,25 %), et a concerné les trois provinces.

Une population estimée à 274 600 habitants en Nouvelle-Calédonie en 2016.

Toutes les provinces ont gagné de la population entre 2009 et 2014. La progression a été soutenue en province Nord (18,8 % de la population, +2,3 % de croissance annuelle), en raison de l'essor de la zone Voh - Koné - Pouembout (VKP). La province des îles Loyauté (6,8 % de la population), qui avait vu sa population décliner entre 2004 et 2009, connaît à nouveau une évolution favorable (+1,0 % par an entre 2009 et 2014). Enfin, la croissance démographique ralentit en province Sud, où réside 74,4 % de la population (+1,8 % par an).

Sur la période 2009 – 2014, la croissance démographique résulte pour deux tiers du solde naturel (+15 000 personnes), et pour un tiers du solde migratoire apparent. L'accroissement naturel continue à s'amoinrir, sous l'effet de la baisse de la fécondité (cf. tableau page suivante). Les flux migratoires sont en revanche plus importants qu'au cours de la période intercensitaire précédente, et se soldent par 1 600 arrivées nettes par an.

En 2030, si les tendances démographiques observées se prolongent (tendance à la baisse de la mortalité ; baisse contenue de la natalité ; maintien des flux migratoires), la Nouvelle-Calédonie comptera 315 000 habitants, 40 000 de plus qu'en 2016.



La transition démographique amorcée dans les années 1990 se poursuit. En 25 ans, la part des moins de 20 ans a ainsi perdu 11 points et représente 32 % de la population en 2014. Celle des 60 ans et plus à l'inverse a quasiment doublé, atteignant 12 % de la population. Sur cette période, l'âge médian s'est accru de 9 années ; il s'élève ainsi à 31 ans en 2014, contre 21 ans dans les îles du Pacifique et 40 ans en France métropolitaine.

L'espérance de vie continue à progresser

En 2015, 4 190 naissances ont été enregistrées par les services de l'état civil en Nouvelle-Calédonie. Rapportées à la population, ces naissances conduisent à un taux de natalité de 15,4 ‰, qui reste encore relativement élevé, mais très en deçà de ce qu'il était au début des années 1990 (-10 points). Le taux actuel de natalité demeure largement supérieur à celui de la France métropolitaine (11,3 ‰), et situe la Nouvelle-Calédonie entre l'Australie ou la Nouvelle-Zélande (13 ‰) et La Réunion (17 ‰). En 1990, les calédoniennes devenaient mères pour la première fois, en moyenne, à 24,6 ans. En 2015, c'est à 27,7 ans qu'elles ont leur premier enfant. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce recul : la prolongation des études, l'augmentation de l'activité professionnelle des femmes et leur implication de plus en plus fréquente dans le monde du travail, et une meilleure maîtrise de la contraception. La fécondité reste par ailleurs plus forte aux îles Loyauté (2,9 enfants par femme) qu'en province Nord (2,3 enfants) ou qu'en province Sud (2,2 enfants). La fécondité diminue très rapidement depuis une vingtaine d'années : l'indice conjoncturel de fécondité (*cf.* encadré) est passé de 3,2 enfants par femme en 1990 à 2,1 enfants en 2015, soit un enfant de moins en une génération.

Principaux indicateurs démographiques

| | Nouvelle-Calédonie | | | | France Métropolitaine |
|---|--------------------|------|------|------|--------------------------|
| | 1990 | 2000 | 2010 | 2015 | 2015 |
| Taux de natalité (‰) | 25,6 | 21,4 | 16,7 | 15,4 | 13,1 |
| Indicateur conjoncturel de fécondité | 3,2 | 2,6 | 2,2 | 2,1 | 1,9 |
| Age moyen de 1 ^{ère} maternité | 24,6 | 26,2 | 26,9 | 27,7 | 28,1* |
| Taux de mortalité (‰) | 5,4 | 5,1 | 4,8 | 5,4 | 9,0 |
| Taux de mortalité infantile (‰) | 10,7 | 4,6 | 4,5 | 6,0 | 3,5 |
| Espérance de vie | 70,3 | 74,7 | 77,4 | 77,2 | 82,1 |
| <i>dont hommes</i> | 67,9 | 71,7 | 74,4 | 74,4 | 79,0 |
| <i>dont femmes</i> | 73,2 | 78,8 | 80,7 | 80,1 | 85,1 |

* 2013

Sources : ISEE, INSEE

1 465 décès ont été constatés en 2015. Suite au vieillissement de la population, ce nombre s'est nettement accéléré depuis 2010 (+20 % en seulement cinq ans). Bien que, pris séparément, les taux de mortalité à chaque âge baissent presque tous, le taux de mortalité est remonté à 5,4 ‰ en 2015, après un point bas à 4,8 ‰ en 2010. Ce taux reste largement inférieur à celui observé en France métropolitaine (9,0 ‰), la population néo-calédonienne étant nettement plus jeune. Reflet de la qualité des soins obstétricaux et pédiatriques, le taux de mortalité infantile a été divisé par quatre en trente cinq ans, passant de 23,0 ‰ en 1980 à 6,0 ‰ en 2015. Il reste encore nettement supérieur à celui enregistré en France métropolitaine (3,5 ‰), ce d'autant qu'il enregistre localement une remontée récente, difficile à interpréter vu la faiblesse des effectifs concernés. Depuis 1990, l'espérance de vie à la naissance a progressé de sept ans, pour atteindre 77,2 ans en 2015. L'écart homme - femme se réduit progressivement, mais reste élevé (5,7 ans). Révélateur du niveau de vie global, l'espérance de vie situe la Nouvelle-Calédonie un peu en dessous de la métropole, mais dans les tous premiers rangs en Océanie. Les écarts entre provinces restent significatifs (5 ans entre la province Sud et celle des îles Loyauté).

Solde naturel : excédent des naissances sur les décès ;

Solde migratoire apparent : différence entre la variation de la population et le solde naturel ;

Indicateur conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés pour chaque âge l'année considérée demeuraient inchangés ;

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances de l'année à la population totale moyenne ;

Taux de mortalité : rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

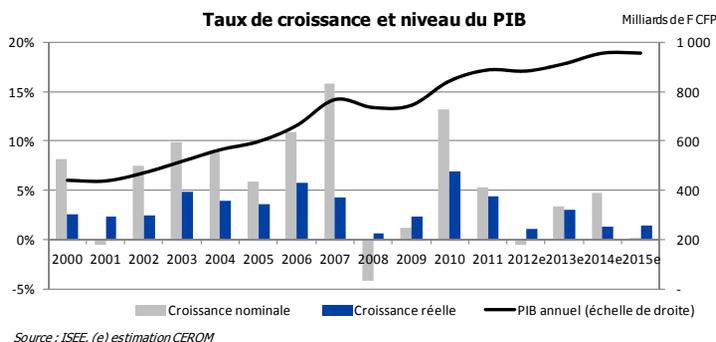
LES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie sont établis par l'Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE) selon les normes de comptabilité nationale recommandées par les principaux organismes internationaux. La dernière publication des comptes définitifs porte sur l'année 2011. Au-delà de cette date (années 2012 à 2015), les PIB publiés sont le résultat d'une estimation faite à partir du modèle comptable « MODELISEE » mis au point par l'ISEE et l'AFD. Ce modèle permet de construire les équilibres emplois - ressources, qui sont donc commentés dans cette section jusqu'en 2015.

1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

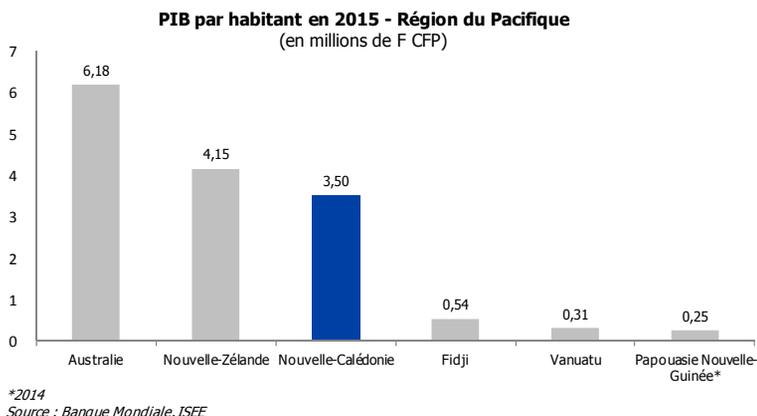
La Nouvelle-Calédonie a enregistré ces dernières années un régime de croissance ralenti. Le rythme annuel moyen de progression du Produit Intérieur Brut (PIB) s'établit à +1,7 % entre 2011 et 2015 en termes réels, c'est-à-dire corrigée de l'évolution des prix, à comparer au rythme moyen de +3,7 % sur la période 2000 – 2011. La croissance, soutenue jusqu'en 2007 par une consommation dynamique et d'importants investissements, a fortement ralenti depuis, même si elle a connu un sursaut en 2010 et, dans une moindre mesure, en 2011.



En 2015, le PIB progresse de 0,1 % en valeur nominale (après +4,7 % en 2014), et de 1,4 % en valeur réelle (après +1,3 %). Le PIB nominal atteint ainsi 956 milliards de F CFP. Comme en 2013 et 2014, seuls la consommation finale et le commerce extérieur contribuent positivement à l'évolution du PIB nominal. La progression des dépenses de consommation des ménages ralentit en 2015 (+2,2 % en valeur, après +2,8 % l'année précédente), alors que celle des administrations publiques reste soutenue, à 4,5 % (après +4,1 %). Les exportations baissent en valeur (-5,0 %), bien qu'elles progressent nettement en volume (+14,3 %), en raison de la mauvaise orientation des cours du nickel. Les importations diminuent elles aussi de manière significative (-3,6 % en valeur), alors qu'elles sont stables en volume. Le solde du commerce extérieur contribue ainsi légèrement à la croissance nominale en 2015. L'investissement se contracte depuis 2012, après avoir plus que triplé entre 2000 et 2011. Il diminue encore fortement en 2015 (-8,8 % en valeur, après -6,7 %), en grande partie en raison de prix orientés à la baisse (en termes réels, la baisse est de 3,8 %).

Le PIB par habitant de la Nouvelle-Calédonie est estimé à 3,49 millions de F CFP en 2015. Il a été multiplié par 1,7 en 15 ans, et dépasse depuis 2007 la moyenne de la France de province, à un niveau équivalent au PIB par habitant de l'Alsace, 3^{ème} au classement des régions françaises (hors Ile-de France). La Nouvelle-Calédonie est aussi l'une des géographies ultra-marine où la richesse produite par habitant est la plus importante.

Dans son environnement géographique, la Nouvelle-Calédonie se classe en troisième position en matière de PIB par habitant¹, et se situe à un niveau proche de la Nouvelle-Zélande. Les autres PEI (Petites Économies Insulaires) de la zone affichent quant à elles des niveaux de PIB par habitant bien plus faibles.



L'indice de développement humain² (IDH) de la Nouvelle-Calédonie a été estimé à 0,79³ en 2010, ce qui place le territoire au 51^{ème} rang mondial à cette date, dans la catégorie des pays à « développement humain très élevé ». L'IDH de la Nouvelle-Calédonie reste inférieur à celui de la France (qui se situe au 20^{ème} rang mondial, avec un IDH à 0,88). Par rapport aux territoires français ultra-marins, la Nouvelle-Calédonie se situe derrière la Guadeloupe (38^{ème} rang), mais devant La Réunion (54^{ème} rang) ou la Polynésie française (77^{ème} rang).

L'IDH de la Nouvelle-Calédonie a progressé de 15 % entre 1990 et 2010, tiré à hauteur de 80 % par sa composante sociale (éducation et santé) et à 20 % par sa composante économique. Sa structure se caractérise par un bon niveau des sous-indices relatifs à la santé et au niveau de revenu, alors que celui relatif au niveau d'éducation reste moins bien placé.

¹ Ces comparaisons, tout comme celles du paragraphe précédent, ne prennent cependant pas en compte les différences de coût de la vie entre les pays, qui peuvent être très importantes. Le PIB n'est en effet pas calculé en parité de pouvoir d'achat au niveau des régions, mais uniquement au niveau national.

² L'IDH, conçu par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), est un indicateur synthétique permettant d'apprécier le niveau de développement d'un pays. Il comprend une composante économique (revenu par habitant en parité de pouvoir d'achat) et une composante sociale (indicateurs relatifs à la santé et à l'éducation).

³ « Quel niveau de développement des départements et collectivités d'outre-mer ? » Une approche par l'IDH (AFD, 2013).

1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

La structure du PIB a connu d'importantes fluctuations au cours de la dernière décennie, marquée notamment par un important gonflement de l'investissement jusqu'en milieu de période. Sa part dans le PIB atteint 42 % en 2010 - 2011, soit vingt points de plus qu'en 2000. Elle retombe à moins d'un tiers du PIB en fin de période. La consommation des ménages, qui constitue historiquement le premier moteur de croissance du PIB et sa principale composante, en représente les deux tiers en 2015. Parallèlement, les dépenses de consommation finale des administrations restent relativement stables, et représentent globalement un quart du PIB.

L'équilibre emplois - ressources

| En Millions de F CFP | 2005 | Part dans le PIB | 2011 | Part dans le PIB | 2014 (e) | 2015 (e) | Part dans le PIB |
|--|---------|------------------|---------|------------------|----------|----------|------------------|
| Ressources | | | | | | | |
| Produit intérieur brut | 598 402 | | 887 425 | | 955 190 | 955 993 | |
| Importations | 242 013 | 40% | 414 904 | 47% | 393 588 | 379 384 | 40% |
| Emplois | | | | | | | |
| Dépenses de consommation finale des ménages | 380 406 | 64% | 547 568 | 62% | 613 805 | 627 521 | 66% |
| Dépenses de consommation finale des administrations | 152 945 | 26% | 206 724 | 23% | 231 116 | 241 419 | 25% |
| Formation brute de capital (investissement + variation des stocks) | 178 604 | 30% | 369 746 | 42% | 321 073 | 292 787 | 31% |
| Exportations | 128 460 | 21% | 178 291 | 20% | 182 783 | 173 651 | 18% |

Source : ISEE ; (e) estimation Cerom

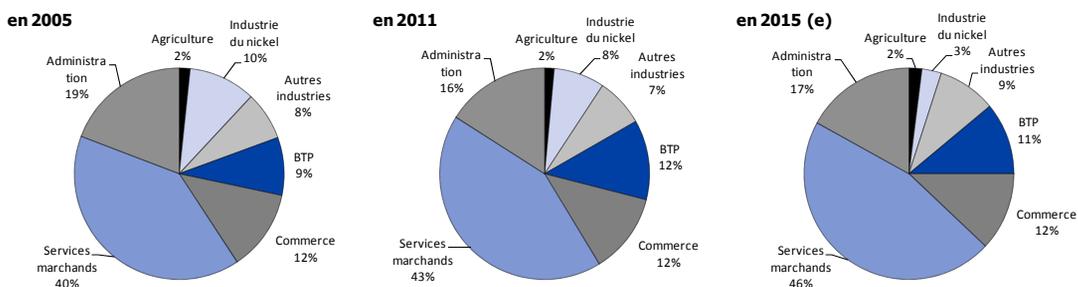
1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

Le développement des projets métallurgiques a permis au secteur du BTP de conforter son poids dans l'économie : il représentait plus de 12 % de la valeur ajoutée totale à son maximum en 2010 (3 points de plus que dix ans plus tôt), et s'établit en 2015 encore à 11 %.

La valeur ajoutée générée par les activités minières et métallurgiques fluctue fortement, en fonction de la valorisation du nickel sur les marchés internationaux. Elle est estimée à 3 % du PIB en 2015, après un point haut à plus de 18 % en 2007. En moyenne, sur la période 2002 – 2011¹, elle s'établit légèrement en deçà de 10 %.

Les services marchands et l'administration sont prépondérants dans la valeur ajoutée du territoire (respectivement 43 % et 17 % du total). Le poids de l'administration a reculé depuis 2005 (-2 points), mais tend à se stabiliser. Le secteur de l'agriculture ne représente plus que 1,5 % de la valeur ajoutée totale.

Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité en Nouvelle-Calédonie



Source : ISEE ; (e) Cerom

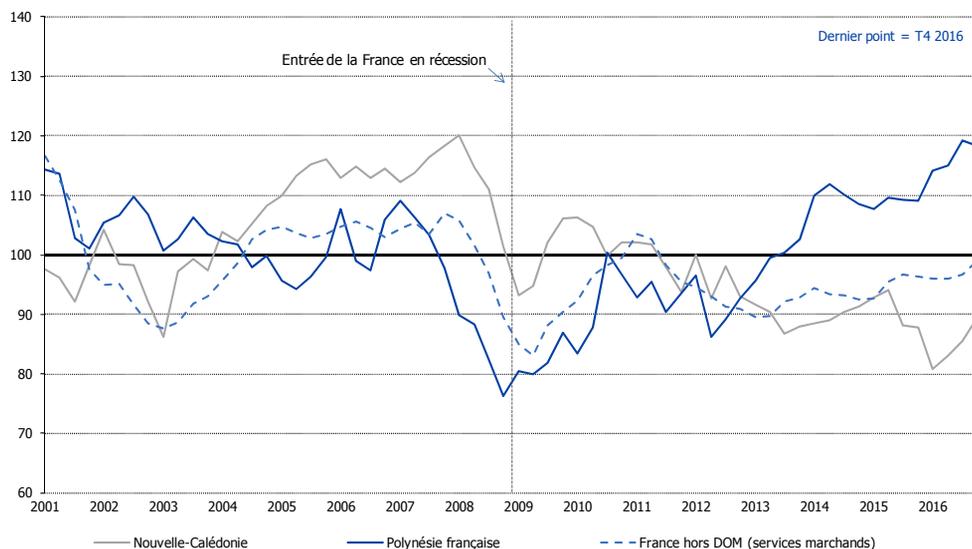
¹ Jusqu'en 2011, l'analyse par branche est basée sur les comptes définitifs de l'ISEE. Après cette date, les estimations proposées par Cerom sont susceptibles d'évoluer.

L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Une année 2016 de contraste

La conjoncture du Nickel constitue la première cause de l'inflexion du climat des affaires enregistrée au premier trimestre 2016. La confiance des entrepreneurs était tombée à un plus bas historique, en raison des craintes sur la pérennité d'activité des industries métallurgiques. À partir du milieu de l'année, alors que chaque métallurgiste confirmait tour à tour son engagement, le climat des affaires remontait progressivement. Toujours inférieur de plus de 10 points à sa moyenne de longue période en fin d'année, l'ICA traduit les incertitudes économiques et institutionnelles durables qui affectent le territoire. La remontée de l'ICA est toutefois portée par des anticipations d'activité et d'emploi de moins en moins défavorables, et par de meilleures perspectives en matière d'investissement.

Indicateur du climat des affaires
(100 = Moyenne de longue période)



Attention : les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie.

Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

Méthodologie :

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEOM auprès des chefs d'entreprise, a pour objectif de résumer, au moyen d'une analyse en composantes principales, le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

Interprétation :

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieure (respectivement inférieure) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (respectivement défavorable) car supérieure (respectivement inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable sur le [site de l'IEDOM](#)

2. L'emploi et le chômage

LE DÉFICIT DU MARCHÉ DU TRAVAIL CONTINUE À SE CREUSER EN 2016

Les tensions s'intensifient sur le marché de l'emploi en 2016, avec un écart toujours croissant entre le nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois (+9,7 % sur un an en moyenne annuelle) et les nouvelles offres d'emploi déposées (-13,5 %).

Le nombre d'entreprises employeuses se stabilise (-0,3 % en 2016, après -3,9 % en 2015). Le nombre total d'emploi salarié diminue de 0,4 % en moyenne annuelle, soit une destruction nette d'environ 350 emplois. Ces destructions concernent le secteur privé (680 emplois perdus, principalement dans les secteurs de l'industrie, du commerce et de la construction), le secteur public continuant à créer des emplois (330 emplois nets), de fonctionnaires notamment. Parallèlement, le nombre de travailleurs indépendants progresse de 2,8 %. Enfin, concernant les travailleurs étrangers, le nombre d'autorisations délivrées par la Direction du Travail et de l'Emploi baisse fortement.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

La population active progresse

Selon les chiffres du dernier recensement de la population, la population active calédonienne s'établissait en 2014 à 71,5 % de la population en âge de travailler (personnes âgées de 15 à 64 ans), soit 130 000 actifs. Le taux d'activité¹ a ainsi progressé de 6,2 % sur la période 2009-2014, et se situe désormais au même niveau qu'en France métropolitaine. Le niveau d'activité des femmes reste cependant moins élevé qu'en métropole, particulièrement parmi la génération aujourd'hui âgée de 50 à 64 ans, mais est supérieur aux niveaux constatés dans d'autres départements et territoires ultra-marins.

Entre 2009 et 2014, le marché du travail est resté dynamique, permettant la création de 15 400 emplois nets, soit en moyenne 3,0 % d'emplois supplémentaires chaque année. Ce dynamisme de l'activité économique a poussé une partie des inactifs (retraités ou personnes au foyer) à se porter sur le marché du travail. Bien qu'il ait progressé de 3 points sur la période intercensitaire, le taux d'emploi² reste, à 61,0 %, inférieur à celui de la métropole (64,3 %).

| Répartition de la population active (15-64 ans) | | | | | | Variation |
|---|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|--------------|
| | 1989 | 1996 | 2004 | 2009 | 2014 | 2014/2009 |
| Actif occupé | 54 726 | 64 935 | 80 118 | 95 451 | 110 887 | 16,2% |
| Chômeur | 10 437 | 14 935 | 15 709 | 15 496 | 19 145 | 23,5% |
| Population active | 65 163 | 79 870 | 95 827 | 110 947 | 130 032 | 17,2% |
| Taux d'emploi (%) | 53,0 | 51,1 | 53,1 | 57,9 | 61,0 | +3,0 pt |
| Taux de chômage (%) | 16,0 | 18,7 | 16,4 | 14,0 | 14,7 | +0,8 pt |
| Taux d'activité (%) | 63,1 | 62,9 | 63,5 | 67,3 | 71,5 | +4,1 pt |

Source : Isee, recensements de la population

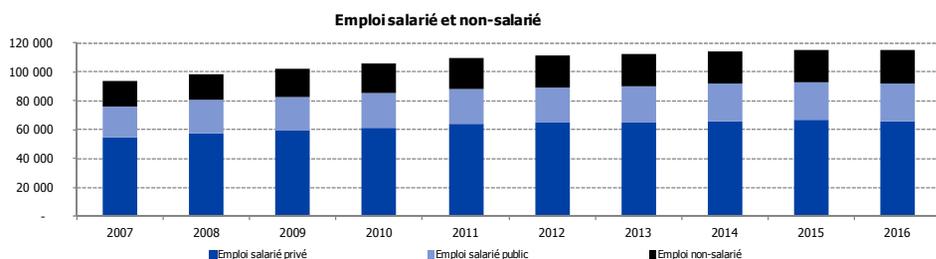
¹ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) d'une tranche d'âge et la population totale correspondante. Sans précision de tranche d'âge, il s'agit de la population « en âge de travailler » (15-64 ans).

² Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Parallèlement, le taux de chômage au sens du recensement¹ a progressé de 0,8 point, pour s'établir à 14,7 % (soit plus de 19 000 personnes se déclarant à la recherche d'un emploi). Le niveau de chômage des femmes a baissé de 0,6 point entre 2009 et 2014, mais il reste supérieur à celui des hommes (15,7 %, contre 13,9 %).

2.2 L'EMPLOI

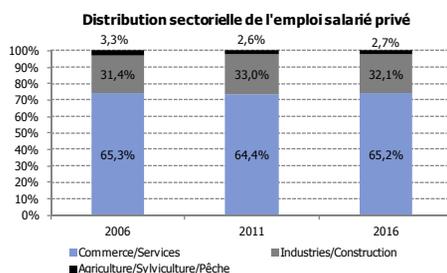
115 500 emplois ont été comptabilisés en Nouvelle-Calédonie en moyenne en 2016², dont 92 200 emplois salariés (public et privé). Entre 2007 et 2011, l'économie calédonienne a été particulièrement dynamique, créant en moyenne chaque année 3,6 % d'emplois salariés supplémentaires. Entre 2012 et 2015, la progression est plus modeste (+1,2 % par an en moyenne), mais reste supérieure à celle observée au niveau national. En 2016, la Nouvelle-Calédonie connaît une diminution du nombre de ses emplois salariés (-0,4 %), une première depuis 25 ans. Ces destructions d'emploi, concentrées dans le privé (-1,0 %, soit 680 destructions nettes), sont compensées par la progression de l'emploi salarié public (+1,3 %, avec 330 créations nettes) et surtout, de l'emploi indépendant³ (+2,8 %, soit +625 emplois).



Source : ISEE, CAFAT

Baisse de l'emploi salarié privé

L'emploi salarié privé concerne 57 % des emplois en Nouvelle-Calédonie (soit 66 000 emplois). Le secteur tertiaire y est majoritaire (65 % des postes). Le secteur secondaire représente un tiers des postes environ, et le secteur primaire 2,7 % (-0,6 point en dix ans).



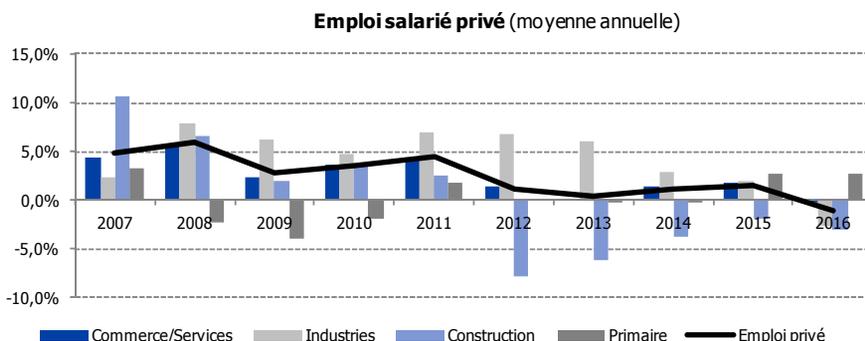
Source : ISEE, CAFAT

¹ Le taux de chômage est la part des chômeurs dans la population active. La mesure du chômage au sens du recensement est purement déclarative : est considéré comme chômeur tout individu se déclarant à la recherche d'un emploi. Elle ne correspond donc pas à l'approche du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT).

² Hors stagiaires, bénéficiaires d'une mesure d'aide à l'emploi, apprentis, intermittents, VCAT, exclus du périmètre de comptabilisation de la CAFAT.

³ Estimé à partir des immatriculations au Ridet de personnes physiques non employeuses.

En 2016, les effectifs salariés privés diminuent globalement de 1,0 % (679 salariés). Les destructions nettes d'emploi concernent les secteurs de l'industrie (-372 salariés, y compris les industries extractives), la construction (-222 salariés), et le commerce (-194 salariés). En revanche, les secteurs de l'agriculture et des services sont créateurs nets d'emplois (respectivement 45 salariés et 65 salariés supplémentaires).



Source : ISEE, CAFAT

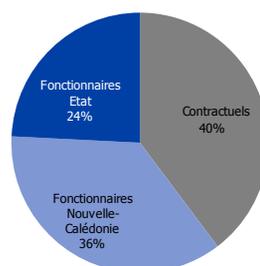
Repli de l'intérim

L'emploi de salariés intérimaires a concerné 20 500 personnes en 2016, pour 9 175 postes équivalents temps plein (ETP). Il diminue de 12,1 % par rapport à 2015, après avoir progressé de 9,0 % l'année précédente. L'intérim est essentiellement utilisé dans les secteurs du commerce, de la construction et des mines et carrières, et du transport, dans des proportions équivalentes.

Progression de l'emploi public

L'emploi salarié public représente 26 200 emplois en 2016 (soit 23 % des emplois). La fonction publique d'État concerne près d'un quart des emplois publics, dont une petite part (4,1 %) est employée par les collectivités locales (la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes). La fonction publique locale, qui regroupe 36 % des emplois publics, se décompose entre fonction publique territoriale (Nouvelle-Calédonie, Provinces) et fonction publique communale. Les contractuels enfin comptent pour 40 % de l'effectif public total, répartis essentiellement dans les établissements publics (42 %), les communes (21 %) et les provinces (19 %). Le recours aux contractuels dans les communes (67 % des agents communaux) est facilité par un principe dérogatoire qui découle des difficultés des plus petites communes à organiser les concours pour le recrutement de leurs agents.

Répartition des effectifs de la fonction publique en 2016



Source : ISEE, CAFAT

A l'inverse du privé, le secteur public continue à créer de l'emploi en 2016 (+1,3 %, soit 331 emplois supplémentaires). Ces créations nettes concernent toutes les composantes de l'emploi public : +104 contractuels, +193 fonctionnaires territoriaux, et +34 fonctionnaires d'État. Pour cette dernière catégorie, les renforts d'effectifs annoncés via les ministères de la défense, de la justice et de l'intérieur n'ont commencé à intervenir qu'en fin d'année, et contribuent donc peu à ce stade à l'évolution d'ensemble.

Fort dynamisme de l'emploi indépendant

En 2016, 20 % des emplois (soit 23 300) sont des emplois non-salariés (artisans, commerçants, exploitants agricoles, professions libérales...), une proportion nettement plus importante qu'en France métropolitaine (autour de 11 %) ou que dans les DOM. L'emploi non-salarié s'est encore renforcé sur la période récente, avec une croissance annuelle moyenne de 1,5 % de 2011 à 2015, plus rapide que celle de l'emploi salarié.

À l'inverse de l'emploi salarié, la progression de l'emploi non-salarié est restée dynamique en 2016 (+2,8 %, soit 625 entités supplémentaires), notamment dans les activités de service (+189 entités pour les services administratifs et de soutien, +71 entités pour le secteur « santé et action sociale »), dans le secteur primaire (+86 entités), et dans la construction (+114 entités).

L'embauche prioritaire de personnel local se poursuit

Le dispositif mis en place en application de la loi sur « la protection, la promotion et le soutien de l'emploi local », opérationnel depuis le 14 février 2012¹, continue à guider la politique d'embauche sur le territoire. À qualifications et compétences égales, priorité est ainsi donnée à l'embauche de citoyens calédoniens puis, en deuxième recours, aux personnes justifiant d'une durée de résidence minimale (3 à 10 ans selon les secteurs d'activité). Les sources statistiques disponibles ne permettent cependant pas de mesurer l'impact de la loi sur l'accès effectif à l'emploi local à ce jour, ce d'autant que l'obligation de dépôt des offres d'emplois n'est que peu respectée par les employeurs. Ainsi, selon l'Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC), 10 % à 15 % seulement des offres d'emploi seraient recensées par les organismes de placement du territoire.

Le nombre d'autorisations accordées pour l'emploi de travailleurs étrangers recule

En 2016, 1 800 autorisations de travail ont été délivrées par la Direction du travail et de l'emploi du gouvernement à des personnes de nationalité étrangère (toutes durées, hors mines et affaires maritimes), un chiffre en net recul par rapport aux années précédentes. D'une part, l'achèvement de la construction des nouvelles usines métallurgiques a entraîné la démobilisation par les opérateurs de la majeure partie de leur personnel expatrié et le non renouvellement des demandes d'autorisations : au total, un seul agrément a été délivré en 2016 à l'usine du Sud, et 274 à l'usine du Nord. D'autre part, le nombre de demandes hors opérateurs métallurgiques se contracte nettement, après avoir fortement augmenté en 2015, dans le cadre de missions spécifiques et de courtes durées.

| Les travailleurs étrangers, autorisations délivrées par la DTE* | | | | | | | Variation |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------|
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2016/2015 |
| Autorisations de travail accordées | 7 093 | 6 458 | 6 551 | 2 699 | 2 887 | 1 784 | -38,2% |
| dont Vale NC** | 2 053 | 691 | 301 | 105 | 15 | 1 | -93,3% |
| dont Koniambo Nickel SAS** | 4 376 | 5 255 | 5 168 | 1 272 | 762 | 274 | -64,0% |
| dont autres | 664 | 512 | 1 082 | 1 322 | 2 110 | 1 509 | -28,5% |

* les secteurs de la mine et les affaires maritimes, ne relevant pas des compétences de la DTE, sont exclus

** activité de construction uniquement

Source : Direction du Travail et de l'Emploi

¹ Le cadre légal comprend la loi du pays n° 2010-9 du 27 juillet 2010, la délibération d'application n° 156 du 10 décembre 2011 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local, le tableau des activités professionnelles signé le 16 décembre 2011 et étendu par l'arrêté n° 2012/175 du 9 janvier 2012.

Les disparités selon le genre s'amenuisent sur le marché du travail

L'étude prospective emploi-formation réalisée par l'Institut pour l'IDC-NC dresse régulièrement le portrait l'emploi en Nouvelle-Calédonie. L'édition 2015¹ montre que les disparités de genre et de niveau de formation tendent à se résorber. Les femmes salariées représentent au moins la moitié des effectifs dans 46 % des métiers, contre 42 % en 2011. Parallèlement, la qualification des salariés progresse, notamment celle des femmes. Les chefs d'entreprises requièrent globalement des niveaux de diplômes de plus en plus élevés, et témoignent de besoins accrus en formation, notamment dans les secteurs de l'hygiène et sécurité et de la surveillance.

2.3 LE CHÔMAGE

Estimé uniquement lors des recensements de la population, le taux de chômage a été évalué en Nouvelle-Calédonie à 14,7 % de la population active en 2014 (+0,7 points par rapport à 2009). Le taux de chômage au sens du recensement est supérieur à celui observé en France métropolitaine (13,1 % en 2013), mais nettement plus faible qu'en moyenne dans les départements d'outre-mer (autour de 30 %).

L'inadéquation offre-demande persiste

Le marché de l'emploi calédonien se caractérise toujours par une forte inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Selon deux études récentes de l'IDC-NC², 52 % des entreprises ayant embauché sur la période 2013-2015 auraient rencontré des difficultés de recrutement. La principale difficulté signalée reste le manque de qualification du vivier, (35 % des citations). L'inexistence ou l'insuffisance de viviers de recrutement, qui se situait au deuxième rang du classement lors des enquêtes réalisées en 2011 et 2013, est passée au quatrième rang en 2015 avec seulement 15 % des citations. Selon la terminologie utilisée par l'IDC-NC dans son enquête, les difficultés liées aux « compétences sociales » et au « savoir être » pèsent désormais davantage. Dans ce contexte, 124 postes sont restés « orphelins » en 2015, n'ayant recueilli aucune candidature, essentiellement dans l'industrie (41 postes dans 7 métiers différents) et les services à la personne et à la collectivité (37 postes dans 5 métiers).

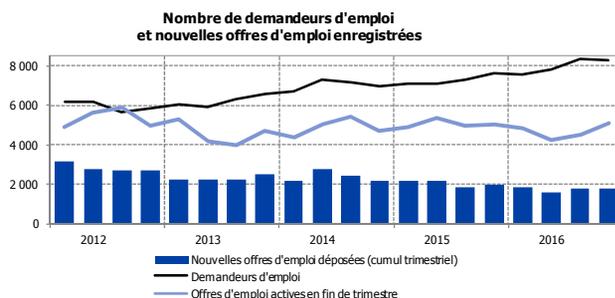
Dans les domaines du « Support à l'entreprise » et de la « Banque, assurances et immobilier », les carences en compétences, en connaissances ou en expériences freinent le processus de recrutement. Mais, dans certains secteurs, au-delà du manque de main-d'œuvre qualifiée, d'autres facteurs de nature qualitative expliquent les difficultés de recrutement exprimées par les employeurs interrogés. Ainsi, en plus des compétences qui feraient défaut, les difficultés à recruter sur les métiers du « Commerce, vente et grande distribution » et des « Services à la personne et à la collectivité » sont liées au savoir-être des candidats (absentéisme, assiduité, etc.). Enfin, selon les entreprises du « BTP », de l'« Industrie » et de l'« Installation et maintenance », des facteurs externes aux candidats tels que la loi sur l'emploi local ou le manque de formations professionnelles adaptées sont aussi sources de difficultés.

¹ L'étude prospective emploi-formation est reconduite tous les deux ans. Les résultats de la prochaine enquête seront publiés en 2018.

² « Étude prospective emploi-formation » publiée en 2015 et « Les métiers porteurs » publiée en 2016

La demande d'emploi progresse, et l'offre se situe à son plus bas niveau

Dans la continuité des années précédentes, le nombre de demandeurs d'emploi progresse une nouvelle fois en 2016 (+9,7 % en moyenne annuelle, soit 657 personnes supplémentaires). La progression est marquée en province Sud (+11,1 %), où sont localisés les trois quarts des demandeurs, ainsi qu'en province Nord (+9,6 %). Elle se concentre essentiellement sur les secteurs de l'industrie, du commerce et de la construction.



Parallèlement, l'offre d'emploi¹ continue à se tasser en 2016 (-13,5 %), avec 7 133 nouvelles offres cumulées sur l'année, le plus bas niveau enregistré depuis dix ans. Elle diminue principalement en province Sud (-10,7 %), où restent néanmoins situés les trois quarts des postes proposés. Elle baisse également fortement en province Nord (-19,6 %), suite notamment aux difficultés rencontrées par l'usine métallurgique du nord. Le secteur de la construction est particulièrement touché, ainsi que les secteurs de l'industrie, de l'installation et de la maintenance. Le recul de l'offre touche cette année autant les contrats à durée déterminée (-517 offres, soit une baisse de 10,3 %) que les contrats à durée indéterminée (-479 offres, soit 20,5 %). Les CDD représentent toujours plus de deux tiers des offres.

Le nombre de bénéficiaires des dispositifs d'indemnisation augmente régulièrement

Dans ce contexte, le nombre de chômeurs indemnisés connaît un rebond significatif (+12,4 %, après -2,7 % en 2015). L'assurance chômage s'appuie sur deux types de prestations en Nouvelle-Calédonie : 2 608 personnes en moyenne ont été indemnisées au titre du chômage total, qui permet aux salariés ayant perdu leur emploi de bénéficier durant 9 à 14 mois d'une allocation maximale de 75 % du SMG mensuel. Les prestations versées augmentent de 12,0 % (à 3,1 milliards de F CFP), suite à l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+12,6 %). Parallèlement, 32 entreprises (pour 440 salariés concernés) ont connu des difficultés économiques justifiant l'admission de leurs collaborateurs au régime d'assurance du chômage partiel (contre 20 entreprises et 101 salariés en 2015).

Bénéficiaires des allocations chômage

| | 2007 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|------------------------------------|--------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|------------------------|
| Chômage total | | | | | | | | | |
| Chômeurs indemnisés | 1 190 | 1 681 | 1 675 | 1 765 | 2 005 | 2 390 | 2 316 | 2 608 | 12,6% |
| Prestations (en millions de F CFP) | | 1 685 | 1 760 | 2 015 | 2 401 | 2 826 | 2 796 | 3 131 | 12,0% |
| Chômage partiel | | | | | | | | | |
| Nombre de salariés concernés | 398 | 22 | 79 | 202 | 130 | 360 | 101 | 364 | 260,4% |
| Nombre d'heures indemnisées | 44 951 | 2 419 | 8 818 | 38 115 | 30 333 | 45 216 | 24 146 | 55 743 | 130,9% |
| Prestations (en millions de F CFP) | 20,9 | 1,3 | 7,3 | 23,5 | 18,4 | 30,8 | 13,9 | 33,6 | 141,7% |

Source : CAFAT comptabilité de caisse

¹ Nouvelles offres d'emplois déposées auprès des services de placement.

2.4 LES RELATIONS SOCIALES

Selon le Service des Relations du Travail du gouvernement, la conflictualité du travail dans le secteur privé s'est stabilisée depuis 3 ans, bien en deçà des niveaux observés jusqu'en 2012. En 2015, dernière année pour laquelle les données sont disponibles, 20 protocoles de fin de conflit ont été enregistrés en 2015, contre 18 en 2014. Cette stabilisation traduit le renforcement de la négociation collective en entreprise, avec près de 300 accords collectifs d'entreprise en vigueur.

Au niveau interprofessionnel, la mobilisation des différents partenaires sociaux a permis de conclure les négociations engagées depuis 2012 sur la mise en place d'un accord interprofessionnel portant sur la création d'un fonds d'assurance formation. Par ailleurs, les négociations de branches sont restées dynamiques. Ainsi, les éléments recensés en 2015, mettent en exergue une reprise de l'activité conventionnelle :

- 21 avenants aux accords collectifs ont été déposés à la Direction du Travail et de l'Emploi (DTE) en 2015, contre 16 avenants déposés en 2014 ;
- le salaire est resté le thème principal de ces négociations de branche, auquel se sont ajoutés les thèmes relatifs aux Certificats de Qualification Professionnelle et à la reprise du personnel en cas de transfert de marché ;
- 17 des 22 branches actives en Nouvelle-Calédonie ont signé une revalorisation de leur grille salariale. L'augmentation moyenne des salaires dans les branches professionnelles concernées est de 0,77% en 2015, contre +0,18% en 2014.

Concernant la négociation en entreprise, le nombre d'accords collectifs déposés à la DTE a diminué (-5,8 %), l'administration n'étant toutefois pas systématiquement informée, malgré une obligation de dépôts des textes signés. Toutefois, le nombre d'entreprises signataires d'accords collectifs a augmenté (+8,3 %). La branche « Commerce et divers », secteur représentant plus de 15 % des salariés du privé, est la branche qui contribue le plus au nombre d'accords signés. Comme les années précédentes, les partenaires sociaux se sont essentiellement mobilisés sur les thèmes « salaires et primes » et « intéressement ».

Les relations du travail dans le secteur privé⁽¹⁾

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 ⁽²⁾ | Variation 2015/2014 |
|---|------|------|------|------|------|---------------------|------------------------|
| Nombre de conflits du travail enregistrés | 53 | 47 | 41 | 21 | 18 | 20 | 11,1% |
| Entreprises concernées | 41 | 42 | 41 | 21 | 18 | 21 | 16,7% |
| Nombre d'accords collectifs d'entreprise | 233 | 211 | 287 | 293 | 308 | 290 | -5,8% |
| Entreprises concernées | 134 | 146 | 167 | 167 | 168 | 182 | 8,3% |

⁽¹⁾ Les secteurs de la mine et les affaires maritimes, ne relevant pas des compétences de la DTE, sont exclus

⁽²⁾ dernières données disponibles

Source : Direction du Travail et de l'Emploi

3. Les revenus et les salaires

3.1 LES REVENUS

| Revenus fiscaux déclarés par catégorie | | | | Variation |
|---|--------------|--------------|--------------|------------------|
| Milliards de F CFP | 2013 | 2014 | 2015 | 2015/2014 |
| Traitements et salaires | 326,8 | 332,4 | 344,0 | 3,5% |
| Revenus d'activité non salariaux | 21,5 | 21,3 | 21,1 | -1,1% |
| Bénéfices agricoles | 1,0 | 1,1 | 0,9 | -20,7% |
| Bénéfices industriels et commerciaux | 13,3 | 13,0 | 12,6 | -3,0% |
| Bénéfices non commerciaux | 7,2 | 7,2 | 7,6 | 5,6% |
| Pensions et retraites | 57,4 | 60,2 | 60,5 | 0,4% |
| Revenus fonciers | 12,6 | 13,2 | 14,1 | 7,5% |
| Autres | 2,0 | 2,2 | 2,1 | -3,5% |
| Total | 420,3 | 429,3 | 441,9 | 2,9% |

Source : Direction des services fiscaux

Les revenus déclarés aux services fiscaux en 2015 s'élevaient à plus de 440 milliards de F CFP (+2,9 % sur un an). Les traitements et salaires ont continué à progresser en 2015, à un rythme plus soutenu que les années précédentes (+3,5 % en 2015, après +1,7 % en 2014 et +3,1 % en 2013). Ils représentent cette année encore 77 % du total des revenus fiscaux déclarés. Les revenus d'activité non-salariaux sont en légère baisse (-1,1 %), suite à la diminution des bénéfiques industriels et commerciaux et des bénéfiques agricoles. Les revenus fonciers progressent fortement (+7,5 %), et les pensions et retraites se maintiennent (+0,4 %).

UN NIVEAU DE VIE PROCHE DE LA MÉTROPOLÉ MAIS VARIABLE SELON LES PROVINCES

La dernière enquête Budget Consommation des ménages de l'ISEE remonte à 2008. Selon cette source, dont les grandes tendances restent d'actualité, les ménages calédoniens disposent d'un revenu mensuel moyen de 405 000 F CFP, dont ils dépensent en moyenne 343 000 F CFP.

La moitié des calédoniens vit cependant avec moins de 144 000 F CFP par mois, soit un niveau de revenu médian proche de la moyenne métropolitaine (hors Île-de-France), et supérieur à celui observé dans les DOM.

Il existe de fortes inégalités de revenus selon les provinces. Ainsi, la province Sud, qui concentre 90 % des dépenses et ressources totales, tire à la hausse ces chiffres globaux. Les dépenses y sont particulièrement contraintes par celles consacrées au logement, notamment dans le Grand Nouméa. En province Sud, 20 % des ménages dépensent moins de 150 000 F CFP par mois.

À l'inverse, 60 % des ménages de la province Nord et 75 % de ceux des Îles Loyauté vivent en dépensant moins de 150 000 F CFP par mois.

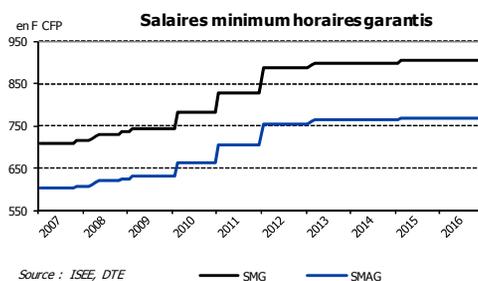
Le taux de pauvreté relatif est 2,4 fois plus élevé qu'en Métropole : en 2008, 17 % des ménages calédoniens vivent sous ce seuil de pauvreté relatif, évalué à 72 000 F CFP, ce qui représente 53 000 personnes, dont un tiers d'enfants de moins de 14 ans. Il existe des disparités entre provinces : ce taux est de 9 % en province Sud (plus proche de celui de Métropole), de 35 % en province Nord et de 52 % aux îles Loyauté.

Ainsi, les inégalités de revenus en Nouvelle-Calédonie sont environ deux fois plus marquées qu'en France métropolitaine : le rapport inter-décile, qui mesure l'écart entre les revenus des 10 % les plus riches et les revenus des 10 % les plus modestes, est estimé à 7,9 contre 3,6 en Métropole et 5,8 pour l'ensemble des DOM.

3.2 LES SALAIRES MINIMUM LÉGAUX

Le Salaire Minimum Garanti (SMG) et le Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG) sont les deux types de rémunérations minimales légales appliqués en Nouvelle-Calédonie.

Le SMG est indexé sur l'indice officiel du coût de la vie en Nouvelle-Calédonie¹ (depuis janvier 1993, il s'agit de l'indice des prix hors tabac publié par l'ISEE). Le SMG est réévalué dès lors que cet indice enregistre une hausse au moins égale à 0,5 % par rapport à l'indice constaté lors de la dernière fixation du SMG. Le SMAG, qui équivaut à 85 % du SMG depuis le 1^{er} janvier 2005, augmente aux mêmes dates et proportionnellement à ce dernier.



En février 2015, le SMG a été revu légèrement à la hausse (+0,6 %). Depuis cette date, son niveau horaire est de 904,81 F CFP, soit 152 912 F CFP mensuels pour 169 heures travaillées. En dix ans, le SMG a connu une progression de 39,0 %, tandis que l'indice des prix hors tabac a lui progressé de 15,2 % sur la même période. Une revalorisation a été effectuée au 1^{er} février 2017 à 153 861 F CFP, soit un peu moins de 1 000 F CFP de plus par mois.

Des grilles de salaires conventionnels ont été fixées par branche et par catégorie professionnelle. Les salaires minimum conventionnels font l'objet d'un réexamen annuel. Entre 2015 et 2016, les revalorisations ont été de +0,3 % dans le commerce, +0,6 % dans le BTP, comprises entre +0,2 % et +0,3 % dans l'hôtellerie et entre +0,0 % à +0,4 % dans l'industrie.

3.3 L'ÉVOLUTION DES SALAIRES

L'estimation provisoire de la masse salariale, calculée à partir de l'assiette des cotisations à la CAFAT s'établit à 316 milliards de F CFP pour l'année 2016. Elle augmente de 0,2 % par rapport à 2015, malgré les destructions nettes d'emplois constatées en cours d'année (-0,4 % pour l'ensemble secteur privé et public).

Évolution de la masse salariale sur la base des cotisations CAFAT

| Milliards de F CFP | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 ^(p) | Variation 2016/2015 |
|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|---------------------|------------------------|
| Masse salariale | 279,6 | 287,0 | 298,0 | 307,7 | 315,7 | 316,2 | 0,2% |

Source : CAFAT ; (p) = provisoire

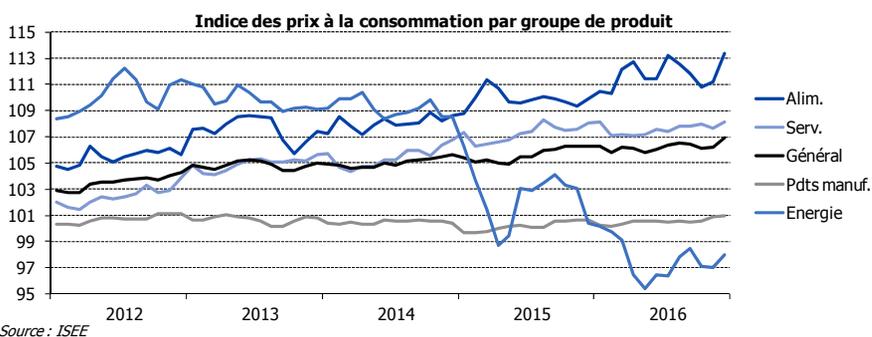
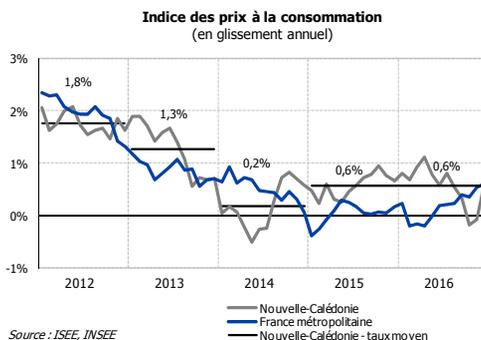
D'après une étude menée par l'ISEE, le salaire net médian s'élève à 213 000 F CFP par mois en 2011. Il a progressé de 13,3 % entre 2007 et 2011, tiré par les revalorisations successives des plus bas salaires. Dans le secteur privé, qui représente alors 72 % de l'emploi salarié, le salaire médian est près de deux fois inférieur à celui du secteur public (185 000 F CFP nets mensuels contre 334 000 F CFP). Cet écart reflète en partie la différence de qualification moyenne des salariés (51 % de cadres dans la fonction publique contre 19 % dans le privé en 2010), ainsi qu'un régime de rémunération plus favorable dans la fonction publique.

¹ Selon l'article 25 de l'ordonnance n° 85-1181 du 13 novembre 1985.

4. Les prix

PROGRESSION MODÉRÉE DU NIVEAU GÉNÉRAL DES PRIX

L'indice des prix a progressé de 0,6 % en 2016 en moyenne annuelle. Cette hausse, qui reste contenue, s'inscrit dans la continuité de celle observée en 2015 (+0,6 % également). La baisse des prix de l'énergie limite la progression de l'indice global, notamment au premier semestre. Les prix à la consommation des produits alimentaires progressent de 1,7 % en moyenne annuelle, et ceux du tabac de 21,5 %. Hors tabac, l'inflation est quasiment nulle (+0,1 %), comme en France métropolitaine.



Règlementation et engagements à la modération des prix en Nouvelle-Calédonie

La réglementation des prix est une des compétences transférées à la Nouvelle-Calédonie suite aux accords de Nouméa. Dans ce cadre, le Gouvernement assure le contrôle des prix d'un ensemble de produits de première nécessité ou de grande consommation, d'origine locale ou importée (viandes, poissons, produits laitiers, légumes, céréales...) ainsi que de certaines prestations de services (crèche, coiffure, réparation et assurance automobile, blanchisserie...). Le Gouvernement a la possibilité, au choix, de fixer le prix de ces produits en valeur absolue, d'instaurer une marge maximale, d'appliquer un taux directeur de révision annuel, d'exiger un engagement annuel de stabilité, ou de placer par dérogation ces produits sous le régime de la liberté surveillée ou contrôlée. La délibération n°52 du 16 juin 2015 a renouvelé l'habilitation du gouvernement à prendre de telles mesures de réglementation des prix, pour une durée de trois ans à compter du 23 juin 2015.

MISE EN PLACE D'UNE TAXE GÉNÉRALE SUR LA CONSOMMATION

Une taxe générale sur la consommation (TGC) du « type TVA » a été votée en septembre 2016, avec pour objectif la simplification des sept taxes directes et indirectes appliquées sur les importations. Sa mise en place, prévue en juillet 2018, est précédée d'une « marche à blanc » depuis avril 2017, destinée à ajuster les différents taux. Le législateur a prévu d'appliquer la TGC selon trois tranches, dont les taux, provisoirement fixés, pourront être revus à l'issue de la marche à blanc. Le taux réduits, à 3 %, concerne les denrées alimentaires de base, les services à la personne, l'industrie et tous les produits de première nécessité. Un taux intermédiaire à 11 % est appliqué sur une partie de l'alimentaire, le logement, les vêtements, le carburant. Un taux normal, à 22 %, concerne l'automobile, les équipements de la maison, les boissons sucrées et alcoolisées ou encore le tabac. Certains secteurs, comme la santé ou l'éducation, seront exonérés de taxes. En Nouvelle-Calédonie, la TGC appliquée à 22 % concerne environ 15 % de la consommation. En comparaison, le taux à 20 % de la TVA métropolitaine concerne 77 % de la consommation française.

Indice des prix à la consommation des ménages

| Base 100 décembre 2010 | Pondération | Fin 2015 | Fin 2016 | Glissement 2016/2015 |
|---|---------------|--------------|--------------|-------------------------|
| Indice général | 10 000 | 106,3 | 107,0 | 0,6% |
| Indice hors tabac | 9 803 | 105,4 | 106,0 | 0,6% |
| Alimentation | 2 178 | 109,9 | 113,3 | 3,1% |
| Produits manufacturés | 3 031 | 100,7 | 100,9 | 0,2% |
| Services | 3 610 | 108,1 | 108,2 | 0,1% |
| Énergie | 984 | 100,4 | 98,0 | -2,4% |
| Quelques évolutions | | | | |
| Logement et dépenses afférentes | 1 740 | 109,4 | 110,1 | 0,6% |
| Santé | 143 | 101,9 | 101,9 | 0,0% |
| Communications | 350 | 88,9 | 85,0 | -4,4% |
| Transports | 2 119 | 102,8 | 102,4 | -0,4% |
| <i>Essence et gazole</i> | <i>443</i> | <i>98,8</i> | <i>93,8</i> | -5,0% |
| Tabac | 197 | 155,8 | 158,6 | 1,8% |
| Indice France entière (base 2015) | - | 100,0 | 100,6 | 0,6% |
| Indice Polynésie française (base 2007) | | 107,8 | 108,0 | 0,1% |

Sources : ISEE, INSEE, ISPF, calculs IEOM

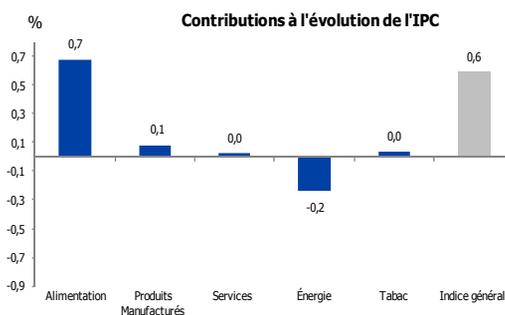
Une inflation toujours contenue en 2016...

La progression des prix à la consommation est restée contenue en 2016 (+0,6 % en glissement annuel), dans le prolongement de cinq années de résorption de l'inflation. Le rythme d'inflation observé localement est identique à celui enregistré en France métropolitaine.

Les prix à la consommation sont restés globalement stables au cours des trois premiers trimestres de l'année, mais progressent au dernier trimestre, notamment en décembre.

... modérée par la baisse des prix de l'énergie

La hausse de 3,1 % sur l'année des prix des produits alimentaires explique l'intégralité de l'évolution d'ensemble (contribution de +0,7 point à l'évolution de l'IPC). Elle est pour partie compensée par la baisse de 2,4 % des prix de l'énergie (contribution de -0,2 point). Les prix des produits manufacturés et des services restent globalement stables (+0,3 % et 0,1 % respectivement).



Sources : Isee, Calculs IEOM

Une stabilité des prix apparente

Si, globalement, l'inflation mesurée est faible en Nouvelle-Calédonie depuis plusieurs années, comme d'ailleurs dans l'ensemble des pays à monnaie forte, les prix de certains produits ou groupes de produits connaissent cependant des évolutions significatives, à la hausse comme à la baisse. Comme les consommateurs retiennent davantage les hausses, et notamment les hausses importantes, l'inflation « ressentie » par la population est plus importante que l'inflation mesurée.

Depuis décembre 2010, base de référence pour l'indice des prix publié par l'Isee, l'inflation hors tabac n'a été que de 6 % sur 6 ans, soit moins de 1 % par an en moyenne. En revanche, sur la même période, les produits alimentaires ont augmenté de 13 %, la restauration de 16 %, comme les services d'éducation. Dans le même temps, des produits importants pour la consommation des ménages ont connu des baisses sensibles : les carburants (-6 %), les équipements informatiques (-14 %), les télécommunications (-15 %) ou encore les services financiers (-5 %).

Le tableau ci-dessous présente, au niveau le plus fin publié par l'Isee, les évolutions les plus importantes constatées entre décembre 2010 et décembre 2016.

| Les 15 plus fortes hausses | | Les 15 plus fortes baisses | |
|------------------------------------|-------|--|--------|
| Tabac | 57,3% | Péages et parkings | -85,9% |
| Distribution d'eau | 56,5% | Fauteuils et canapés | -30,7% |
| Viande de mouton | 45,5% | Téléphones et télécopie | -30,3% |
| Réparation de meubles | 43,8% | Equipements audiovisuels | -29,6% |
| Fruits frais | 33,6% | Equipements photo et cinéma | -28,6% |
| Tapis et revêtements de sol | 30,9% | Vêtements pour homme | -18,7% |
| Pneumatiques | 27,6% | Mobilier de séjour | -16,4% |
| Pose de revêtement de sols et murs | 27,3% | Services de télécommunication | -15,4% |
| Fleurs et plantes | 27,2% | Lingerie pour femme | -15,2% |
| Entretien de véhicules personnels | 23,5% | Supports d'enregistrement image et son | -13,2% |
| Services de gamelle | 23,4% | Equipement informatique | -12,9% |
| Légumes frais | 23,3% | Vêtements pour femme | -12,0% |
| Articles de papeterie et dessin | 22,3% | Aliments préparés pour enfants | -11,8% |
| Gâteau, pâtisserie de conservation | 22,1% | Appareils de lavage | -10,5% |
| Bières | 21,6% | Chaussures de ville | -9,8% |

Source: Isee

Outre la confirmation de mouvements de prix importants, à la hausse comme à la baisse, ce tableau semble montrer que les prix des produits et services locaux pourraient avoir une contribution prépondérante à l'inflation, qui aurait été nuancée par la baisse d'un certain nombre de produits essentiellement importés (biens durables, habillement...). Cette hypothèse, pour être confirmée, nécessiterait de disposer d'une décomposition rigoureuse de l'inflation entre les produits locaux et les produits importés.

COMPARAISON SPATIALE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Les modes de vie et de consommation en Nouvelle-Calédonie et en France métropolitaine ne sont pas identiques. Aussi, deux approches complémentaires étudiées dans une étude CEROM de 2012 sont utilisées pour mesurer les écarts de prix, selon qu'on se réfère à la structure de la consommation métropolitaine ou locale. En retenant les habitudes de consommation de la métropole, la différence globale de prix entre les deux territoires atteignait 49 %. Réciproquement, un Calédonien paierait 17 % de moins son panier-type de biens et services s'il se les procurait en France métropolitaine. Pour résumer ces deux approches, une mesure synthétique combinant ces deux chiffres permet de tenir compte de la manière dont un consommateur adapte son panier de consommation lorsque les prix relatifs sont modifiés. Selon cette vision synthétique, **l'écart de prix entre la Nouvelle-Calédonie et la France métropolitaine est estimé à 34 % en moyenne en 2010**, soit l'écart le plus important de tous les outre-mer français (+26 % pour la Polynésie, +12 % en Guyane en 2015, +7 % à La Réunion la même année). Cet écart est particulièrement important pour les produits alimentaires (+65,4 %), l'habillement (+42,5 %), et le logement (+38,9 %).

5. Le commerce extérieur

LE TAUX DE COUVERTURE S'AMÉLIORE

Les échanges commerciaux avec l'extérieur se replient en valeur, essentiellement en raison de la contraction des importations. Ces dernières chutent de 10,2 % (-30 milliards de F CFP), en liaison avec des cours de matières premières toujours bas. Parallèlement, les exportations progressent de 3,5 % (+5 milliards de F CFP), tirées par le dynamisme de la filière nickel malgré des cours déprimés. Dans ce contexte, la balance commerciale s'améliore sensiblement ; le déficit se réduit à -123 milliards de F CFP en 2016, après -158 milliards de F CFP en 2015. Le taux de couverture des importations par les exportations s'établit à 52,9 % contre 45,9 % l'année précédente.

5.1 LA RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La réglementation et la fiscalité du commerce extérieur relèvent de la compétence de la Nouvelle-Calédonie (art 22.6 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999), qui fixe l'assiette et les taux des impôts, des droits et des taxes à l'importation. La Nouvelle-Calédonie est associée à l'Union Européenne¹. Aussi, bien que les politiques de libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux ne s'appliquent pas dans les mêmes conditions que pour les pays membres, certaines règles sont en vigueur, comme la non-discrimination des produits d'origine européenne ou la clause de la nation la plus favorisée, qui garantit aux pays tiers des avantages commerciaux identiques à ceux dont bénéficie la nation la plus favorisée.

Si le principe de base reste la liberté du commerce, certaines restrictions s'appliquent selon la nature, l'origine ou la provenance des produits importés. Les pouvoirs publics locaux conduisent en effet une politique volontariste et sélective, destinée notamment à protéger les productions locales. Les marchandises importées² sont ainsi classées selon trois catégories :

- les marchandises totalement libres ;
- les marchandises soumises à des mesures de restrictions quantitatives (suspension ou contingentement) destinées à protéger les productions locales. La liste de ces marchandises est votée chaque année par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. En 2016, les marchandises soumises à des restrictions quantitatives représentent 2,1 % en valeur du total des importations douanières (à l'exclusion des marchandises en réimportation après exportation temporaire et des matériels militaires par nature) ;
- les marchandises dont l'importation est soumise à la présentation préalable d'une autorisation administrative d'importation (AAI). Ces mesures répondent à des exigences de santé ou de sécurité publique, de protection de l'environnement et du consommateur, ou de respect de normes réglementaires ou techniques.

L'entrée des biens sur le territoire est soumise à une fiscalité applicable à l'importation, qui alimente le budget de la Nouvelle-Calédonie. Plusieurs « lois du pays » permettent de préciser le régime d'exonération de droits de douanes et de taxes à l'importation de certains produits alimentaires de première nécessité, les régimes fiscaux privilégiés à l'importation, et la fiscalité des produits pétroliers.

¹ Décision d'association d'outre-mer (DAO) du 25 novembre 2013, concernant l'ensemble des PTOM et couvrant la période 2014 – 2020.

² L'importation de certaines marchandises est interdite à titre absolu pour des raisons de santé, de sécurité ou de protection de l'environnement et du consommateur.

Des systèmes de protections des marchés permettant de soutenir l'industrie locale sont par ailleurs en vigueur depuis 2007 (*cf.* section industrie). Un « Comité du commerce extérieur », composé de douze membres choisis pour leur représentativité économique, instruit les demandes de protections, mesures fiscales (taxes de protection), ou mesures de restrictions quantitatives (quotas ou suspensions d'importation).

Recettes douanières

| Millions de F CFP | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|---|---------------|---------------|---------------|------------------------|
| Taxe Générale à l'Importation (TGI) | 18 559 | 19 317 | 18 477 | -4,3% |
| Taxe de Base à l'Importation (TBI) | 6 944 | 7 332 | 6 891 | -6,0% |
| Droit de douane | 6 636 | 6 770 | 6 106 | -9,8% |
| Taxe sur les produits pétroliers (TPP) | 6 644 | 5 496 | 5 710 | 3,9% |
| Autres recettes douanières | 4 489 | 5 912 | 7 156 | 21,0% |
| Taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP) | 2 297 | 2 265 | 2 280 | 0,7% |
| Taxe sur le fret aérien (TFA) | 2 075 | 2 150 | 2 085 | -3,0% |
| Taxe de Consommation Intérieure (TCI) | 2 012 | 1 876 | 1 752 | -6,6% |
| Total | 49 656 | 51 118 | 50 457 | -1,3% |

Source : Direction Régionale des Douanes

En 2016, les recettes douanières diminuent de 1,3 % sur l'année. L'ensemble des taxes diminue, à l'exception de la taxe sur les produits pétroliers (+3,9 % pour la part figurant au budget de répartition) et des « autres recettes douanières », qui progressent de 21 % par rapport à 2015. Dans cette ligne, plusieurs taxes augmentent de façon significative dont la TSPA (Taxe de Soutien à la Production Agricole), affectée à l'Etablissement de régulation des prix agricoles (ERPA) et à la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie, et la partie de la TPP affectée aux syndicats mixtes de transport (SMTI et SMTU).

5.2 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La facture énergétique se réduit de nouveau

En 2016, les importations calédoniennes s'élèvent à 262 milliards de F CFP, soit un peu plus d'un quart du PIB. Elles chutent de 10,2 % sur l'année (après -2,4 % l'année précédente).

Importations en valeur

| Milliards de F CFP | 2006 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|
| Biens d'investissement, dont | 74,3 | 79,5 | 81,3 | 72,0 | -11,4% |
| Automobile | 24,4 | 24,2 | 24,7 | 22,2 | -10,1% |
| Machines et équipement ⁽¹⁾ | 33,8 | 43,2 | 44,2 | 38,3 | -13,4% |
| Biens de consommation durable | 7,8 | 9,9 | 9,2 | 9,1 | -1,1% |
| Biens de consommation non durable, dont | 39,8 | 59,6 | 61,9 | 58,9 | -4,9% |
| Produits alimentaires et boissons ⁽²⁾ | 19,7 | 32,8 | 34,2 | 32,7 | -4,3% |
| Biens intermédiaires, dont | 42,9 | 61,2 | 70,3 | 68,0 | -3,3% |
| Produits de l'industrie chimique ⁽³⁾ | 4,7 | 10,1 | 14,6 | 16,3 | 11,6% |
| Energie | 30,3 | 78,3 | 57,8 | 45,1 | -21,9% |
| Autres | 5,7 | 10,2 | 11,0 | 8,5 | -22,5% |
| Total | 200,8 | 298,6 | 291,5 | 261,7 | -10,2% |

(1) y compris équipements électroniques destinés principalement aux entreprises

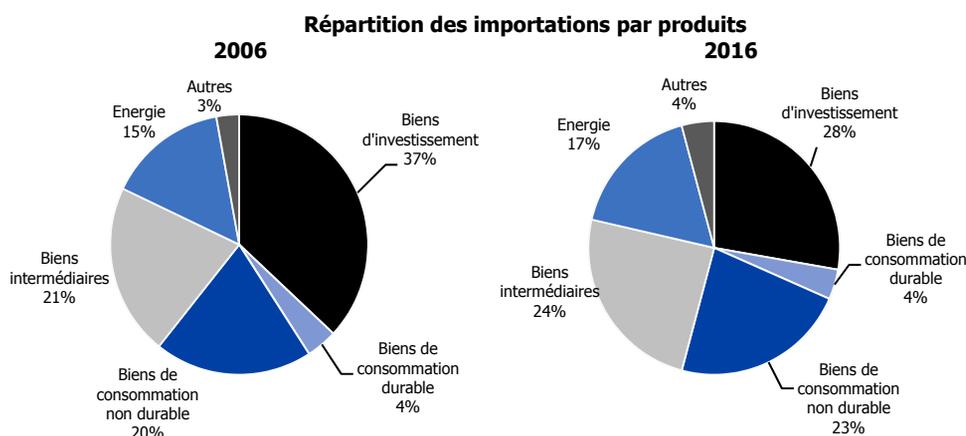
(2) hors aliments pour animaux et travail des grains

(3) hors savons, produits d'entretien et parfums

Sources: ISEE, Direction Régionale des Douanes

Les importations de produits énergétiques diminuent fortement (-22 %), suite à la baisse sensible des cours du pétrole sur la période. Les quantités demandées en gazole et fiouls lourds progressent cependant, en lien avec l'activité métallurgique. L'énergie représente 17 % des importations calédoniennes en 2016, contre 20 % en 2015 et 26 % en 2014. Les importations de biens d'investissement se réduisent également (-11 %), qu'il s'agisse des machines et équipement (-13 %), ou des automobiles (-10 %). La part des biens d'investissement dans les importations avait très fortement progressé durant la phase de construction et de montée en charge des nouvelles usines métallurgiques. Elle représente 28 % du total des produits importés en 2016, contre 37 % lors du pic de 2006.

Les importations de biens intermédiaires fléchissent également, mais restent supérieures à la moyenne des dix dernières années. Concernant les biens de consommation, les importations de biens durables (appareils ménagers, appareils électroniques) et non durables diminuent, respectivement de 1 % et 5 %. Les importations de produits alimentaires diminuent de 4 %, pour partie en raison d'effets prix.

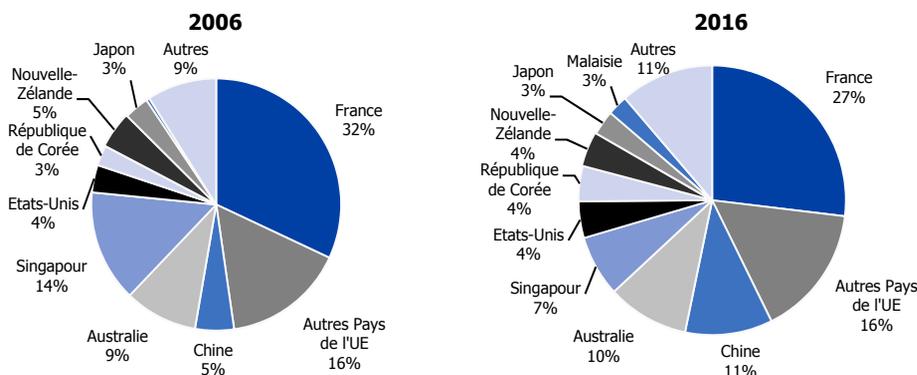


Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

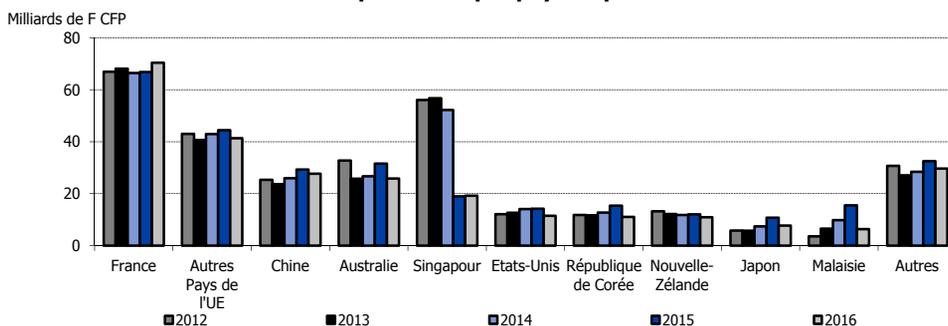
5.2.2 L'Union européenne et la Chine, principaux fournisseurs du territoire

L'union européenne est le principal fournisseur de la Nouvelle-Calédonie en 2016, avec 27 % de part de marché pour la France, et 16 % pour l'ensemble des autres pays de l'Union européenne. Les produits concernés sont diversifiés : produits alimentaires, produits chimiques, métaux, matériel de transport et machines, appareils et matériel électrique. Les importations en provenance de France progressent de 5,4 % sur l'année, principalement suite à l'achat d'avions fin 2016. Elles s'établissent à 70 milliards de F CFP, soit le plus haut niveau atteint depuis 2003. La Chine, à l'origine de 11 % des importations, devient le deuxième partenaire commercial du territoire (28 milliards de F CFP, en diminution de 5,5 % en 2016, après une année 2015 gonflée par l'achat ponctuel d'un remorqueur-bateau pousseur). L'Australie n'est plus que le troisième fournisseur du territoire (10 % de parts de marché), suite à un recul de 18 % des biens fournis (biens d'investissements et biens intermédiaires notamment). Enfin, les importations en provenance de Singapour, composées essentiellement d'hydrocarbures, progressent de 1 %, ce qui positionne ce pays comme quatrième fournisseur du territoire. La chute des importations de produits énergétiques affecte principalement la Malaisie (-59 %).

Évolution des parts de marché des fournisseurs du territoire



Importations par pays de provenance



Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

5.3 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.3.1 Les exportations augmentent, soutenues par la filière nickel

En 2016, les exportations calédoniennes s'élevaient à 138 milliards de F CFP, un peu moins de 15 % du PIB. Constituées à près de 90 % de produits issus de l'industrie métallurgique et de la mine, elles progressent de 3,5 %, reflétant le fort dynamisme du secteur du nickel, malgré la persistance de cours particulièrement déprimés. Les ventes de minerais de nickel chutent de 12 % en valeur, malgré une hausse des volumes exportés (+5 %). Les exportations de mattes se réduisent de 40 % en valeur, suite à l'arrêt progressif de la chaîne de production dédiée de la SLN. En revanche, les exportations de ferronickels augmentent de 7 % (production supplémentaire de ferronickels par la SLN et montée en charge de KNS). La montée en puissance de l'usine Vale-NC se traduit par une hausse des exportations d'oxyde de nickel (+38 %) et de carbonate de cobalt (+94 %). Celles de Nickel Hydroxyde Cake, produit d'attente, se contractent de manière attendue (-47 %).

Loin derrière les produits du nickel, les ventes de produits de la mer progressent. Celles de crevettes gagnent 24 % en valeur, après une année 2015 atypique.

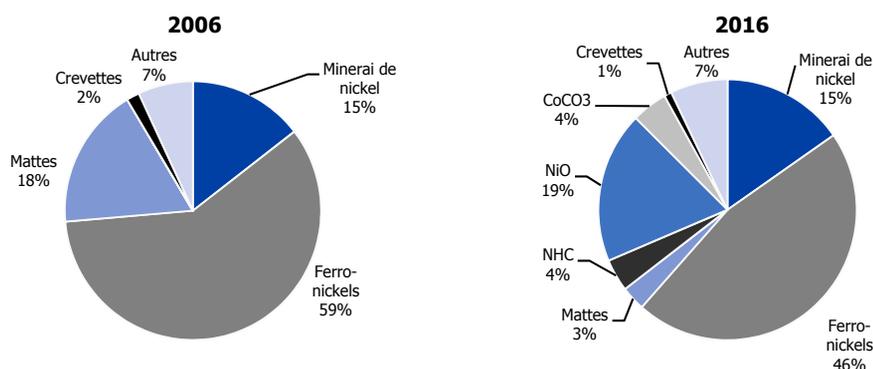
Exportations en valeur

| Milliards de F CFP | 2006 | 2014 | 2015 | 2016 ^(p) | Variation 2016/2015 |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------------|------------------------|
| Biens d'investissement | 3,5 | 3,5 | 4,0 | 5,1 | 28,1% |
| Biens de consommation durable | 0,9 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | -4,4% |
| Biens de consommation non durable dont | 3,5 | 2,5 | 2,1 | 2,6 | 19,9% |
| Crevettes | 2,2 | 1,4 | 1,0 | 1,3 | 24,0% |
| Biens intermédiaires dont | 121,5 | 137,0 | 124,3 | 127,2 | 2,3% |
| Minerai de nickel | 19,2 | 24,3 | 24,1 | 21,2 | -12,3% |
| Ferro-nickels | 78,1 | 78,1 | 59,7 | 63,8 | 6,9% |
| Mattes | 23,5 | 12,1 | 7,0 | 4,2 | -40,1% |
| NHC | 0,0 | 11,2 | 10,5 | 5,6 | -47,0% |
| NiO | 0,0 | 8,9 | 18,8 | 25,9 | 38,2% |
| CoCO ₃ | 0,0 | 0,8 | 3,2 | 6,2 | 93,9% |
| Énergie | 1,9 | 0,2 | 0,0 | 0,0 | -51,3% |
| Autres | 0,8 | 3,4 | 2,9 | 3,1 | 6,4% |
| Total | 132,1 | 147,0 | 133,8 | 138,4 | 3,5% |

(p) Données provisoires

Source : ISEE, Direction Régionale des Douanes

Répartition des exportations par produits

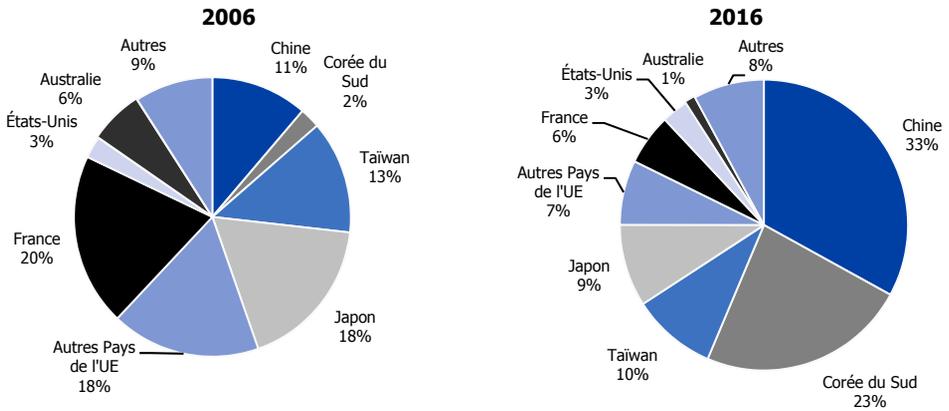


Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

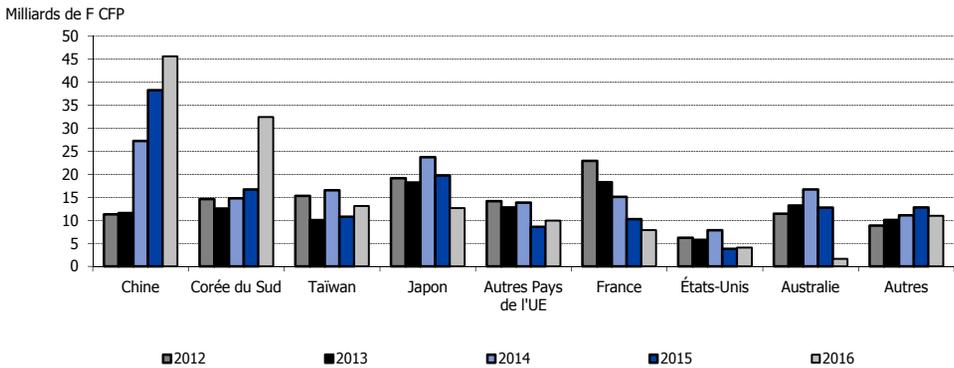
5.3.2 La Nouvelle-Calédonie exporte un tiers de ses produits vers la Chine

La Chine consolide sa place de premier client du territoire en comptabilisant, à elle seule, un tiers du total exporté en 2016. Sa part de marché a ainsi triplé en dix ans (11 % en 2006). Les exportations vers la Chine, d'une valeur de 46 milliards de F CFP, augmentent de 19 % sur l'année grâce à la progression des produits de l'usine Vale-NC, dont elle constitue le principal débouché, et de minerais de nickel (suite à l'ouverture de quotas d'exportation spécifiques). Les ventes de ferro-nickels vers la Chine ont en revanche diminué. Les exportations vers la Corée du Sud, deuxième pays destinataire, ont quasiment doublé en un an, tirées essentiellement par la forte hausse des ventes de ferro-nickels et oxydes de nickel, celles de minerais progressant en volume (+20 %) mais pas en valeur (-4 %). Taïwan devient le troisième partenaire de la Nouvelle-Calédonie, et le Japon rétrograde au quatrième rang (-36 % sur l'année). Dans l'ensemble, l'Asie concentre 77 % des exportations totales en 2016, contre 47 % en 2006.

Évolution des parts de marché par destinataire



Exportations par destinataire

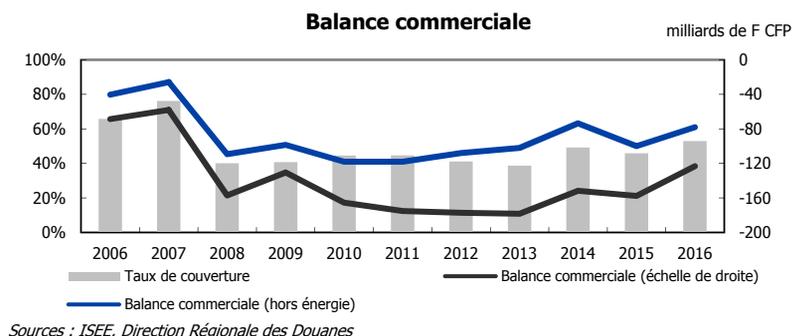


Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

Les exportations vers les autres partenaires historiques de la Nouvelle-Calédonie, la France et l'Australie, chutent respectivement de 23 % et de 87 %. Ces deux pays ne représentent plus que 6 % et 1 % des exportations totales en 2016, contre respectivement 20 % et 6 % en 2006. La baisse des exportations vers la France est consécutive à celle des mattes dont la France constituait l'unique marché. L'effondrement des exportations à destination de l'Australie résulte de la fermeture de la raffinerie Queensland Nickel.

5.4 AMÉLIORATION DU DÉFICIT COMMERCIAL

En 2016, la chute des importations (-30 milliards de F CFP, soit -10 %), associée à la hausse des exportations (+5 milliards de F CFP, soit +3 %), se traduit par une amélioration notable du déficit commercial (+34 milliards de F CFP). Il s'établit à 123 milliards de F CFP, son niveau le plus faible depuis 2009. Le taux de couverture des importations par les exportations calédonniennes progresse dans ce contexte de 7 points, pour s'établir à 53 %.



Porté par la production minière et métallurgique, seul le poste des « biens intermédiaires » présente un solde commercial positif (+59 milliards de F CFP). Ce dernier solde progresse sur l'année (+10 %), suivant mécaniquement la hausse des exportations des produits du nickel. Le poste des biens d'investissement présente est structurellement déficitaire (-67 milliards de F CFP), même si son déficit se réduit de 13 % par rapport à 2015. Il en est de même pour l'énergie (déficit de 45 milliards de F CFP, en baisse de 22 %) et les biens de consommation (déficit de 65 milliards de F CFP, en baisse de 5 %).

Balance commerciale (hors services)

| Milliards de F CFP | 2006 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|-----------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|------------------------|
| Importations | 200,8 | 298,6 | 291,5 | 261,7 | -10,2% |
| Exportations | 132,1 | 147,0 | 133,8 | 138,4 | 3,5% |
| Balance commerciale | -68,7 | -151,7 | -157,7 | -123,2 | -21,8% |
| Taux de couverture | 65,8% | 49,2% | 45,9% | 52,9% | 7,0 pts |
| Biens d'investissement | -70,7 | -76,1 | -77,3 | -66,9 | -13,5% |
| Biens de consommation durable | -6,9 | -9,5 | -8,8 | -8,7 | -1,0% |
| Biens de consommation non durable | -36,3 | -57,1 | -59,8 | -56,4 | -5,7% |
| Biens intermédiaires | 78,6 | 75,9 | 54,0 | 59,2 | 9,6% |
| Énergie | -28,4 | -78,1 | -57,8 | -45,1 | -21,9% |
| Autres | -4,9 | -6,8 | -8,0 | -5,4 | -33,0% |

Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

5.5 LES ÉCHANGES RÉGIONAUX

En 2016, les échanges commerciaux entre la Nouvelle-Calédonie et l'Océanie représentent 4 % du total exporté, soit 5 milliards de F CFP (-65 % sur un an), et 15 % du total importé, soit 38 milliards de F CFP (-16 % sur un an).

La baisse des exportations des produits calédoniens dans la région est liée à la chute des exportations à destination de l'Australie (-87 %), suite à l'arrêt de la raffinerie Queensland Nickel. En 2015, l'Australie absorbait 90 % des exportations de la Nouvelle-Calédonie dans la zone, contre 30 % en 2016. La Polynésie française est, en 2016, le premier client du territoire dans la zone, en raison d'une exportation exceptionnelle d'avion vers ce pays.

Au niveau des importations, l'Australie demeure le premier marché d'approvisionnement régional (68 % des importations), suivie de la Nouvelle-Zélande (29 % des importations).

LES ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX

Plusieurs accords commerciaux régionaux existent au sein de la zone Pacifique Sud. Deux processus d'intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (FIP), la Nouvelle-Calédonie en étant membre associé depuis 2006, comme la Polynésie française :

- L'accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER¹, Pacific Agreement on Closer Economic Relations). Signé en 2001, le PACER est un accord-cadre entre tous les pays membres du FIP, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il prévoit une libéralisation graduelle des échanges au sein de la région.

- L'accord sur le commerce du Forum des Îles du

Pacifique (PICTA², Pacific Island Countries Trade Agreement). Entré en vigueur en avril 2003, le PICTA est un accord de libre-échange qui concerne 14 des 16 pays membres du FIP, excluant l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Dès 2009, des discussions ont été engagées afin de créer un nouvel accord, PACER plus, qui étendrait l'accord PICTA à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Les négociations pour définir les termes de cet accord ont été conclues en avril 2017. L'accord PACER plus prévoit aussi bien des accords commerciaux que des aides au développement entre les pays de la région Pacifique.

Au sein des échanges régionaux, les flux commerciaux avec les autres petites économies insulaires (PEI)³ du Pacifique sont très faibles.

Composées essentiellement de produits alimentaires et de produits minéraux, les importations en provenance des PEI s'élevaient à 1,3 milliard de F CFP en 2016, après 1,6 milliard de F CFP en 2015. Cette diminution en 2016 (-18 %) est due à une importation plus faible de produits minéraux (fiouls) en provenance de Fidji. Ce pays demeure cependant le principal fournisseur parmi les PEI, avec 32 % du total importé des PEI, suivi par le Vanuatu (31 %). Les importations de produits du Vanuatu, constituées majoritairement de plantes, graines et fruits, s'inscrivent en baisse (-21 %).

Parallèlement, les exportations calédoniennes vers les PEI représentent 2 % des exportations totales. Elles triplent en 2016 pour s'établir à 3,0 milliards de F CFP, en raison de l'exportation exceptionnelle d'avion en Polynésie française. Hors opération exceptionnelle, les principaux clients de la Nouvelle-Calédonie parmi les PEI sont Wallis-et-Futuna qui se fournit notamment en médicaments et le Vanuatu pour ses achats de bois (santal, etc.).

¹ Cet accord est téléchargeable sous : <http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/PACER.pdf>.

² Cet accord est téléchargeable sous : <http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/PICTA.pdf>.

³ Fidji, Guam, Île Norfolk, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, États Fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Samoa Américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis-et-Futuna.

6. La balance des paiements

LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

L'IEOM élabore annuellement la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie depuis 2009. Ce document statistique rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières du territoire avec le reste du monde. Mesurant les transactions entre résidents et non-résidents, la balance des paiements permet de calculer le besoin ou la capacité de financement du territoire, qui résulte de l'analyse de l'équilibre entre les niveaux d'épargne et d'investissement. Elle permet également d'évaluer l'insertion de la collectivité dans son environnement extérieur.

En 2015, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie se caractérise par une augmentation du déficit du compte courant et une réduction des investissements directs entrants.

6.1 LE COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES

En 2015, le déficit du compte des transactions courantes, c'est-à-dire le besoin total de financement du territoire, augmente de 5,3 % en un an et atteint 119 milliards F CFP (soit 12 % du PIB) après 113 milliards de F CFP en 2014.

Principaux postes de la balance des paiements

| En millions de F CFP | 2013 ⁽¹⁾ | 2014 ^(p) | 2015 ^(p) |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Compte des transactions courantes : | -162 100 | -112 620 | -118 537 |
| Biens | -165 517 | -137 261 | -144 168 |
| Services | -62 466 | -52 628 | -65 429 |
| Revenus | 29 301 | 49 091 | 58 153 |
| Transferts courants | 36 582 | 28 178 | 32 907 |
| Compte de capital | 739 | 988 | 303 |
| Compte financier : | 182 554 | 129 005 | 124 843 |
| Investissements directs (IV) | 189 225 | 152 764 | 125 234 |
| Investissements de portefeuille (V) | 4 319 | -1 912 | -2 800 |
| Autres investissements | -10 989 | -21 848 | 2 409 |
| Erreurs et omissions | -21 194 | -17 373 | -6 609 |

⁽¹⁾ Chiffres révisés, ^(p) Chiffres provisoires

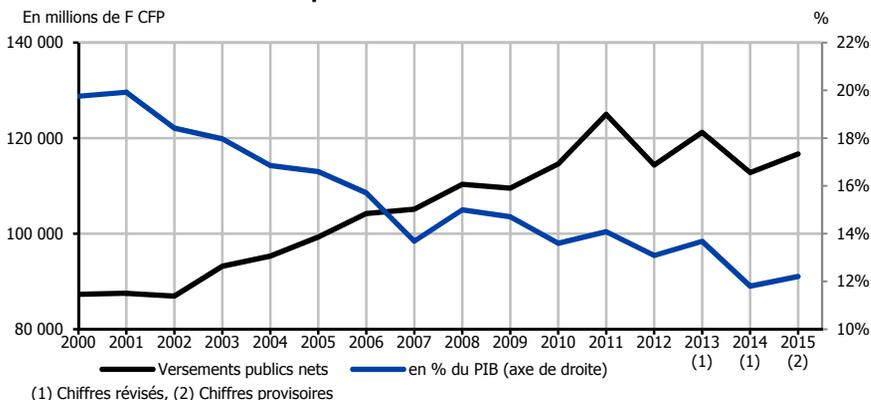
Sources : IEOM, ISEE

Dans un contexte de réduction des échanges de biens, le déficit commercial s'accroît pour s'établir à 144 milliards de F CFP. La baisse des importations, notamment d'automobiles et d'énergie, n'a pas permis de compenser la baisse en valeur des exportations de biens dérivés du nickel, fortement impactées par la dépréciation des cours mondiaux. Le déficit des échanges de services se creuse fortement en 2015, pour s'établir à 65 milliards de F CFP, après 53 milliards de F CFP l'année précédente, sous l'effet principal d'une augmentation des locations d'équipements dans le secteur minier.

En 2015, la balance des revenus, qui présente le solde des rémunérations des salariés versés et reçus et des revenus des investissements, dégage un excédent de 58 milliards de F CFP, en progression de 18 %. Cette hausse est notamment imputable à la diminution des revenus des investissements distribués à l'extérieur du territoire (dividendes, bénéfices, intérêts, etc.). Enfin, l'excédent des transferts courants s'établit à 33 milliards de F CFP en 2015, lui aussi en augmentation, de 17 % sur un an. Les cotisations sociales et cotisations aux caisses de retraite versées hors du territoire ont retrouvé un niveau similaire à celui de 2013, après des versements plus importants en 2014.

En 2015, les versements publics bruts s'élevèrent à 152 milliards de F CFP. Ils sont composés pour l'essentiel de versements de l'État sous la forme de salaires, de pensions, de dépenses de fonctionnement, d'investissement et d'intervention des collectivités publiques et des forces armées en Nouvelle-Calédonie. Les versements publics nets (versements bruts hors cotisations et salaires versés à l'étranger) ont progressé jusqu'en 2011 à une croissance moyenne de 3,3 % par an. Entre 2011 et 2015, ils se réduisent légèrement (de 1,7 % par an en moyenne). En 2015, ces versements publics nets s'établissent à 117 milliards de F CFP, soit 12 % de la richesse créée en Nouvelle-Calédonie. Leur part dans le PIB du territoire, qui atteignait près de 20 % en 2000, tend progressivement à se réduire compte tenu d'une croissance du PIB plus forte que celle des transferts publics.

Versements publics nets en Nouvelle-Calédonie



Sources : IEOM, ISEE

6.2 LE COMPTE FINANCIER

Le compte financier fait apparaître des entrées nettes de capitaux à hauteur de 125 milliards de F CFP, soit 4 milliards de F CFP de moins qu'en 2014.

Le solde créditeur des investissements directs se réduit à 125 milliards de F CFP, après 153 milliards de F CFP l'année précédente, sous l'effet de la baisse des investissements directs entrants. Le besoin de capitaux étrangers liés aux projets métallurgiques diminue en effet progressivement depuis 2013, du fait de la baisse des besoins de financement des projets métallurgiques et de la montée en charge des usines. Ces investissements directs entrants restent cependant relativement élevés, puisqu'ils retranscrivent durant la période de montée en charge le renflouement d'exercices déficitaires consécutifs par les opérateurs concernés. Ils sont, en majorité, répartis géographiquement entre la Suisse, la France et le Canada, représentant ainsi la structure de l'actionariat des trois sites métallurgiques du territoire.

Les investissements directs nets sortants de la Nouvelle-Calédonie présentent un solde négatif (-6,7 milliards de F CFP en 2015). Ils sont constitués principalement par les investissements immobiliers des Calédoniens à l'étranger, qui s'établissent en termes nets (ventes moins achats) à -5,1 milliards de F CFP. Les achats immobiliers effectués par des résidents calédoniens à l'étranger restent stables (+0,6 %) tandis que les ventes augmentent (+26 %). Les opérations immobilières des Calédoniens à l'étranger du territoire sont réalisées principalement en Australie (27 % des achats nets), puis en Nouvelle-Zélande (17 %) et en France (10 %).

Section 3

Les politiques et finances publiques

LES COMPTES PUBLICS SE STABILISENT

Les finances des collectivités de Nouvelle-Calédonie se stabilisent en 2015 et en 2016. La Nouvelle-Calédonie retrouve une épargne plus solide, grâce à une gestion stricte de ses dépenses. Un recours à l'emprunt plus important de la part notamment des provinces et de la Nouvelle-Calédonie reste cependant nécessaire, dans un contexte de relative atonie des recettes fiscales. Les dotations aux provinces et aux communes sont en légère augmentation, mais restent à des niveaux sensiblement plus bas qu'en 2013, imposant là encore une gestion économe des dépenses publiques.

1. Les principales ressources des collectivités du territoire

1.1 LES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT

1.1.1 Aperçu général

Hors sommes versées directement via la Métropole (Opérateurs de l'État et solde des militaires et gendarmes affectés en Nouvelle-Calédonie), les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie s'élevaient en 2016 à 137,5 milliards de F CFP (+1,1 % par rapport à 2015).

Les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie

| Milliards de F CFP | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/ 2015 |
|--|--------------|--------------|-----------|-------------------------|
| Personnels et pensions (hors opérateurs) | 82,8 | 83,5 | 83,0 | -0,6% |
| Fonctionnement (dont Université) | 13,9 | 10,2 | 10,5 | 2,7% |
| Investissement | 3,0 | 4,6 | 5,6 | 22,3% |
| Interventions | 33,2 | 37,7 | 38,4 | 2,0% |
| Opérateur de l'État* | 4,7 | 4,0 | nd | nd |
| Solde des militaires et gendarmes affectés en NC** | 14,5 | 13,2 | nd | nd |
| Total | 152,0 | 153,1 | nd | nd |

Source : DGFIP *Principalement BACEA, Météo France, IRD, ADEME, etc. **Dépenses versées directement via la Métropole

Elles sont essentiellement composées des salaires versés aux fonctionnaires d'État et des pensions (y compris celles versées aux gendarmes et aux militaires. Ces dépenses de personnel (83 milliards de F CFP, cotisations et prestations sociales comprises) diminuent légèrement en 2016 (-0,6 %), suite notamment à la baisse des dépenses des personnels de l'éducation nationale (-1,2 %).

Hors charges de personnel, les dépenses de fonctionnement de l'État (achat de matériel, gestion immobilière du Haut-commissariat, des institutions judiciaires, de l'Université de la Nouvelle-Calédonie,...) s'élevaient à 10,5 milliards de F CFP, en léger rebond (+2,7 %, après une baisse de 26,5 % en 2015). La dotation 2016 à l'Université reste stable (2,8 milliards de F CFP).

L'État finance directement certains investissements militaires et civils (acquisition de navires ou d'avions dans le domaine militaire, entretien du patrimoine culturel, des bâtiments universitaires et administratifs dans le domaine civil,...), pour une dépense totale de 5,6 milliards de F CFP en 2016. Les dépenses d'intervention (participation aux contrats de développement ; dotations aux communes...) représentent 38,4 milliards de F CFP en 2016.

Les soldes des militaires et gendarmes affectés, qui s'élevaient à 13,2 milliards de F CFP en 2015, ont sans doute progressé en 2016, suite au renforcement des effectifs.

Enfin, les financements de l'État aux opérateurs publics installés sur le territoire (ONEMA, ADEME, CNDS, IRD, Météo France, IAC...) s'élevaient en 2015 à 4,0 milliards de F CFP, en baisse de 16 % par rapport à 2014. L'aviation civile est destinataire des deux tiers de ces versements (2,6 milliards de F CFP), loin devant Météo France (650 millions de F CFP) et l'IRD (550 millions de F CFP).

1.1.2 Les contrats de développement

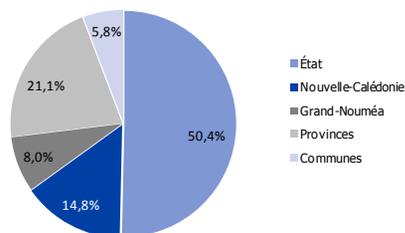
Une partie importante des transferts financiers de l'État à destination des collectivités calédoniennes s'inscrit dans le cadre des contrats de développement, qui sont des accords conclus entre l'État, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes, pour une période de 5 ans¹. Les contrats de développement sont destinés au financement de projets s'inscrivant dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie. Ces projets couvrent des domaines variés : construction d'infrastructures, formation initiale et continue, maîtrise de l'environnement, développement économique, social et culturel...

Depuis 1999, six générations de contrats se sont succédé. La 5^{ème} génération, en cours d'exécution, couvre la période 2011-2016 et sera clôturée en paiement au 31 décembre 2017, à l'exception des contrats provinciaux relatifs à des opérations d'habitat social, qui seront clôturés un an plus tard. Ces contrats ont notamment contribué à la construction du Médipôle et du centre hospitalier de Koné, à la construction de logements sociaux dans les trois provinces, aux travaux d'adduction en eau potable et d'assainissement dans 29 communes, au « bouclage du Nord » par le réseau électrique filaire et à la 1^{ère} tranche du Néobus dans le Grand Nouméa.

Dix contrats de la 6^{ème} génération, qui couvrent la période 2017-2021, ont été signés en décembre 2016. La participation de l'État représente la moitié des financements inscrits, qui s'élèvent globalement à 93,6 milliards de F CFP.

Parmi les 208 opérations inscrites dans ces contrats, les principaux projets sont le barrage multi-usage de Pouembout en province Nord, la construction de logements sociaux dans les trois provinces, la rénovation-extension du musée de la Nouvelle-Calédonie à Nouméa, la reconstruction du pont de Mouli à Ouvéa, la route Hienghène/Kaala-Gomen, la reconstruction du centre culturel Marcel Bousquet, ou encore l'amélioration des infrastructures d'accueil des croisiéristes à Nouméa et dans les îles Loyauté. Un accent particulier est par ailleurs mis sur le « secteur de la Jeunesse », qui bénéficie de près de 30 % des financements inscrits (infrastructures et dispositifs d'accompagnement).

Répartition des contributions aux contrats de développement 2017-2021



Source : Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

¹ Loi organique n°99-209 et loi n°99-210 du 19 mars 1999. Les parties effectivement aux contrats changent selon les cas.

1.1.3 La défiscalisation

En complément de ses interventions directes, l'État contribue au développement du territoire par l'intermédiaire des dispositifs successifs d'aide fiscale à l'investissement outre-mer mis en place depuis 1986¹. Ces dispositifs permettent à des contribuables métropolitains de bénéficier d'une réduction d'impôt lorsqu'ils contribuent au financement d'investissements productifs réalisés dans un département ou une collectivité outre-mer. Le dispositif s'adresse aussi bien à des contribuables personnes physiques (soumises à l'impôt sur le revenu « IR ») qu'à des entreprises (soumises à l'impôt sur les sociétés « IS »).

L'aide est accordée de droit aux investissements de montant inférieur à un seuil prévu dans la loi de défiscalisation (50 millions de F CFP) ; au-delà, l'investisseur doit solliciter un agrément préalable auprès de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Les investissements ayant fait l'objet d'un tel agrément s'élèvent à plus de 16,3 milliards F CFP en 2016². Ils concernent dans leur très grande majorité des opérations de construction de logements sociaux (79 % des dossiers). Si le nombre de projets déposés au titre du logement social se maintient (une quinzaine d'opérations en moyenne par an), le nombre de dossiers déposés au titre des secteurs dits « productifs » (BTP, industrie, transports, etc.) diminue régulièrement, passant de 40 à 13 dossiers entre 2011 et 2016.

La loi d'aide fiscale à l'investissement outre-mer, qui devait arriver à échéance en 2017, a été prolongée jusqu'en 2025 dans le cadre de l'adoption du projet de loi de finance pour 2016. La loi pour l'égalité réelle outre-mer, pour sa part, prévoit des mesures de simplification de la procédure d'instruction des projets relevant du secteur du logement social.

1.2 LES FINANCEMENTS EUROPEENS

LE STATUT DE PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (PTOM)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques (RUP), qui concerne principalement les départements et régions d'outre-mer. Le second est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui s'applique principalement aux collectivités d'outre-mer. L'Union Européenne compte vingt-cinq PTOM. Pour la France, il s'agit de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et les Terres australes et antarctiques françaises.

Les PTOM sont liés constitutionnellement à un État membre. Toutefois, ils ne font pas partie du territoire de la Communauté ; à ce titre, le droit communautaire ne s'y applique pas directement. Ils sont néanmoins associés à l'Union par une décision d'association d'outre-mer (DAO). Cette association leur permet de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de la Communauté en provenance des PTOM ne sont soumises ni aux droits d'importation, ni aux restrictions quantitatives. Les PTOM disposent de financements européens au titre du Fond européen de développement (FED).

¹ Loi « Pons », modifiée en 2001 au titre de la loi « Paul », en 2003 par la loi « Girardin », puis en 2009 à l'occasion de la mise en place de la loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM). La loi de finances pour 2014 a également introduit quelques changements (modification du code général des impôts publié début 2015 a rendu obligatoire l'assiette éligible en cas d'investissements de renouvellement).

² L'évaluation globale du « manque à gagner fiscal » que constituent ces recettes non perçues est incomplète à ce jour, le montant des aides obtenues dans le cadre du régime « de plein droit » n'étant pas repris dans les statistiques de l'administration fiscale. Néanmoins, l'article 242 septies du code général des impôts publié début 2015 a rendu obligatoire l'enregistrement des cabinets de défiscalisation et la déclaration de l'ensemble des investissements auprès de l'État, parallèlement à la mise en concurrence des cabinets pour les projets dont 50 % sont détenus par une ou plusieurs personnes publiques. Le montant total des investissements bénéficiaires de la défiscalisation dite « de plein droit » sont estimés à 10 milliards de F CFP par an en moyenne.

Le FED, principal instrument de soutien financier de l'Europe aux PTOM

Le Fonds Européen de Développement (FED) est depuis 1967 le principal instrument financier dont bénéficient les PTOM. Il est composé d'enveloppes territoriales (destinées à un pays en particulier) et régionales (projets transversaux concernant plusieurs PTOM).

Les financements sont alloués selon le principe de l'appui budgétaire, c'est-à-dire versé directement au budget des PTOM et concentrés sur un secteur unique. L'enveloppe territoriale est intégrée au budget propre de la Nouvelle-Calédonie, qui est chargée de la mise en œuvre des programmes de soutien au secteur. Elle fixe elle-même le niveau de réussite qu'elle prévoit d'atteindre et élabore des indicateurs de performance, dont les cibles sont négociées avec l'Union européenne. Leur atteinte conditionne le versement total du financement octroyé.

Six milliards de F CFP au total ont été alloués à la Nouvelle-Calédonie dans le cadre des deux précédents **FED territoriaux**¹, sommes intégralement consacrées au développement de la formation professionnelle (construction d'infrastructures adaptées, création de BTS, mise en place de « Pôles d'excellence...»). L'enveloppe du XI^{ème} FED territorial, qui couvre la période 2017-2020 à hauteur de 3,5 milliards de F CFP, sera consacrée à la stratégie sectorielle « Emploi et insertion professionnelle » (SEIP-NC).

L'enveloppe du **FED régional**, qui concerne les 4 PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna et les îles Pitcairn), est orientée vers l'environnement et l'intégration régionale. Dans le cadre du X^e FED, ces territoires ont bénéficié de 1,4 milliard de F CFP, alloués au programme de développement durable INTEGRE (Initiative des Territoires du Pacifique sud pour la Gestion Régionale de l'Environnement). Le XI^{ème} FED régional est actuellement en programmation, pour une mise en œuvre à partir de 2018. Les PTOM du Pacifique bénéficieront collectivement d'une enveloppe de 4,2 milliards de F CFP, qui sera consacrée à l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles (avec 2 sous-thématiques : « changement climatique » et « biodiversité »). Une enveloppe thématique est prélevée sur les fonds du FED régional et destinée à l'ensemble des PTOM associés à l'Union européenne. Le **FED thématique** associé au XI^e FED dispose d'une enveloppe globale de 2,4 milliards de F CFP, consacrée à la gestion durable des ressources naturelles.

La Nouvelle-Calédonie bénéficie également de programmes de coopération de l'Union européenne. Elle participe aux programmes Horizon 2020 (soutien à la recherche), COSME (appui aux PME), Erasmus+ (Éducation et Jeunesse). Le territoire est également éligible à certains programmes dédiés à la culture (Europe Créative), et à l'environnement (LIFE, sous certaines conditions). L'ensemble des PTOM, y compris la Nouvelle-Calédonie, bénéficient en outre d'un programme sur la biodiversité qui leur est dédié, BEST 2.0, dans le cadre de l'instrument de coopération au développement.

Les prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI)

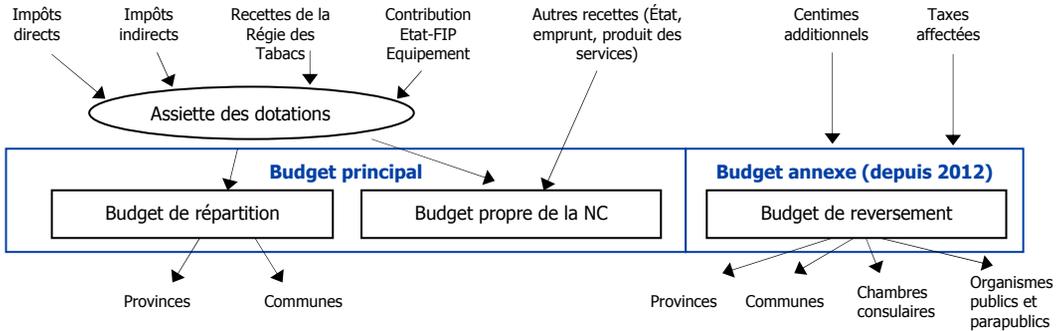
La BEI finance certains projets d'investissement en Nouvelle-Calédonie à travers des prêts, des prises de participation et des garanties gérés au travers des institutions financières territoriales. La BEI n'a cependant pas accordé de crédit en Nouvelle-Calédonie depuis l'octroi d'un prêt de 2,4 milliards de F CFP pour le Médipôle de Koutio en 2014.

¹ 3,6 milliards de F CFP sur le IX^e FED (2004-2007) et 2,4 milliards de F CFP sur le X^e (2008-2013).

1.3 LA FISCALITÉ

1.3.1 Le budget de la Nouvelle-Calédonie, structure de redistribution

Origine et redistribution des recettes transitant au budget de la Nouvelle-Calédonie



Le système fiscal calédonien s'est construit à l'origine en adaptant celui de la France à l'environnement économique et institutionnel spécifique de la Nouvelle-Calédonie.

La loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 confère à la Nouvelle-Calédonie un rôle redistributif au profit des collectivités locales. Dans ce cadre, un ensemble de recettes (recettes fiscales, recettes de la Régie des Tabacs, versements de l'État pour le FIPE) alimente une assiette de dotations, destinées in fine aux budgets des provinces, des communes, et de la Nouvelle-Calédonie suivant une clé de répartition prédéfinie (articles 181 et 49 de la loi organique). La part attribuée aux provinces s'élève au minimum à 51,5 % (dotation de fonctionnement) et 4 % (dotation d'équipement) de l'assiette. La part revenant aux communes s'élève au minimum à 16 % (fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes) et 0,5 % (FIP équipement) des montants collectés. Les dotations aux communes doivent par ailleurs être chaque année au moins équivalentes aux montants globaux de l'année précédente (effet « cliquet »), sans excéder un plafond de 18 %. Au total, près des trois-quarts du budget principal de la Nouvelle-Calédonie sont ainsi destinés aux provinces et aux communes, via le budget de répartition.

MODIFICATIONS DE LA CLÉ DE RÉPARTITION

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie avait acté en 2003 le rehaussement à 53,5 % de la dotation de fonctionnement aux provinces et à 0,75 % de celle d'équipement des communes. En 2014, la part des provinces a été ramenée à son niveau plancher de 51,5 % des recettes fiscales, contre 27,75 % pour la Nouvelle-Calédonie, qui reprend en parallèle un certain nombre de dépenses (aide au logement, placement des demandeurs d'emploi, aide aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie). La clé de répartition n'a pas changé depuis.

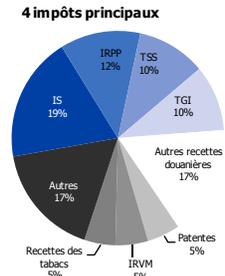
Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie reverse des « centimes additionnels » aux provinces, aux communes et aux chambres consulaires, prélevés sur la contribution des patentes. Ces « centimes additionnels » abondent le budget de reversement de la Nouvelle-Calédonie, par lequel transitent aussi un certain nombre de taxes pré affectées : les droits de licence, la contribution foncière, les droits d'enregistrement et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Le budget annexe de reversement fait l'objet d'une présentation séparée depuis 2012.

Les provinces et communes peuvent en complément bénéficier depuis peu d'impôts qui leur sont propres (contribution provinciale sur les communications téléphoniques, taxe communale d'aménagement lorsqu'elle est mise en place, ...).

1.3.2 Les recettes fiscales en 2016

Le code des impôts de Nouvelle-Calédonie regroupe la réglementation fiscale en vigueur. La collecte des recettes fiscales est assurée par la Direction des Services Fiscaux, les douanes et la Direction des Finances Publiques (ou Paierie), qui dépend de l'État.

La fiscalité calédonienne est composée de quatre impôts et taxes principaux, collectés directement ou indirectement, qui représentent plus de la moitié des recettes fiscales : l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), la taxe de solidarité sur les services (TSS), qui est affectée à l'agence sanitaire et sociale dans le cadre du financement de la protection sociale, et la taxe générale à l'importation (TGI). Le reste des recettes fiscales est le fruit d'une trentaine d'autres impôts, eux aussi prélevés directement ou indirectement.



Source : Direction des services fiscaux

En 2016, les recettes fiscales sont constituées à 38 % d'impôts directs, à 29 % d'impôts indirects, et à 32 % de recettes douanières, pour un total de 177,0 milliards de F CFP de recouvrement sur l'année (hors recouvrements au titre de location, vente de marchandises et de matières). Les recouvrements réalisés en 2016 concernent également des titres émis au cours des années précédentes. Le total des titres émis au titre de 2016 s'élève quant à lui à 178,6 milliards de F CFP, selon une répartition identique.

LA RÉFORME EN COURS DU SYSTEME FISCAL CALÉDONIEN

Depuis 2009¹, des débats ont été engagés sur une réforme en profondeur du système fiscal calédonien. En août 2014, la conférence économique, sociale et fiscale réunissant la plupart des partis politiques et des organisations patronales et syndicales a donné lieu à l'adoption d'un agenda économique, fiscal et social partagé établissant un plan de réformes à conduire dans ces domaines sur la période 2014-2018. Plusieurs impôts, taxes et contributions ont été successivement mis en place dans ce contexte : la contribution calédonienne de solidarité (CCS), destinée à pérenniser le financement des régimes sociaux ; la mise en place de centimes additionnels à l'IRVM (impôt sur le revenu des valeurs mobilières) au profit des provinces ; contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés au titre des montants distribués (CAIS). Diverses mesures fiscales ont par ailleurs été décidées, comme le plafonnement de la déductibilité des frais de siège facturés par des entreprises extérieures au territoire et la majoration de la déductibilité des intérêts sur compte courant d'associés. Afin de soutenir les secteurs du bâtiment et du logement, le dispositif de réduction d'impôt en faveur du logement intermédiaire amendé a été reconduit jusqu'en 2018. En parallèle, le dispositif national d'aide fiscale à l'investissement outre-mer a été prorogé jusqu'en 2025.

La réforme de l'IRPP, applicable sur les revenus 2016, a pour objectif, à montant collecté identique, de baisser l'imposition d'une majorité des ménages en plafonnant en compensation les effets du quotient familial (nombre de parts fiscales du contribuable en fonction de sa situation familiale).

¹ Discours de politique générale du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de juin 2009 ; délibération n°145 de septembre 2011 du Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

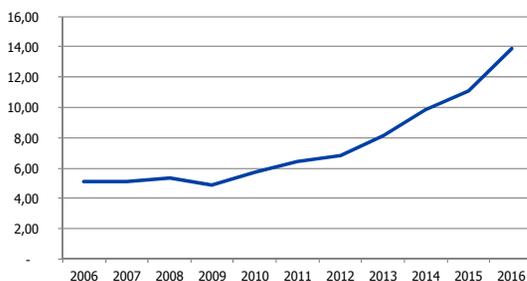
LA MISE EN PLACE DE LA TGC (cf. aussi la section II.4 consacrée aux prix)

La Taxe Générale sur la Consommation (taxe de type TVA) est effective depuis le 1^{er} avril 2017 dans le cadre d'une marche à blanc d'une durée de 16 mois. Le régime définitif sera ainsi mis en place le 1^{er} juillet 2018. Quatre taux marginaux provisoires s'appliquent pendant la marche à blanc : un taux réduit (0,25 %), spécifique (0,35 %), normal (0,50 %) et supérieur (1 %). Des règles d'arrondis de la taxe ont été définies entre les entreprises, et entre les entreprises et les consommateurs, afin de faciliter le passage à la TGC. Les petites structures faiblement dotées en matériel informatique et en lien avec le consommateur final sont autorisées à déroger aux règles habituelles de comptabilité (recettes comptabilisées TTC et non ventilées par taux si elles ne sont pas en mesure de connaître les taux applicables aux produits vendus lors de la marche à blanc).

1.4 L'EMPRUNT

L'encours des crédits aux administrations publiques locales du territoire (Nouvelle-Calédonie, Provinces, Communes) a plus que doublé en 5 ans. Leur endettement représente environ 14 points de PIB en 2016 (estimation IEOM) soit un ratio désormais supérieur à celui de la France (autour de 10 %) ou de la Réunion, par exemple (13 % en 2015). Il reste néanmoins inférieur au ratio observé en Polynésie française (17 % en 2015).

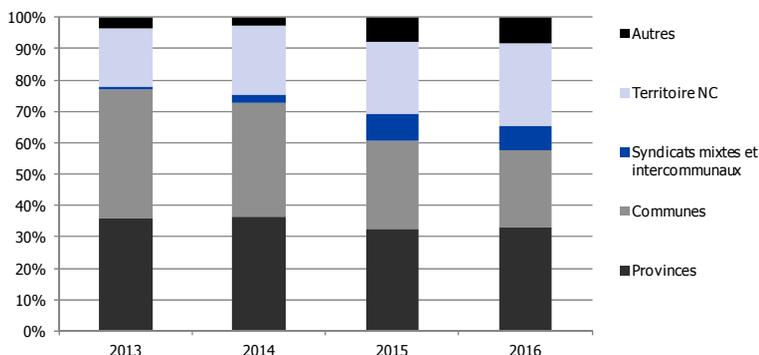
Dettes des collectivités locales en points de PIB



Source : Isee, Ieom - SCR ; estimation IEOM

L'encours des crédits aux seules collectivités locales progresse de 26 % sur un an, pour atteindre 134 milliards de F CFP fin 2016, sous l'effet d'un accroissement des crédits au territoire de la Nouvelle-Calédonie. Les provinces restent néanmoins les principales emprunteuses du secteur public local, avec 33 % de l'encours total, devant la Nouvelle-Calédonie (26 %) puis les communes (25 %). Plus de 90 % de ces encours sont constitués d'échéances à moyen terme et long terme (plus de deux ans).

Répartition des crédits aux administrations publiques locales



Source : Isee, Ieom - SCR ; estimation IEOM

2. Les finances de la Nouvelle-Calédonie en 2015

Conformément aux recommandations de la Chambre Territoriale des Comptes, le budget 2016 de la Nouvelle-Calédonie est décomposé en 3 budgets distincts (budget propre, budget de répartition et budget annexe de reversement). Une présentation des comptes selon ce nouveau modèle est utilisée par anticipation dans cette section.

Stabilisation du budget propre

La situation financière de la Nouvelle-Calédonie en 2015 reste favorable, et ses marges de manœuvre se consolident. La hausse des recettes de fonctionnement (+2,4 %) est permise par la progression sensible des dotations et participations reçues (+7,2 %). La dotation issue du budget de répartition, qui représente plus des trois quarts des recettes, progresse encore légèrement (+0,7 %, après +7,9 % en 2014 suite à la modification des clefs de répartition).

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse (-1,3 %), reflet d'une meilleure maîtrise des achats et charges externes, qui diminuent de 6,7 %. La masse salariale et les versements au titre des participations et subventions restent stable. Au total, la Nouvelle-Calédonie génère une épargne brute en forte progression en 2015. Hors amortissement du capital et charges exceptionnelles, l'épargne nette corrigée redevient significativement positive (3,0 milliards de F CFP, contre -2,1 milliards de F CFP en 2014)

| Budget propre de la Nouvelle-Calédonie | | | | |
|---|-------------|-------------|-------------|--------------------------------|
| Milliards de F CFP | 2013 | 2014 | 2015 | Variation 2015/2014 |
| Recettes de fonctionnement | 41,3 | 43,4 | 44,5 | 2,4% |
| Recettes d'exploitation | 1,8 | 1,9 | 2,0 | 3,2% |
| Recettes fiscales | 0,7 | 0,7 | 0,8 | 15,5% |
| Dotations et participations | 6,9 | 6,5 | 7,2 | 10,3% |
| Autres recettes | 0,1 | 0,2 | 0,2 | -4,2% |
| Part NC de l'assiette de dotations | 31,7 | 34,2 | 34,4 | 0,7% |
| Dépenses de fonctionnement | 38,1 | 41,1 | 40,6 | -1,3% |
| Dépenses de personnel | 13,6 | 14,7 | 14,7 | -0,1% |
| Achats et charges externes | 9,1 | 8,3 | 7,7 | -6,7% |
| Participations et subventions | 15,4 | 18,1 | 18,1 | 0,1% |
| Épargne brute | 3,4 | 2,5 | 4,0 | 60,2% |
| Épargne nette corrigée | -0,5 | -2,1 | 3,0 | n.s. |
| Recettes d'investissement | 27,9 | 24,5 | 21,9 | -10,6% |
| dont recettes propres d'investissement | 21,8 | 19,0 | 13,9 | -26,9% |
| dont emprunt | 6,1 | 5,6 | 8,1 | 44,8% |
| Dépenses d'investissement | 28,2 | 23,9 | 24,3 | 1,8% |
| dont dépenses d'investissement (hors dette) | 23,3 | 22,8 | 23,0 | 1,0% |
| dont remboursement de la dette | 5,0 | 1,1 | 1,3 | 19,8% |

Recouvré net, montants soumis à retraitements au compte administratif 2015

Source : Comptes administratifs 2015

Concernant la section investissement, les dépenses augmentent légèrement (+1,8 %), alors que les recettes propres sont en baisse sensible (-26,9 %). La diminution des capacités propres d'investissement, en dépit de la contribution de l'épargne nette transférée, est contrebalancée par un recours plus important à l'emprunt.

UN POSTE INVESTISSEMENT GONFLÉ PAR L'OPERATION MÉDIPÔLE

Les dépenses d'investissement de la Nouvelle-Calédonie restent importantes en 2015, en raison du financement de l'équipement du Médipôle. Le coût de la construction du nouveau centre hospitalier s'est élevé globalement à 58,5 milliards de F CFP, dont 50 milliards pour le bâtiment principal sous maîtrise d'ouvrage de la Nouvelle-Calédonie, qui contribue sur ses fonds propres mais règle également les appels de fonds avant de se faire rembourser par le CHT, l'ASS ou l'État, co-financeurs de l'opération. La baisse des recettes propres d'investissement est liée à un décalage entre les fonds budgétés et réalisés en 2015.

Progression des dotations réparties, malgré la baisse de l'assiette

L'assiette des dotations inscrites au budget de répartition de la Nouvelle-Calédonie diminue de 2,7 %, à 131,6 milliards de F CFP. Cette baisse résulte de la diminution des recettes de la fiscalité, et notamment des impôts direct (impôt sur les sociétés et contribution exceptionnelle de solidarité, mais aussi impôt sur les revenus des valeurs mobilières, suite à un changement dans les règles d'affectation). Néanmoins, les dotations aux collectivités issues de ces recettes se consolident légèrement : +0,4 % vers les provinces, +4,4 % vers les communes.

| Budget de répartition de la Nouvelle-Calédonie | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| Milliards de F CFP | 2013 | 2014 | 2015 | Variation 2015/2014 |
| Recettes de fonctionnement | 133,9 | 135,3 | 131,6 | -2,7% |
| dont impôts directs et indirects | 124,7 | 126,0 | 121,8 | -3,3% |
| dont Régie des tabacs | 8,8 | 8,9 | 8,9 | 0,8% |
| dont contribution Etat- FIP Equipement | 0,1 | 0,0 | 0,0 | -14,1% |
| Dépenses de fonctionnement | 109,1 | 93,7 | 98,8 | 5,4% |
| dont dotations aux provinces | 78,6 | 66,7 | 67,0 | 0,4% |
| dont dotations aux communes | 23,1 | 20,3 | 21,1 | 4,4% |

Source : Gouvernement NC (base brute des budgets 2015)

Hausse des recettes fiscales affectées

En 2015, les montants inscrits au budget de reversement progressent de plus de 6 milliards de F CFP (+11,4 %), issus à égale proportion des centimes additionnels et des taxes affectés. Ces recettes supplémentaires sont affectées aux provinces et aux communes dans une moindre mesure, mais surtout aux organismes publics et parapublics. L'agence sanitaire et sociale perçoit plus du tiers des dépenses inscrites au budget de reversement (25 milliards de F CFP, en progression de +12,1 %), la CAFAT plus de 10 % (6 milliards de F CFP) et le Port autonome (1,6 milliards de F CFP), une dotation équivalente à celle des chambres consulaires.

| Budget annexe de reversement | | | | |
|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|---------------------|
| Milliards de F CFP | 2013 | 2014 | 2015 | Variation 2015/2014 |
| Recettes de fonctionnement | 52,7 | 53,6 | 59,7 | 11,4% |
| dont centimes additionnels | 12,7 | 13,0 | 16,1 | 24,2% |
| dont taxes affectées | 37,9 | 38,8 | 41,8 | 7,8% |
| Dépenses de fonctionnement | 51,1 | 52,3 | 58,1 | 11,1% |
| dont communes | 9,9 | 9,3 | 9,5 | 2,2% |
| dont provinces | 5,3 | 5,6 | 7,9 | 41,0% |
| dont chambres consulaires | 1,7 | 1,7 | 1,6 | -4,3% |
| dont organismes (para)publics | 30,5 | 31,3 | 34,6 | 10,8% |

Source : Gouvernement NC (base brute des budgets 2015)

3. Politiques et finances publiques des provinces

3.1 LE RÉÉQUILIBRAGE À L'OEUVRE PAR LA POLITIQUE DE PÉRÉQUATION

Les contours de la politique de rééquilibrage entre les trois provinces de la Nouvelle-Calédonie sont tracés par les articles 180 et 181 de la loi organique du 19 mars 1999. Cette politique vise à harmoniser l'accès aux équipements publics sur l'ensemble du territoire et à soutenir le fonctionnement des collectivités les moins peuplées, qui réalisent plus difficilement des économies d'échelles. Elle prend la forme d'une double péréquation du budget de la Nouvelle-Calédonie vers les budgets provinciaux. Concrètement, la dotation de fonctionnement inscrite au budget de répartition est attribuée pour 52,7 % à la province Sud, 31,3 % à la province Nord et 16,0 % à la province des îles Loyauté. Pour rappel, 74 % de la population se trouve en province Sud en 2014, pour 19 % en province Nord, et 7 % aux îles Loyauté.

| Informations financières 2015 par province en KF CFP | Province Sud | Province Nord | Province des Îles |
|--|-------------------------|--------------------------|------------------------------|
| <i>Population recensement 2014 (avec double-compte)</i> | 208 989 | 68 048 | 43 561 |
| Dépenses réelles de fonctionnement / population | 209,9 | 385,0 | 330,6 |
| Recettes réelles de fonctionnement / population | 226,7 | 380,6 | 332,6 |
| Dotation globale de fonctionnement / population | 184,4 | 324,0 | 313,3 |
| Dépenses d'équipement (hors dette) / population | 41,2 | 174,1 | 117,1 |

Sources: DGFIP, ISEE recensement 2014

La politique de rééquilibrage encouragée par cette péréquation permet l'engagement, par la province des îles Loyauté et la province Nord, de programmes d'investissement par habitant plus conséquents qu'en province Sud. Ainsi, les dépenses d'équipement par habitant engagées en 2015 atteignaient 174,1 milliers de F CFP en province Nord et 117,1 milliers de F CFP dans la province des Îles, contre 41,2 milliers de F CFP en province Sud.

3.2 LES FINANCES DES PROVINCES EN 2015

LES RECETTES DES PROVINCES DIMINUENT PLUS LÉGÈREMENT EN 2015

Après avoir fortement baissé en 2014, la dotation de fonctionnement des provinces se maintient en 2015 (+0,4 %), mais les participations reçues diminuent, pour partie compensées en province Sud par une progression sensible de la fiscalité reversée (via la taxe sur les jeux). Au total, les recettes réelles de fonctionnement diminuent, de 2,5 % pour la province Sud, 2,8 % pour la province des Îles et 4,3 % pour la province Nord. Les dépenses de fonctionnement diminuent dans des proportions moindres, sauf pour le Îles où elles se maintiennent. Les dépenses de personnel notamment ont encore légèrement progressé dans les trois provinces. Si l'épargne brute de la province Nord se maintient en 2015 (à 3,5 milliards de F CFP), elle suffit juste à couvrir le remboursement de la dette en province des Îles, et devient négative dans le Nord.

Les dépenses d'équipement diminuent en province Sud, mais continuent à progresser en province Nord et dans les îles Loyauté, poussant les collectivités concernées à puiser dans leurs réserves constituées au cours des exercices précédents et à recourir d'avantage à l'emprunt. Le résultat d'exercice est négatif pour la province Nord et la province des Îles, pour la troisième année consécutive. Il redevient légèrement positif en province Sud (930 millions de F CFP, après -700 millions de F CFP en 2014). Si, au cours des années récentes, le fonds de roulement des trois Provinces s'est progressivement réduit, leurs capacités d'emprunt restent importantes à ce stade. La dette par habitant s'élève à 14 700 FCFP en Province Nord, comme en Province Sud, et à 18 300 F CFP pour la Province des Îles (environ quatre fois moins que la moyenne des départements français, par exemple).

Comptes administratifs simplifiés des provinces (réalisé)

| Milliards de F CFP | Province Sud | | Province Nord | | Province des Îles | |
|---|--------------|-------------|---------------|-------------|-------------------|-------------|
| | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 |
| Recettes réelles de fonctionnement | 48,1 | 47,4 | 26,6 | 25,9 | 15,0 | 14,5 |
| dont fiscalité reversée | 5,0 | 7,2 | 0,4 | 0,5 | 0,0 | 0,0 |
| dont dotations et participations | 39,5 | 38,5 | 23,0 | 22,0 | 14,0 | 13,6 |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 44,6 | 43,9 | 26,5 | 26,2 | 14,3 | 14,4 |
| dont charges de personnel | 19,6 | 19,8 | 9,4 | 9,6 | 4,6 | 4,8 |
| <i>Épargne nette (RRF-DRF-remboursement dette en capital)</i> | <i>0,9</i> | <i>1,4</i> | <i>-0,1</i> | <i>-0,6</i> | <i>0,6</i> | <i>0,0</i> |
| Recettes réelles d'investissement | 9,2 | 9,0 | 6,1 | 6,9 | 2,9 | 2,4 |
| dont dotations, subventions, autres recettes propres | 4,9 | 5,0 | 4,6 | 5,9 | 2,3 | 1,6 |
| dont emprunt | 3,0 | 3,1 | 0,1 | 0,2 | 0,6 | 0,8 |
| Dépenses réelles d'investissement | 12,1 | 10,7 | 8,9 | 13,9 | 4,5 | 5,2 |
| dont dépenses d'équipement (hors dette) | 9,4 | 8,6 | 8,7 | 11,8 | 4,4 | 5,1 |
| dont remboursement de la dette | 2,6 | 2,1 | 0,1 | 0,2 | 0,1 | 0,1 |
| Résultat d'exercice | -0,7 | 0,9 | -2,7 | -5,4 | -0,9 | -2,6 |
| Fonds de roulement au 31 décembre | 5,0 | 5,9 | 13,8 | 8,4 | 3,6 | 1,0 |

Sources : Comptes administratifs des provinces

3.3 LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR LES PROVINCES¹

Depuis les accords de Matignon-Oudinot de 1988, le développement économique est de compétence provinciale. Les provinces disposent de plusieurs modes d'intervention pour agir en ce sens : les sociétés d'économie mixte (SEM), et les programmes d'aides et de subventions, en partie régies dans le cadre de leur code de développement et d'investissement.

LES SEM DES PROVINCES

Selon l'article 139 de la loi du 22 janvier 1988, chaque province est dotée d'une société d'économie mixte, associant des partenaires publics et privés, afin de soutenir le développement économique : **PromoSud**, société de financement et de développement de la province Sud, créée en 1992 ; **Nord Avenir**, société de financement et d'investissement de la province Nord, ayant pris le relai de la Sofinor pour les activités hors-nickel depuis 2014 ; **Sodil**, société de développement et d'investissement de la province des îles Loyauté, créée en 1991.

Les trois SEM interviennent en faveur des entreprises du territoire sous forme de prises de participations au capital de ces dernières ou d'apports en comptes courants. Elles accompagnent et pilotent des projets dans des secteurs identifiés comme prioritaires : la mine et l'industrie métallurgique, le tourisme, le transport, l'agroalimentaire... Outre l'abondement de leurs budget par les provinces, leurs ressources financières sont issues des retours financiers sur investissements (dividendes ou rémunérations des comptes courants), d'emprunts bancaires et d'autres aides financières diverses.

¹ Cette section reprend en partie les éléments du « Tableau de l'économie calédonienne » des services de l'ISEE.

3.3.1 Le développement économique en province Sud

La Province Sud a consacré près de 5 % de son budget (dépenses totales de fonctionnement et d'investissement) à l'économie, hors PromoSud.

| Dépenses de la province Sud pour l'économie* | | | Variation |
|---|-------------|-------------|------------------|
| Milliards de F CFP | 2014 | 2015 | 2015/2014 |
| Aides au fonctionnement | 1,33 | 1,35 | 1,5% |
| Aides à l'investissement | 0,49 | 0,43 | -12,2% |
| dont cadre CASE | 0,47 | 0,40 | -14,9% |
| dont hors-CASE | 0,05 | 0,03 | -40,0% |
| Autres | 0,82 | 1,03 | 25,6% |
| TOTAL | 2,64 | 2,81 | 6,4% |

Sources : DFI Province Sud, *hors masse salariale

Hors frais de fonctionnement des directions provinciales, les dépenses ont essentiellement pris la forme de **subventions** aux secteurs du tourisme (GIE Tourisme Nouvelle-Calédonie Point sud, Office de tourisme...), et au secteur agricole (Chambre d'agriculture NC notamment).

Les **aides à l'investissement** sont majoritairement inscrites dans le cadre du **code des aides pour le soutien de l'économie (CASE)**, qui encadre le soutien à l'investissement immatériel des entreprises, à la gestion et au suivi comptable, à l'exportation et à la reprise d'entreprises. 30 millions de F CFP ont par ailleurs été attribués sous forme de subventions à l'investissement en dehors du périmètre du CASE.

Parallèlement, la province Sud continue à soutenir spécifiquement le secteur de l'économie via les participations de **PromoSud**, dont elle détient 67,04 % du capital. Le volume total des participations financières du groupe s'élève à 12,6 milliards de F CFP au 1^{er} mars 2017. Le montant global des investissements réalisés durant l'exercice 2016-2017 représente 260 millions de F CFP, répartis entre 12 sociétés, contre encore plus d'un milliard de F CFP au cours de l'exercice précédent.

La création de l'hôtel Méridien a été le premier grand projet soutenu par la SEM à sa création en 1992. L'hôtellerie représente près des $\frac{3}{4}$ des participations de PROMOSUD (y compris l'animation touristique). Le secteur a bénéficié sur l'exercice de 70 millions de F CFP, répartis entre la SAS « Club de vacances nature de Deva » et la SAS Kuendu Beach. 21 millions ont par ailleurs été versés à la SARL Arc en Ciel Voyages (animation et transport touristique).

Promosud intervient également dans le secteur aquacole (7,1 % des participations), secteur qui occupe la deuxième place parmi les interventions de PromoSud de l'exercice, avec un montant total versé de 73,5 millions de F CFP répartis entre 6 sociétés de la filière. Le secteur de la sylviculture a été le principal bénéficiaire des investissements de l'exercice, avec 100 millions de F CFP décaissés en faveur de la SAEM « Sud Forêt ».

Enfin, PROMOSUD détient des participations importantes dans le secteur minier (12,5 %), notamment au capital d'Eramet et de la SLN au travers de la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI).

3.3.2 Le développement économique en province Nord

La Province Nord a consacré plus de 5 % de son budget à l'économie (y compris par l'intermédiaire des SEM Sofinor et Nord Avenir).

| Dépenses de la province Nord pour l'économie* | 2014 | 2015 | Variation 2015/2014 |
|---|-------------|-------------|------------------------|
| Milliards de F CFP | | | |
| Subventions de fonctionnement | 1,12 | 1,45 | 29,8% |
| Subventions d'investissement | 0,95 | 0,72 | -24,9% |
| dont cadre codev | 0,24 | 0,32 | 32,7% |
| dont autres (hors codev, OGAF) | 0,71 | 0,37 | -48,1% |
| TOTAL | 2,07 | 2,17 | 4,7% |

Sources : DDEE Province Nord, Compte administratif *hors masse salariale

Plus des deux tiers des subventions sont affectées au **fonctionnement** d'organismes actifs pour le développement économique de la province. Outre les participations à la Sofinor et Nord Avenir (*cf. infra*), il s'agit de participation à l'ADECAL (157 millions de F CFP), à l'ERPA (104 millions de F CFP), au GIE Tourisme Province Nord (125 millions de F CFP), ou à l'IAC (75 millions de F CFP).

Depuis le 1^{er} octobre 2014, la **Sofinor** se consacre uniquement au secteur nickel, avec des participations au capital de la SLN et d'Eramet, via la STCPI, et de la SMSP. Dans l'objectif d'encourager la diversification économique, l'ensemble des autres activités ont été transférées à une nouvelle entité, **Nord Avenir**, détenue à 85 % par la Province, et qui intervient spécifiquement sur les secteurs du tourisme, de l'aménagement, de l'agroalimentaire et des services à la mine et à l'industrie. Parmi les investissements récents, le plus significatif est le développement d'une filière bois en Province Nord (investissement de départ de 400 millions de F CFP) porté par la SAS Bois du Nord détenue à 46 % par Nord Avenir.

45 % des **subventions à l'investissement** entrent dans le cadre du **code provincial de développement (CODEV)**, contre un quart en 2014. Ainsi doté en 2015 de près de 320 millions de F CFP de subventions, le CODEV vise, depuis 1989, à favoriser la création d'entreprises et d'emplois, à encourager la diversification de l'économie du Nord et le maintien des activités économiques traditionnelles. Les aides sont attribuées particulièrement dans le secteur primaire (élevage bovin, production fruitière, apiculture), le commerce et l'artisanat. Parmi les investissements éligibles figurent notamment les frais de recherche et développement, les brevets, licences et marques, les frais d'étude, et les immobilisations corporelles (hors terrains) permettant la réalisation de gains de productivité. Près de 370 millions de F CFP ont par ailleurs été attribués **hors-CODEV** à des associations, chambres consulaires, ou établissements publics. L'extinction progressive du dispositif d'Opérations Groupées d'Aménagement Foncier (**OGAF**) s'est achevée en 2015, l'OGAF de Pouébo étant le dernier de ce dispositif à être encore subventionné cette année-là.

3.3.3 Le développement économique en province des Îles

La Province des Îles consacre une part croissante de son budget à l'économie, soit plus de 10 % en 2015 (y compris Sodil).

Dépenses de la province des îles Loyautés pour l'économie*

| Milliards de F CFP | 2014 | 2015 | Variation 2015/2014 |
|----------------------------|-------------|-------------|------------------------|
| Aides au fonctionnement | 1,17 | 1,22 | 4,20% |
| Aides à l'investissement | 0,38 | 0,81 | 115,37% |
| dont cadre code provincial | 0,23 | 0,09 | -61,66% |
| dont autres | 0,14 | 0,72 | 398,03% |
| TOTAL | 1,55 | 2,03 | 31,19% |

Sources : DDE Province des Îles Loyauté, compte administratif *hors masse salariale

60 % des financements ont été engagés pour le **fonctionnement** d'organismes actifs pour le développement économique. Outre les participations aux filiales de la Sodil (*cf. infra*), il s'agit de participations au GIE Destination Îles Loyauté (239 millions de F CFP), de subventions au secteur primaire (103,8 millions de F CFP), à l'ADIE, au Case de l'entreprise et à Initiative NC (72,5 millions de F CFP).

En 2015, les participations de la province des Îles à la société d'économie mixte (SEM) **Sodil** se sont élevées à 68 millions de F CFP, après 116 millions de F CFP de 2014. La forte baisse constatée par rapport aux années antérieures (724 millions de F CFP en 2013 par exemple), s'explique pour partie par les reports successifs d'importants mandats. La province des Îles mise particulièrement sur le développement des activités de services, dont le tourisme. La Sodil détient actuellement cinq établissements hôteliers répartis sur les trois îles. Les travaux de l'hôtel haut de gamme Wadra Bay Resort à Lifou sont engagés, pour une mise en exploitation sous enseigne Hilton en 2019. Par ailleurs, une desserte inter-îles (passagers et fret) par la société Air Loyauté (capital détenu à 100 % par la Sodil) a démarré en juillet 2015 avec des Twin Otter de 19 places. Enfin, la Sodil est présente dans les secteurs de la pêche et de l'agroalimentaire, de la mine (en tant qu'actionnaire de la SMSP, d'Eramet et de la SLN), et dans le financement des PME (prises de participation de sa filiale Soparil dans 57 PME).

En 2015 toujours, les **aides à l'investissement** entrant dans le cadre du **code provincial** atteignent 88,65 millions de F CFP. Entré en vigueur sous sa forme actuelle en 2012, le code provincial d'aide au développement économique des îles Loyauté prévoit un soutien aux investissements réalisés sur le territoire des Îles (mises aux normes, frais d'étude, achat d'équipements opérationnels,...) L'agriculture, l'artisanat, le commerce, la pêche et le tourisme sont principalement visés (investissements inférieurs à 1,5 million de F CFP), ainsi que les projets économiques structurants (investissements compris entre 1,5 million de F CFP et 50 millions de F CFP). Neuf aides au fonctionnement sont également proposées (aide à la production, à la création d'emplois, à la commercialisation...). **Hors code provincial**, des aides ont également été attribuées à des projets d'investissement plus conséquents, pour un montant total de 720 millions de F CFP en 2015, en très forte hausse cette année suite à l'attribution par la Sodil d'une subvention de 650 millions de F CFP dans le cadre de la construction de l'hôtel « Wadra bay » à Lifou. Parmi les autres projets soutenus figurent notamment la construction de l'unité de conditionnement des produits de la mer de Maré, des travaux de forage agricoles, la construction d'une déchetterie, ou encore l'aménagement de sites touristiques.

4. Politiques et finances publiques des communes

4.1 UN MODÈLE DE FINANCEMENT COMMUNAL SPÉCIFIQUE

Le modèle de financement des communes présente des différences notables avec celui à l'œuvre en métropole ou dans les DOM. Si la Constitution de 1958 dispose que « *les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources* », les communes de Nouvelle-Calédonie sont essentiellement financées par des transferts d'autres collectivités et disposent de peu d'autonomie en matière de recettes. Dans le détail, les versements proviennent de l'État (Dotation globale de fonctionnement, Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales, Dotation d'équipement des territoires ruraux, Contrats de développement, Fonds Exceptionnel d'Investissement), de la Nouvelle-Calédonie (volets fonctionnement et équipement du Fonds intercommunal de péréquation) et des provinces (dans le cadre des Contrats de développement ou de partenariats ciblés).

Leurs ressources propres reposent sur les centimes additionnels adossés aux impôts généraux, quatre taxes communales (taxe sur l'électricité, redevance communale d'immatriculation, taxe communale sur les chiens et taxe communale d'aménagement, créée en 2010) et sur un ensemble d'autres ressources propres perçues au niveau communal (droits de stationnement, amendes de police, produits de domaine,...).

Ce modèle spécifique de financement est teinté d'un fort caractère redistributif et permet à l'ensemble des communes de bénéficier de financements indépendamment de leur potentiel fiscal local. En contexte de réduction des recettes fiscales à répartir, le renforcement de l'autonomie fiscale des communes est néanmoins revendiqué par certaines communes.

4.2 LES FINANCES DES COMMUNES EN 2015

La situation des communes de Nouvelle-Calédonie s'était tendue en 2014, marquant la fin d'un cycle de forte croissance. Les moins peuplées notamment avaient vu leur épargne se réduire fortement. En 2015, la contrainte s'est détendue grâce à l'effet conjugué d'une légère augmentation des recettes et d'une contraction des dépenses. D'autres enjeux sont apparus, liés à la **montée en puissance des budgets annexes**¹.

Les **recettes de fonctionnement** ont progressé de 2 % en 2015, sous l'effet :

- de dotations qui restent dynamiques : +3,3 %, sous l'impulsion du FIP et de la DGF (+6,0 %), les autres dotations diminuant fortement ;
- d'une augmentation des redevances (+13 %, suite à l'augmentation des budgets eau, et ordures ménagères) ;

Le produit des impôts et taxes, qui pèsent peu dans le total des recettes, baisse globalement de 6 %. Cette baisse est principalement cantonnée à la commune de Nouméa, qui avait connu les années précédentes une progression atypique des versements liés aux centimes additionnels, et enregistre l'effet de la suppression de la taxe communale d'aménagement. Les recettes progressant en revanche fortement dans la plupart des communes (+17 % globalement pour les communes hors Nouméa).

¹ L'Agence Française de Développement réalise depuis deux ans un observatoire des communes de la Nouvelle-Calédonie. L'édition 2017 propose une actualisation de la situation financière des communes avec les données 2015, issues des comptes administratifs.

Après avoir atteint un pic en 2013, les **dépenses de fonctionnement** ont diminué en 2014 et leur évolution a été contenue en 2015 (+0,6 %) :

- forte diminution (-8,9 %) des charges financières, liée à la relative pause dans le recours à l'emprunt en 2015, au profil d'une extinction de la dette ancienne des communes, dans un contexte de taux d'intérêts faibles ;
- baisse des dépenses de carburants (-20 %, suite à la baisse des prix et à une meilleure maîtrise des consommations) ;
- évolution contenue des charges de personnel (+1,4 %, contre +3,6 % par an en moyenne entre 2011 et 2014, en lien avec le recul des rémunérations des personnels temporaires) ;
- baisse de 3 % des subventions aux associations et des charges de gestion courante (-0,2 %).

Equilibre financiers des communes en 2015

| | Recettes | Dépenses |
|----------------------------------|---|---|
| Section de fonctionnement | Recettes de fonctionnement 49,9 MDS F CFP | Dépenses de fonctionnement 39,9 MDS F CFP |
| | | Épargne brute (Autofinancement) 10,3 MDS F CFP |
| Section d'investissement | Épargne brute (Autofinancement) 10,3 MDS F CFP | Remboursement emprunt 2,6 MDS F CFP |
| | Emprunt 2,3 MDS F CFP | Dépenses d'investissement 13,5 MDS F CFP |
| | Subventions et autres recettes 6 MDS F CFP | Variation >0 du fonds de roulement 2,5 MDS F CFP |

L'**épargne brute** dégagée par les communes, solde de leurs recettes et de leurs dépenses de fonctionnement, progresse donc en 2015. Elle représente 21 % des recettes (deux points de plus qu'en 2014), soit un niveau bien supérieur à celui des communes de France métropolitaine ou de Polynésie Française. Hors remboursement des emprunts passés, l'épargne nette communale atteint 7,6 milliards de F CFP, contre 7 milliards de F CFP en 2014.

Le niveau des **dépenses d'investissement** des communes, en recul continu depuis 2013, chute de près de 25 % en 2015, suite aux élections municipales de 2014. Cette diminution des investissements reflète le cycle d'investissement classique, partagé par l'ensemble des communes françaises¹. L'année 2015 est également marquée par l'arrivée au terme des contrats de développement 2011/2015, qui couvrent une part majoritaire des investissements subventionnés. La structure des dépenses d'investissement reste stable, qu'il s'agisse des dépenses qui émargent au budget principal (voirie, bâtiments et équipement communaux, etc., soit plus de 80 % des dépenses réalisées) ou de celles inscrites dans les budgets annexes (eau et assainissement).

Le mode de **financement des investissements** sur la période 2012-2015 est globalement bien équilibré, porté à égale proportion par les subventions et l'épargne nette (36 % chacun). La part de l'emprunt sur la période (19 %), ressource coûteuse, apparaît donc raisonnable. En 2015, ce mode de financement des investissements se consolide puisqu'il repose sur une épargne nette plus importante (48 %), réduisant d'autant la mobilisation de l'emprunt (14 %). Les subventions atteignent pourtant leur plus bas niveau depuis 2010, la baisse des dépenses d'investissements générant à son tour moins d'appel de subventions.

La **dette** diminue pour la première fois depuis 2009 : le moindre recours à l'emprunt en 2015 a contribué à faire baisser l'encours de la dette, qui représente 27 milliards de F CFP en 2015. L'endettement communal moyen représente 54 % des recettes de fonctionnement des communes (bien en deçà du plafond de 100 % préconisé par le ministère des Outre-mer).

¹ Selon une étude de la Banque Postale (2015), la forte diminution des investissements des communes actuellement constatée s'expliquerait à 60 % par le cycle électoral classique, et à 40 % par les difficultés d'autofinancement (en recul de 12 % par rapport à 2014).

Le **fonds de roulement** des communes de Nouvelle-Calédonie est globalement élevé (77 jours de dépenses totales en 2015, contre 56 jours en 2014). En effet, on constate un recul net de l'investissement alors que l'épargne se maintient.

5. Les structures d'appui au développement économique

Plusieurs structures d'appui au développement économique sont implantées sur le territoire calédonien. Elles apportent, en complément des institutions publiques, des structures bancaires et des chambres consulaires, un soutien financier et technique aux entrepreneurs.

| | ICAP | ADIE | Initiative NC |
|--|---|--|--|
| Date de création ou d'implantation | 1989 | 1999 | 2007 |
| Statut | Société d'économie mixte | Association | Association |
| Membres (associations) - actionnaires (SEM) | AFD (52 %), Province Sud (16 %), Province Nord (16 %), Province des Îles (16 %) | Ensemble d'adhérents | Provinces, chambres consulaires, ADIE, ICAP, BNC, BCI, AFD, CDC, sociétés privées, bénévoles et parrains |
| Provenance des lignes de crédit | Partenaires publics | Partenaires publics (AFD) et bancaires | Partenaires publics et bancaires |
| Destination des fonds | Entreprises calédoniennes hors Grand-Nouméa | Particuliers et petites entreprises calédoniennes | Petites entreprises calédoniennes |
| Montants accordés depuis la création (millions de F CFP) | 5882 | 4600 | 942 |
| Montants accordés en 2016 (millions de F CFP) | 80 * | 536 | 130 |
| Evolution 2016/2015 | -45% | 15,4% | -14,5% |
| Nombre de prêts accordés en 2016 | 11 | 980 | 79 |
| Répartition géographique des projets soutenus en 2016 | Province Sud: 1,7 % Province Nord: 83,4 % Province des Îles: 14,9 % | Province Sud: 40,1 % Province Nord: 31,6 % Province des Îles: 27,3 % | Province Sud: 53 % Province Nord: 22 % Province des Îles: 25 % |

Sources: ICAP, ADIE, Initiative NC

* du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

La plus ancienne structure en activité est l'**Institut Calédonien de Participation (ICAP)**. Issu des accords de Matignon et conforté dans ses missions par l'Accord de Nouméa, l'établissement a pour objet de contribuer au rééquilibrage interprovincial pour le compte d'institutions publiques (l'État et les provinces). Il accorde des financements à la création et au développement d'entreprises, en province Nord prioritairement. Son intervention prend la forme d'apports de fonds propres ou quasi fonds-propres, éventuellement combinés avec un accompagnement technique des entrepreneurs bénéficiaires.

L'**Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)** est implantée en Nouvelle-Calédonie depuis 1999. Son segment d'intervention principal est le microcrédit, sur financement privé, à destination des personnes rencontrant des difficultés d'accès au crédit bancaire (petites entreprises et particuliers). L'association accorde également des prêts d'honneur, sans garantie et à taux zéro. En complément de son offre de financement l'association propose un accompagnement aux entrepreneurs de Nouvelle-Calédonie, en amont (montage de projet, etc.), et post-crédit (gestion, mise en place d'une comptabilité, etc.). En 2015, 1 019 porteurs de projet et entrepreneurs ont participé à ces formations.

Enfin, l'association **Initiative Nouvelle-Calédonie (Initiative NC)** attribue depuis 2007 des prêts sans garantie et à taux zéro aux porteurs de projets de PME calédoniennes. Ces prêts ont pour finalité de couvrir tout ou partie des besoins en fonds propres d'un projet et de permettre l'éligibilité à un prêt bancaire. La structure propose également un accompagnement aux porteurs de projets, notamment au cours de leurs premières années d'activité.

Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie est le seul territoire de l'outre-mer français à disposer d'une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, **l'Océanienne de Participation et d'Investissement (OPI)**. Cette société participe depuis 2007 au financement de l'économie en collectant des fonds localement et en les réinvestissant dans les entreprises calédoniennes. Deux fonds communs de placement à risques (**le Fonds Calédonien de Développement et Néocal Croissance**) ont ainsi été constitués pour un montant global de 2,4 milliards de F CFP collectés auprès de quelque 70 sociétés locales, en contrepartie d'un avantage fiscal (50 % de réduction de l'IS). Plus de 85 % des fonds sont investis dans l'économie calédonienne et accompagnent les entreprises en cours de développement, de structuration ou en création tous secteurs confondus (agro-industrie, bâtiment, services aux entreprises, sylviculture ou paramédical). Au total, 27 sociétés ou holding ont bénéficié de fonds de capital investissement. Elles représentent 65 entreprises, génèrent 14 milliards de F CFP de chiffre d'affaire et emploient 580 personnes.

Participations depuis l'origine FCD et Néocal Croissance

| | Nombre d'affiliés | Montants (millions de F CFP) | Part en % |
|---------------------------|--------------------------|-------------------------------------|------------------|
| Création et développement | 17 | 1 319 | 64% |
| Transmission | 10 | 738 | 36% |
| Total | 27 | 2 033 | 100% |

Source : Océanienne de Participation et d'Investissement

En 2015, l'OPI a créé un nouveau fonds, Néocal 2, qui a obtenu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. L'appel de fond n'a pu toutefois être constitué faute d'agrément local.



Le Médipôle de Koutio a ouvert en décembre 2016. Doté d'un matériel de pointe (fibre optique, transports automatisés), il s'inscrit dans le projet de modernisation de l'offre hospitalière
(Photo – SECAL)



Depuis septembre 2016 la station d'épuration Dumbéa 2 assure le traitement des eaux usées de Dumbéa-sur-mer, du parc d'activités Panda et des quartiers Sud de Dumbéa
(Photo © Martial Dosdane – province Sud)



Le nouvel hôtel de ville de Dumbéa, qui a ouvert ses portes au public le 28 novembre 2016, répond aux enjeux de développement urbain de la commune
(Photo – SECAL)



La centrale solaire Hélioboulouparis, inaugurée en mai 2017 par le groupe Quadran, est la plus grande centrale de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique insulaire avec une capacité de 12 MWc
(Photo - Quadran Pacific/drones.nc)



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

58 659 entreprises sont immatriculées en Nouvelle-Calédonie au 31 décembre 2016, un chiffre en progression de 2,8 % par rapport à fin 2015. Plus des deux tiers des entreprises exercent une activité de service (commerce, transport, services touristiques, immobilier, éducation, santé...). Le secteur secondaire (construction et industrie) concentre près de 20 % des entreprises, tandis que les activités primaires représentent 11 % de l'ensemble des entreprises.

Répartition des entreprises par secteur d'activité au 31 décembre

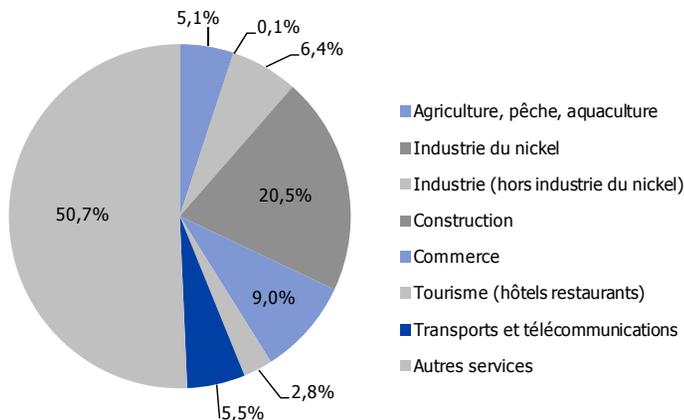
| | 2015 ^(a) | 2016 | Variation 2016/2015 | Part en 2016 |
|--------------------------------------|---------------------|---------------|------------------------|-----------------|
| Agriculture, pêche, aquaculture | 6 294 | 6 432 | 2,2% | 11,0% |
| Industrie (hors mines, hors énergie) | 2 549 | 2 555 | 0,2% | 4,4% |
| Énergie et eau | 159 | 161 | 1,3% | 0,3% |
| Mines et métallurgie | 81 | 78 | -3,7% | 0,1% |
| Construction | 7 810 | 7 934 | 1,6% | 13,5% |
| Commerce | 4 038 | 4 046 | 0,2% | 6,9% |
| Tourisme (hôtels restaurants) | 1 149 | 1 177 | 2,4% | 2,0% |
| Transports et télécommunications | 2 412 | 2 445 | 1,4% | 4,2% |
| Autres services | 32 580 | 33 831 | 3,8% | 57,7% |
| Total | 57 072 | 58 659 | 2,8% | 100,0% |

(a) : chiffres actualisés

Source : RIDET, ISEE

En 2016, sept créations brutes d'entreprises sur dix ont concerné le secteur tertiaire (et plus particulièrement les secteurs de l'immobilier, de l'assurance, de l'administration et de la santé), un ratio conforme au poids des services dans l'économie calédonienne. Le secteur secondaire a représenté un peu moins de 30 % des créations, porté par les activités de construction (deux créations sur 10). Enfin, 5 % des nouvelles entités relèvent de l'agriculture.

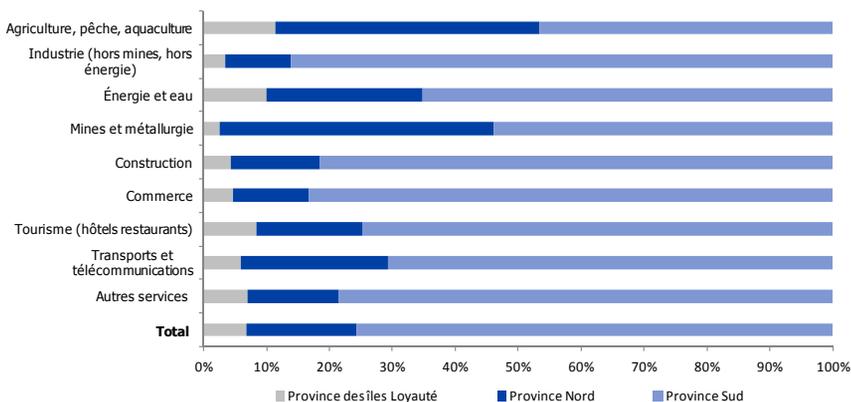
Répartition sectorielle des créations d'entreprises en 2016



Source : ISEE

Trois-quarts des entreprises sont implantées en province Sud, un peu moins d'un cinquième en province Nord, et 7 % en province des Îles (lieu d'implantation du siège social). La province Sud concentre une proportion particulièrement marquée d'activités industrielles, commerciales et de construction. À l'inverse, dans le secteur primaire, plus de la moitié des exploitations sont situées en province Nord ou dans les îles.

Répartition des entreprises par province au 31 décembre 2016

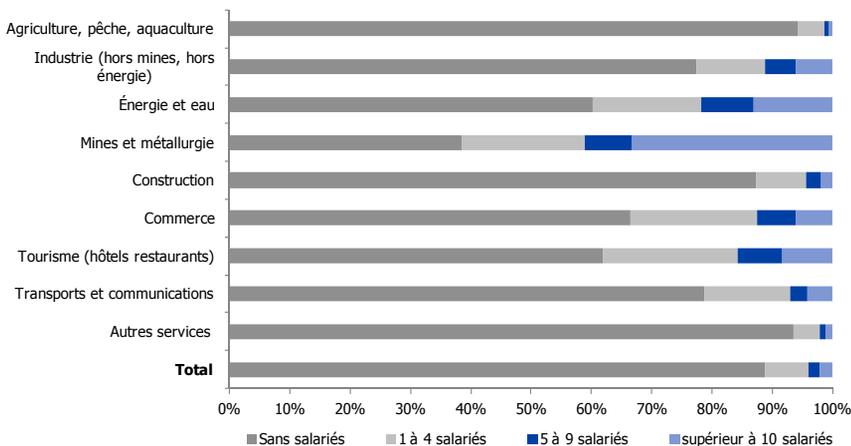


Source : RIDET, en fonction du siège social

Le parc d'entreprise est composé, à près de 90 %, d'entreprises non employeuses (c'est-à-dire ne comptant aucun salarié). Le tissu d'entreprises calédoniennes est ainsi constitué en majeure partie d'entreprises individuelles et de personnes travaillant « à leur compte », sous le régime de la patente. Ce statut est très fréquent notamment dans les secteurs de l'agriculture et de la construction.

Parmi les entreprises employeuses, la quasi-totalité sont des micro-entreprises et emploient moins de 10 salariés. 2 % seulement des entreprises ont plus de 10 salariés, principalement dans les secteurs du nickel, du tourisme et de la production énergétique.

Répartition des entreprises selon le nombre de salariés au 31 décembre 2016



Source : RIDET

Section 2

L'agriculture, la pêche et l'aquaculture

1. Aperçu structurel

Le poids du secteur primaire dans...

| ...la création de richesses en 2015 | ...les effectifs salariés en 2016 | ...le parc d'entreprises en 2016 | ...les créations d'entreprises en 2016 |
|-------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|--|
| 2% | 2,0% | 11,0% | 5,1% |

Source : ISEE / RIDET

Le secteur primaire est majoritairement constitué de très petites exploitations. Parmi les 6 432 exploitations du secteur recensées au RIDET en 2016, 94 % n'emploient aucun salarié. Les autres structures, de plus grande taille, emploient 2,0 % de la population salariée du territoire. Plus des trois quarts des exploitations exercent principalement une activité de culture, d'élevage et de chasse, 1,4 % une activité de sylviculture, et 22,3 % une activité de pêche ou d'aquaculture.

1.1 UNE FORTE RÉDUCTION DES EXPLOITATIONS ET DU FONCIER AGRICOLES

Lors du dernier recensement général de l'agriculture (RGA 2012), les exploitations agricoles couvraient une surface de 222 200 ha, soit environ 12 % de la superficie totale du territoire. 182 000 ha correspondent à la surface agricole utilisée (SAU), dont 95 % est composée de pâturages, essentiellement consacrés à l'élevage bovin, et situés pour la plupart sur la côte Ouest. En dix ans, la surface agricole utilisée a diminué de plus d'un quart, avec une réduction marquée des zones de pâturage, notamment celles situées en terres coutumières. Cette évolution s'est accompagnée d'une réduction de 20 % du nombre d'exploitations (soit plus de 1 000 exploitations disparues ou absorbées sur la période).

UNE STRUCTURE FONCIÈRE ATYPIQUE

La structure foncière calédonienne présente la spécificité de voir cohabiter statut de droit commun et statut coutumier. La loi organique de 1999 accorde le statut de terre coutumière aux anciennes réserves et agrandissements de réserves de peuplement dit « autochtones », aux terres attribuées aux différents clans au titre du « lien à la terre », ainsi qu'aux terres des groupements de droit particulier local (GDPL). Fin 2013, les terres coutumières couvraient 487 400 ha, soit 26 % du territoire. 50 % de celles-ci se situent en province Nord, 12 % en province Sud, et 38 % en province des Îles, composée à 97 % de terres coutumières. L'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF), créée par les accords de Matignon-Oudinot, est compétente au nom de l'État pour la répartition foncière sur les terres coutumières et pour la médiation des conflits fonciers. L'article 23 de la loi organique prévoit la possibilité de transférer l'ADRAF à la Nouvelle-Calédonie. À ce jour, aucun calendrier n'a encore été établi concernant ce transfert, qui nécessite, sur proposition du Congrès, un décret en Conseil d'État.

Le recul des activités agricoles a été particulièrement prononcé dans les zones d'implantations des nouvelles usines métallurgiques, qui ont absorbé une grande partie de la main-d'œuvre agricole. L'exode rural a également été marqué aux îles Loyauté, avec la disparition d'un quart des exploitations en dix ans. Dans l'ensemble, la population agricole familiale a diminué de 38 % en dix ans. La structure des exploitations s'est aussi modifiée, avec des exploitations de taille moyenne de plus en plus nombreuses. Le territoire se caractérise par ailleurs par un important niveau d'autoconsommation, puisque 28 % des exploitations destinent la totalité de leur production à la consommation familiale.

1.2 UNE PRODUCTION RÉGULÉE ET SUBVENTIONÉE

Les prix et la production dans le secteur primaire sont régulés depuis 1989 par un établissement public, l'Établissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA). Les producteurs agricoles, agroalimentaires, aquacoles et forestiers sont éligibles à un ensemble d'aides financières destinées à renforcer leur compétitivité (soutien des prix, aides au transport, aides à la commercialisation, financement d'études, de missions ou d'assistance technique, etc.). L'ERPA participe également à la promotion et la publicité des productions calédoniennes, et conseille les autorités publiques en matière de contrôle de la concurrence des produits importés (délivrance de licences d'importation) et d'application de la Taxe de Soutien des Produits Agricoles et Agroalimentaires (TSPA). En 2016, le montant des interventions de l'ERPA progresse de 2,7 %, et dépasse deux milliards de F CFP. La production céréalière est la principale bénéficiaire de cette progression des interventions, celles destinées aux filières tournées vers l'exportation ayant à l'inverse diminué, suite à la contraction des volumes produits.

Les provinces soutiennent également le secteur agricole en subventionnant le transport et la vente d'engrais, permettant ainsi aux agriculteurs de s'approvisionner à 60 % du prix de revient. Une partie des matériels et produits destinés à l'agriculture et à la pêche maritime professionnelle bénéficient également ailleurs d'exonérations fiscales.

2. La filière animale

La production animale en Nouvelle-Calédonie s'articule autour de trois filières principales, souvent exercées conjointement : la filière avicole, la filière bovine et la filière porcine. D'après le recensement général agricole (RGA 2012), la production animale englobe 3 454 exploitations.

Principales productions d'origine animale

| Tonnes / millions de F CFP | 2013 ^(a) | | 2014 ^(a) | | 2015 ^(a) | | 2016 ^(p) | | Variations 2016/2015 | |
|----------------------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|-------------------------|-------------|
| | Poids | Valeur | Poids | Valeur | Poids | Valeur | Poids | Valeur | Poids | Valeur |
| Filière avicole | - | 1 700 | - | 1 706 | 1 708 | | nd | nd | - | - |
| dont œufs (*) | 3 358 | 1 050 | 3 321 | 1 020 | 3 343 | 1 030 | nd | nd | - | - |
| dont viande | 832 | 649 | 913 | 685 | 881 | 679 | nd | nd | - | - |
| Filière bovine | - | 1 679 | - | 1 996 | 1 963 | | nd | | - | - |
| dont viande | 3 297 | 1 640 | 3 484 | 1 952 | 3 396 | 1 920 | 3 036 | 1 727 | -10,6% | -10,1% |
| dont lait (**) | 321 | 39 | 361 | 44 | 351 | 43 | nd | nd | - | - |
| Filière porcine | 2 673 | 1 315 | 2 816 | 1 558 | 2 603 | 1 401 | 2 722 | 1 464 | 4,6% | 4,5% |
| dont viande | 2 673 | 1 315 | 2 816 | 1 558 | 2 603 | 1 401 | 2 722 | 1 464 | 4,6% | 4,5% |

(p) : données provisoires ; (a) : chiffres actualisés

* milliers de douzaines **milliers de litres

Sources : OCEF, DAVAR, ERPA, provinces

L'aviculture (production d'œufs et de volailles) se concentre principalement en province Sud (87,9 % du cheptel calédonien), où les principaux élevages industriels sont implantés. Une grande partie de la production de la filière, qui concerne 1 434 exploitants, reste cependant destinée à l'autoconsommation, la majorité des éleveurs ne commercialisant pas leur production. A l'inverse, signe d'une grande concentration de l'offre marchande du secteur, 3,0 % des éleveurs (pour 80,0 % du cheptel), vendent la totalité de leurs produits. En 2015¹, la production représente 1,7 milliard de F CFP, dont 60 % provient de la vente d'œufs.

¹ Les chiffres de la production avicole pour 2016 ne sont pas encore connus

La filière bovine est principalement destinée à la production de viande, la collecte de lait restant marginale. D'après le RGA 2012, l'élevage bovin concerne 1 200 exploitants, pour la plupart installés sur la cote Ouest. Le total des abattages¹ recule en 2016, pour s'établir à 3 036 tonnes (-10,6 % sur un an, après -2,5 % en 2015). Ils avaient augmenté de manière exceptionnelle en 2014, le manque de fourrage induit par une sécheresse importante ayant conduit à des abattages anticipés. La production de viande s'établit à 1,7 milliard de F CFP (- 0,1 %), la valorisation moyenne (568,84 F CFP/kg) restant stable. Parallèlement, les importations de viande bovine diminuent de 11 % par rapport à 2015. Le taux de couverture des besoins par la production est ainsi évalué à 56 % (-2 points par rapport à 2015). Il était de 90 % en 2005, proche de l'autosuffisance.

L'élevage porcin concerne principalement la province Sud, qui concentre 60 % du cheptel. En complément de cette production destinée à la sphère marchande, de très nombreuses exploitations sont implantées, en particulier dans les îles Loyauté, sous forme de structures familiales vouées à l'autoconsommation. En 2016, la production de la filière atteint 2 722 tonnes de viande. Elle se redresse (+4,6 %), après avoir reculé en 2015 suite à une diminution du nombre de naissances. Les volumes importés ont eux aussi augmenté (+6 % par rapport à 2015), de sorte que le taux de couverture de la filière reste relativement stable, autour de 80 %. La production porcine est valorisée à 1,5 milliard de F CFP (+4,5 % par rapport à 2015), le prix producteur de la viande restant stable, à 537,90 F CFP/kg.

En complément de ces trois filières, la viande de cerfs issue des abattages réalisés par l'OCEF représente 150 tonnes en 2016, en progression de 6 % sur un an.

3. La filière végétale

La production de fruits et légumes représente l'essentiel de la production végétale commercialisée (78 % en 2016), loin devant le bois (14 %), les céréales (7 %), la vanille et le coprah (moins de 1 %).

Les principales productions marchandes fruitières et légumières commercialisées

| Tonnes | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 ^(p) | Variation 2016/2015 |
|----------------------|--------|--------|--------|---------------------|------------------------|
| Fruits | 4 617 | 4 500 | 4 497 | 4 125 | -8,3% |
| dont oranges | 1 345 | 1 110 | 950 | 660 | -30,5% |
| dont bananes dessert | 1 044 | 1 006 | 1 016 | 1 169 | 15,1% |
| dont pastèques | 566 | 509 | 738 | 751 | 1,8% |
| Légumes | 10 839 | 12 214 | 13 028 | 12 746 | -2,2% |
| dont squashes | 2 724 | 2 251 | 3 808 | 2 445 | -35,8% |
| dont salades | 1 625 | 1 631 | 1 403 | 1 496 | 6,7% |
| dont pommes de terre | 160 | 1 400 | 565 | 1 323 | 134,4% |

(p) : données provisoires

Sources : DAVAR, Arbofruits, OCEF, ERPA, Marché de gros, Province Nord

La production de **fruits** s'articule autour de trois cultures principales : les bananes dessert (28 %), les oranges (16 %) et les pastèques (18 %). La production globale de fruits continue de diminuer en 2016, pour s'établir à 4 125 tonnes (-8 % par rapport à 2015). Cette baisse s'explique principalement par la chute du volume commercialisé d'agrumes, suite à l'infestation de très nombreux vergers par des papillons piqueurs (*Eudocima phalonia*). Ce recul a été en partie compensé par la progression de la production de bananes (+15 %), de mangues (+100 %) et de citrons (+23 %).

¹ Les abattages réalisés par l'Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF) représentent plus de 80 % du total. Ceux réalisés hors OCEF (bouchers de l'intérieur, éleveurs, ...) sont estimés sur la base de la production 2015.

La production locale de fruits est très majoritairement consommée ou transformée sur place, et seulement 0,9 % de la production en volume est exportée. Elle ne suffit pas cependant à couvrir la demande locale, et près de 60 % des fruits consommés sont importés. Les importations de fruits représentent un volume global de 5 103 tonnes en 2016 (+11 % par rapport à 2015), et sont constituées pour l'essentiel de pommes, poires, raisins et kiwis. Elles proviennent surtout d'Australie et de Nouvelle-Zélande (respectivement 40,7 % et 34,1 % de part de marché).

La production de légumes s'élève à 12 746 tonnes en 2016. Les principaux légumes cultivés sont les squashes (sorte de courge, qui représente 19,2 % de la production totale en volume), les salades (17,7 %) et les pommes de terre (10,4 %). En 2016, la production de légumes est en léger recul (-2 %), la diminution de la production de squashes (-36 %) n'étant pas compensée par la forte augmentation de la production de pomme de terre, qui se rétablit après une année de très faible production en 2015 suite à une infection bactérienne.

Un peu moins d'un cinquième de la production locale de légume est exportée (18 % de la production en 2016), le reste étant consommé ou transformé sur le territoire. Le principal marché à l'exportation est le Japon, qui concentre 90 % de la demande. De la même manière que pour les fruits, la production locale n'est pas suffisante pour couvrir la demande du marché calédonien. Aussi, près de la moitié des légumes consommés ou transformés localement sont importés (41,5 % en 2016), en provenance principalement de Nouvelle-Zélande (59,2 %), d'Europe (12,9 % hors métropole), et de France métropolitaine (14,2 %).

CRÉATION D'UNE INTERPROFESSION POUR LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES (IFEL-NC)

L'Interprofession fruits et légumes (Ifel) créée en novembre 2015 sous l'égide du gouvernement, a pour objectif de formaliser et consolider les liens entre les acteurs appartenant aux différents segments de la chaîne de valeur (production, distribution, commercialisation) afin d'améliorer la qualité des produits, la compétitivité de la filière et la connaissance des attentes des consommateurs.

Depuis quelques années, l'horticulture ornementale et la sylviculture contribuent au développement de la filière végétale. L'horticulture représente désormais un chiffre d'affaire estimé à plus d'un milliard de F CFP. La filière du bois se développe et s'organise progressivement. Ainsi, la SAEM « Sud Forêt », créée par la Province Sud en 2012, a lancé un programme pilote de plantation d'arbre pour la période 2012-2017 avec l'objectif de planter 1 500 hectares de forêt d'essences endémiques, de pins et mahogany. La filière se structure également en province Nord avec la société « Bois du Nord », créée en novembre 2016 suite à la fusion de trois entités liées aux métiers du bois. L'objectif est de construire une industrie du bois à partir de la ressource des bois issus des forêts de pins caraïbes du plateau Tango.

La Nouvelle-Calédonie produit et exporte également les huiles essentielles de santal et de niaouli. Le bois de santal est une ressource rare utilisée en huiles essentielles ou essences notamment par les parfumeries de luxe et la cosmétique. Depuis le 8 décembre 2015, le gouvernement a interdit l'exportation de bois de santal brut afin de préserver cette ressource naturelle menacée de disparition en raison d'exportations illégales ou difficilement contrôlables.

En outre, la Nouvelle-Calédonie produit localement du café, du miel, de la vanille et du coprah. Les achats de vanille aux producteurs de Lifou s'élève à 4,1 tonnes en 2016 contre 3,4 tonnes en 2015. Le coprah est produit exclusivement sur l'île d'Ouvéa où il est transformé en huile par la Société Agricole des Producteurs d'Ouvéa (SAPO). L'huile de coprah est ensuite commercialisée auprès de savonneries, d'Enercal sous la forme d'agro carburant afin d'approvisionner les générateurs électriques ou d'autres clients comme les parfumeries. La production de coprah diminue depuis 2014 ; elle s'élève à 229 tonnes en 2016.

4. La pêche

4.1. L'ORGANISATION DU SECTEUR

Trois formes de pêche sont pratiquées en Nouvelle-Calédonie, selon les zones d'activité (lagon, pente externe du récif et haute mer) :

- la **pêche lagonaire** est réalisée par des navires de petite taille. Elle concerne, outre la prise de poissons, la récolte de trocas (escargots de mer) et d'holothuries (également appelés bêches ou concombres de mer), tous deux principalement destinés aux marchés asiatiques.
- la **pêche côtière** est pratiquée à l'extérieur du lagon, jusqu'à 12 miles (environ 22 km) au large du récif, à partir de navires polyvalents. Les prises sont commercialisées sur le marché local. En 2016, la filière compte 185 navires armés¹, un chiffre en hausse de 10,8 % par rapport à 2015. L'activité se concentre en province Nord (plus de 75 % des navires armés).
- la **pêche hauturière** est pratiquée dans la Zone Économique Exclusive (ZEE)². Des navires palangriers exploitent depuis les années 1980 les ressources en thonidés et marlins, en partie exportées. En 2016, la filière compte 18 navires armés. Ces navires, d'une longueur variant entre 16 et 30 mètres, embarquent un équipage composé de 5 à 8 personnes.

La filière est soutenue par les interventions de l'ERPA (établissement de régulation des prix agricoles) qui, d'une part, assure l'accompagnement de la pêche hauturière en régulant les prix et en octroyant des aides à la transformation, à l'exportation et à la promotion des produits et, d'autre part mobilise certains financements des provinces destinés à soutenir la filière (approvisionnement des marchés et grossistes du Grand Nouméa).

4.2. LES RÉSULTATS DE LA FILIÈRE

4.2.1. L'évolution du secteur en 2016

La production des navires palangriers diminue fortement en 2016 (-12,5 %), pour s'établir en deçà de 2 500 tonnes. Cette baisse s'explique principalement par l'effondrement des prises de thon jaune, qui baissent de moitié après une année 2015 record en termes de prises. Le thon représente l'essentiel des volumes pêchés (87 % des prises en 2016). Le volume de pêche du thon blanc, qui représente près des deux tiers des captures de thonidés, est resté stable à 1 618 tonnes (+0,3 %). Les prises de thon obèse, bien que restant marginale (3 %), ont significativement augmenté en 2016 (+77 %).

| Pêches des palangriers | Tonnes | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation | |
|------------------------|--------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| | | | | | | 2016/2015 | Part en 2016 |
| Thons blancs | | 1 732 | 1 587 | 1 613 | 1 618 | 0,3% | 65,1% |
| Thons jaunes | | 531 | 713 | 835 | 462 | -44,6% | 18,6% |
| Thons obèses | | 51 | 50 | 41 | 72 | 77,3% | 2,9% |
| Marlins | | 104 | 113 | 108 | 112 | 3,9% | 4,5% |
| Espadons | | 9 | 12 | 8 | 8 | 3,7% | 0,3% |
| Requins Makos | | 2 | 0 | 0 | 0 | | |
| Divers | | 248 | 332 | 237 | 213 | -10,0% | 8,6% |
| Total | | 2 676 | 2 807 | 2 840 | 2 485 | -12,5% | |

Source : Service de la marine marchande et des pêches maritimes (SMMPM)

¹ Un navire armé dispose d'une autorisation de pêche délivrée par la province où l'activité est exercée et d'un rôle d'équipage (titre de navigation).

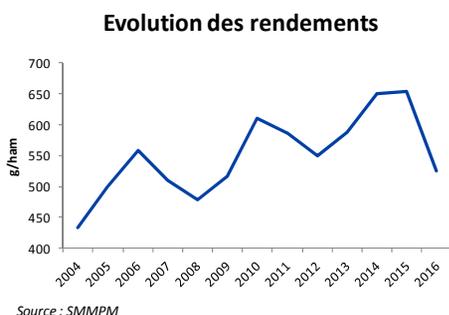
² La ZEE de la Nouvelle-Calédonie s'étend sur 1 470 000 km², et constitue la deuxième plus grande surface de l'ensemble de l'outre-mer français, après la Polynésie française.

Le principal débouché de la pêche hauturière est le marché local, qui absorbe plus de 80 % de la production. Les ventes à l'exportation, jugées globalement moins rentables, permettent de valoriser les excédents de pêche par rapport à la consommation domestique. Après avoir progressé en 2015, les volumes de thons exportés ont fortement diminué en 2016 (-46 % en volume, et -40 % en valeur), en raison de la diminution des prises de thons. Ainsi, les exportations vers le Japon, principal marché, sont en net recul (-43 % en valeur).

4.2.2. Les rendements chutent en 2016

Depuis une dizaine d'année, l'activité de pêche hauturière s'est professionnalisée, s'adaptant progressivement à la disponibilité des ressources ainsi qu'à la demande des différents marchés. L'effort de pêche a augmenté en 2016, avec 329 campagnes de pêche effectuées, d'une durée moyenne de 10 jours. Le nombre de jours consacrés à la pêche progresse de 7 % (2 429 jours de pêche sur les 3 454 jours passés en mer), avec une prospection du poisson concentrée autour de zones de pêches plus proches, autour des îles Loyauté plutôt que Chesterfield. En revanche, la capture par jour de pêche a diminué, passant de 64 poissons par jour en 2015 à 52 en 2016.

Après trois années de progression, le bilan annuel du secteur fait état de rendements en forte baisse, avec une moyenne de 526 grammes par hameçon, son niveau le plus bas depuis 2009.



La pêche lagonaire, pratiquée à l'intérieur du lagon, est essentiellement destinée au marché local et à l'autoconsommation. Elle comprend aussi la récolte d'holothuries (bêches de mer, ou concombres de mer), destinée principalement à l'exportation vers les marchés asiatiques, très rémunérateurs. Depuis 2016 les holothuries sont d'ailleurs la cible de la pêche illicite de « blue boats », bateaux pirates en provenance du Vietnam, pays où les holothuries sont en voie de disparition, victimes de surpêche.

Enfin, depuis 2016, la production de coquille St Jacques a repris à Belep. Après une première tentative en 1995, la Province Nord et les clans kanaks des îles Belep ont repris la production d'une espèce locale de coquille Saint-Jacques dans le Grand Lagon Nord, en association avec un armement australien (projet West Pacific Scallops). Les premiers résultats de cette pêche expérimentale, qui durera jusqu'en 2018, sont encourageants pour le développement de cette filière alternative.

5. L'aquaculture

5.1 L'ORGANISATION ET LA PRODUCTION DE LA FILIÈRE « CREVETTE »

Présente en Nouvelle Calédonie depuis les années 1970, l'aquaculture de la crevette *litopenaeus stylirostris*, reconnue pour ses grandes qualités gustatives, s'est développée à un stade industriel à partir de la fin des années 1980. Plusieurs acteurs interviennent au cours d'une campagne, qui se déroule à cheval sur deux années. Au début de la chaîne, des écloséries se chargent de la production de larves. Parvenues à un certain stade de croissance (post-larves), celles-ci sont ensuite expédiées vers la vingtaine de fermes d'élevage que compte à ce jour le territoire. À l'issue de cette période d'élevage destinée à faire grossir les crevettes,

celles-ci sont pêchées, conditionnées et commercialisées. La filière fait aussi intervenir des providiers, qui fournissent les aliments adaptés, fabriqués principalement à partir de farines animales, ainsi que deux ateliers de conditionnement. D'autres acteurs enfin travaillent également en soutien à la production : les directions économique et agricole du gouvernement, l'Établissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA), les Sociétés d'Économie Mixte des provinces (SEM), et des unités de recherche. Les fermes de production sont structurées en Groupement des Fermes Aquacoles (GFA) depuis 1993. De manière plus large, les professionnels de la filière sont fédérés depuis 1994 en Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens (SOPAC).

Une filière exposée aux risques climatiques et à la saisonnalité

La filière doit faire face à des risques particuliers, potentiellement générateurs de coûts importants : des risques commerciaux sur les marchés, liés aux fluctuations de l'offre et de la demande, des risques environnementaux (El Niño, La Niña...), des risques sanitaires et biologiques (apparitions de pathologies qui provoquent des mortalités importantes, notamment des post-larves en écloséries). La forte saisonnalité représente un autre handicap pour la filière, l'usine de conditionnement ne fonctionnant au maximum de sa capacité que durant 3 à 4 mois par an (80 % des pêches étant réalisées entre les mois de mars et juin).

Afin de limiter les taux de mortalité et d'étendre les périodes de production, la filière bénéficie aujourd'hui, sur financement complémentaire du gouvernement et des provinces, de l'appui scientifique et technique du Centre Technique Aquacole de Boulouparis. L'IFREMER vient également en appui à la filière avec une partie de ses recherches dédiées à l'aquaculture, notamment en apportant une assistance technique aux écloséries.

5.2 UN SECTEUR DE MOINS EN MOINS SUBVENTIONNE

Le financement du développement des fermes aquacoles est encouragé par un dispositif d'incitation fiscale et des programmes de soutien à l'investissement des Provinces. Les aides allouées à la filière aquacole ont tendance à diminuer depuis 2013, parallèlement à l'amélioration de la rentabilité de la filière. En particulier, le montant de l'aide à l'exportation versée par l'ERPA, qui représente plus de 90 % du montant total alloué à la filière (223 millions de F CFP), a diminué de moitié depuis 2013.

5.3 LES RÉSULTATS DE LA FILIÈRE

La filière crevette représente pour la campagne 2015/16 un chiffre d'affaires de 249 millions de F CFP pour les écloséries (en hausse de 34 % par rapport à la campagne précédente, marquée par une pénurie de post-larves), et de 1 680 millions de F CFP pour les fermes (+9 %). Sur les 723 hectares destinés à l'élevage, 615 ont été utilisés au cours de cette campagne.

Production de post-larves et de crevettes

| | 2012/13 | 2013/14 | 2014/15 | 2015/16 | Variation |
|--|---------|---------|---------|---------|-----------|
| Écloséries | | | | | |
| Production (millions de post-larves) | 137 | 130 | 98 | 122 | 24,2% |
| Nombre d'écloséries | 4 | 4 | 4 | 4 | 0,0% |
| Fermes aquacoles | | | | | |
| Nombre de fermes | 18 | 18 | 18 | 18 | 0,0% |
| Nombre d'élevages | 90 | 78 | 71 | 83 | 16,9% |
| Surfaces d'élevage en production (ha) | 662 | 609 | 492 | 615 | 25,0% |
| Production | 1 555 | 1 690 | 1 252 | 1 575 | 25,8% |
| Rendement par million de post-larves ensemencées (t/million) | 11,3 | 13,0 | 12,8 | 12,9 | 1,3% |
| Rendement par hectare (t/ha) | 2,3 | 2,7 | 2,5 | 2,6 | 0,6% |

Source : ERPA

5.3.1 Une capacité de production retrouvée grâce aux améliorations techniques

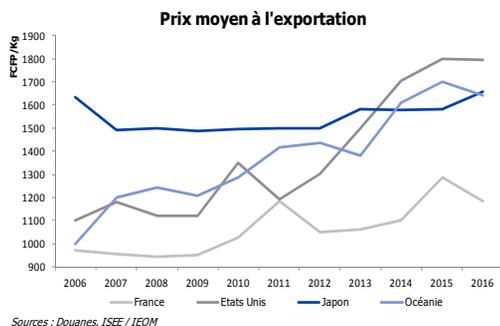
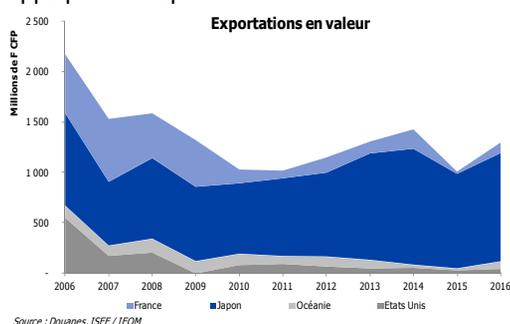
Alors qu'elle dépassait les 2 000 tonnes par le passé, la production reste ces dernières années limitée par des niveaux d'ensemencements insuffisants. Indépendamment de la récente contamination bactérienne, l'insuffisance de post-larves est structurelle, la production ne couvrant que $\frac{3}{4}$ des besoins. Ainsi, 91 hectares n'ont pu être ensemencés et 2 fermes sont restées vides durant la campagne. Les densités à l'ensemencement ont également été réduites. Les écloséries et fermes d'élevage calédoniennes ont cependant pratiquement retrouvé leurs niveaux de production antérieurs à la pénurie de post-larves subie au cours de la campagne 2014/2015. Les volumes produits progressent ainsi de 24 % pour les écloséries, et de 26 % pour les fermes. Cette forte hausse résulte de l'augmentation du niveau d'ensemencement des fermes (+24 %) et du maintien de bonnes performances techniques en matière de grossissement, avec une survie et un indice de conversion légèrement supérieurs à ceux de la campagne 2013, qui présentait les meilleurs résultats obtenus depuis 5 ans.

UN PROJET DE SÉLECTION GÉNÉTIQUE

Un projet pilote de sélection génétique¹ a été conduit en 2016. Les premiers résultats intermédiaires étant prometteurs, un programme de sélection génétique de la crevette bleue devrait être lancé à la fin de l'année 2017. Ce programme pourrait contribuer à améliorer les performances de la filière.

5.3.2 Les exportations de crevettes à la hausse après une année de pénurie

Les exportations de crevettes (un peu plus de la moitié de la production) se redressent en 2016 (+27%), après avoir chuté en 2015 (-33%), parallèlement à l'affaissement de la production. Les principaux marchés à l'exportation sont le Japon, marché historique et principal débouché, les États-Unis et la France métropolitaine. La crevette bleue calédonienne, identifiée comme répondant aux standards de la restauration de luxe, commence aussi à être expédiée vers les Émirats Arabes Unis, Hong-Kong, la Jordanie et la Corée du Sud. Cette orientation stratégique vers le marché haut de gamme est renforcée dans le contexte actuel d'offre inférieure à la demande. Le prix moyen de la crevette calédonienne s'est apprécié de 1,6 %, pour s'établir à 1 608 F CFP/Kg en 2016. Cette augmentation est principalement liée à la hausse du prix à l'exportation à destination du Japon (+4,6 %), qui a permis de compenser la diminution du prix moyen à l'exportation vers la France (-8,0 %) et l'Océanie (-3,5 %). Les prix sont stables à destination des États-Unis, marché sur lequel ils dépassent désormais ceux appliqués au Japon.



¹ Le projet « Styli-SNIPS » est mené par les équipes du Centre Technique Aquacole (CTA) sous la coordination du Syndicat des Sélectionneurs Avicoles et Aquacoles Français (SYSAAF) avec le soutien du CNRS, de l'INRA, de l'IFREMER et du laboratoire LABOGENA. Les travaux de ce projet portent notamment sur la sélection de marqueurs génétiques adaptés à la variabilité génétique de la souche locale.

Malgré ce positionnement sur des marchés porteurs, la valeur de la crevette dans l'ensemble des exportations du territoire reste faible (1,4 % en 2016, pour une recette à l'exportation de 1,9 milliard de F CFP). La Nouvelle-Calédonie reste aussi loin derrière les principaux fournisseurs sur le marché mondial, à savoir le Vietnam, l'Inde, la Thaïlande ou l'Équateur.

L'ÉLEVAGE DES HOLOTHURIES, ALTERNATIVE OU COMPLÉMENT ?

Les premiers essais d'élevages d'holothuries ont été réalisés en bassins de crevettes en 2012/2014. L'objectif de l'élevage d'holothuries serait de mettre en place une « rotation culturale » avec l'élevage de crevettes afin de renforcer les performances techniques de la filière. En effet, l'élevage d'holothuries aurait potentiellement un effet comparable à la « jachère » sur les sols dont la qualité joue un rôle majeur dans l'élevage des crevettes. Il existe huit fermes expérimentales d'élevage sur 80 hectares de bassins ensemencés. Si les résultats confirment une amélioration de la production de crevettes, alors l'élevage d'holothuries en bassins pourrait se développer dans les années à venir.

SECTION 3

L'industrie et l'artisanat

1. L'industrie

1.1 LE TISSU INDUSTRIEL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le poids du secteur de l'industrie (hors mines et métallurgie) dans...

| ...la création de richesses en 2015 | ...les effectifs salariés en 2016 | ...le parc d'entreprises en 2016 | ...les créations d'entreprises en 2016 |
|-------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|--|
| 9% | 8,9% | 4,6% | 6,4% |

Source : ISEE / RIDET

L'industrie (hors mines et métallurgie) représentait 9 % de la création de richesses sur le territoire en 2015. En 2016, ce secteur emploie 8,9 % des effectifs salariés¹ et génère 6,4 % des créations d'entreprises.

Nombre et effectifs des entreprises de l'industrie manufacturière, hors métallurgie

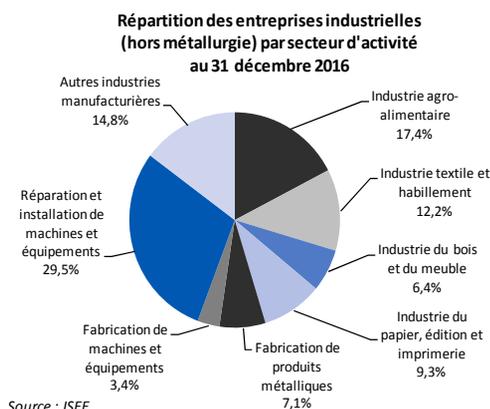
| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------------------|
| Industries manufacturières | 2 301 | 2 371 | 2 425 | 2 447 | 2 512 | 2 551 | 1,6% |
| dont 0 salariés | 1 764 | 1 818 | 1 857 | 1 879 | 1 939 | 1 983 | 2,3% |
| dont 1 à 19 salariés | 470 | 485 | 495 | 497 | 498 | 491 | -1,4% |

Sources : ISEE, RIDET, CAFAT

Les principales activités industrielles en Nouvelle-Calédonie sont la réparation et l'installation de machines et d'équipements industriels (29,5 % du parc d'entreprises industrielles), l'industrie agro-alimentaire (17,4 %), la production de biens de consommation et de produits du bâtiment.

Fin 2016, l'industrie manufacturière (hors métallurgie) compte 2 551 entreprises (+1,6 % par rapport à 2015). Le nombre d'entreprises sans salariés, qui représente près de 80 % du tissu industriel, est en hausse (+2,3 %) ; celui des entreprises employeuses diminue de 1,4 %, pour s'établir à 491.

Les créations nettes d'entreprises ont continué à progresser en 2016 (+1,6 % par rapport à 2015), dans l'ensemble des secteurs. Le nombre d'entreprises progresse surtout dans le secteur de l'industrie agro-alimentaire (+8,3 %) et la fabrication de machines et équipements (+4,0 %).



¹ Le secteur de l'industrie au sens large (en incluant le nickel et l'énergie) représente près de 12 500 emplois, soit 14,1 % du total des emplois.

Les emplois du secteur de l'industrie et de la transformation sont concentrés surtout dans l'industrie agro-alimentaire, la fabrication de produits métallurgiques hors nickel et celle des produits en caoutchouc et en plastique.

La majorité des industries manufacturières sont concentrées dans l'agglomération du Grand Nouméa. Après avoir connu une forte croissance au cours de la dernière décennie, le nombre d'entreprises industrielles dans la zone VKP (Voh - Koné - Pouembout) stagne depuis 2014 (263 unités, soit 10,3 % du parc en 2016).

1.2 UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE SOUTIEN A LA PRODUCTION LOCALE

Pour soutenir le développement du secteur industriel, qui doit faire face à des coûts d'investissement et de production élevés au regard de la taille du marché local, les pouvoirs publics calédoniens ont mis en place une politique volontariste associant protection de la production locale et incitations fiscales.

1.2.1 La protection du marché local

La réglementation du commerce extérieur, compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie depuis le 1^{er} janvier 2000, vise à protéger l'économie locale en encadrant les importations de certains produits et en favorisant en conséquence la distribution des marchandises produites en Nouvelle-Calédonie.

Les mesures prises peuvent prendre la forme soit d'interdiction ou de contingentement des importations, soit de protections tarifaires. La mise en place et le suivi de ces mesures sont assurés par le Comité du commerce extérieur (COMEX). À la suite d'une décision du Tribunal administratif, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a supprimé fin 2011 les doubles protections qui s'appliquaient sur un certain nombre de produits importés, afin que ne subsiste qu'un seul niveau de protection par produit, tarifaire ou contingentaire.

LES MESURES DE PROTECTIONS DES MARCHÉS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

• Les mesures de restrictions quantitatives

Fixé chaque année par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le Programme Annuel d'Importation (PAI) prévoit deux types de restrictions quantitatives à l'importation :

- **Les contingents**, exprimés en valeur ou en quantité, ont pour objet de limiter et de contrôler le volume des importations pour un produit donné.
- **Les mesures de suspension** interdisent l'importation de marchandises. La mesure STOP s'applique quelle que soit l'origine et la provenance du produit, tandis que la mesure SHUE ne concerne que les produits qui ne sont pas originaires de l'Union Européenne.

• Les mesures de protections tarifaires

Deux taxes conjoncturelles, révisées chaque année, sont exigibles sur les produits importés concurrents de ceux susceptibles d'être produits localement :

- **La TCPPL**, taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale, est exigible sur les produits d'importation transformés. Les taux varient entre 2 % et 60 % selon les produits.
- **La TSPA**, taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires, est exigible sur les produits agricoles ou alimentaires importés, concurrents des productions locales. En 2016, cette taxe a été remaniée pour s'appliquer *ad valorem* à l'ensemble des produits alimentaires et agroalimentaires importés en Nouvelle-Calédonie. Cette taxe s'élève à 3 % ou 6 % selon les produits.

1.2.2 Les incitations fiscales

Outre les mesures de protection de marché, les entreprises calédoniennes peuvent bénéficier de régimes fiscaux privilégiés pour l'importation de biens d'investissement et de matières premières. En 2016, le montant total des exonérations fiscales obtenues au titre de ces deux régimes d'exonération a légèrement diminué par rapport à 2015 en s'élevant à 3,6 milliards de F CFP (-3,9 %).

- **Les biens d'équipement ou de production** destinés aux entreprises calédoniennes peuvent être exonérés de la Taxe Générale à l'Importation (TGI) dès lors qu'ils participent directement à l'activité de l'entreprise ou à son exploitation.
- **Les matières premières et emballages** entrants directement dans les procédés de fabrication de produits locaux peuvent être exonérés de TGI. Le bénéfice de ce régime est accordé aux entreprises productrices de biens relevant des secteurs de l'industrie et de l'artisanat, après obtention d'un agrément auprès du Comité des productions locales.

Montant des exonérations de TGI (Taxes Générale à l'Importation)

| (en millions de F CFP) | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|--------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|
| Biens d'investissements | 1 503 | 1 873 | 1 535 | 1 244 | 1 546 | 1 805 | 1 836 | 1,7% |
| Secteur des matières premières | 2 031 | 2 020 | 2 105 | 1 756 | 1 818 | 1 982 | 1 805 | -8,9% |
| Total | 3 534 | 3 893 | 3 640 | 3 000 | 3 364 | 3 787 | 3 641 | -3,9% |

Source : Direction régionale des Douanes de Nouvelle-Calédonie

1^{ER} BAROMETRE DES INDUSTRIES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI-NC)

L'Observatoire économique de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI-NC) a lancé en 2016 son 1^{er} baromètre des industries, une publication semestrielle alimentée par une enquête menée auprès des ressortissants afin d'évaluer la santé et le dynamisme des différents secteurs d'activité.

Les résultats du baromètre du 1^{er} semestre 2016 soulignent un sentiment d'inquiétude des entrepreneurs dans un contexte économique et social difficile (crise nickel, recul de l'emploi dans le BTP) dans un marché moins dynamique. Le baromètre du 2nd semestre 2016 indique une amélioration de la perception de la situation économique et sociale, une moindre dégradation du secteur ainsi qu'une stabilisation des opportunités de marché. Cependant, le nombre d'entreprises ayant répondu à l'enquête et le fait qu'il ne s'agit pas des mêmes d'une enquête à l'autre ne permet pas d'analyser les réponses en évolution.

2. L'artisanat

2.1 UNE FORTE DENSITÉ DANS LE TISSU ÉCONOMIQUE CALÉDONIEN

Au 31 décembre 2016, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie (CMA-NC) recense 11 028 entreprises artisanales, pour 15 924 personnes actives : 10 511 chefs d'entreprises, 5 096 salariés et 317 apprentis. L'artisanat concerne ainsi 30 % des entreprises du secteur marchand, 8 % des emplois salariés du privé et la moitié des contrats d'apprentissage en Nouvelle-Calédonie. Les entreprises de ce secteur dégagent un chiffre d'affaires annuel estimé à 150 milliards de F CFP. La densité artisanale (nombre d'entreprises artisanales rapportées à la population) est particulièrement élevée en Nouvelle-Calédonie, avec 410 entreprises pour 10 000 habitants, soit plus du double des départements d'outre-mer (190 entreprises pour 10 000 hab.) et de la France entière (201 entreprises pour 10 000 hab.¹).

Évolution de l'artisanat au cours de la période 2012-2016

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016* |
|-------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Nombre d'entreprises | 11 945 | 11 707 | 11 463 | 11 581 | 11 028 |
| Nombre de chefs d'entreprises | 11 465 | 11 240 | 10 986 | 11 049 | 10 511 |
| Nombre de salariés | 5 115 | 5 222 | 5 589 | 5 684 | 5 096 |
| Nombre d'apprentis | 386 | 341 | 344 | 335 | 317 |

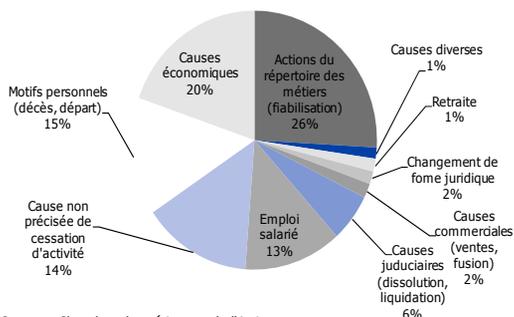
* chiffres non comparables aux précédents suite à une fiabilisation du Répertoire

Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie

Quatre créations d'entreprises sur dix dans le secteur marchand relèvent de l'artisanat. En 2016, la création d'établissements artisanaux a baissé (1 829 créations contre 1 994 en 2015).

Parallèlement, les actions de fiabilisation du fichier du Répertoire des métiers² ont entraîné la suppression de 642 entreprises inactives, dont 517 en raison de coordonnées non valides et 125 pour d'autres motifs. Cette fiabilisation du répertoire des métiers en 2016 fait que les statistiques du nombre d'établissements ne sont pas comparables avec les années précédentes. A méthode constante, le nombre d'entreprises artisanales aurait très légèrement augmenté (89 entreprises de plus).

Les principales causes de radiation



Source : Chambre de métiers et de l'Artisanat

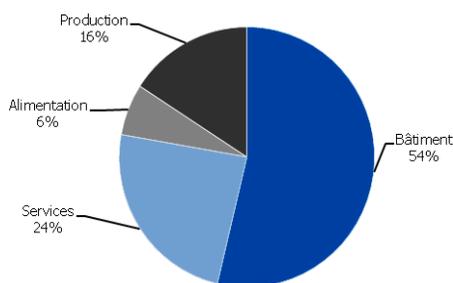
¹ Au 1^{er} janvier 2015

² La fiabilisation du fichier du Répertoire des métiers consiste à radier des entreprises ne relevant plus du secteur de l'artisanat ou pour lesquelles aucun contact n'est valide. Leur cessation d'activité peut être antérieure à l'année observée.

2.2 CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES ARTISANALES

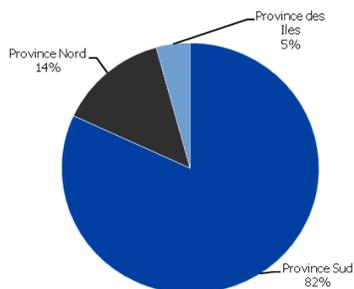
Les entreprises individuelles sont majoritaires, représentant 76,7 % des établissements artisanaux (8 463 établissements). Les sociétés commerciales (EURL, SARL et autres) regroupent 2 565 établissements, soit 23,3 % des entreprises artisanales. L'intérêt des dirigeants pour ces formes de sociétés progresse régulièrement (+2 % en un an).

Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité ...



Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

... et par province en 2016



Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

En 2016 la part des entreprises artisanales dans le secteur du bâtiment a légèrement diminué (-1,2 point) au profit du secteur de l'alimentation (+7,4 points) et des services (+3,5 points).

Au total, près de 280 activités différentes sont représentées, offrant des produits et services de proximité pour la population dans l'ensemble des communes de Nouvelle-Calédonie. Dans le bâtiment, les activités les plus exercées sont la maçonnerie et le gros œuvre, la réhabilitation de bâtiments et l'installation électrique. Dans les services, ce sont le nettoyage courant des bâtiments, la mécanique automobile et les travaux à façon divers. Dans le secteur productif, la réparation d'autres machines, la fabrication de vêtements féminins et la réparation et maintenance navale sont les activités les plus exercées, tandis que dans les métiers de bouche, il s'agit de la fabrication de plats préparés, la pâtisserie et la boulangerie.

Les chefs d'entreprises artisanales (soit 66 % des actifs de l'artisanat) sont à 77 % des hommes et à 23 % des femmes. Ils sont âgés en moyenne de 48 ans.

Section 4

L'énergie, l'eau et le traitement des déchets

1. Aperçu structurel

Le poids des secteurs « énergie, eau et traitement des déchets » dans...

| ...la création de richesses en 2015 | ...les effectifs salariés en 2016 | ...le parc d'entreprises en 2016 | ...les créations d'entreprises en 2016 |
|-------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|--|
| n.d. | 1,8% | 0,3% | n.d. |

Source : ISEE / RIDET

2. L'énergie électrique

2.1. LES OPÉRATEURS DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE

Depuis 1999, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de production, de transport¹ et de réglementation de la distribution publique d'électricité.

La production d'énergie électrique, soumise au régime de la concurrence, est assurée par ENERCAL, sa filiale Prony Energies, la Société Le Nickel (SLN), l'usine KNS, EEC (filiale du groupe ENGIE), et par des sociétés productrices d'énergies renouvelables : Alizée Energies (filiale d'EEC) qui gère la quasi-totalité du parc éolien, Quadran et ENERCAL énergies nouvelles.

Le transport de l'électricité par lignes à haute tension est intégralement assuré par ENERCAL, depuis la signature d'un contrat de concession de la Nouvelle-Calédonie en 1972. Le réseau de transport comprend 555,4 km de lignes à 150 kV reliant les centres de production, et 653,5 km de lignes à 33 kV desservant l'ensemble des localités de la Grande Terre.

La distribution est exercée, selon la commune, par ENERCAL ou EEC, chaque commune concédant ses réseaux de distribution à un opérateur avec lequel elle établit un contrat de concession.

2.2. LE SYSTÈME ÉLECTRIQUE

La production électrique en Nouvelle-Calédonie est raccordée à deux types de réseaux : un réseau interconnecté, pour la Grande Terre, et des réseaux autonomes dans les régions isolées et sur les îles (communes de Bélep, îles Loyauté et Île des Pins principalement).

La puissance installée du système électrique calédonien, c'est-à-dire sa capacité globale de production, dépasse légèrement 900 MW en 2016. Dans le détail, la puissance totale des moyens de production connectés au réseau de transport de la Grande Terre s'élève à 575 MW, dont 75 % sont gérés par ENERCAL. KNS dispose d'une puissance installée additionnelle de 323 MW, non connectée au réseau de transport. Enfin, la puissance installée dans les régions isolées et les îles (communes de Bélep, îles Loyauté et Ile des Pins) atteint 12,6 MW.

¹ Le transport fait référence aux lignes à haute tension, traversant de longues distances, tandis que la distribution concerne les courants à basse et moyenne tension.

ENERCAL gère donc près de la moitié de la puissance installée du système électrique calédonien, grâce à ses moyens propres de production, aux installations de sa filiale Prony Energies (100 MW) et à la centrale à flamme (combustible fuel-oil) de Doniambo (160 MW), dont elle est gestionnaire pour le compte de la SLN. ENERCAL dispose par ailleurs d'un parc de trois aménagements hydroélectriques (approximativement 80 MW), complété par neuf microcentrales hydrauliques, deux fermes solaires à Maré et à l'île des Pins, et 500 installations photovoltaïques individuelles dans les régions isolées. EEC, surtout présente sur la filière « distribution », dispose de près de 200 installations photovoltaïques, et gère via sa filiale Alizée Energie trois centrales solaires et six centrales éoliennes qui représentent 143 éoliennes.

Les centrales thermiques (Prony, Doniambo, KNS, Ducos, et Népoui) représentent environ 87 % de la puissance installée, générant un fort degré de dépendance énergétique. La capacité de production des énergies renouvelables s'établit quant à elle à 121,1 MW (soit 13 % de la puissance installée totale), dont 64 % d'origine hydroélectrique.

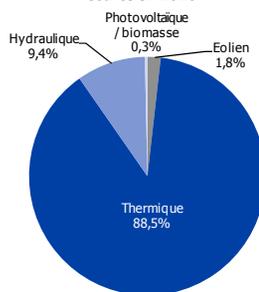
La société Quadran, née de la fusion entre Aérowatt et la société JMB Énergie en juillet 2013, n'a plus de parc électrique en exploitation en 2016, la société Alizée Energies ayant acquis le 30 décembre 2015 l'ensemble de ses centrales éoliennes solaires. Cependant, Quadran vient d'achever la construction de deux centrales solaires au sol, à Boulouparis et Témala, qui entreront en production dans le courant de l'année 2017.

2.3. LA PRODUCTION EN 2016

La production totale distribuée s'établit à 2 456 millions de kWh en 2016, (+1,6 % sur un an). La quasi-totalité (97,5 %) de la production d'électricité à destination de la distribution publique¹ est assurée par ENERCAL et par sa filiale Prony Energies.

À l'image de la composition du parc, la production électrique est essentiellement d'origine thermique (88,5 % de la production en 2016), le reste étant produit par des sources renouvelables (11,5 %). La production d'énergies renouvelables a significativement diminué en 2016 (-30,2 %, après +16,2 % en 2015), suite à une diminution de la production d'origine hydraulique, qui représente plus de 80 % de la production d'énergies renouvelables. Cette dernière représente ainsi moins de 10 % du mix énergétique en 2016, contre 14,0 % en 2015, en raison d'un faible niveau pluviométrique dû au phénomène el Niño. La production éolienne a également fortement diminué en 2016 (-27 %), pour représenter un peu moins de 2 % du mix total, là encore en raison de conditions climatiques défavorables. Enfin, la part de la production photovoltaïque et de la biomasse reste marginale (0,3 % du mix total), même si le nombre d'installations photovoltaïques progresse (714 installations concédées, 9 de plus qu'en 2015).

Répartition de la production d'électricité par source en 2016



Source: EEC, ENERCAL

¹ La production distribuée n'inclut pas la production autoconsommée de Vale et de KNS

2.4 LA CONSOMMATION EN 2016

La consommation électrique du territoire est particulièrement importante en raison des besoins élevés des industries métallurgiques, qui consomment en 2016 environ deux tiers de l'électricité distribuée. S'y rajoute la production autoconsommée des usines Vale-NC et KNS, qui ne font appel que de manière complémentaire à la production issue du réseau interconnecté, dans la mesure où elles disposent de leurs propres unités de production électrique. Le tiers restant de la production distribuée est consommé par les ménages, les professionnels et les industries hors métallurgie.

Sur l'année 2016, la consommation d'électricité issue de la distribution globale reste stable par rapport à 2015 (+0,1 %), pour un total de 2 390 millions de kWh. La consommation issue de la distribution publique progresse en 2016 (+4,9 %) en raison de la mise en service du Médipôle et d'une augmentation de la consommation dans la mine. La distribution d'électricité consommée par le secteur métallurgique est en léger recul (-2,3 %), conséquence d'une autoconsommation croissante des usines Vale et KNS.

| Distribution globale d'électricité | | | | | <i>Variation</i> |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------|
| Millions kWh | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2016/2015 |
| Distribution Publique (DP) | 775 | 772 | 792 | 831 | 4,9% |
| dont EEC | 515 | 519 | 527 | 538 | 2,0% |
| dont ENERCAL | 261 | 253 | 264 | 293 | 10,7% |
| Métallurgie (1) | 1 492 | 1 573 | 1 595 | 1 559 | -2,3% |
| Total distribution | 2 268 | 2 345 | 2 387 | 2 390 | 0,1% |

(1) Ces montants n'intègrent pas l'autoconsommation des usines Vale et KNS; ainsi, ils ne reflètent pas leur consommation énergétique totale

Sources : DIMENC, ENERCAL, EEC, ISEE

La distribution publique

En 2016, le nombre d'abonnés total progresse de 1,8 %, pour s'établir à 105 000 abonnés. Parallèlement, la distribution publique augmente de près de 4,9 % : les épisodes de fortes chaleurs ont engendré d'importants pics de consommation. Un record historique de consommation a d'ailleurs été enregistré le 8 février 2016, à 155 MW.

Evolution du nombre des abonnés

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|
| EEC | 61 989 | 62 906 | 63 920 | 64 672 | 65 115 |
| ENERCAL | 33 983 | 35 672 | 37 327 | 38 589 | 39 957 |
| Total | 95 972 | 98 578 | 101 247 | 103 261 | 105 072 |

Sources : EEC - ENERCAL

Près des deux tiers de la distribution publique d'énergie est assurée par **EEC**, à travers la gestion des réseaux de Nouméa, d'une partie de Dumbéa, ainsi que des communes de Mont-Dore, Bourail, Kaala-Gomen, Koumac et Lifou. En 2016, la distribution d'électricité d'EEC augmente de 2 % sur un an, tandis que le nombre de ses abonnés croît de 0,7 %.

ENERCAL, pour sa part, distribue un tiers de l'électricité produite sur le territoire, bénéficiant d'un contrat de concession dans 27 des 33 communes de la Grande Terre et des îles Loyauté. Ses ventes d'électricité progressent plus rapidement que l'augmentation du nombre de ses abonnés en 2016 (+10,7 % contre +3,5 %).

Les pertes apparentes d'énergie sur les réseaux de transport et de distribution (différence entre l'énergie produite et celle distribuée aux clients finaux) sont estimées globalement à 2,8 % de la distribution électrique en 2016.

Le fonds d'électrification rurale (FER)

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie poursuit son engagement pour l'électrification du territoire via le Fonds d'Électrification Rurale (FER). Doté d'un montant de 550 millions de F CFP par an pour la période 2012-2016¹, le FER a pour objectif d'accompagner la desserte en électricité des foyers domestiques et des installations à caractère économique en milieu rural (raccordement au réseau ou installation d'un générateur photovoltaïque). L'enveloppe est répartie de la façon suivante : 28 % pour la province Sud, 67 % pour la province Nord et 5 % pour la province des îles.

2.5 LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En cohérence avec les orientations stratégiques formulées à l'issue de la COP 21, un schéma pour la transition énergétique (STENC) a été adopté à l'unanimité par le Congrès en juin 2016. Ce schéma décrit la stratégie énergétique jusqu'en 2030 afin de réduire la dépendance énergétique en développant les énergies renouvelables. Décliné en sept orientations stratégiques, le plan s'articule autour de trois objectifs principaux : réduire la consommation énergétique totale (-20 %), augmenter la contribution des énergies renouvelables (100 % de la consommation issue de la distribution publique), et diminuer les émissions à effet de serre (-35 % dans les secteurs résidentiel et tertiaire ; -10 % dans le secteur de la mine et la métallurgie ; -15 % dans le secteur du transport).

S'inscrivant dans ce schéma, une nouvelle Programmation Pluriannuelle des Investissements de Production (PPI) pour la période 2016-2030 a été adoptée par le gouvernement en septembre 2016, après une phase de consultation.

La PPI prévoit d'autoriser près de 200 MW de puissance renouvelable supplémentaire sur la Grande Terre d'ici 2030, pour atteindre 350 MW à cet horizon. Outre les nouvelles centrales solaires de Boulouparis (12 MWc²) et de Témala (3,2 MWc), inaugurées en mai 2017, le gouvernement a autorisé en avril 2017 la construction de dix nouvelles centrales photovoltaïques sur la Grande Terre, qui devraient être opérationnelles avant la fin 2017. Ces centrales photovoltaïques seront réparties sur la côte Ouest, de Païta jusqu'à Koumac. Par ailleurs, six centrales photovoltaïques sont en cours de construction à Lifou. D'autres projets à plus long-terme concernent la construction d'une ferme éolienne à Yaté d'ici 2020, le basculement de la production du barrage de Yaté vers la distribution publique ainsi qu'un barrage à Ouinné (projet à confirmer).

Outre la formalisation des objectifs de développement des énergies renouvelables fixés par le STENC, la PPI prévoit d'atteindre l'autonomie électrique dans les îles non interconnectées au réseau de la Grande Terre.

¹ La dotation 2017 sera identique, et celles pour la période 2018 – 2021 sont actuellement débattues.

² Le Mégawatt-crête (MWc) est la puissance de production maximale (crête) d'une installation photovoltaïque sous un ensoleillement donné et des conditions optimales (capteurs bien orientés, bien inclinés, sans ombrages).

3. Les hydrocarbures

3.1 L'APPROVISIONNEMENT

L'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie en hydrocarbures liquides (kérosène, fioul lourd, gazole et essence) est réalisé par trois compagnies pétrolières : Total Pacifique, Mobil IPC et la Société de Services Pétroliers (SSP, ex-Shell), qui se fournissent généralement auprès des raffineries de Singapour et de Corée du Sud. La SLN gère par ailleurs directement ses approvisionnements en fioul lourd, destiné à sa centrale électrique.

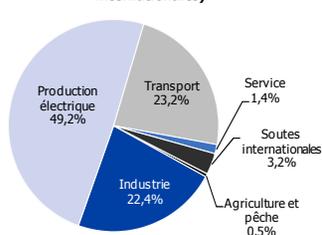
L'approvisionnement en gaz butane du territoire est assuré par Total Pacifique, via sa filiale Sogadoc, depuis l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il représente moins de 7 000 tonnes importés en 2016, contre plus de 8 000 tonnes en 2015. Les évolutions annuelles sont cependant à interpréter avec prudence, en raison d'importants mouvements de stock. Le conditionnement, effectué sur le territoire par Sogadoc, représente environ 300 000 bonbonnes.

En complément des approvisionnements en butane, destinés principalement à la consommation domestique, l'usine VALE-NC importe d'importantes quantités de propane, pour ses besoins propres. Elle est de ce fait la principale utilisatrice du gaz sur le territoire.

La constitution de stocks stratégiques d'hydrocarbures est strictement réglementée¹ : les sociétés importatrices doivent ainsi constituer des stocks stratégiques pour tous les produits pétroliers (à l'exception du gaz), équivalant à 73 jours de consommation.

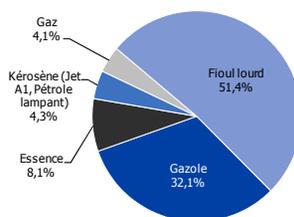
3.2 LA CONSOMMATION EN 2016

Répartition des consommations d'hydrocarbures par secteur (y compris sources internationales)



Source: DIMENC

Répartition des consommations par source d'hydrocarbure



Source: DIMENC

En 2016, la consommation d'hydrocarbures est restée relativement stable, et représente 953 milliers de Tonnes Equivalent Pétrole (+1,1 % par rapport à 2015). La demande de gazole diminue, mais cette diminution est compensée par la hausse de la consommation des autres produits (gaz, essence, fioul lourd et kérosène).

La baisse de la demande en gazole (-4,5 %, à 306 milliers de TEP) résulte, comme en 2015, de la contraction des besoins liés à la production d'électricité (-23 %, après -48 % en 2015), l'usine KNS utilisant sa centrale au charbon prioritairement à ses unités de production diesel. Parallèlement, la consommation de gazole par le secteur de l'industrie rebondit (+6,7 %, après -26 % en 2015), suite à la progression des besoins du secteur minier (+13,7 %).

¹ Décret du 6 mai 1995, rendu applicable en Nouvelle-Calédonie par un arrêté du 14 septembre 1995.

La consommation de gaz augmente fortement en 2016 (+13,9 %, à 39 milliers de TEP), entraînée par la hausse des besoins de l'industrie (+19,9 %). Cette augmentation résulte de la consommation de propane de l'usine VALE-NC, suite à sa montée en charge. En revanche, celle de butane, principalement dédiée aux besoins du secteur résidentiel et tertiaire, recule (-4 %).

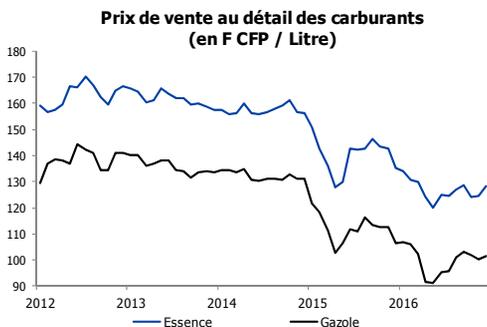
La consommation de kérosène progresse (+7,9 % ; 41 milliers de TEP), qu'il s'agisse des besoins aéronautiques (80 % des utilisations, +4,0 %), ou de ceux liés à la production électrique (+31 %). La consommation d'essence (77 milliers de TEP), liée exclusivement au transport routier, progresse de 2,8 % en 2016.

Enfin, l'utilisation de fioul lourd pour la production électrique (*cf. supra*) et l'industrie s'établit à 490 milliers de TEP (+3,2 %), soit plus de la moitié du total des consommations.

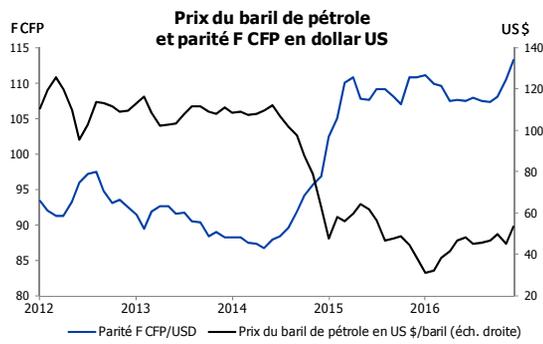
3.3 STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES PRIX DES CARBURANTS

La structure des prix des produits pétroliers est réglementée en Nouvelle-Calédonie. Depuis 2006, les prix de vente de l'essence et du gazole (uniformes sur l'ensemble du territoire) sont révisés mensuellement. Ils suivent les variations des cours mondiaux du pétrole, avec un décalage de quelques mois lié aux délais d'acheminement des produits.

Quasiment divisé par deux en 2015, le prix moyen du pétrole a continué à baisser en 2016 (-16,8 % en moyenne annuelle). Au plus bas en janvier, à 30,8 USD par baril, le cours remonte ensuite progressivement. Contrairement à 2015, l'appréciation du dollar par rapport à l'euro (et donc par rapport au F CFP) n'a permis d'amortir qu'une faible partie de la hausse du cours. Ainsi, le prix moyen de l'essence baisse de 9,6 % par rapport à 2015 pour s'établir en moyenne à 126,8 F CFP le litre ; celui du gazole diminue de 11,0 %, à 99,7 F CFP le litre.



Source : DIMENC



Source : DIMENC

Le prix public du gaz (conditionné et en vrac) est révisé tous les deux mois depuis l'adoption en 2013 de la réforme des modalités de calculs du prix du gaz. De même que le prix des carburants, le prix du gaz est lié aux évolutions du prix d'importation (y compris fret et assurance) et au cours du dollar US, suivant ainsi les variations de prix du produit sur le marché avec un décalage d'environ trois mois. Le prix au détail de la bouteille de gaz de 12,5 kg baisse de 3,8 % en 2016, pour s'établir en moyenne à 2 611 F CFP.

4. La maîtrise de l'énergie et le traitement des déchets

4.1 LA POLITIQUE DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a confié à la DIMENC (Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de Nouvelle-Calédonie) la coordination des actions en matière de maîtrise de l'énergie. Sous la responsabilité du Comité permanent de l'énergie (CPE), la DIMENC a élaboré un schéma de l'énergie et du climat. Adopté en juin 2016, ce document encadre la politique de la maîtrise énergétique du territoire et les objectifs énergétiques à atteindre à l'horizon 2030.

Le Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie

Depuis sa création en 1983, le Comité Territorial pour la Maîtrise de l'Énergie (CTME) gère le Fonds de Concours pour la Maîtrise de l'Énergie (FCME), alimenté à part égale par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, via une taxe sur l'essence (la taxe parafiscale pour les énergies renouvelables), dont le taux est fixé à 0,6 F CFP par litre d'essence. Le CTME soutient financièrement les particuliers, les entreprises, ou les collectivités dans la réalisation de projets ayant trait aux économies d'énergie ou au développement des énergies renouvelables.

L'enveloppe budgétaire du CTME diminue cependant régulièrement, et c'est encore le cas en 2016 (-17,8%, après -50,7 % en 2015). La part du budget du CTME alloué aux projets d'énergies renouvelables reste stable cependant, à 90 millions de F CFP, soit la moitié du budget total. En revanche, le montant alloué à la promotion de l'efficacité énergétique continue de chuter ; elle s'élève à 32 millions de F CFP en 2016, contre 135 millions de F CFP en 2014)

Budgets annuels du CTME

| Millions de F CFP | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------------------|
| Énergies renouvelables | 90 | 163 | 250 | 90 | 90 | 0,0% |
| Efficacité énergétique | 110 | 127 | 135 | 54 | 32 | -40,0% |
| Approche globale | 20 | 80 | 65 | 78 | 60 | -23,1% |
| Montant total | 220 | 370 | 450 | 222 | 182 | -17,8% |

Source : DIMENC

Un nouveau dispositif pour promouvoir le photovoltaïque

Depuis décembre 2015, les particuliers équipés de panneaux photovoltaïques peuvent vendre leurs excédents de production à Enercal ou EEC. Chaque kilowattheure produit et consommé en circuit interne permet une baisse de 32 F CFP de la facture énergétique, et chaque kilowattheure non utilisé est quant à lui revendu au réseau à 21 F CFP.

4.2 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

4.2.1 Les déchets ménagers et assimilés

À Nouméa et dans les communes liées (Dumbéa, Mont-Dore et Païta), la collecte, le traitement et la valorisation des déchets sont du ressort du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN), qui a cependant délégué cette compétence à la Calédonienne de Service Public Fidélio, à travers un contrat de concession signé en 2005 pour une durée de 30 ans.

Différentes structures ont été construites depuis 2005 : une installation de stockage des déchets de classe II (déchets non dangereux) à Païta-Gadji, un centre de transfert, de triage et de valorisation à Ducos-Nouméa et cinq déchèteries réparties sur l'agglomération. La construction d'une déchèterie supplémentaire est à l'étude pour la ville de Dumbéa.

Déchets traités pour le Grand Nouméa

| En tonnes | | | | | | Variation |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2016/2015 |
| Ordures ménagères | 46 146 | 44 825 | 44 453 | 44 050 | 43 610 | -1,0% |
| Déchets encombrants et déchets verts non valorisables | 10 222 | 11 746 | 11 771 | 11 675 | 12 268 | 5,1% |
| Résidus de balayage | 4 742 | 5 221 | 4 953 | 3 964 | 3 591 | -9,4% |
| Déchets verts valorisables | 21 517 | 20 134 | 17 713 | 17 799 | 16 340 | -8,2% |
| Autres déchets valorisés * | - | - | 1 891 | 3 009 | 4 131 | 37,3% |
| Total | 82 627 | 81 926 | 80 781 | 80 497 | 79 940 | -0,7% |

Source : SIGN

*déchets réglementés et non réglementés (métaux, piles, batteries, papier, carton, verre, plastique, etc)

En 2016, 80 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés et traités dans l'agglomération du Grand Nouméa (-0,7 % sur un an), soit 450 kg par habitant. Les quantités de déchets produits diminuent (540 kg par habitant en 2011). Les déchets verts valorisables ont cependant vu leur quantité augmenter, ainsi que la part des déchets valorisés, suite à l'ouverture de déchèteries de proximité et à la mise en place des filières de valorisation. dans le Grand Nouméa Le traitement des déchets est financé par une partie de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

LA COLLECTE ET LE STOCKAGE DES DÉCHETS DANS LA ZONE VKP

Le Sivom (Syndicat intercommunal à vocation multiple) VKP eaux et déchets assure la collecte et le stockage des déchets ménagers et des déchets verts de l'ensemble de la population de VKP (Voh-Koné-Pouembout). Sur les 15 000 habitants concernés, 3 500 environ sont abonnés au ramassage des ordures ménagères. L'estimation du volume collecté par année est de l'ordre de 15 000 m³, dont 62 % pour la commune de Koné, 26 % pour Pouembout et 12 % pour Voh.

Les volumes moyens collectés par semaine sont de 72 litres en tribu, et de 146 litres dans les villages. Le stockage des déchets est effectué dans trois centres d'enfouissement (un par commune), dont la gestion a été externalisée. Une installation de stockage normalisée (ISD) est en cours d'étude sous l'égide de la Province Nord, en partenariat avec les communes de VKP et de Poya. En attendant son ouverture, prévue d'ici 3 ans, les centres d'enfouissement de Voh, Pouembout et Koné restent ouverts.

4.2.2 Les déchets réglementés

La province Sud a réglementé, dès 2008, le recyclage de certains déchets : les huiles usagées, les pneumatiques, les véhicules en fin de vie, les piles, accumulateurs et batteries au plomb usagées. Cette réglementation repose sur le principe de la « responsabilité élargie des producteurs », selon lequel les producteurs ou importateurs doivent financer et organiser la collecte et le traitement des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché. En 2013, la province Sud a élargi ce principe à la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE : gros électroménager, informatique, téléphonie, écrans et lampes). À l'initiative des importateurs, fabricants et industriels installés en Nouvelle-Calédonie, l'éco-organisme à but non lucratif Trecodec (Traitement écologique et économique des déchets) est en charge de l'organisation de la collecte et du recyclage des déchets concernés par cette réglementation. Depuis 2013, les missions opérationnelles de Trecodec, se sont élargies progressivement à la collecte et au traitement des huiles, piles et batteries usagées pour les îles Loyauté. En 2016, près de 10 250 tonnes de déchets (dont 1 506 tonnes de DEEE), ont été collectés.

4.2.3 La taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions

Un fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions permet d'aider financièrement les provinces et les communes dans la réalisation d'opérations relatives au traitement de déchets présentant un risque environnemental ou de santé publique. Ce fonds est alimenté par la Taxe de soutien aux Actions de lutte contre les Pollutions (TAP), exigible sur huit types de produits importés. Le champ d'application de la TAP intègre depuis 2016 une aide ponctuelle au transport des déchets, afin de répondre à la problématique de « double insularité », le soutien aux filières règlementées en difficultés et le soutien aux travaux de réhabilitation de sites et sols pollués par des déchets. Depuis son origine et jusqu'à fin 2016, ce fonds a permis de financer les demandes des communes et des provinces à hauteur de près d'un milliard de F CFP. Ces subventions ont notamment permis en 2016 de soutenir les communes de Touho et Canala dans leurs projets de réhabilitation de dépotoir ou de mise en place de points d'apports volontaires. Une aide a également été accordée à la province des îles Loyauté pour soutenir l'évacuation de déchets suite à l'incendie survenu sur le centre d'enfouissement de Maré. Un important dispositif d'aide aux communes a également été acté en 2016 pour soutenir l'évacuation des véhicules hors d'usage, sur l'ensemble du territoire.

5. L'eau

UN RATTRAPAGE PROGRESSIF EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT

Tandis que son développement urbain et industriel s'accélère, la Nouvelle-Calédonie rattrape progressivement son retard en matière d'assainissement. En Province Sud, Nouméa et Dumbéa ont engagé d'importants travaux afin d'augmenter significativement le traitement des eaux usées. En Province Nord, en particulier dans la zone Voh-Koné-Pouembout, la gestion de l'eau, sa tarification et sa facturation sont des enjeux majeurs compte tenu du développement de la zone.

5.1 LES INFRASTRUCTURES ET LA DISTRIBUTION

L'adduction d'eau potable est une compétence municipale, qui peut être déléguée à des syndicats de communes. La distribution d'eau potable peut aussi être assurée par des entreprises privées, dans le cadre de contrats de délégation de service public. Ainsi, la Calédonienne des Eaux (CDE), filiale du groupe Suez, gère la distribution d'eau potable des communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta, La Foa et Boulouparis. Le Sivom eaux et déchets VKP ainsi que la commune de Koumac ont délégué leur service public de l'eau potable à Aqua Nord, autre filiale du groupe Suez. Les autres municipalités gèrent directement la distribution d'eau. La CDE et Aqua Nord assurent toutefois des prestations d'entretien des installations de production et de traitement de l'eau potable pour certaines de ces communes.

5.2 L'ASSAINISSEMENT

Les communes du Grand Nouméa comptent 9 stations d'épuration publiques (STEP). Conformément aux orientations du schéma directeur d'assainissement couvrant la période 2010 - 2030, la ville de Nouméa a engagé plusieurs projets d'amélioration du système d'assainissement, avec comme objectif que 95 % des effluents domestiques de Nouméa soient raccordés à une station d'épuration communale d'ici 2030. Deux stations d'épuration récentes, qui représentent un investissement total d'environ 4,6 milliards de F CFP, contribuent à ce projet. Ces deux STEP, basées sur la technologie membranaire, ont une capacité de 20 000 équivalent-habitants, extensible à 30 000 équivalent-habitants. La première STEP, « James Cook », mise en service fin 2012, concerne le centre-ville. Elle dessert sept quartiers de

Nouméa et permet d'améliorer la qualité de l'eau rejetée dans le Port de Nouméa. La deuxième STEP, à Sainte-Marie, a été mise en service fin 2013 et traite les eaux usées des tours de Magenta, Tuband, Faubourg-Blanchot et la Vallée-des-Colons. Les travaux se poursuivent, avec la construction de postes de relèvement concernant certains quartiers de Nouméa, qui s'achèveront en 2017. Les raccordements de ces quartiers à la STEP de Sainte-Marie nécessitera d'augmenter sa capacité de traitement à 30 000 équivalent-habitants, par augmentation de la surface membranaire. Le raccordement d'autres quartiers de la ville (Magenta et des Portes-de-Fer) à cette STEP interviendra ultérieurement. En outre, des projets d'extension de la capacité de traitement des STEP de Yahoué et de Rivière-Salée sont à l'étude. Suite à la montée en charge des STEP, la ville de Nouméa et la CDE souhaitent valoriser les boues issues de l'épuration, soit par épandage en agriculture, soit par compostage avec des déchets verts.

Après deux ans et demi de travaux, la première tranche de la station d'épuration Dumbéa 2, d'une capacité de 24 000 équivalent-habitants, a été mise en service en juillet 2016 pour une période d'essai et de réglages. Depuis septembre 2016, elle traite l'ensemble des eaux usées de Dumbéa-sur-mer, du parc d'activités Panda et des quartiers Sud de Dumbéa. La réalisation de la deuxième tranche, d'une capacité épuratoire de 24 000 équivalent-habitants, est prévue à partir de 2018. Cette station devrait atteindre à terme une capacité de 72 000 équivalent-habitants, en lien avec le développement urbain de Dumbéa. Estimé à 4,3 milliards de F CFP, cet investissement est partagé entre la commune (39 %) et la Secal (61 %).

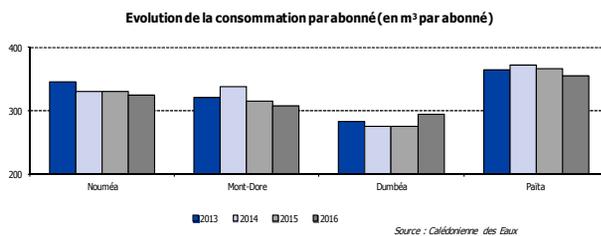
La zone VKP enfin compte neuf stations d'épuration publiques : deux à Pouembout, six à Koné et une à Voh. Confronté à des difficultés financières, le Sivom VKP n'a cependant engagé aucune nouvelle opération en 2016. Toutefois, il a été programmé avec le FSH le doublement de la STEP de Pouembout (actuellement 1 600 équivalent-habitants), en vue de la réalisation d'un lotissement d'envergure de l'opérateur social.

5.3 LES TARIFS DE L'EAU

À Nouméa, le prix de l'eau pour l'utilisateur a progressé de 60 % environ au cours des six dernières années, les relèvements tarifaires successifs correspondant à l'accompagnement de la mise en service des sites de traitement des eaux usées : +9 % en 2012 (mise en service de la STEP « James Cook »), +4 % en 2013, puis +18 % en 2014 (mise en service de la STEP de Sainte-Marie), +12 % en 2015 et +3 % en 2016. Concernant les autres communes du Grand Nouméa, les prix de l'eau diminuent à Dumbéa (-7 % en 2016), augmentent légèrement au Mont-Dore (+2 %) et restent stables à Païta (+0 %). Dans la zone VKP, la tarification de l'eau revue en 2015 par le SIVOM VKP établit une différenciation selon les niveaux de consommation, avec la création d'une tranche supplémentaire pour les volumes de consommation les plus élevés.

5.4 LA CONSOMMATION

En 2016, le Grand Nouméa compte 60 340 abonnés (+2,3 % en un an ; +1,5 % pour le volume consommé). La consommation moyenne par abonné s'établit ainsi à 320 m³ (-0,8 %). La zone VKP compte 4 700 abonnés, qui consomment en moyenne 484 m³.



Section 5

Le nickel

1. Aperçu structurel

Le poids des secteurs « mines et métallurgie » dans...

| ...la création de richesses en 2015 | ...les effectifs salariés en 2016 | ...le parc d'entreprises en 2016 | ...les créations d'entreprises en 2016 |
|-------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|--|
| 3% | 6,1% | 0,1% | 0,1% |

Source : ISEE / RIDET

2. Le nickel dans le monde

2.1 L'UTILISATION DU NICKEL

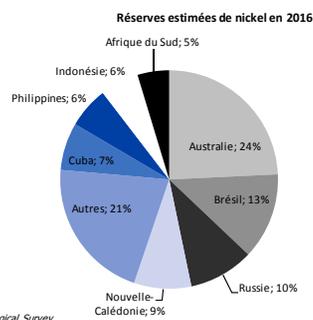
Le nickel entre dans la composition de très nombreux alliages métalliques, auxquels il confère certaines propriétés mécaniques et chimiques (résistance à la corrosion ; stabilisation des propriétés mécaniques face aux températures extrêmes...). Il constitue d'ailleurs l'élément d'addition le plus répandu parmi les quelques 3 000 alliages modernes.

Depuis 2015, de nouvelles estimations indiquent qu'environ trois quarts de la production mondiale de nickel métal sert à la fabrication d'aciers inoxydables, très largement utilisés par de nombreux secteurs de l'économie : biens d'équipement, biens de consommation courante, automobile, bâtiment, etc. Le marché de l'acier inoxydable, notamment chinois, constitue donc le principal moteur de l'activité du secteur du nickel.

2.2 LA NOUVELLE-CALÉDONIE, TROISIÈME RÉSERVE MONDIALE DE NICKEL

Malgré l'abondance du nickel sur la planète (la ressource), les gisements effectivement exploitables, qui constituent les réserves, sont relativement peu nombreux. L'appréciation du niveau des réserves mondiales de nickel prend ainsi en compte la faisabilité des investissements nécessaires à l'exploitation des gisements identifiés.

Selon l'USGS (United States Geological Survey), les réserves mondiales sont estimées à plus de 78 millions de tonnes de nickel en 2016 (-1,3 % par rapport à 2015). La Nouvelle-Calédonie en détient 9 %, en quatrième position après l'Australie (23 %), le Brésil (13 %) et la Russie (10 %).



2.3 DIFFÉRENTS TYPES DE MINERAI

Le minerai de nickel est classé en deux catégories distinctes :

- les minerais sulfurés (65 % de la production mondiale) présentent des teneurs en nickel comprises entre 0,7 % et 3 %, et peuvent également contenir d'autres métaux (cuivre, cobalt, argent, ...). Ils représentent environ un tiers des ressources en nickel, et sont principalement extraits de mines souterraines au Canada, en Russie et en Australie.

- les minerais oxydés (35 % de la production mondiale) ne contiennent pas de métaux précieux, mais renferment du cobalt. Ces minerais sont exploités dans des mines à ciel ouvert, où le coût d'extraction est moins élevé que celui des minerais sulfurés. Outre la Nouvelle-Calédonie, les principaux gisements exploités se situent en Indonésie, aux Philippines, à Cuba, en Australie et au Brésil. Parmi les minerais oxydés, on distingue deux catégories : les latérites jaunes, dont les teneurs moyennes exploitées en nickel avoisinent 1,5 %, et les saprolites, situées en dessous dans le sol, dont les teneurs moyennes exploitées en nickel varient entre 1,8 % et 2,4 %. Ces deux types de minerais oxydés sont exploités en Nouvelle-Calédonie, réputée pour la relative richesse de ses gisements.

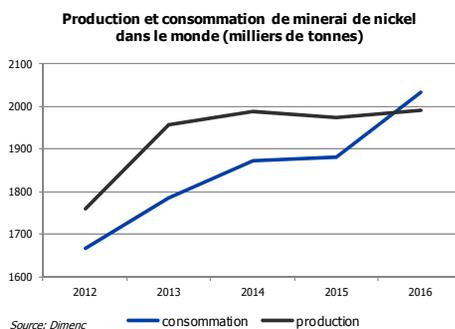
2.4 UN RETOURNEMENT DU MARCHÉ ESPÉRÉ

Même si de nombreux motifs d'incertitudes persistent, la crise du Nickel, qui a vu son prix de référence chuter de moitié entre 2011 et 2016, semble avoir atteint son paroxysme en 2016, avec un cours au plus bas en janvier, en-deçà de 8 500 USD la tonne.

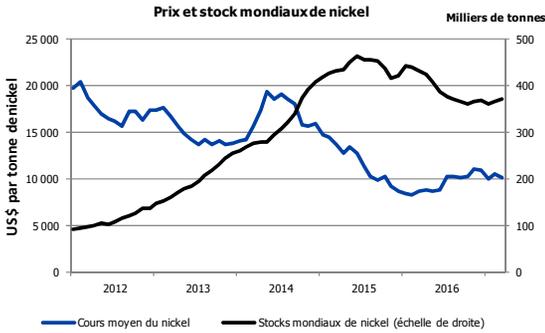
Suite au boom du cours du métal en 2007-2008 et à une demande soutenue (+3,2 % par an sur la décennie passée), en particulier grâce à la croissance chinoise, un cycle de nouveaux investissements s'est enclenché, marqué par la réorientation du marché vers des pays émergents et l'exploitation de minerais et métaux de moins bonne qualité.

Ce cycle a suscité une production mondiale nettement supérieure à la consommation, l'écart frôlant les 10 % en 2013. De ce fait, les stocks de métal disponible ont crû fortement, jusqu'à atteindre un niveau tout à fait inhabituel de 441 milliers de tonnes enregistrées au LME (marché des métaux de Londres) fin 2015, ce qui représente environ un quart de la consommation mondiale annuelle. Encore ne s'agit-il que des stocks londoniens, auxquels il faut ajouter les stocks de Shangai et, plus encore, d'importants stocks de minerai constitués en Chine, dont on connaît toujours mal l'ampleur.

Tous les signes d'un retournement de cycle sont cependant progressivement apparus en 2016. Ainsi, la consommation est redevenue supérieure à la production, et les stocks sont effectivement orientés à la baisse depuis mi-2015. Dans ce contexte, les cours ont connu une amorce de reprise sur la deuxième partie de l'année 2016, pour une valeur moyenne en 2016 de 10 234 USD la tonne. Cette reprise lente des cours est conforme aux prévisions des spécialistes du marché, qui estiment qu'elle devrait progressivement se consolider dans la période à venir.



Pour autant, des événements géopolitiques et locaux récurrents provoquent d'importantes fluctuations des cours et rendent rapidement caduques les prévisions en matière d'évolution du



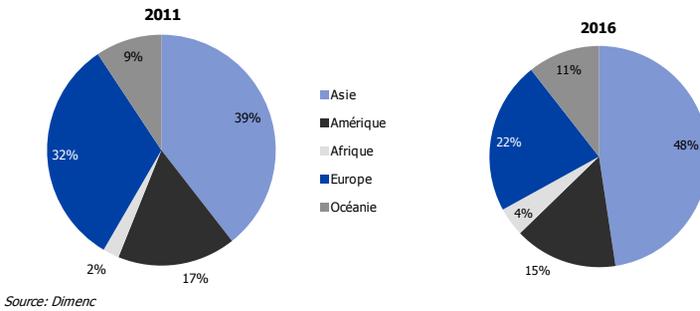
Source : LME

marché. Ainsi, au cours des derniers mois, la levée du ban indonésien sur ses exportations de minerai a fortement impacté les cours, qui repassent le 20 janvier 2017 sous la barre des 10 000 dollars la tonne. Moins d'un mois plus tard, l'annonce de la fermeture de 23 mines aux Philippines, suite à un audit environnemental, a provoqué un rebond des cours. Mais le limogeage récent de la ministre à l'origine de cette proposition, Mme Regina Lopez, a

ensuite provoqué une importante rechute, et de nouvelles incertitudes sur l'évolution des cours à venir.

Il reste que le cycle d'investissement précédent a sensiblement modifié la géographie du marché mondial : le poids de l'Asie, désormais à l'origine de près de la moitié de la production mondiale de nickel primaire, s'est renforcé de plus de 10 points en cinq ans, au détriment des acteurs historiques (l'opérateur russe Norilsk notamment). Ce contexte rend le marché très fragile pour les grands acteurs internationaux, et explique la persistance d'une forte pression à la baisse des coûts de production. D'autres fermetures de centres de production pourraient intervenir, soit en raison d'une rentabilité insuffisante, soit parce que leurs coûts environnementaux ne sont plus acceptés.

Production de Nickel dans le monde



Source: Dimenc

3. Le nickel en Nouvelle-Calédonie

3.1 LES ACTEURS DE LA FILIÈRE NICKEL EN NOUVELLE-CALÉDONIE

L'extraction du minerai s'articule autour de concessions minières, exploitées soit directement par les branches minières des opérateurs métallurgistes, soit par des « petits mineurs », qui possèdent un domaine et des autorisations d'exportation, soit enfin par des « tâcherons », sociétés effectuant de la sous-traitance pour le compte des propriétaires miniers (entités métallurgistes ou petits mineurs). L'appellation « petits mineurs » recouvre trois entités calédoniennes : la **Société des Mines de Tontouta (SMT)** du Groupe Ballande et ses filiales, la **Société Minière Georges Montagnat (SMGM)**, et le Groupe **Maï Kouaoua Mines (MKM)**.

Autre acteur important de l'extraction, la **Nickel Mining Company SAS (NMC¹)** exploite plusieurs centres miniers afin d'approvisionner en minerai de nickel l'usine de production de ferronickel SNNC de Gwangyang, en Corée du sud.

Le minerai transformé localement est traité sur l'un des trois sites métallurgiques :

- l'usine de la **Société Le Nickel (SLN)**, plus que centenaire, était la seule usine de transformation du minerai en nickel métal du territoire jusqu'en 2010. Son capital est détenu à hauteur de 56 % par Eramet, 34 % par la STCPI² et 10 % par Nisshin Steel (producteur d'acier inoxydable au Japon). Elle utilise un procédé pyrométallurgique éprouvé, et produit du ferronickel (premier producteur mondial en 2014) et des mattes (jusqu'à la mi-2016) à partir de minerai à haute teneur.

- l'usine hydrométallurgique de **Vale NC** dans le Grand Sud est détenue majoritairement par le groupe brésilien Vale (95 %³), le reste étant détenu par la SPMSC⁴ (5 %). Le procédé industriel mis en œuvre lui permet d'extraire du nickel et du cobalt à partir de latérites issus de l'exploitation du plateau de Goro. Si plusieurs incidents techniques ont retardé sa montée en charge, la production de l'usine du Sud progresse désormais rapidement.

- l'usine de **Koniambo Nickel SAS** traite par un procédé pyrométallurgique les saprolites à teneur élevée du massif de Koniambo en province Nord, l'un des plus importants gisements de saprolites au monde. Son capital est détenu à 51 % par la SMSP et à 49 % par Glencore, qui rachète l'intégralité du ferronickel produit. L'usine est entrée en production en 2013, mais sa montée en puissance a été retardée par un grave incident survenu en décembre 2014, qui a révélé après expertise un défaut de conception nécessitant la reconstruction des deux fours. Suite à la reconstruction du second four, les deux lignes devraient être opérationnelles en 2018, l'usine prévoyant de produire à pleine capacité en 2020.

3.2 LES PROCÉDÉS DE PRODUCTION MÉTALLURGIQUE

Selon le minerai traité, deux procédés d'extraction différents sont mis en œuvre :

- **la pyrométallurgie** : le procédé le plus ancien et éprouvé, est utilisée sur le territoire par les usines de la SLN et de KNS. Après avoir été préparé (broyage, calcination, etc.) le minerai est porté à température de fusion (approximativement 1 400°C) dans des fours électriques. Le métal décante par gravité pour être séparé de la scorie par contraste de densité : la scorie (franche résiduelle stérile) est extraite par le haut du four, et le métal récupéré en partie basse.

- **l'hydrométallurgie** : à partir d'un procédé technique connu de longue date, Vale-NC a développé une variante qui consiste à traiter le minerai par lixiviation. Un solvant (acide sulfurique), employé à forte pression et à très haute température, permet d'isoler les métaux contenus dans le minerai latéritique traité. La solution obtenue, qui contient les métaux dissous, traverse ensuite plusieurs circuits permettant d'en extraire le nickel et le cobalt par réactions chimiques.

Le produit fini dépend du procédé mis en œuvre, et contient plus ou moins de nickel pur. Au total, quatre types de produits sont ainsi élaborés en Nouvelle-Calédonie :

¹ Société créée en 2006 par la SMSP (Société Minière du Sud Pacifique ; à 51 %) et POSCO (Pohang Iron & Steel Corporation ; à 49 %), en charge de la branche minière du partenariat. La SNNC (Société de Nickel de Nouvelle Calédonie et Corée), dont la structure de l'actionariat est identique, constitue la branche métallurgique du partenariat.

² La Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle est détenue à part égale par Promosud et Nordil.

³ Position renforcée à la suite du départ du japonais SUMIC qui détenait 14,5 % du capital.

⁴ La Société de Participation Minière du Sud Calédonien qui regroupe les trois provinces.

- **le ferronickel** : composé d'environ 25 % de nickel, le reste étant principalement du fer (70 %). Il est utilisé pour la fabrication d'acier inoxydable, et produit par la SLN et KNS. ;
- **les mattes** : produites par la SLN¹, elles contiennent 77 % de nickel. Elles sont envoyées à l'usine de Sandouville d'Eramet où elles sont affinées par hydrométallurgie pour produire du nickel de très haute pureté (99,99 %), destiné notamment à l'industrie aéronautique ;
- **l'oxyde de nickel (NiO)** : produit fini de l'usine Vale NC contenant 78 % de nickel ;
- **le Nickel Hydroxyde Cake (NHC)** : produit intermédiaire non raffiné contenant environ 17 % de nickel et 2,5 % de cobalt, produit par l'usine Vale NC.

3.3 LE MINERAI

Le volume de minerai extrait atteint un nouveau maximum historique avec près de 15 500 milliers de tonnes humides (th) en 2016 (+7,9 %). Cette progression est exclusivement portée par l'augmentation de la production de saprolites (+15,6 %). L'extraction de latérites s'inscrit en baisse (-6,6 %), la liquidation de la raffinerie Queensland Nickel en Australie ayant tari le principal débouché à l'export de ce type de minerai. Dans ce contexte, des autorisations exceptionnelles d'exportations de latérite ont été accordées à certains petits mineurs calédoniens, pour des quantités contingentées et des teneurs limitées. La Société des Mines de la Tontouta a notamment obtenu des autorisations d'exportations vers la Chine en avril 2016, à hauteur de 300 000 tonnes humides sur 18 mois, qui ont permis à la mine de Nakety de continuer à écouler ses latérites et d'accéder plus en profondeur aux saprolites, traités localement. L'effondrement des exports de minerai vers l'Australie (-92,5 %, soit 974 milliers de tonnes humides en moins), est ainsi partiellement compensée par l'émergence du marché chinois : 793 000 tonnes humides en 2016, après trois années sans échanges.

Concernant les saprolites, les exportations vers le Japon diminuent légèrement (-1,3 %). Celles destinées à la Corée du Sud continuent en revanche à progresser fortement (+18,1 %, pour 3 236 milliers de tonnes humides exportées), suite à la montée en puissance de la deuxième ligne de production de la SNNC.

Extraction et exportations de minerai de Nickel (en milliers de tonnes humides - th)

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------------|
| Extraction | 12 004 | 13 115 | 14 293 | 15 428 | 7,9% |
| Saprolites | 7 788 | 8 782 | 9 367 | 10 825 | 15,6% |
| Latérites | 4 216 | 4 333 | 4 926 | 4 603 | -6,6% |
| Exportations | 4 459 | 5 442 | 5 520 | 5 814 | 5,3% |
| Saprolites | 2 876 | 3 426 | 4 467 | 4 942 | 10,6% |
| Latérites | 1 583 | 2 016 | 1 053 | 872 | -17,2% |
| Exportations⁽¹⁾ (en millions de F CFP) | 17 528 | 24 839 | 24 251 | 20 626 | -14,9% |
| Valeur moyenne à l'exportation ⁽²⁾ | 3 971 | 4 482 | 4 560 | 3 510 | -23,0% |

Sources : DIMENC, ISEE (1) Chiffres rectifiés, (2) en F CFP / th

¹ Le groupe Eramet a confirmé lors de son conseil d'administration du 9 décembre 2015 l'arrêt de la production de mattes de nickel en Nouvelle-Calédonie, qui sera remplacée par une production de ferronickel complémentaire. L'arrêt de la production de mattes est effectif depuis mi-2016.

Si, globalement, le volume de minerai de nickel exporté progresse (+5,3 %), pour s'établir à 5 814 tonnes humides (maximum historique), la valeur totale des exportations se contracte fortement (-14,9 %), compte tenu du niveau défavorable des cours internationaux. Après un premier semestre très mitigé, les exportations se sont raffermies au second semestre, en volume comme en valeur. L'ouverture vers de nouveaux débouchés à l'étranger a en effet permis aux petits mineurs de confirmer le potentiel de commercialisation de leur minerai : les prix de vente ont fortement augmenté, pour atteindre jusqu'à 40 dollars la tonne.

3.4 LA MÉTALLURGIE

Portée par la poursuite de la montée en charge des nouvelles usines, la production métallurgique continue progresser de manière soutenue en 2016 (+14,4 %, après +13,6 % en 2015), atteignant 107 500 tonnes de nickel contenu. Cette hausse concerne les ferronickels (+19,5 %, soit près de 11 000 tonnes supplémentaires), et les produits chimiques issus de l'usine VALE-NC (+16,3 % pour les produits du nickel, soit un peu moins de 5 000 tonnes supplémentaires, et +61,4 % pour le carbonate de cobalt, dont la production devient significative). Comme cela avait été annoncé fin 2015 lors d'un conseil d'administration du groupe ERAMET, l'usine SLN a stoppé mi 2016 sa production de mattes de nickel, qui diminue de ce fait de -36,6 % par rapport à 2015.

Production et exportations de produits métallurgiques (en tonnes de nickel contenu)

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|--|---------------|----------------|---------------|----------------|------------------------|
| Production | 69 206 | 82 754 | 93 977 | 107 538 | 14,4% |
| Ferronickels | 40 459 | 54 683 | 56 486 | 67 518 | 19,5% |
| Mattes | 13 279 | 8 241 | 6 761 | 4 287 | -36,6% |
| NHC, NiO | 15 468 | 19 830 | 30 730 | 35 734 | 16,3% |
| CoCO ₃ (carbonate de cobalt) | 503 | 435 | 1 568 | 2 531 | 61,4% |
| Exportations | 64 802 | 78 708 | 95 276 | 106 070 | 11,3% |
| Ferronickels | 39 869 | 51 786 | 56 890 | 65 383 | 14,9% |
| Mattes | 12 916 | 8 812 | 6 761 | 4 287 | -36,6% |
| NHC, NiO | 12 016 | 18 109 | 31 625 | 36 400 | 15,1% |
| CoCO ₃ | 601 | 245 | 1 515 | 2 587 | 70,8% |
| Exportations (en millions de F CFP) | 77 747 | 107 921 | 97 251 | 101 557 | 4,4% |
| Exportations (en millions de F CFP; cobalt inclus) | 78 736 | 108 639 | 100 423 | 107 176 | 6,7% |

Sources: DIM ENC, ISEE

Parallèlement à la production, les exportations de produits métallurgiques progressent fortement (+11,3 %, après +19,7 % en 2015), pour atteindre 106 000 tonnes de nickel contenu. En valeur, la progression est nettement plus mesurée (+6,7 %), en raison de la faiblesse des cours moyen sur l'année, même s'ils se sont progressivement raffermis.

Le principal acheteur du nickel métal calédonien est la Chine qui achète la moitié des produits métallurgique de la Nouvelle-Calédonie, suivie par Taiwan (11,4 %), et la Corée du sud (10,8 %). L'Australie, auparavant deuxième débouché pour les produits calédoniens, a quasiment stoppé ses commandes suite à la liquidation de QNI (qui importait, outre du minerai latéritique, le NHC produit par VALE-NC).

4. Perspectives

La Nouvelle-Calédonie devrait être en mesure dans les années avenir de tirer profit des investissements massifs qui ont été réalisés dans le secteur Nickel au cours des années 2000. Le territoire a produit plus de Nickel métal que jamais auparavant en 2016, et cette performance a toutes les chances de se reproduire dans les années à venir, jusqu'à ce que les trois usines métallurgiques atteignent leur pleine capacité de production. La production de Nickel métal du territoire serait alors supérieure à 150 000 tonnes.

Hélas, cette montée en puissance s'effectue dans une période d'incertitude particulièrement marquée sur les cours du métal. Bien que les fondamentaux du marché se soient améliorés, les décisions politiques successives d'acteurs majeurs du marché - en particulier l'Indonésie et les Philippines, mais aussi la Chine - ne permettent pas d'avoir de visibilité à moyen terme sur le marché mondial.

Le recentrage du marché autour des enjeux asiatiques est désormais une réalité, à laquelle la Nouvelle-Calédonie a su jusqu'à présent s'adapter. Ainsi, suite la fermeture de la principale raffinerie australienne, les producteurs de nickel calédoniens ont fait de la Chine leur principal débouché (1^{er} pour le métal, deuxième pour le minerai). La Chine continuera dans l'avenir à tirer le marché mondial par sa stratégie d'investissement mais surtout par sa contribution à la demande. Par exemple, les batteries des véhicules électriques sont produites en Chine en partie à partir de nickel.

En 2016, la baisse des cours a suscité une poussée d'inquiétude sur l'avenir des métallurgistes calédoniens. Les décisions d'investissement récentes de ces derniers (bassin de transformation des résidus pour Vale, nouvelle centrale électrique pour ENERCAL/SLN et réparation de deuxième four pour KNS), résultant en partie d'un appui exceptionnel de l'État français combinant prêts directs, garanties et défiscalisations, ont rassuré les acteurs économiques pour le proche avenir, même si elles se sont accompagnées de plans rigoureux de maîtrise des coûts. Mais la poursuite des incertitudes du marché et l'exigence croissante de la compétitivité internationale font que les années à venir seront décisives sur la trajectoire d'avenir du secteur nickel en Nouvelle Calédonie.

Section 6

La construction

ACTIVITÉ DÉGRADÉE POUR LE SECTEUR BTP

En 2016, l'activité dans le secteur du BTP retombe, après une année 2015 mieux orientée. Les entrepreneurs du secteur interrogés par l'IEOM font état d'un volume d'activité en retrait, d'une baisse de leurs effectifs et de leurs prix, notamment au premier semestre. Le secteur bénéficie cependant du soutien de la construction de logement, stimulée par le dispositif local de défiscalisation des logements intermédiaires, qui a été prolongé jusqu'en 2018, et d'autre part d'une commande publique qui reste importante (transports publics, santé ou aménagements routiers.)

1. Aperçu structurel

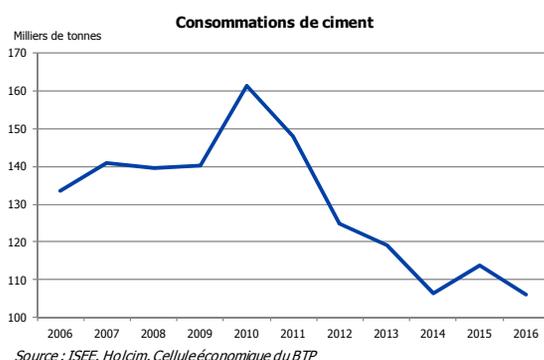
Le poids du secteur de la construction dans...

| ...la création de richesses en 2015 | ...les effectifs salariés en 2016 | ...le parc d'entreprises en 2016 | ...les créations d'entreprises en 2016 |
|--|--------------------------------------|-------------------------------------|---|
| 11,0% | 8,9% | 13,5% | 20,5% |

Source : ISEE / RIDET

Au 31 décembre 2016, le répertoire d'identification des entreprises recense 7 934 entreprises dans le secteur de la construction (+1,5 % par rapport à l'année précédente). Ces entreprises sont constituées majoritairement de petites entités productives, sans salariés (87 %). Depuis l'achèvement des grands chantiers en 2011, le nombre d'entreprises employant du personnel (un salarié et plus) diminue en moyenne de 2,5 % chaque année. Cette tendance s'est accompagnée d'une perte significative d'emplois salariés (environ 1 800 salariés), en moyenne -4,5 % par an sur la période 2011-2016. Parallèlement, le nombre d'entreprises sans salariés progresse (+1,8 % en moyenne sur la même période). Certains anciens salariés du BTP se sont ainsi établis à leur compte.

Des signes de détérioration de l'activité sont visibles en 2016. Après une faible reprise observée en 2015, la consommation de ciment régresse de 7 % en 2016 et atteint son plus bas niveau de la décennie. Les coûts de la construction sont restés contenus. En effet, l'index BT21 augmente légèrement de 0,7 % en un an, pour s'établir à 102,53 à fin 2016. La plupart des index des travaux publics ressortent en baisse.



2. Le logement

2.1 LE FINANCEMENT DU LOGEMENT

Prolongation du dispositif d'incitation fiscale

Afin de soutenir le secteur du BTP, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté le 13 décembre 2013 une loi de Pays instaurant une défiscalisation locale du logement intermédiaire pendant deux ans. Ce dispositif permet une exonération fiscale à hauteur de 30 % de l'investissement réalisé, étalé sur une durée de six ans pour les contribuables investisseurs, et de dix ans pour les contribuables primo-accédants. Début 2016, le Congrès a reconduit ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2018, en y apportant des modifications permettant la création de logements plus adaptés aux besoins de la population.

Par ailleurs, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté en 2014 un dispositif d'exonération de la Taxe Communale d'Aménagement (TCA) pour les constructions à usage d'habitation et leurs annexes édifiées par des primo-accédants répondant à des conditions de ressources fixées par arrêté.

Progression du crédit bancaire à l'habitat et à la construction

Le financement de l'immobilier progresse en 2016, mais à un rythme plus modéré qu'en 2015. L'encours des crédits à l'habitat en faveur des ménages, dont 78,7 % sont portés par les banques de la place, a progressé de 5,9 % sur un an, après +6,8 % en 2015. Les encours de crédits à la construction des entreprises augmentent de 4,2 % sur un an, après +7,8 %.

Maintien des dispositifs d'aides au logement complémentaires

D'autres dispositifs continuent de soutenir l'accèsion à la propriété. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie propose notamment depuis février 2011 un dispositif de Prêt à Taux Zéro (PTZ). Plafonné à 15 050 000 F CFP, ce dispositif s'adresse aux ménages ayant un projet de construction ou d'achat de leur résidence principale et justifiant de ressources inférieures aux plafonds définis par arrêté. En 2016, 600 foyers ont pu bénéficier de cette avance remboursable sans intérêt, pour un montant global d'avances de 5,2 milliards F CFP (+30 % par rapport à 2015). Le champ d'application du PTZ a été étendu en 2014 aux opérations de location-accession à la propriété, également sous condition de ressources, mais aucun ménage ne s'est encore prévalu de ce dispositif.

Les aides au logement locatif s'élèvent en 2016 à 3,3 milliards de F CFP. Elles diminuent (-10 % par rapport à 2015, et -6 % pour le nombre de ménages bénéficiaires), pour la première fois depuis sa création en 2007, suite à l'amendement de la loi du pays de l'aide au logement, qui modifie notamment les loyers plafonds et le loyer mensuel de base.

En parallèle, les provinces attribuent un ensemble d'aides à la construction, à l'accèsion à la propriété et à l'amélioration de l'habitat. En province Sud, 64 projets de rénovation de logements ont été lancés en 2016, et 74 opérations livrées dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaire-occupants. Les aides à l'accèsion à la propriété pour les ménages primo-accédants se sont établies sur l'année à 530 millions de F CFP pour 247 foyers. En Province Nord, l'association TEASOA est l'opérateur de plusieurs programmes d'accèsion aidée au logement, dont le programme Habitat de la province Nord (HPN) qui subventionne les ménages primo-accédants aux revenus inférieurs à 330 000 F CFP mensuels. La SAEML Grand projet VKP opère par ailleurs un programme d'accèsion dédié à la catégorie intermédiaire : l'Habitat Intermédiaire Aidé (HIA). Enfin, la province Nord gère, en matière de logement locatif, le programme Locatif Intermédiaire Aidé (LIA).

2.2 LES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

D'après l'Observatoire de l'immobilier mis en place par la CCI, en partenariat avec l'ISEE et l'Office notarial, le montant total des transactions immobilières diminue de 1 % sur les trois premiers trimestres de 2016 par rapport à la même période l'année précédente. Sur l'année 2015, 3 201 transactions immobilières (appartement, maison, terrain à bâtir, commerce, etc.) ont été enregistrées en Nouvelle-Calédonie, pour un montant total de 88 milliards de F CFP, en progression de 8 % sur un an. Cette hausse a été portée par celle des ventes d'appartements (+27 %), en lien avec les programmes de défiscalisation. Le Grand Nouméa a concentré la majorité des opérations (plus de 80 % en 2015, dont 46 % à Nouméa), et la zone Voh-Koné-Pouembout-Poya (VKPP) en a représenté 7 %.

Les appartements représentent 45 % des transactions immobilières. Nouméa concentre 77 % des transactions d'appartements sur le territoire, dont un tiers concernent des biens neufs et deux tiers des biens anciens. Sur la capitale, le prix de vente moyen d'un appartement neuf ressort à 515 000 F CFP/m² et celui d'un appartement ancien à 424 000 F CFP/m² (2015).

À Nouméa, le chantier de la plus haute tour de la ville (99 mètres et 24 étages) a été lancé en 2016. Située à l'entrée de la ville et à terme desservie par le Néobus, la tour Pacific Plaza proposera 134 appartements, commercialisés par l'agence Caillard & Kaddour.

2.3 LE LOGEMENT SOCIAL

La demande de logements sociaux est toujours importante en province Sud, qui concentre près des trois quarts de la population. La Maison de l'Habitat¹ gère un stock de 6 839 demandes actives² en 2016, dont 5 549 demandes de location, 1 179 demandes d'accession à la propriété et 111 demandes de rénovation et construction. Après avoir régressé en 2015, la demande s'est de nouveau amplifiée en 2016 (+5 %).

L'année 2016 est marquée par une augmentation des livraisons (+3 % par rapport à 2015). 495 logements neufs ont été livrés sur l'année, soit 16 logements supplémentaires par rapport à 2015. La baisse des livraisons destinées à la location (-31 logements) est compensée par l'augmentation des unités prévues pour l'accession (+47). Par ailleurs, les conventionnements de logements neufs progressent fortement (+34 %), portés principalement par le secteur locatif, dont les conventionnements doublent quasiment en un an (421 logements locatifs conventionnés en 2016, contre 219 logements locatifs en 2015).

Évolution du nombre de logements sociaux en province Sud

| Nombre | 2006 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 16/15 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|--------------------|
| Conventionnements logements neufs | 748 | 687 | 428 | 474 | 637 | 34% |
| dont locatif | 710 | 395 | 101 | 219 | 421 | 92% |
| dont accession | 38 | 292 | 327 | 255 | 216 | -15% |
| Livraison logements neufs | 797 | 667 | 725 | 479 | 495 | 3% |
| dont locatif | 683 | 455 | 432 | 279 | 248 | -11% |
| dont accession | 114 | 212 | 293 | 200 | 247 | 24% |
| Ratio livraisons/conventionnements | 107% | 97% | 169% | 101% | 78% | |

Source : Direction de l'équipement de la province Sud

¹ Cette association, constituée entre l'État, la province Sud, les 14 communes de la province Sud et les opérateurs sociaux, a pour vocation d'être le guichet unique de la demande de logement social en province Sud.

² Un dossier actif a une durée de vie de 12 mois renouvelables.

La hausse des livraisons et conventionnements de logements sociaux observée ces deux dernières années reste toutefois inférieure aux niveaux observés il y a dix ans. L'offre en logements sociaux ne couvre ainsi qu'un dixième du besoin exprimé.

À fin 2016, les trois principaux bailleurs sociaux (SIC, FSH, SEM Agglo) gèrent un parc cumulé de près de 14 322 logements, qui s'est accru de 56 % en dix ans.

Parc locatif des principaux opérateurs immobiliers

| Nombre | 2006 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|--------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------------|
| SIC | 7 211 | 9 962 | 10 239 | 10 220 | 10 358 | 1,4% |
| FSH ⁽¹⁾ | 1 837 | 1 863 | 2 049 | 2 169 | 2 306 | 6,3% |
| SEM Agglo | 150 | 1 477 | 1 529 | 1 599 | 1 658 | 4,0% |
| Total | 9 198 | 13 302 | 13 817 | 13 988 | 14 322 | 2,4% |

(1) Hors parc "1000 logements"

Sources : SIC, FSH, SEM Agglo

La Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) compte 10 358 logements répartis sur 21 communes et héberge plus de 40 000 personnes. Les investissements de l'opérateur s'élevaient en 2016 à 9 milliards de FCFP, dont près de 3 milliards de FCFP consacrés à l'entretien du patrimoine locatif. Sur l'année, la SIC a livré 202 logements et 3 commerces sur 6 communes (60% sur le Grand Nouméa), soit une production historiquement basse (293 nouvelles constructions en 2015 et 301 en 2014). Cependant, les mises en chantiers plus élevées, de 404 logements en 2016, permettent d'envisager des livraisons de l'ordre de 350 logements en 2017, puis en 2018. Le programme de rénovation urbaine de Saint-Quentin, débuté en 2016, prévoit la construction d'environ 170 logements. La réhabilitation de la résidence sénior N'géa se poursuit : 70 studios sont déjà réhabilités et la fin des travaux est prévue en 2018. Construite dans les années 70, cette résidence comportait à l'origine 156 studios et offrira à terme 130 studios plus spacieux. Le projet « Carré Rolland », mené dans le cadre d'un partenariat public-privé entre la SIC, Caillard Kaddour et Promobat finalisé en 2016, prévoit la construction en centre-ville de 234 logements, 6 000 m² de commerces et 8 000 m² de bureaux. Les travaux devraient débuter en 2017.

Le Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH), filiale du FSH, gère 2 306 logements locatifs, majoritairement situés dans le Grand Nouméa. En 2016, il a livré 179 logements locatifs, à Dumbéa, Nouméa et Païta, et 84 logements en accession à la propriété à Boulouparis, Dumbéa et Païta. Les opérations en chantier et à l'étude représentent un total de 1 482 logements, répartis à 70 % en locatif et à 30 % en accession à la propriété. Ces opérations sont localisées à 46 % sur Dumbéa et à 27 % sur Païta.

Depuis sa création, la SEM de l'Agglomération (SEM Agglo) a pour sa part livré 1 658 logements. En 2016 ont été livrés 47 logements locatifs et 17 logements en rénovation. La SEM Agglo entreprend une campagne de reprise de la programmation : 615 logements sont inscrits en livraison, chantier ou développement pour les prochaines années.

Depuis 1983, l'association Teaso a participé, au total, à la livraison d'un peu plus de 4 000 projets en province Nord, dont 79 % dans le programme d'habitat social. Elle a réceptionné 127 chantiers en 2016 (construction, rénovation et agrandissement), un chiffre stable par rapport à 2015 (128 chantiers réceptionnés). L'association prévoit la livraison de 130 logements en 2017.

3. Les grands chantiers

Le secteur du BTP reste porté par un ensemble de grands projets publics et privés motivés notamment par l'étalement urbain du Grand Nouméa et le développement de la zone VKP, en Province Nord.

La modernisation du parc hospitalier calédonien représente un moteur pour l'activité du secteur du BTP. L'année 2016 a été marquée par la livraison du médipôle de Koutio (Dumbéa), après quatre années de travaux. À Nouméa, la construction de la clinique privée de Nouville débutée fin 2014 se poursuit (pour un investissement global de 13,2 milliards de F CFP). Le gros œuvre s'est terminé fin 2016 et le chantier rentre dans une phase d'aménagement intérieur (cloisons, réseaux électriques, climatisation, etc.). La livraison est prévue en 2018. La livraison du Centre Hospitalier du Nord, à Koné, est prévue en 2018. Son budget s'élève à 6 milliards de F CFP D'une superficie de 9 400 m² sur 3 niveaux et d'une capacité de 63 lits, cet établissement de santé conventionnel regroupera sur un même centre les pôles médecine, chirurgie, obstétrique, un plateau technique, un SMUR et des secteurs de logistique médicale.

LE MÉDIPÔLE, PLUS GRANDE INFRASTRUCTURE PUBLIQUE DU TERRITOIRE

Le médipôle de Koutio a été livré au Centre Hospitalier Territorial (CHT) de Nouvelle-Calédonie en janvier 2016. Il a accueilli son premier patient en décembre de la même année.

En 2004, pressé par la vétusté et l'exiguïté de l'hôpital Gaston-Bourret de Nouméa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie décide de construire un nouvel hôpital sur Koutio. Une première pierre symbolique est posée en 2009. Le chantier débute en 2012 et mobilise près de 600 ouvriers pour plus de 250 entreprises locales.

Le médipôle, infrastructure publique d'importance majeure, est le premier bâtiment public calédonien à se prévaloir de la certification Haute Qualité Environnementale (HQE), certification qui a permis aux acteurs du BTP locaux d'acquérir les compétences ad hoc.

Le budget de réalisation représente 50 milliards de F CFP, financés par la Nouvelle-Calédonie, l'Agence sanitaire et sociale, l'État (via un contrat de développement) et le CHT Gaston-Bourret.

Sur un terrain d'une vingtaine d'hectares à Dumbéa-sur-mer, le médipôle regroupe les activités de plusieurs établissements du CHT jusqu'alors dispersés, un centre de radiothérapie et l'Institut Pasteur (Gaston Bourret, Magenta, Col de la pirogue et Nouville). Conçu par l'architecte parisien Michel Beauvais dans l'esprit océanien, le Médipôle est dominé par un hall d'accueil évoquant une feuille gonflée par le vent. Les bâtiments sont composés de plusieurs blocs, distribués autour d'un jardin central. L'ensemble hospitalier, qui s'étend sur 82 000 m², abrite douze blocs opératoires, et compte 450 chambres et 650 lits.

La zone du Grand Nouméa, qui regroupe deux tiers de la population du territoire, nécessite d'importants besoins en matière de transports publics. Le syndicat mixte des transports urbains (SMTU), qui regroupe la province Sud et les quatre communes de l'agglomération du Grand Nouméa, conduit ainsi le projet Néobus (ligne de bus en site propre). La première phase de ce projet, qui permettra de relier le centre-ville de Nouméa à Dumbéa et au Médipôle, a été déclarée d'utilité publique¹ le 31 décembre 2015. Le démarrage des travaux a eu lieu en juin 2016 et la mise en service du premier tronçon (centre-ville - Médipôle) est prévue pour 2019. Cette infrastructure de 13,3 km représente un investissement de 20 milliards de F CFP, financés par la mise en place d'une éco-fiscalité, mise en œuvre par la Nouvelle-Calédonie, qui affecte au SMTU une part supplémentaire de la taxe sur les produits pétroliers. En lien avec ce projet, les travaux du centre de maintenance des bus ont démarré au niveau du giratoire du Rabot (Belle-Vie) à Nouméa en janvier 2017.

¹ Arrêté HC/DIRAG/BAJC/n°2015-233 du 31 décembre 2015

Afin de s'adapter à l'ouverture du Médipôle et face à sa croissance démographique, la commune de Dumbéa a lancé la construction d'un nouvel hôtel de ville, en remplacement de l'ancienne mairie annexe située à Koutio. Cette nouvelle mairie a été ouverte en partie au public fin 2016, l'ouverture complète intervenant en avril 2017, à l'achèvement des travaux. L'aménagement de Dumbéa sur mer (600 ha) se poursuit parallèlement, avec la livraison en 2016 de nouveaux équipements publics, dont l'échangeur des Érudits. Cet équipement, qui permet la desserte du Médipôle et relie Koutio à Dumbéa sur mer, représente un financement d'un milliard de F CFP, porté par la Nouvelle-Calédonie, la province Sud et le SMTU.

Le renforcement et la réhabilitation des chaussées du territoire font l'objet d'un investissement d'environ 2 milliards de F CFP par an de la part du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Les investissements portent sur la construction d'ouvrages d'art, notamment le remplacement du pont de la Ouenghi, ainsi que sur la mise en sécurité du réseau au travers de créneaux de dépassement et l'aménagement des traversées de tribus et d'agglomérations. Parmi les réalisations financées par la Nouvelle-Calédonie se trouvent également l'extension du bâtiment de la DITTT et de la DIMENC, inaugurés fin 2016, et les laboratoires officiels d'analyses vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie, dont la première pierre a été posée en février 2016 à Païta.

Financés par l'État, la construction des lycées du Mont-Dore et l'agrandissement du lycée de Pouembout ont débuté fin 2014. Le lycée du Mont-Dore a ouvert ses portes à la rentrée 2017, tandis que l'extension du lycée de Pouembout devrait être finalisée pour la rentrée 2019.

En province Nord, de nombreux projets de construction sont en cours dans la zone Voh-Koné-Pouembout (VKP) qui a connu une croissance démographique importante suite à la construction et à la mise en service de l'usine métallurgique de Vavouto. Débuté en novembre 2014, le chantier d'extension du lycée général et agricole de Pouembout représente un budget de 5,9 milliards de F CFP. Le collège de Paiamboué (Koné) a ouvert ses portes à la rentrée 2016. De plus, afin de désenclaver les populations éloignées des grands centres et dynamiser les échanges économiques, la province Nord poursuit d'importants travaux de sécurisation de son réseau routier : réfection de 70 km d'axe routier sur la transversale Hienghène/Kaala Gomen (9,6 milliards de F CFP), sécurisation d'un tronçon de la transversale RPN7 du versant Ouest du Col d'Amos à Ouégoa (860 millions de F CFP) et démarrage des travaux du nouveau pont du Grand Kokingone à Touho (539 millions de F CFP). D'autres projets sont programmés à moyen terme, tels que la construction d'un centre pénitentiaire ainsi que des chantiers d'infrastructures (adduction en eau potable et assainissement).

Section 7

Le commerce

1. Aperçu structurel

Le poids du secteur du commerce dans...

| ...la création de richesses en 2015 | ...les effectifs salariés en 2016 | ...le parc d'entreprises en 2016 | ...les créations d'entreprises en 2016 |
|-------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|--|
| 12% | 11,6% | 6,9% | 9,0% |

Source : ISEE / RIDET

Le secteur du commerce représentait 12 % de la création de richesses sur le territoire en 2015. Près des deux tiers des 4 050 entreprises du secteur n'emploient aucun salarié. Les entreprises employeuses mobilisent 10 350 salariés fin 2016, dont un peu moins de 60 % dans le commerce de détail, un peu plus d'un quart dans le commerce de gros, et 15 % dans le commerce automobile.

2. L'activité du secteur en 2016

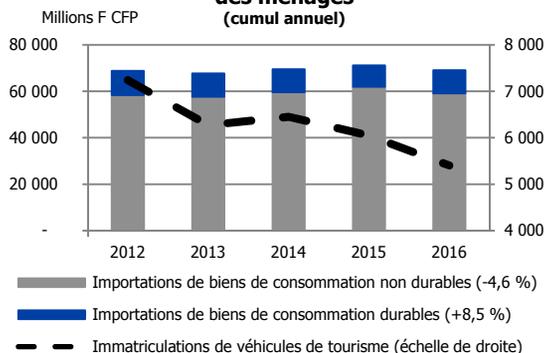
L'activité commerciale est morose

L'enquête de conjoncture de l'IEOM révèle un fléchissement de l'activité pour le commerce en 2016. Les entrepreneurs du secteur font état d'une activité mal orientée et d'une trésorerie dégradée. À partir du second semestre, ils sont cependant moins nombreux à déclarer une dégradation de leurs charges et de leurs intentions d'investir. Sur un an, l'emploi dans le secteur du commerce s'inscrit en repli de 1,9 %.

La consommation des ménages s'affaiblit

Ce pessimisme marqué des commerçants traduit le tassement de la consommation des ménages. La progression de 8,5 % des importations de biens durables (appareils ménagers, appareils électroniques) ne permet pas de compenser la baisse de 4,6 % des biens de consommation non durables (produits alimentaires, articles d'habillement et chaussures, produits d'hygiène et pharmaceutiques). Les immatriculations de véhicules particuliers reculent également de 10,8 % sur l'année 2016.

Principaux postes de consommation des ménages (cumul annuel)



Source: Douanes

3. Les principaux sous-secteurs commerciaux

3.1 LE COMMERCE DE DETAIL

Au 31 décembre 2016, 2 406 entreprises¹ relèvent du secteur du commerce de détail. À cette date, 6,0 % de ces établissements se situent en province des Îles et 14,0 % en province Nord ; les 80 % restant se concentrent en province Sud, notamment dans le Grand Nouméa. Dans cette zone, d'après l'observatoire du commerce de la CCI conduit en 2015, les grandes et moyennes surfaces de vente de produits alimentaires représentent une superficie totale d'environ 68 642 m². La surface de vente de produits pour l'équipement des personnes (vêtements, accessoires, etc.) atteint 32 051 m². La surface de vente d'équipement pour la maison couvre 84 074 m² ; celle de produits de sports, loisirs et culture est de 32 776 m² ; celle enfin destinée au commerce de produits d'hygiène, santé et beauté est de 8 611 m².

Dans le Grand Nouméa, les grandes et moyennes surfaces à dominante alimentaire, personnes morales uniquement, totalisent une superficie d'environ 55 000 m², en augmentation de 11 % par rapport à 2015, principalement en raison de l'ouverture du Super U Auteuil.

Principaux acteurs de la distribution dans le Grand Nouméa

| Groupe | Principales enseignes | Part de la surface totale ⁽¹⁾ |
|------------------------|-----------------------|--|
| Kenu-in | Champion | 31 % |
| | Carrefour | |
| Hayot | Casino ⁽²⁾ | 32 % |
| | Leader Price | |
| | Géant | |
| Autres et indépendants | | 37 % |

(1) total de la surface de la grande distribution à dominante alimentaire

(2) le Groupe détient 5% du capital du Casino Johnston

Sources : CCI, DAE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé en 2016 la réalisation de plusieurs projets dans le secteur de la grande distribution, qui sont de nature à modifier la structure du marché à l'horizon 2018-2019. Le groupe Ballande projette d'ouvrir deux grandes surfaces à l'enseigne « Hyper U » à Ducos (5 500 m²) et à Païta (3 000 m²). Le groupe Hayot prévoit l'ouverture d'un hypermarché « Géant » à Dumbéa-sur-mer (4 500 m² autorisés, sur les 5 500 m² initialement demandés).

AUTORITÉ ADMINISTRATIVE DE LA CONCURRENCE

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté en avril 2014 une loi de pays créant une autorité administrative indépendante locale de la concurrence, qui sera chargée de contrôler diverses opérations dans le secteur du commerce de détail : concentration, accroissement des surfaces exploitées, changement d'enseigne, changement d'exploitant, etc.).

Les critères et les modalités de nomination des membres de cette institution indépendante rendent complexe la constitution effective de cette autorité, et les recrutements sont toujours en cours au moment de la rédaction du présent rapport (cf. aussi la section 2.4. du chapitre II).

¹ Hors commerce de détail d'équipements automobiles.

3.2 LE COMMERCE AUTOMOBILE

Six groupes automobiles se partagent l'essentiel du marché calédonien, où plus de 40 marques sont représentées (Groupe Jeandot, Compagnie Française d'Afrique Occidentale - CFAO, Groupe Pentecost, Groupe Bernard Hayot, Groupe Dang et Hickson). 77 entreprises interviennent dans le commerce de voitures (hors réparation et équipement) fin 2016, contre 82 entreprises à fin 2015.

Les immatriculations de véhicules neufs diminuent de 13,4 % en 2016 après -8,6 % en 2015. Ce ralentissement des ventes amorcé en 2015 se confirme en 2016 et concerne tous les types de véhicules. Les segments les plus touchés sont les voitures particulières et les véhicules utilitaires neufs (pick-up et camionnettes) dont les immatriculations baissent respectivement de -10,8 % et -18,8 %. Parallèlement, le marché des véhicules d'occasion affiche également une baisse de ses ventes (-2,3 %).

Immatriculation de véhicules

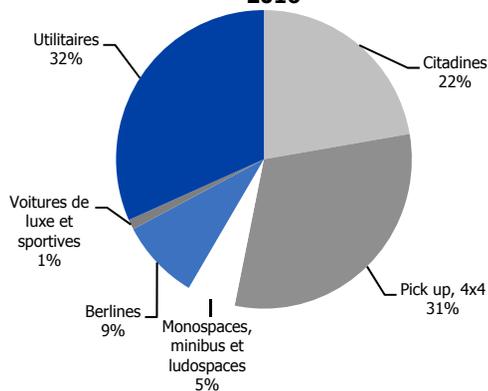
| | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|---|---------------|---------------|---------------|------------------------|
| Immatriculations des véhicules à quatre roues neufs | 10 910 | 9 974 | 8 636 | -13,4% |
| Voitures particulières | 6 469 | 6 068 | 5 415 | -10,8% |
| Pick up et Camionnettes | 3 529 | 3 023 | 2 455 | -18,8% |
| Camions | 102 | 95 | 88 | -7,4% |
| Autres | 810 | 788 | 678 | -14,0% |
| Immatriculations des véhicules à deux roues neufs | 797 | 667 | 592 | -11,2% |
| Transferts de cartes grises ⁽¹⁾ | 25 006 | 25 436 | 24 850 | -2,3% |
| Total des immatriculations | 36 713 | 36 077 | 34 078 | -5,5% |

(1) Les transferts de cartes grises représentent les ventes de l'ensemble des véhicules d'occasion (particuliers, utilitaires, camions, motos et remorques)

Sources : ISEE, Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres

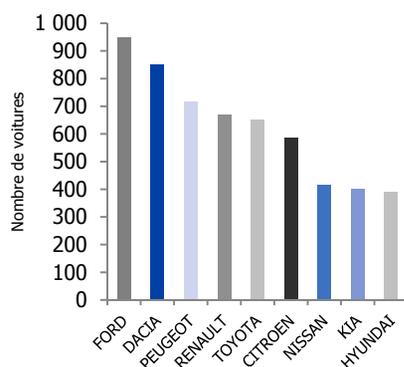
En 2016, la voiture particulière la plus vendue sur le territoire reste le Dacia Duster. Le pick-up le plus populaire est toujours le Ford Ranger, mais il enregistre cependant une baisse significative de ses ventes (-33,4 %). Globalement, la marque Ford reste largement la plus demandée, suivie par Dacia, Peugeot et Renault.

Ventes de véhicules neufs par type en 2016



Source : concessionnaires automobiles locaux

Ventes de véhicules neufs par marque en 2016



Section 8

Le tourisme

1. Aperçu structurel

Le poids du secteur de l'hôtellerie - restauration dans...¹

| ...la création de richesses en 2015 | ...les effectifs salariés en 2016 | ...le parc d'entreprises en 2016 | ...les créations d'entreprises en 2016 |
|-------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|--|
| n.d. | 5,8% | 2,0% | 2,8% |

Source : ISEE / RIDET

2. Le contexte international et régional

La demande de tourisme international est restée forte en 2016 : le dernier Baromètre du tourisme mondial de l'OMT comptabilise ainsi 1,235 milliards de touristes internationaux, un chiffre en progression de 3,9 % sur un an. L'Asie et le Pacifique sont à la fois les principales sources et les principales bénéficiaires de cet accroissement des arrivées de touristes internationaux en 2016, sous l'impulsion d'une forte demande des différents marchés émetteurs. La région « Asie – Pacifique » a accueilli plus de 300 millions de touristes internationaux en 2016, soit 24 millions de plus qu'en 2015. La croissance a été prononcée notamment en Océanie (+10 % en 2016).

RÉPERCUSSION DE LA BAISSSE DES PRIX DU PÉTROLE SUR LE COÛT DES BILLETS

La baisse des prix du pétrole amorcée en 2015 s'est poursuivie en 2016. Dans ce contexte, le carburant représentant environ 30 % des charges d'un transporteur aérien, la compagnie calédonienne Aircalin a annoncé une baisse de 35 % de la surcharge carburant pour ses vols régionaux. Le réseau Long Courrier n'est pas concerné, la nature du trafic étant essentiellement du trafic de correspondance vers d'autres transporteurs partenaires qui restent maître de leur politique en matière de surcharge carburant.

3. Le tourisme en Nouvelle-Calédonie

3.1 LES CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

Après le rebond observé en 2015 (+6,3 %), qui faisait suite à deux années de recul, la fréquentation touristique continue à progresser en 2016 (+1,5 %). Avec 115 676 visiteurs (hors croisiéristes), la fréquentation atteint ainsi un nouveau record ; elle est portée par les marchés australiens (+9,0 %), japonais (+5,5 %) et néo-zélandais (+7,2 %). La provenance principale des touristes reste cependant la France métropolitaine, à l'origine de près d'un tiers des arrivées en 2016. Leur nombre diminue légèrement (-1,4 %, après +1,9% en 2015). Les touristes viennent sur le territoire en vacances (« motifs principal » évoqué par 56 % des visiteurs), pour

¹ Le poids du tourisme dans l'économie est supérieur à celui du seul secteur de l'hôtellerie-restauration.

rendre visite à des proches (22 %), ou pour des raisons professionnelles (12 %). Plus de la moitié des touristes (56 %) se sont logés à l'hôtel, et un tiers sont hébergés chez des amis ou dans la famille.

Les touristes métropolitains, nombreux à pouvoir se loger gracieusement, au moins pour partie, passent en moyenne un mois sur le territoire. Les Néo-Zélandais et les Australiens y séjournent 10 jours en moyenne. Les Japonais enfin viennent pour les séjours les plus courts : 7 jours en moyenne.

Répartition des touristes par pays de résidence (en nombre)

| Provenance | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 | Part de marché en 2016 |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|---------------------------|
| Métropole | 39 183 | 36 545 | 37 245 | 36 725 | -1,4% | 31,7% |
| Japon | 15 674 | 19 087 | 20 056 | 21 151 | 5,5% | 18,3% |
| Australie | 15 722 | 18 065 | 20 926 | 22 809 | 9,0% | 19,7% |
| Nouvelle-Zélande | 6 334 | 6 780 | 8 529 | 9 143 | 7,2% | 7,9% |
| Divers | 30 840 | 26 710 | 27 195 | 25 848 | -5,0% | 22,3% |
| dont Wallis-et-Futuna | 6 763 | 6 128 | 6 329 | 6 128 | -3,2% | 5,3% |
| dont Polynésie française | 3 946 | 3 371 | 3 552 | 3 453 | -2,8% | 3,0% |
| dont Vanuatu | 3 950 | 3 616 | 3 520 | 3 648 | 3,6% | 3,2% |
| Total | 107 753 | 107 187 | 113 951 | 115 676 | 1,5% | |

Source : ISEE

LA CHINE IDENTIFIEE COMME MARCHÉ PORTEUR

La Chine est devenue le premier marché de la Nouvelle-Calédonie pour les échanges commerciaux. Cette évolution pourrait s'accompagner d'une intensification des échanges touristiques avec la destination. La Chine, à moins de 10 heures d'avion, constitue en effet un marché porteur, avec l'émergence d'une classe moyenne de plusieurs centaines de millions d'habitants. Lors de sa visite en Nouvelle-Calédonie en décembre 2016, le vice-président chinois a souhaité faciliter les demandes de visas et préconisé l'ouverture d'une ligne aérienne directe entre les deux pays. La Chine souhaite par ailleurs la mise en place d'un jumelage entre l'une de ses régions et la Province Sud. Une association d'amitié sino-calédonienne a également été créée fin 2016, notamment afin que la Calédonie obtienne le statut de « destination touristique agréée » auprès de l'Association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger, cet agrément permettant de faciliter l'obtention des visas).

En décembre 2016, plusieurs centaines de croisiéristes chinois ont accosté pour la première fois à Nouméa. Ce test en Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans le cadre d'une croisière partie de Chine pour une durée de 46 jours dans le Pacifique sud.

3.2 L'HÉBERGEMENT

Les capacités d'hébergement

Sous l'impulsion du Plan de Développement Touristique Concerté (PDTC), l'offre d'hébergement touristique s'est fortement développée ces dernières années. Les livraisons successives de plusieurs complexes hôteliers se sont ainsi traduites par une hausse de la capacité d'accueil du territoire de 25 % entre 2008 et 2014. La fermeture de l'hôtel « le Surf » à Nouméa avait fortement contribué à la baisse de 6,1 % des capacités d'hébergement en 2015. Elles rebondissent en 2016 (+2,3 %, soit 70 unités supplémentaires), pour atteindre un total de 3 136 unités d'hébergement.

La **province Sud** concentre $\frac{3}{4}$ de l'offre d'hébergement. En 2016, sa capacité d'hébergement progresse de 4,4 %, soit 102 unités de plus. La capacité d'accueil de la **province Nord** s'élève à 558 unités d'hébergement. La hausse apparente de 9 unités par rapport à 2015 correspond à une meilleure couverture statistique, qui permet de prendre en compte des structures d'hébergement déjà existantes mais non recensées jusqu'alors. Enfin, la capacité d'hébergement de la **province des Îles** s'établit à 183 unités d'hébergement. Elle diminue de 18,3 %, suite à la fermeture de sites hôteliers (Sama discovery notamment) ou au déclassement de certaines structures d'accueil en tribu, ne répondant plus aux critères mis en place par la Province (classement en 3 catégories : familial, confort et grand confort).

Capacités d'hébergement par province

| Nombre d'unité (1) | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation | |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| | | | | | | 2016/2015 | Part en 2016 |
| Province Sud (2) | 2 435 | 2 453 | 2 528 | 2 293 | 2 395 | 4,4% | 78,5% |
| Province Nord | 501 | 481 | 530 | 549 | 558 | 1,6% | 15,5% |
| Province Îles Loyauté | 210 | 224 | 208 | 224 | 183 | -18,3% | 6,0% |
| Total | 3 146 | 3 158 | 3 266 | 3 066 | 3 136 | 2,3% | 100% |

(1) Hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, accueil en tribu - (2) camping exclus

Sources : Bureau du tourisme de la Province Sud, GIE Tourisme Province Nord, Destination, Îles Loyautés

UN NOUVEAU PROJET HÔTELIER À LIFOU

Un projet hôtelier de luxe comprenant 50 chambres et bungalows, sous l'enseigne Hilton, a été initié à Lifou. Le Wadra Bay Resort, qui sera construit au sud de l'île au sein de la tribu de Mou, devrait ouvrir ses portes en 2019. Le plan de financement (3,4 milliards de F CFP) prévoit une participation de la province des Îles (30 %), un apport de la Sodil (3 %) ainsi qu'un prêt bancaire (17 %), les 50 % restant correspondant à la prise en charge par les dispositifs de défiscalisation.

3.3 LE TOURISME DE CROISIÈRE

509 463 croisiéristes sont venus en Nouvelle-Calédonie en 2016, le plus souvent avec deux ou trois escales proposées. Le tourisme de croisière continue ainsi à progresser à un rythme élevé (+14,7 %, après +5,3 % en 2015 et +9,3 % en 2014). 235 paquebots ont ainsi fait au moins une escale sur le territoire (+2,4 %). Les croisières de courte durée organisées au départ de l'Australie proposent une ou plusieurs des quatre escales actuellement proposées : Nouméa, Lifou, l'Île des Pins et Maré. Trois escales supplémentaires sont en cours d'étude : Pougé, Ouvéa et les îles Bélep.

Trafic de croisiéristes

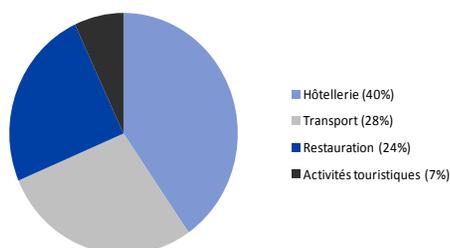
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2015/2014 |
|---------------------|---------|---------|---------|---------|------------------------|
| Nombre de paquebots | 191 | 207 | 212 | 235 | 2,4% |
| Croisiéristes | 385 925 | 421 636 | 444 124 | 509 463 | 14,7% |

Source : ISEE

3.4 LES EMPLOIS DANS LE TOURISME

Les effectifs employés dans des activités liées au tourisme sont stables en 2016 (+0,4 %, après -8,5 % en 2015). Le secteur emploie 5 100 salariés au total. L'emploi salarié baisse cependant dans les gîtes (-69), le transport maritime (-17) et le transport aérien local (-16). A l'inverse il progresse dans la restauration (+54) et l'hôtellerie à Nouméa (+51). Le nombre

Emplois dans le tourisme en 2016



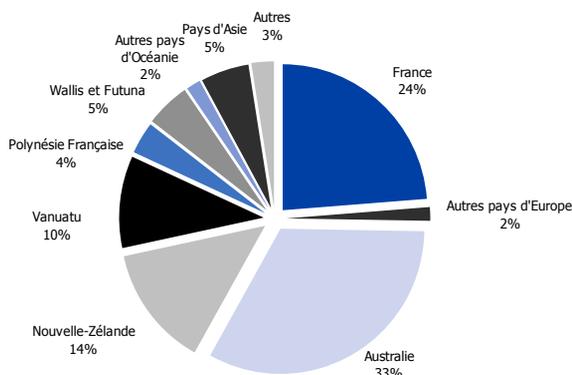
Source: CAFAT

d'employeur reste stable (358), plus du tiers d'entre eux appartiennent au secteur de la restauration (en hausse de 5 établissements en 2016). Parmi les 1445 employés du sous-secteur des transports, 902 personnes travaillent dans le secteur aérien (dont 516 dans l'aérien international), auxquels s'ajoutent les 154 personnes de Tontouta Air service. Le transport touristique maritime et terrestre représentent chacun 8 % des emplois du transport touristique calédonien.

4. Les voyages des calédoniens

Les résidents calédoniens ont effectué 135 319 voyages à l'extérieur du territoire en 2016, 6,3 % de plus qu'en 2015.

Répartition des voyageurs calédoniens par destination en 2016



Source: ISEE

32,9 % des résidents partis en 2016 ont voyagé vers l'Australie. Les départs vers cette destination ont connu une progression notable depuis 2013 suite à l'ouverture de la desserte aérienne vers Melbourne. En 2016 leur nombre diminue toutefois légèrement (1 416 voyageurs en moins).

La France métropolitaine reste la deuxième destination avec 23,8 % du marché local. Elle a accueilli 1 165 voyageurs en provenance de Nouvelle-Calédonie de plus qu'en 2015.

La plus forte augmentation concerne et les pays d'Asie (3 098 voyageurs en plus en 2016) et les pays océaniques (principalement le Vanuatu, avec 1 735 voyageurs en plus).

Section 9

Les transports et télécommunications

1. Aperçu structurel

Le poids du secteur transports et télécommunications dans...

| ...la création de richesses en 2015 | ...les effectifs salariés en 2016 | ...le parc d'entreprises en 2016 | ...les créations d'entreprises en 2016 |
|-------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|--|
| n.d. | 7,2% | 4,2% | 5,5% |

Source : ISEE / RIDET

2. Les activités portuaires

LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

L'activité maritime en Nouvelle-Calédonie s'organise autour des infrastructures du port public de Nouméa et de quelques ports secondaires, dont l'activité est fortement liée au secteur du nickel.

Par son trafic total, le port de Nouméa se situe au neuvième rang des ports français et au premier rang des ports de l'Outre-mer. Il constitue le point majeur d'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie et assure, au niveau de l'Océanie, la fonction de plate-forme d'éclatement (« hub »).

Conformément au schéma directeur 2014-2024, des travaux d'aménagement sont planifiés afin de répondre au développement du commerce international. Ces travaux prévoient l'extension d'un quai de commerce existant, la construction

d'un quai permettant d'accueillir simultanément de deux paquebots de grande capacité, la création d'une zone de barging et l'extension de la zone de cabotage. Les travaux d'extension du quai ayant été interrompus en avril 2015 en raison de l'annulation du contrat, sont reportés à 2017.

Les principaux ports intérieurs (Naketi, Kouaoua, Népoui ...) reçoivent essentiellement des vraquiers, navires destinés au chargement du minerai brut de nickel. Les ports de Doniambo, Vavouto, ou de Prony, en eau profonde, ont été aménagés à proximité des installations industrielles, en vue de l'importation des intrants (charbon, calcaire,...) et de l'exportation des produits issus des usines métallurgiques.

2.1 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Le volume du transport de marchandises par voie maritime (trafic intérieur et extérieur) a progressé de 11,0% en 2016, pour s'établir à 13,7 millions de tonnes.

Le transport maritime est fortement lié à l'industrie du nickel. Le transport total de minerai de nickel, qu'il soit destiné à l'usine SLN de Doniambo ou exporté, représente deux tiers du trafic total, soit 9 millions de tonnes (+5,7 % par rapport à 2015).

Le trafic extérieur progresse de 12,2 %, porté par l'augmentation des débarquements de produits minéraux solides (+54,3 %), en particulier du soufre (+70,3 %), du calcaire (+66,2 %) et de la houille (+40,9 %), essentiellement débarqués sur le port de Prony. Le trafic embarqué progresse de 4,6 %, en raison principalement de la hausse des expéditions de minerai de nickel.

Volume du trafic maritime

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|-------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------------|
| Milliers de tonnes | | | | | | |
| Trafic extérieur | 7 383 | 7 513 | 8 673 | 9 295 | 10 432 | 12,2% |
| Débarquement | 2 396 | 2 743 | 2 909 | 3 324 | 4 189 | 26,0% |
| Embarquement | 4 987 | 4 770 | 5 705 | 5 971 | 6 243 | 4,6% |
| dont minerai de nickel | 4 695 | 4 459 | 5 393 | 5 570 | 5 821 | 4,5% |
| Trafic intérieur | 3 374 | 3 338 | 3 334 | 3 081 | 3 307 | 7,3% |
| dont minerai de nickel (1) | 3 262 | 3 227 | 3 218 | 2 959 | 3 190 | 7,8% |
| Trafic maritime global | 10 757 | 10 851 | 12 007 | 12 376 | 13 739 | 11,0% |

(1) Minerai de nickel débarqué à Doniambo en provenance des centres miniers

Source : Port Autonome de Nouvelle-Calédonie

Le trafic intérieur de marchandises est essentiellement constitué des acheminements de minerai de nickel depuis les sites miniers vers l'usine de Doniambo. Les minéraliers affrétés par la SLN représentent ainsi 96 % du trafic intérieur en tonnage. Le volume de minerai de nickel débarqué vers Doniambo rebondit (+7,8 %, après une baisse de 8,0 % en 2015). Il retrouve ainsi un niveau similaire aux années précédentes, autour de 3,2 millions de tonnes.

Le cabotage est exercé par trois sociétés qui assurent le transport de marchandises et d'hydrocarbures : la CMI exploite depuis novembre 2013 la barge « ISAN » ; la Société de Transport des îles (STILES) exploite la barge « LAURA III » et la société TRANSWEB exploite la barge « DL SCORPIO » ; la société SOWEMAR enfin, avec la barge « Belema Nenema », dessert l'extrême Nord de la Grande Terre, de Poum aux îles Bélep. Le cabotage représente un tonnage total estimé à 117 000 tonnes, après 103 000 tonnes en 2015.

La manutention portuaire (embarquement, débarquement et transbordement) est assurée par quatre entreprises privées d'acconage, concessionnaires du Port de Nouméa.

Le nombre de conteneurs manipulés continue à progresser (+6,9 %), plus rapidement qu'en 2015 (+2,3 %). Mais cette évolution s'explique principalement par l'augmentation du nombre de conteneurs vides, qu'ils soient débarqués (+52,4 %) ou embarqués (+4,7 %), ces derniers représentant près des trois quart des expéditions par porte-conteneurs. La proportion importante des conteneurs vides dans le total, et son évolution rapide, s'expliquent pour partie par la saturation de nombreux ports de la zone, qui appliquent des taxes additionnelles à la manipulation de conteneurs vides.

Trafic maritime conteneurisé

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|-----------------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|
| Conteneurs débarqués | 50 177 | 50 140 | 53 424 | 53 540 | 57 501 | 7,4% |
| dont vides | 4 310 | 5 006 | 7 424 | 8 271 | 12 604 | 52,4% |
| Conteneurs embarqués | 45 677 | 44 540 | 47 174 | 49 140 | 52 201 | 6,2% |
| dont vides | 32 018 | 32 112 | 33 513 | 36 246 | 37 942 | 4,7% |
| Conteneurs transbordés | 2 546 | 3 228 | 3 509 | 3 783 | 4 114 | 8,7% |
| Nombre de conteneurs | 98 400 | 97 908 | 104 107 | 106 463 | 113 816 | 6,9% |

Source : Port Autonome de Nouvelle-Calédonie

Si le nombre de conteneurs pleins débarqués stagne (-0,8 %), celui des conteneurs pleins embarqués progresse rapidement (+10,6 %). Parallèlement, les opérations de transbordement augmentent de 8,7 % en 2016. Nouméa conforte ainsi son rôle de « hub » maritime régional. En tonnage, 89 % des marchandises transbordées sont redirigées vers l'Océanie, notamment vers les îles Fidji (51 %) et le Vanuatu (17 %) ; les autres marchandises sont transbordées vers l'Asie.

La nouvelle ligne maritime rapide South Pacific Service (SPS) vers l'Asie, opérationnelle depuis mars 2017, permet aux cargos d'effectuer un trajet en 18 jours, au lieu de 25 à 30 jours en moyenne précédemment. Sa mise en service devrait contribuer au développement des activités de transbordement.

2.2 LE TRAFIC PAR PAYS DE PROVENANCE

L'Europe reste en 2016 le premier fournisseur du territoire, avec 42 % des conteneurs reçus (dont près des trois quart proviennent de France métropolitaine), suivie de l'Asie (26 %), de l'Australie (13,3 %) et de la Nouvelle-Zélande (9,7 %). Par rapport à 2015, le nombre de

Évolution des principales provenances

| Nombre de conteneurs | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|----------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|------------------------|
| Europe | 20 284 | 20 234 | 20 950 | 21 530 | 21 851 | 1,5% |
| dont France métropolitaine | 15 125 | 15 436 | 15 514 | 16 057 | 16 092 | 0,2% |
| Asie | 13 778 | 13 937 | 13 212 | 14 853 | 13 652 | -8,1% |
| dont Chine | 5 878 | 6 085 | 5 396 | 7 391 | 6 351 | -14,1% |
| Australie | 5 268 | 5 121 | 5 563 | 7 210 | 6 968 | -3,4% |
| Nouvelle-Zélande | 3 995 | 5 054 | 4 400 | 5 398 | 5 079 | -5,9% |
| Etats-Unis | 960 | 998 | 907 | 948 | 936 | -1,3% |
| Amérique (hors états-Unis) | 1 632 | 1 737 | 1 507 | 1 491 | 1 325 | -11,1% |

Source : Port Autonome de Nouvelle-Calédonie

conteneurs en provenance de Chine est en recul (-14,1 %), ainsi que ceux expédiés d'Australie (-3,4 %) et de Nouvelle Zélande (-5,9 %).

2.3 LE TRAFIC INTÉRIEUR DE PASSAGERS

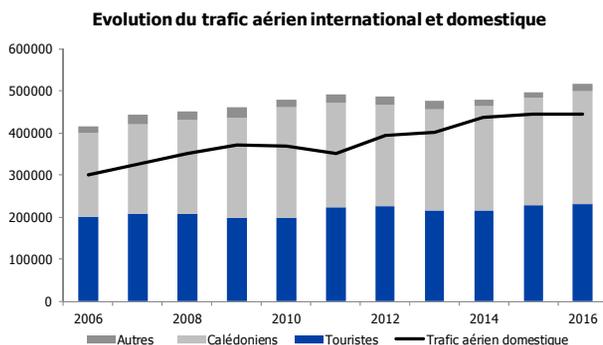
Le trafic maritime intérieur de passagers est assuré par plusieurs compagnies de transport ou de tourisme. La SAS Sudiles exploite le « Betico 2 », reliant Nouméa aux îles Loyauté et à l'Île des Pins ; le « Mary D » organise des excursions à la journée au Phare Amédée ; enfin, la société Vale NC affrète depuis mars 2010 le « Nyie Djeu », destiné à transporter son personnel vers le port de Prony.

3. Les activités aéroportuaires

3.1 LA DESSERTE AÉRIENNE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

3.1.1 La desserte internationale

La Nouvelle-Calédonie est compétente depuis le 1^{er} janvier 2000 en matière de droits de trafic internationaux et de programmes d'exploitation des transporteurs aériens. Le transfert de compétence concernant la police et la sécurité de la circulation aérienne, pour le trafic intérieur uniquement, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. L'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC), établissement public de la Nouvelle-Calédonie, est chargée de garantir la pérennité de la desserte aérienne. Elle détient à ce titre 99,38 % du capital de la compagnie aérienne Air Calédonie International (Aircalin).



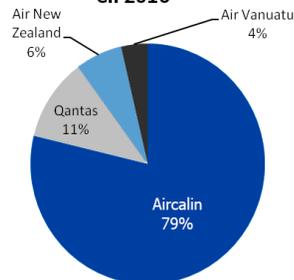
Source : ISEE

3.1.2 Un trafic en progression

Cinq compagnies opèrent des vols réguliers à destination du territoire : Air Calédonie International (Aircalin), en partage de code avec Air France, opère la majorité des vols (79 % du trafic), suivie par Qantas (11 %), Air New Zealand (6 %) et Air Vanuatu (4 %).

En 2016, la fréquentation de l'aéroport international de Nouméa-La Tontouta a franchi la barre des 500 000 passagers annuel pour s'établir à 515 446 passagers transportés. La progression par rapport à 2015 (+3,6 %) s'explique principalement par l'augmentation des voyages des résidents (+5,9 %) et, dans une moindre mesure, par la fréquentation touristique (+ 0,9%).

Répartition du trafic par compagnie en 2016



Source: Direction de l'Aviation Civile

En 2016 l'Australie redevient le premier partenaire aérien de la Nouvelle-Calédonie pour le trafic de passagers à l'arrivée ou au départ de l'aéroport international de Tontouta, devançant l'Asie. Le trafic avec l'Australie représente 35 % du trafic avec 180 269 passagers (+6,0 % par rapport à 2015). Le trafic avec l'Australie s'est intensifié depuis l'ouverture de la ligne Nouméa-Melbourne en 2014, qui constitue l'un des axes du « Contrat de destination Australie/Nouvelle Zélande ». La campagne de communication en faveur du tourisme de proximité « Hello Neighbour » a également contribué à la progression du trafic avec Melbourne (+9,0 %), Brisbane (+6,3%) et Sydney (+5,0%). Cette campagne de promotion a également profité au trafic avec la Nouvelle-Zélande (+3,7 %), autre pays du contrat de destination, qui représente 13,7 % du marché en 2016 (+0,9 point par rapport à 2015).

Trafic de passagers

| Destinations / Provenances | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 | Part en 2016 |
|----------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|--------------|
| Australie | 152 959 | 157 218 | 170 062 | 180 269 | 6,0% | 35,0% |
| Sydney | 110 925 | 99 851 | 95 659 | 100 407 | 5,0% | 19,5% |
| Melbourne | - | 13 750 | 29 084 | 31 707 | 9,0% | 6,2% |
| Brisbane | 42 034 | 43 617 | 45 319 | 48 155 | 6,3% | 9,3% |
| Nouvelle-Zélande | 59 548 | 61 505 | 67 868 | 70 380 | 3,7% | 13,7% |
| Auckland | 59 548 | 61 505 | 67 868 | 70 380 | 3,7% | 13,7% |
| Asie | 172 145 | 172 406 | 175 527 | 173 204 | -1,3% | 33,6% |
| Tokyo | 77 316 | 110 828 | 121 817 | 125 790 | 3,3% | 24,4% |
| Osaka | 53 238 | 55 810 | 53 710 | 47 414 | -11,7% | 9,2% |
| Séoul | 41 591 | 5 768 | - | - | - | - |
| Pacifique insulaire | 90 613 | 87 048 | 82 673 | 89 988 | 8,8% | 17,5% |
| Port-Vila | 39 318 | 38 818 | 35 069 | 39 919 | 13,8% | 7,7% |
| Papeete | 17 521 | 16 376 | 15 901 | 17 306 | 8,8% | 3,4% |
| Wallis/Nandi | 33 774 | 31 854 | 31 703 | 32 763 | 3,3% | 6,4% |
| Divers | 137 | 1 207 | 1 263 | 1 605 | 27,1% | 0,3% |
| Total | 475 402 | 479 384 | 497 393 | 515 446 | 3,6% | |

Source : Direction de l'Aviation Civile

Le trafic avec l'Asie, qui représente 33,6 % des mouvements de passagers en 2016, marque un léger recul (-1,3 %). La baisse sensible du trafic avec Osaka (-11,7 %) n'est pas complètement compensée par la progression du trafic avec Tokyo (+3,3 %).

Après deux années consécutives de baisse, le trafic avec le Pacifique insulaire augmente (+8,8 % en 2016). Le trafic avec le Vanuatu a repris pour atteindre un record à près de 40 000 passagers (+13,8 %), après une année de fort recul en 2015 (-9,7 %) suite au passage en mars du cyclone Pam. Le trafic est également en progression vers Papeete (+8,8 %) et, dans une moindre mesure, vers Wallis et Nandi (Fidji) (+3,3 %).

L'EXTENSION DES CAPACITÉS DE TRAFIC AVEC LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Suite à la conclusion fin 2015 du « contrat de destination AUS / NZ », un arrangement administratif a été signé le 2 mai 2016 à Auckland par le Ministre des transports néo-zélandais et le Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Cet arrangement administratif amende le cadre bilatéral en vigueur sur les liaisons aériennes entre les deux îles, prévoyant notamment :

- la redéfinition des routes reliant la Nouvelle-Zélande à la Nouvelle-Calédonie, rendant possible un accès à tous les aéroports néo-zélandais pour les compagnies françaises.

- l'augmentation progressive des fréquences hebdomadaires (4 fréquences, puis 5 prévues à compter de fin mars 2018).

- l'augmentation de 300 à 350 sièges des capacités opérables.

3.1.3 Le trafic international de fret

Trafic international de fret sur La Tontouta

| En tonnes | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|
| Fret à l'arrivée | 4 005 | 3 801 | 3 682 | 4 164 | 13,1% |
| Fret au départ | 940 | 934 | 1 116 | 961 | -13,9% |
| Total | 4 944 | 4 735 | 4 798 | 5 125 | 6,8% |

Source : Direction de l'Aviation Civile

Les compagnies aériennes qui desservent la Nouvelle-Calédonie sont essentiellement orientées vers le transport de passagers. Aucun vol cargo régulier n'est en effet opéré au départ ou à destination de la Nouvelle-Calédonie. Le fret aérien ne constitue donc pour les compagnies qu'une activité annexe complémentaire.

Le fret à l'arrivée est prépondérant, et représente les quatre cinquième du fret total. En 2016, le total du tonnage transporté par voie aérienne progresse de 6,8 %. Il s'établit à 5 125 tonnes, porté par la forte progression des réceptions de marchandises (+13,1 %, après deux années de contraction), qui compense la diminution de 13,9 % du fret expédié.

3.2 LA DESSERTE DOMESTIQUE

3.2.1 La desserte domestique

Trois compagnies se partagent le transport public domestique : Air Calédonie (Aircal), Air Loyauté et Air Alizé. Aircal prend en charge, sous licence, le trafic régulier de passagers (99,0 % du trafic total). Suite à l'achat d'un nouvel avion en 2014, la compagnie opère désormais une flotte de quatre ATR, dont deux ont été remplacés fin 2016. Air Loyauté dispose de contrats d'affrètement avec Aircal pour réaliser des vols sur la Grande Terre et participe aux évacuations sanitaires. De plus, depuis juillet 2015, Air Loyauté assure les liaisons inter-îles avec un nouveau Twin Otter. Enfin, la compagnie Air Alizé est spécialisée dans les évacuations sanitaires et les déplacements professionnels à la demande. En complément, deux compagnies d'hélicoptère, Hélicocéan et Héli sud, opèrent dans le transport aérien commercial.

LES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES DOMESTIQUES

Sur le plan domestique, la Nouvelle-Calédonie dispose de 14 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique :

- 3 aérodromes territoriaux (Magenta, Koné, Lifou).
- 11 aérodromes provinciaux dont 3 gérés par la province Sud (Île des Pins-Moué, Bourail-Poé, La Foa), 5 par la province Nord (Canala, Koumac, Touho, Belep, Poum) et 3 par la province des îles Loyauté (Maré, Tiga et Ouvéa).

L'aérodrome de Magenta : Des travaux d'extension et de réaménagement de l'aérodrome de Nouméa-Magenta sont prévus afin de l'adapter à l'augmentation du trafic domestique notamment en lui permettant d'accueillir les avions de type ATR 72. Le coût de ce chantier s'élève à 1,5 milliard F CFP, financés dans le cadre du contrat de développement Etat-Nouvelle Calédonie 2017-2021. Les travaux devraient débuter en 2018, pour finir en 2019.

3.2.2 Le trafic domestique de passagers

Le trafic commercial intérieur reste stable en 2016. 97 % des 445 000 passagers transportés le sont au départ ou à l'arrivée de l'aérodrome de Magenta. Le nombre de passagers transportés par Air Calédonie est en léger recul (-1,4 %), pour partie en raison d'immobilisations importantes d'aéronefs pour des maintenances longues programmées ou des pannes. Cette baisse a été compensée par le trafic opéré par Air Loyauté, qui monte en puissance depuis l'ouverture des nouvelles liaisons inter-îles en 2015 (+19,1 % en 2016, après +59,9 % en 2015). L'augmentation du trafic inter-îles répond ainsi à certains besoins de la population des îles (augmentation du nombre de rotations, nouvelle offre sur Maré). Par ailleurs, une partie des restrictions de services du Contrôle du Trafic Aérien (ATC- Air Traffic Control) sur l'aéroport de Magenta a été levée fin mars 2016, permettant des extensions de services en soirées avec préavis.

| Trafic domestique de passagers par aérodrome | | | | | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------------------|
| Destination/provenance | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | <i>Variation 2016/2015</i> |
| Magenta | 392 324 | 427 432 | 434 923 | 431 595 | -0,8% |
| Lifou | 162 836 | 172 415 | 172 347 | 172 679 | 0,2% |
| Ile-des-Pins | 85 109 | 93 230 | 98 782 | 102 485 | 3,7% |
| Ouvéa | 75 952 | 83 444 | 86 611 | 88 656 | 2,4% |
| Maré | 71 601 | 80 141 | 83 009 | 80 601 | -2,9% |
| Koné | 4 706 | 4 717 | 7 346 | 5 713 | -22,2% |
| Touho | 1 340 | 1 684 | 1 492 | 1 678 | 12,5% |
| Tiga | 2 770 | 2 532 | 2 615 | 2 689 | 2,8% |
| Belep | 1 980 | 1 791 | 1 174 | 986 | -16,0% |
| Koumac | 3 447 | 3 286 | 2 488 | 2 233 | -10,2% |
| Total (arrivées et départs) | 802 065 | 870 672 | 890 787 | 889 315 | -0,2% |
| dont Inter-îles | 6 393 | 5 705 | 9 122 | 11 658 | 27,8% |
| Nombre de passagers concernés | 401 124 | 435 784 | 445 219 | 445 000 | -0,05% |

Source : Direction de l'Aviation Civile

L'AIDE AU TRANSPORT POUR LES RÉSIDENTS CALÉDONIENS

Trois dispositifs actuellement en vigueur permettent de faciliter la mobilité des résidents : l'« Aide à la continuité territoriale » sert à promouvoir la mobilité entre le territoire et la France métropolitaine ; « Continuité Pays » et « Solidarité Transport » sont destinés à la desserte intérieure.

L'aide à la continuité territoriale est octroyée par l'État, sous conditions de ressources, aux résidents habituels en Nouvelle-Calédonie. En fonction des revenus du foyer, l'aide est comprise entre 19 093 F CFP et 63 246 F CFP par billet.

Le dispositif « Continuité Pays » instauré en 2012 est financé par l'Agence pour la Desserte Aérienne (ADANC) depuis le 1^{er} mai 2016. Ce dispositif, étendu en 2014 au transport maritime, couvre une partie du billet Aircal ou Betico 2 de l'ensemble des résidents des îles Loyauté, de l'Île des Pins et de Bélep. Le montant de l'aide à la continuité pays s'élevait à 612 millions de F CFP en 2016.

Financé par les provinces, le dispositif « Solidarité Transport » s'adresse aux populations économiquement défavorisées, bénéficiaires de l'Aide médicale. La collectivité prend en charge le différentiel entre le prix d'un billet de référence et le prix du billet effectivement payé.

Depuis le 23 février 2017, le nombre de trajets à tarif aidé est limité à 5 allers-retours par an par bénéficiaire, contre 8 allers-retours précédemment.

4. Les transports terrestres

Le réseau routier en Nouvelle-Calédonie s'étale sur 5 400 km (46 % en Province Nord, 40 % en Province Sud et 14 % aux îles Loyauté). Le réseau routier, constitué de routes territoriales, provinciales et communales, a continué à se développer ces dernières années. Le moyen de transport privilégié est la voiture pour les deux tiers de la population calédonienne. Le réseau de transport en commun, encore relativement peu développé, est assuré par deux réseaux de bus : le Réseau d'Autocars Interurbain de Nouvelle-Calédonie (RAÏ), qui comprend 25 lignes, et le réseau urbain du Grand Nouméa Karuïa Bus.

L'usage des transports en commun dans le Grand Nouméa devrait se développer dans les années à venir avec la mise en œuvre du projet « Néobus », réseau de transport en commun à haut niveau de service, lancé en 2013. Ce projet vise à développer le réseau et rendre les transports en commun davantage rapides, accessibles et écologiques. Les futurs bus, d'une capacité de 200 passagers, relieront sur 25 km de voies dédiées le centre-ville de Nouméa à Dumbéa-sur-Mer et au centre urbain de Koutio à Boulari. Les travaux ont débuté en juin 2016, pour une première mise en service entre la baie de la Moselle et le Médipôle prévue en 2019. Des extensions vers le Mont Dore et la zone industrielle de Ducos sont prévues à plus long terme (entre 2025 et 2030).

Le financement de ce projet, dont le coût est estimé à 20 milliards de F CFP, est assuré par SMTU, Syndicat mixte des transports urbains qui sera en charge de l'exploitation du réseau, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'État, la Province Sud et les quatre communes du Grand Nouméa. Le financement est constitué de subventions directes des collectivités à hauteur de 2,4 milliards F CFP, de deux emprunts contractés auprès de l'Agence Française de Développement et de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur d'environ 8,5 milliards de F CFP chacun, qui seront remboursés via une extension de la Taxe sur les Produits Pétroliers.

De manière plus générale, le Schéma global des transports et de la mobilité lancé en 2013 a pour objectif d'améliorer les conditions de mobilité des Calédoniens dans le cadre de la politique publique des transports du gouvernement.

5. Les télécommunications

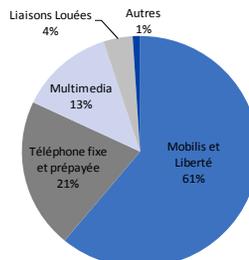
5.1 L'ACTIVITÉ

Le secteur des télécommunications comprend l'opérateur territorial, l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC) et ses partenaires (fournisseurs d'accès Internet, distributeurs Mobilis et fournisseurs de contenu).

Le chiffre d'affaires des télécommunications de l'OPT s'établit à 21 milliards de F CFP (comptes créditeurs internationaux compris). Il recule de 4,5 % sur l'année 2016, après une progression de 0,8 % en 2015. Cette diminution de près d'un milliard de F CFP est consécutive aux différentes mesures de réductions tarifaires adoptées fin 2015. Ces mesures, dont les effets jouent en année pleine en 2016, concernent la téléphonie mobile (-288 millions de F CFP) le multimédia (-388,3 millions de F CFP) et les liaisons louées (-34,6 millions de F CFP).

La première source de revenus télécoms reste la téléphonie mobile, qui constitue à elle seule 50,9 % du chiffre d'affaires global de l'OPT-NC (0,6 point de plus qu'en 2015). La part de la téléphonie fixe se maintient à 21 % du chiffre d'affaires des télécommunications.

Répartition des recettes Télécoms de l'OPT en 2016



Source : OPT

5.2 INTERNET

Le territoire est raccordé à Internet via un câble optique sous-marin (Gondwana), qui relie Nouméa à Sydney depuis 2008. Localement un câble optique sous-marin relie Poindimié (grande terre) à Lifou puis Ouvéa (îles Loyauté). Maré est reliée au réseau par faisceau hertzien.

Le parc des abonnés ADSL que se partagent les cinq fournisseurs d'accès reste stable, avec 54 106 abonnés ADSL en décembre 2016 (120 de moins qu'un an auparavant). En ajoutant les 1 821 abonnés à la Fibre Optique et les 53 abonnés à la Fibre Optique THD (Très Haut Débit), le parc global est de 55 980 « abonnés OPTIMO », soit une progression de 3,23% par rapport à 2015. En janvier 2016, la répartition des parts de marché est de 39 % pour Lagoon, 25 % pour Can'l, 22 % pour MLS, 11 % pour Nautile et 3 % pour Internet NC. En complément, 1 231 abonnés, non éligibles aux services ADSL ou Fibre optique bénéficient d'un accès à internet par le biais de solutions techniques alternatives proposées par l'OPT-NC (sous les appellations Naviweb, Wimax et Navigo).

Un programme de sécurisation des réseaux de transport est actuellement porté par l'OPT-NC, avec l'appui du gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Ce programme a pour objectif d'améliorer la résilience du réseau domestique, terrestre et marin, et des liaisons internationales. Il s'appuie notamment sur un projet de déploiement d'un second câble sous-marin international, qui doit permettre de sécuriser la connectivité internationale de la Nouvelle-Calédonie pour les 25 prochaines années. Les choix techniques devraient être arrêtés fin 2017.

LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU FIBRE OPTIQUE

Le plan OPT2017, mené par l'opérateur dans le cadre du Plan Stratégique pour l'Économie Numérique (PSEN) mis en place par le Gouvernement, s'engage à migrer d'ici à 2023 l'ensemble des 80 000 abonnés du réseau cuivre vers le réseau fibre optique. La fibre optique permet au réseau d'internet fixe d'augmenter les débits de transmission de données, et donc la vitesse de navigation et de téléchargement. Elle implique le remplacement de l'intégralité du réseau cuivre existant, soit un investissement prévu de 9,4 milliards de F CFP sur dix ans.

Les travaux de déploiement ont débuté mi-2015. A décembre 2016, 20 000 clients ont ainsi été raccordables à la fibre optique et 1 874 clients sont effectivement raccordés à la fibre.

5.3 LA TÉLÉPHONIE

5.3.1 Téléphonie fixe

Le parc de lignes fixes stagne en 2016 (+0,2 % sur un an), avec 77 573 lignes actives. Le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe poursuit sa baisse (-6,1 %, après -3,5 % en 2015), pour s'établir autour de 4,3 milliards de F CFP (publiphonie incluse), soit 21 % des recettes de l'OPT-NC liées aux télécommunications.

Ce sont principalement la téléphonie fixe locale, la téléphonie fixe internationale et la téléphonie publique et prépayée qui subissent les plus forts reculs. Les baisses des trafics extérieurs (-10,2 % après -15,1 % en 2015) et de la téléphonie publique et prépayée (-30,6 % après -39 % en 2015) ont légèrement ralenti.

Le repli constaté de l'utilisation de la téléphonie fixe s'explique par l'accroissement continu du taux d'équipement en téléphone mobile de la population calédonienne, et par la démocratisation de l'usage de la « voix sur IP » en matière de communications internationales, via les opérateurs internet, ou en utilisant des applications dédiées (Skype, Facetime, Viber...).

5.3.2 Téléphonie mobile

Le chiffre d'affaires dégagé par la téléphonie mobile atteint 12,8 milliards de F CFP en 2016, en baisse de 2,2 %. 269 215 cartes SIM sont en circulation (+1,2 % par rapport à 2015), dont 177 393 liées à des comptes Liberté et 91 822 correspondant à des abonnements Mobilis. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile s'établit à 98,6 % (+0,2 point).

Le nombre d'utilisateurs d'internet mobile progresse toujours rapidement, avec un total de 36 542 clients (+24,8 % en 2016, après +19,1 % en 2015), en lien notamment avec l'extension de la couverture 4G et la mise en place de forfaits adaptés.

L'internet mobile à la demande (IMD) est également de plus en plus utilisé avec 56 377 clients distincts en 2016 (contre 46 209 en 2015).

L'ouverture de la 4G en Nouvelle-Calédonie

Depuis février 2015, la Nouvelle-Calédonie dispose d'un réseau de téléphonie mobile de quatrième génération (4G). La 4G est l'évolution du réseau 3G vers le Très Haut Débit Mobile (THD). Concrètement, ce passage vers la 4G a permis d'augmenter la capacité de transmission de données du réseau, permettant un débit théorique allant jusqu'à 20 Mb/s (mégabits par second), contre 2 Mb/s sur le réseau 3G, qui se traduit par une navigation plus rapide sur internet.

Fin 2016, sur les 352 sites relais, 185 sont passés en 4G, et 8 sont équipés en 4G+.

Section 10

L'éducation et la santé

1. L'éducation

1.1 UNE COMPÉTENCE TERRITORIALE

La Nouvelle-Calédonie est, depuis 2000, compétente pour les programmes d'enseignement, la formation des maîtres et le contrôle pédagogique de l'enseignement primaire. Depuis le 1^{er} janvier 2012, le territoire est également compétent en matière d'enseignement du second degré (collèges et lycées), d'enseignement privé et de santé scolaire. Ce transfert de compétences se traduit par la prise en charge par la Nouvelle-Calédonie du projet éducatif, du contrôle et de l'évaluation des politiques éducatives, de la carte scolaire et de la construction, de l'entretien et de l'équipement des établissements scolaires.

L'État continue pour sa part d'intervenir dans la délivrance et la vérification des titres et diplômes nationaux, dans la gestion des personnels et la définition des programmes d'enseignement, avec la possibilité pour le territoire de demander des adaptations de programmes afin de prendre en compte le contexte local.

Le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie met en œuvre à la fois les compétences de l'État et celles du territoire, qu'elles concernent l'enseignement du second degré public, l'enseignement privé ou la santé scolaire. La Direction du service d'État de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) est en charge de la gestion de l'enseignement agricole.

Pour accompagner ces transferts, l'État verse au territoire une « dotation annuelle de compensation ». De plus, pendant une période transitoire dont la durée n'est pas fixée, l'État continue de rémunérer les personnels qui exercent pour le compte de la Nouvelle-Calédonie.

En janvier 2016, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté une délibération relative à l'avenir de l'école calédonienne, qui définit le projet éducatif pour le territoire. Les grands principes qui sous-tendent ce projet sont l'éducation pour tous, l'adaptation aux contextes locaux, la laïcité et la liberté de l'enseignement, l'équité et l'égalité d'accès et de traitement des élèves et la gratuité scolaire. En octobre 2016, un protocole d'accord entre la Nouvelle-Calédonie et l'État a été signé. Il prévoit notamment l'octroi de 5,4 milliards de F CFP de crédits de paiement destinés à soutenir le projet éducatif calédonien. Enfin, en décembre 2016, le Congrès a voté la charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie, qui comprennent notamment un plan d'actions triennal pour la période 2017-2019.

1.2 LES EFFECTIFS ET LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le nombre d'étudiants progresse dans l'enseignement supérieur

En 2016, la population scolaire calédonienne rassemble 70 444 élèves, en légère baisse par rapport à 2015 (-0,3 %). Elle se répartit à 49,3 % dans le premier degré, 44,3 % dans le second degré et 6,4 % dans les études supérieures. Le nombre d'élèves dans le premier degré reste quasiment stable (-0,1 % sur un an). Dans le second degré, le nombre d'élèves diminue de 1,4 %, principalement en raison d'une baisse des effectifs dans les collèges. Parallèlement, la population de l'enseignement supérieur progresse de 5,5 %, suite à l'ouverture en 2016 du DUT « Métiers du multimédia et de l'Internet » et à une diversification des formations post-bac.

Population scolaire par niveau

| en nombre d'élèves | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|---|---------------|---------------|---------------|------------------------|
| Premier degré | 34 611 | 34 748 | 34 720 | -0,1% |
| . Pré-élémentaire | 12 555 | 12 667 | 12 734 | 0,5% |
| . Élémentaire | 21 818 | 21 833 | 21 715 | -0,5% |
| . Enseignement spécial (CLIS + DIM (1)) | 238 | 248 | 271 | 9,3% |
| Second degré | 32 184 | 31 629 | 31 182 | -1,4% |
| . Collèges (avec SEGPA) | 19 135 | 18 759 | 18 202 | -3,0% |
| . Lycées | 6 356 | 6 350 | 6 462 | 1,8% |
| . Lycées professionnels | 6 693 | 6 520 | 6 518 | 0,0% |
| Etudes supérieures | 3 874 | 4 305 | 4 542 | 5,5% |
| . Classes post-bac (2) | 1 261 | 1 451 | 1 561 | 7,6% |
| . École Supérieure du Professorat et de l'Éducation | 276 | 414 | 443 | 7,0% |
| . IUT | | 58 | 139 | 139,7% |
| . Université | 2 337 | 2 382 | 2 399 | 0,7% |
| Total | 70 669 | 70 682 | 70 444 | -0,3% |

(1) CLIS: Classe d'Intégration Scolaire; DIM: Déficiant Intellectuel Moyen,

(2) techniciens supérieurs, classe préparatoire aux grandes écoles, diplôme de comptabilité et gestion

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Le territoire comptabilise 370 établissements scolaires sous contrat en 2016. La part de l'enseignement public a nettement progressé depuis 1994, dans le premier degré (78 % en 2016 contre 70 % en 1994) comme dans le second degré (69 % contre 65 %).

Financés par l'État dans le but de désengorger les structures actuelles et de proposer des nouvelles formations, la construction du lycée du Mont-Dore et l'agrandissement de celui de Pouembout ont débuté fin 2014. D'une capacité de 760 élèves, le lycée du Mont-Dore a ouvert ses portes à la rentrée 2017. L'extension du lycée de Pouembout (1 200 élèves à terme) devrait être finalisée pour la rentrée 2019.

Nombre d'établissements scolaires publics et privés (sous contrat) en 2016

| | province des Îles Loyauté | province Nord | province Sud | Nouvelle- Calédonie |
|-----------------------------------|------------------------------|------------------|-----------------|------------------------|
| Premier degré | 63 | 85 | 114 | 262 |
| Second degré | 16 | 29 | 51 | 96 |
| . Collèges + GOD (1) + SEGPA (2) | 13 | 21 | 35 | 69 |
| . Lycées d'enseignement général | 1 | 2 | 6 | 9 |
| . Lycées professionnels + ALP (3) | 2 | 6 | 10 | 18 |
| Classes post-bac (4) | 0 | 1 | 11 | 12 |
| Total | 73 | 115 | 182 | 370 |

(1) Groupe d'observation dispersé, (2) Sections d'enseignement général et professionnel adapté, (3) Antenne de lycée professionnel, (4) techniciens supérieurs, classe préparatoire aux grandes écoles, diplôme de comptabilité et gestion

Source : Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie compte 4 640 enseignants en 2016 (-1 % par rapport à 2015).

Répartition du personnel enseignant chargé de classe en 2016

| en nombre | Premier degré | Second degré et classes supérieures de lycées | Total |
|---------------------------|------------------|--|--------------|
| province des Îles Loyauté | 224 | 210 | 434 |
| province Nord | 432 | 465 | 897 |
| province Sud | 1 234 | 2 075 | 3 309 |
| Total | 1 890 | 2 750 | 4 640 |

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

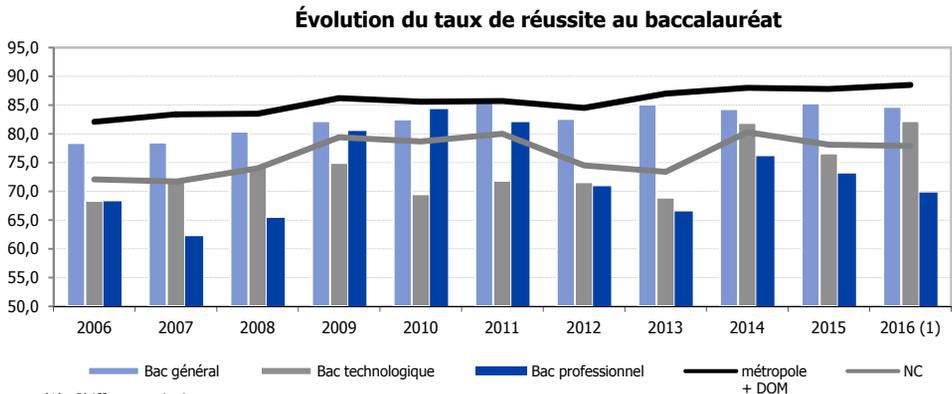
1.3 LES NIVEAUX DE FORMATION

Le niveau de formation des calédoniens s'améliore progressivement

D'après les résultats des différents recensements de la population, le niveau de formation de la population calédonienne s'est globalement amélioré en vingt-cinq ans. La part des diplômés a ainsi considérablement augmenté puisque, parmi les 15 ans ou plus, trois personnes sur quatre ont un diplôme en 2014, contre moins de la moitié en 1989. Le niveau du diplôme a également progressé : la proportion des bacheliers a été multipliée par trois, à 35 %, et celle des diplômés de l'enseignement supérieur par quatre, à 18 %.

La réussite au baccalauréat se stabilise en 2016

Le taux de réussite au baccalauréat se stabilise en 2016, à 77,9 % (78,1 % en 2015). Par filière, les résultats sont contrastés : le taux de réussite se détériore pour le baccalauréat professionnel (-3,3 points) et dans une moindre mesure pour le baccalauréat général (-0,6 point) tandis que le baccalauréat technologique atteint un taux de réussite record de 82,2 %. Dans l'ensemble, ces résultats sont supérieurs à la moyenne des dix dernières années.



Les résultats au brevet des collèges continuent à s'améliorer, avec un taux de réussite de 78,5 % en 2016 (+0,3 point). Même s'il s'est sensiblement réduit en 10 ans, l'écart entre les taux de réussite métropolitains et calédoniens reste élevé. En 2016, il est encore de 10,6 points pour le baccalauréat, et de 8,8 points pour le brevet.

Des offres de formation universitaires diversifiées

L'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) est organisée en quatre départements (« Lettres, Langues et Sciences Humaines », « Droit, Economie et Gestion », « Sciences et Techniques » et « Formation continue »), et propose notamment des formations de licences généralistes et masters recherche ou professionnels. Elle comprend également une École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE, ancien IUFM), et un Institut Universitaire de Technologie (IUT) depuis la rentrée 2015.

L'UNC a délivré 299 licences générales en 2016 pour un taux de réussite (diplômés par rapport aux inscrits) de 77 %. Ces diplômés sont issus principalement du baccalauréat général (75 % des diplômés). L'université a également délivré 18 DEUST (95 % de taux de réussite), 30 DUT (91 %), 19 licences professionnelles (86 %) et 40 masters (49 %).

La formation professionnelle se développe

Près de 30 formations sont proposées en Nouvelle-Calédonie par la voie de l'apprentissage. Les centres de formations d'apprentis des chambres consulaires peuvent former les jeunes à différents métiers : comptabilité, paramédical et social, bâtiment, etc. Le centre de formation de l'artisanat (CFA) a notamment accueilli 317 apprentis en 2016, dans 13 métiers différents (électricité, coiffure, maintenance automobile, froid et climatisation, installation sanitaire, boucherie, fabrication de menuiserie, etc.). 138 apprentis se sont présentés aux examens, avec un taux de réussite de 88 %. 75 % des jeunes diplômés occupent un emploi directement à l'issue de leur formation.

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de formation professionnelle continue, et bénéficie pour cela de l'appui financier de l'Union Européenne (via le dernier FED). En 2013, elle a établi une commande publique en matière de formation professionnelle continue pour la période 2014-2016, dont l'objectif est d'assurer l'adéquation entre les attentes des individus et les besoins en compétences des entreprises calédoniennes. Des pôles d'excellence sectoriels (PES) ont été créés, en lien avec les acteurs économiques concernés (branches professionnelles, entreprises, associations). Assurée dans les trois provinces, la formation professionnelle continue a permis de renforcer les compétences de 486 personnes en 2016.

2. La santé

En 2015, le taux brut de mortalité s'élève à 5,4 ‰ alors qu'il était de 4,8 ‰ en 2010. Cette remontée du taux brut de mortalité est liée au vieillissement de la population calédonienne. Ce taux reste cependant encore inférieur à celui de la France métropolitaine (9,0 ‰ en 2015), où la population est plus âgée. Le taux de mortalité infantile est en hausse en 2015 (5,2 ‰) après plusieurs années de stabilité (3,7 ‰ en 2014, 3,2 ‰ en 2013) où les taux étaient proches du taux de mortalité infantile en France métropolitaine (3,5 ‰ en 2015). Cette hausse de la mortalité infantile est à analyser avec prudence compte tenu de la petite taille de la population observée ; l'augmentation constatée du nombre de décès chez les enfants de 0 à 1 an représente 6 cas, qui peuvent avoir des causes multiples.

Les principales causes médicales des décès¹ survenus en 2015 sont liées aux tumeurs (28,9 %), aux maladies de l'appareil circulatoire (22,4 %), aux causes externes dont les accidents de transport (12,7 %) et aux maladies de l'appareil respiratoire (8,3 %). Le groupe des liaisons traumatiques et empoisonnements (causes externes de morbidité) reste la principale cause de décès chez les jeunes adultes (15-24 ans).

D'après le baromètre santé adulte de 2015 de l'Agence sanitaire et sociale (ASSNC), un peu plus de deux tiers des adultes (67 %), de 18 à 60 ans, sont en excès de poids : 30 % sont en surpoids et 38 % sont obèses. L'obésité a augmenté en cinq ans (33 % en 2010) alors que le surpoids est resté stable (30 % en 2010). La Nouvelle-Calédonie compte deux fois et demi plus d'obèses qu'en France métropolitaine (15 % selon l'étude « Obépi » 2012).

En 2015, 47 217 assurés sont pris en charge en longue maladie, contre 37 651 assurés en 2010, soit une progression de 25 % en cinq ans. Les dépenses affectées à ce poste s'élèvent à 34,7 milliards de FCFP, en augmentation de 27 % par rapport à 2010. Les principales affections prises en charge au titre du régime longue maladie en 2015 sont l'hypertension artérielle sévère (17,8 %), le diabète (17,4 %) et l'insuffisance cardiaque (10,7 %).

¹ Source DASS-NC.

2.1 LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Une densité médicale inférieure à celle de la France métropolitaine

En 2015, 2 783 professionnels de santé¹ exercent en Nouvelle-Calédonie, un effectif en hausse de 4,4 % par rapport à 2014. Les densités des professionnels de santé restent globalement inférieures aux niveaux nationaux, à l'exception des sages-femmes, en lien avec la fécondité plus importante de la population calédonienne.

Densité des professions médicales pour 100 000 habitants

| | Nouvelle-Calédonie | | | France métropolitaine |
|-----------------------------|--------------------|------|------|-----------------------|
| | 2005 | 2014 | 2015 | 2015 |
| Médecins | 216 | 214 | 209 | 339 |
| dont médecins généralistes | 109 | 108 | 105 | 156 |
| dont médecins spécialistes | 107 | 106 | 104 | 183 |
| Chirurgiens-dentistes | 47 | 46 | 46 | 64 |
| Sages-femmes ⁽¹⁾ | 129 | 195 | 201 | 148 |
| Infirmiers | 430 | 556 | 559 | 972 |
| Pharmaciens | 62 | 74 | 93 | 114 |
| Masseurs-kinésithérapeutes | 45 | 51 | 57 | 126 |

(1) Densité pour 100 000 femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans)

Sources : DASS-NC, INSEE

2.2 LA CAPACITÉ D'HOSPITALISATION

2.2.1. Une capacité d'hospitalisation en développement

En 2016, la capacité d'hospitalisation globale en court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique et réanimation) est restée globalement stable, avec 706 lits et places installés (708 en 2015). Le taux d'équipement en court séjour (258 lits et places pour 100 000 habitants) reste bien inférieur à celui de la métropole (400 en 2014).

La capacité d'accueil en Nouvelle-Calédonie

| Nombre de lits et places installés | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|------------|------------|------------|------------|
| Court séjour | 712 | 714 | 708 | 706 |
| Médecine | 339 | 339 | 319 | 319 |
| Chirurgie | 245 | 245 | 259 | 253 |
| Obstétrique | 88 | 90 | 91 | 94 |
| Réanimation, soins intensifs, post-opératoire | 40 | 40 | 39 | 40 |
| Moyen et long séjour | 344 | 359 | 404 | 415 |
| Soin de suite et rééducations fonctionnelle | 83 | 98 | 143 | 154 |
| Pédopsychiatrie et psychiatrie adulte | 194 | 194 | 194 | 194 |
| Long séjour | 67 | 67 | 67 | 67 |

Source : DASS

L'année 2016 a été caractérisée par la mise en œuvre des premiers projets de modernisation de l'offre hospitalière de Nouvelle-Calédonie, par :

- La mise en service en octobre 2016 du centre de radiothérapie de Koutio, permettant le traitement spécialisé de la plupart des tumeurs solides ;

¹ Les professionnels décomptés sont les médecins généralistes et spécialistes (curatifs), les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les pharmaciens, les infirmiers (y compris des cadres) et les masseurs-kinésithérapeutes.

- Le transfert en décembre 2016 sur le Médipôle de Koutio des activités du Centre hospitalier territorial Gaston Bourret et de l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie.

Les prochaines années vont connaître une modernisation de l'ensemble du parc hospitalier calédonien :

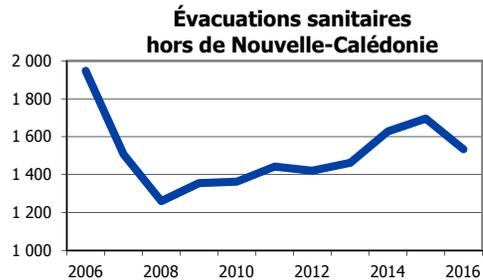
En province Nord, les activités hospitalières vont être réorganisées par la création d'un nouvel hôpital actuellement en chantier à Koné (budget de 6 milliards de F CFP pour 64 lits et places, doté d'un SMUR- Service Mobile d'Urgence et de Réanimation et d'un scanner), mis en service en début 2018, et par le redéploiement sur les sites de Koumac et Poindimié d'activités de soins de suite et de réadaptation.

À Nouméa, les trois cliniques privées vont se regrouper sur un site unique, à Nouville. L'ouverture de ce centre hospitalier privé est prévue en mi-2018. Le projet, d'un budget de 13,2 milliards de F CFP permettra au nouvel établissement de disposer d'une capacité de 269 lits. L'ensemble des activités médicales seront disponibles sur un plateau de 25 000 m².

2.2.2. Des évacuations sanitaires en baisse

1 534 évacuations sanitaires ont été organisées en 2016, en baisse de 9,6 % par rapport à 2015 en raison de l'impact de l'ouverture du centre local de radiothérapie. Ces évacuations concernent des traitements qui ne peuvent être dispensés en Nouvelle-Calédonie.

Les malades ont été évacués majoritairement vers l'Australie (73,6 % des cas) et la France métropolitaine (24,3 %). Des évacuations sanitaires vers la Polynésie française de quelques patients nécessitant un traitement par radiothérapie ont été réalisées avant l'ouverture en octobre 2016 du centre local de radiothérapie.

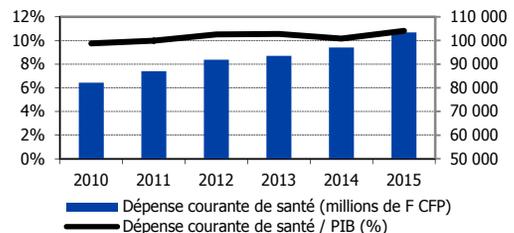


Source : DASS

2.3 LA CONSOMMATION MÉDICALE

La dépense courante de santé¹ s'élève à 103,4 milliards de F CFP en 2015, composée à 89 % par la consommation de soins et de biens médicaux. Elle est en progression de 6,6 % sur un an, cette hausse s'expliquant en partie par des reports de facturation de 2014 sur l'année 2015. La dépense courante de santé représente 10,8 % du PIB. La Nouvelle-Calédonie se place ainsi dans la moyenne des pays développés.

Dépense courante de santé dans le PIB



Sources : DASS, ISEE

¹ Dépenses au titre de la santé des personnes + dépenses dédiées des institutions concernées (CAFAT, provinces, Nouvelle-Calédonie et organismes de protection complémentaire).

La dépense de santé par habitant (384 413 F CFP) reste inférieure de 17 % à celle de la France métropolitaine. La population, plus jeune, est moins consommatrice de soins, et l'offre de soins est encore limitée dans certaines zones. Les dépenses de formation et de recherche restent par ailleurs limitées.

2.4 LA PROTECTION SOCIALE

La Nouvelle-Calédonie dispose d'un système autonome de protection sociale. La CAFAT (Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie) est chargée de gérer l'ensemble des régimes de protection sociale institués en faveur des travailleurs salariés (maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse, chômage). Elle administre le Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité (RUAMM), qui intègre, outre les salariés, tous les fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie et les travailleurs indépendants qui exercent leur activité sur le territoire. Elle assure également la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et gère le Fonds d'Action Sanitaire, Sociale et Familiale (FASSF). Un service du contrôle médical a pour mission de veiller au bien-fondé des dépenses supportées par la CAFAT.

| Au titre du RUAMM, la CAFAT recensait, fin 2016, 261 025 assurés et bénéficiaires, soit 0,6 % de plus qu'en 2015. Le RUAMM a clôturé l'exercice 2015 en déficit de 6 milliards de F CFP. | Résultat du RUAMM | | | | |
|--|--------------------------|---------------|---------------|------|----------------------------|
| | Millions de F CFP | 2013 | 2014 | 2015 | Variation 2015/2014 |
| Charges dont | 68 719 | 72 225 | 76 724 | | 6,2% |
| Dépenses RUAMM | 58 125 | 61 230 | 63 957 | | 4,5% |
| Produits | 69 757 | 68 138 | 70 465 | | 3,4% |
| Résultat du RUAMM | 1 038 | -4 087 | -6 260 | | 53,2% |

Source : CAFAT

Dépenses et bénéficiaires de l'Aide Médicale

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Variation 2015/2014 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------------------|
| province Sud | | | | | |
| Dépenses totales (en millions de F CFP) | 5 918 | 6 175 | 6 404 | 6 992 | 9,2% |
| Nombre de bénéficiaires | 26 190 | 28 289 | 28 849 | 29 227 | 1,3% |
| Dépenses par bénéficiaire (en F CFP) | 225 964 | 218 283 | 221 983 | 239 231 | 7,8% |
| province Nord | | | | | |
| Dépenses totales (en millions de F CFP) | 4 437 | 4 515 | 4 606 | 4 745 | 3,0% |
| Nombre de bénéficiaires | 16 770 | 16 341 | 16 339 | 17 326 | 6,0% |
| Dépenses par bénéficiaire (en F CFP) | 264 580 | 276 299 | 281 902 | 273 878 | -2,8% |
| province des Îles Loyauté | | | | | |
| Dépenses totales (en millions de F CFP) | 2 373 | 2 243 | 2 456 | 2 794 | 13,8% |
| Nombre de bénéficiaires | 11 009 | 11 726 | 12 016 | 12 476 | 3,8% |
| Dépenses par bénéficiaire (en F CFP) | 215 551 | 191 284 | 204 394 | 223 950 | 9,6% |
| Total dépenses (en millions de F CFP) | 12 728 | 13 062 | 13 369 | 14 531 | 7,9% |
| Total bénéficiaires | 53 969 | 56 356 | 57 204 | 59 029 | 3,2% |

Sources : Directions provinciales des Affaires sanitaires et sociales

L'Aide médicale est gérée par les Directions provinciales d'action sanitaire et sociale (DPASS) et dépend budgétairement des provinces. Elle permet la prise en charge du risque maladie, en qualité de caisse principale pour les populations qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale ou en complément du RUAMM, via un dispositif variable selon les provinces¹. Le nombre de bénéficiaires progresse de 3,2 % en 2015, et les dépenses dégagées de 7,9 %.

¹ Accès gratuit en province Nord, système de cartes semestrielles payantes d'accès aux soins dont le montant varie selon les revenus dans les îles Loyauté et ticket modérateur plafonné en province Sud.



Les travaux du projet « Néobus » ont débuté en juin 2016. Ce réseau de transport en commun vise à rendre les transports en commun davantage rapides, accessibles et écologiques
(Photo – SMTU)



Le pont des Erudits, ouvert depuis novembre 2016, relie directement Koutio aux quartiers de Dumbéa-sur-mer. Il facilite l'accès au Médipôle, et intègre une voie dédiée au Néobus
(Photo – © Province Sud)



L'agence de la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) de Boulouparis
a ouvert le 2 mars 2016
(Photo – Eric Aubry)



En parallèle de sa production de 0 produits de Nickel, l'usine Vale-NC produit de plus en plus de
cobalt, qui a bénéficié de cours mieux orienté que ceux du Nickel
(Photo – © VALE –NC)



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

À fin 2016, le Haut-commissaire de la Nouvelle-Calédonie a conclu à l'échec des négociations avec les banques calédoniennes compte tenu des propositions avancées, et la fixation des tarifs bancaires par arrêté a été utilisée pour poursuivre l'objectif de baisse tarifaire fixé par le code monétaire et financier (CMF). L'arrêté du 16 janvier 2017, entrant en vigueur le 1^{er} avril 2017, prévoit notamment une baisse de 25 % des frais de tenue de compte, des frais d'abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet et des tarifs de mise en place d'une autorisation de prélèvement, et la gratuité des services bancaires mentionnés à l'article L743-2-1 du CMF. Cet arrêté sera applicable jusqu'au 31 décembre 2017 pour les banques calédoniennes et l'OPT.

1.2 LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2016 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale :

- **Modification du taux plancher de rémunération du plan d'épargne-logement**, suite à un arrêté du 28 janvier 2016, qui concerne les plans d'épargne-logement ouverts à compter du 1^{er} février 2016.

- **Réglementation portant sur les contrats de crédit immobilier aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage d'habitation**. Le décret n°2016-607 entre en vigueur le 1^{er} juillet 2016, hormis pour certaines dispositions concernant la publicité, l'information, le TAEG et la fiche d'information standardisée européenne (1^{er} octobre 2016) ainsi que la formation des prêteurs et des intermédiaires (leur entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2017, le 21 mars 2017 ou le 21 mars 2019).

- **Renforcement du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme**. Ce renforcement du dispositif français de lutte contre le financement du terrorisme doit intervenir par plusieurs moyens, dont l'accès des agents du service à compétence nationale mentionné à l'article L. 561-23 du code monétaire et financier (Tracfin) au fichier des personnes recherchées, la limitation des conditions d'émission de la monnaie électronique anonyme, le renforcement des obligations de vigilances applicables aux crédits à la consommation en abaissant de 4 000 à 1 000 euros le seuil au-delà duquel l'octroi de ces crédits doit faire l'objet de mesures de vigilance. Les seuils de déclenchement des communications systématiques d'informations prévues à l'article L. 561-15-1 du code monétaire et financier seront calculés sur la base d'un mois civil et non d'un mois calendaire, et l'extension du champ d'application des déclarations à l'administration des douanes des transferts physiques, opérés par des personnes physiques elles-mêmes ou par des envois confiés à des services postaux.

- **Un projet de code monétaire et financier pour l'outre-mer**. Ce code devrait regrouper l'ensemble des règles relatives à la monnaie, aux produits financiers et d'épargne, aux services bancaires, aux marchés financiers, aux prestataires de services bancaires et d'investissement.

- **Loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique**. L'article 16 prévoit, dans un délai qui ne peut excéder trois ans à compter de la publication de la loi, de rapprocher progressivement les prix des services bancaires mentionnés à l'article L. 743-2-1 de ceux constatés dans l'hexagone par l'observatoire des tarifs bancaires et publiés par le comité consultatif des services financiers. Dans le même délai, pour les services bancaires de base mentionnés à l'article L. 312-1, les établissements de crédit ne peuvent pratiquer des tarifs supérieurs à ceux que les établissements ou les caisses régionales du groupe auquel ils appartiennent pratiquent dans l'hexagone.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

À fin 2016, la Nouvelle-Calédonie compte 9 établissements de crédit locaux :

- 4 banques : la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI), la Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC), la Banque Nationale de Paris Paribas - Nouvelle-Calédonie (BNPP-NC) et la Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB) ;
- 4 sociétés de financement : Oceor Lease Nouméa, Nouméa crédit, GE MONEY, et CREDICAL (Crédit calédonien et tahitien) ;
- 1 établissement de crédit spécialisés, le Crédit Agricole Mutuel (CAM).

Hormis le reclassement des anciennes Sociétés financières en sociétés de financement ou établissements de crédit spécialisés, intervenu en 2015, aucune modification du paysage bancaire n'est intervenue ces dernières années.

L'offre de prestations de caractère bancaire est complétée par le Centre financier de Nouméa, service de l'Office des postes et télécommunications (OPT), qui propose les comptes chèques postaux (CCP).

En complément du système bancaire local, 7 établissements de crédit situés hors zone d'émission interviennent avec une certaine régularité en Nouvelle-Calédonie : l'Agence française de développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI), la CASDEN Banques Populaires (représentée localement par la SGCB et la BCI), Dexia (anciennement Crédit local de France), Natixis-Banques populaires et la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM). La Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui n'est pas un établissement de crédit au sens du Code Monétaire et Financier, intervient également localement. Enfin, la banque Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ) n'effectue pas d'opérations bancaires sur le territoire, mais y dispose d'un bureau de représentation.

2.2 ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA RÉPARTITION DU MARCHÉ

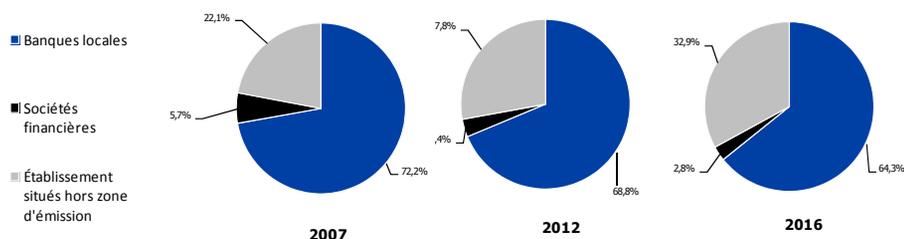
Le nombre d'établissement de crédit implantés sur le territoire est faible, mais cohérent avec la taille limitée de la place bancaire. Leur part de marché sur l'octroi de crédits s'établit à 64,3 % (en baisse de 0,8 point sur un an). Sur ce marché, la part des sociétés de financement poursuit son repli, à 2,8 % des concours (-0,1 point), en partie en raison du fléchissement des ventes de véhicules neufs.

La concentration du marché n'est pas anormale, vu le nombre limité d'intervenants. Aucun établissement de la place n'occupe une position prépondérante, ni sur le marché des dépôts, ni sur celui des crédits, et la concurrence entre les banques et sociétés de financement est réelle, notamment en cette période où le ralentissement économique se traduit par une demande de crédit de la part de certains acteurs économiques moins vigoureuse qu'elle n'a été par le passé.

2.3 VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

2.3.1 Les emplois

**Parts de marché sur les concours
selon les différentes catégories d'établissements (en %)**



Source : IEOM

Les banques de la place constituent les principaux bailleurs de fonds pour la plupart des catégories de crédits. Cependant, les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission ont une position dominante sur le segment des crédits à la construction pour les entreprises, du fait du développement de leur activité avec les opérateurs sociaux, et sur les crédits d'investissement aux collectivités locales, marché sur lequel elles renforcent leur assise.

Répartition des crédits selon les différentes catégories d'établissements de crédit à fin 2016

| En % | Banques locales | Sociétés financières | Établissements hors zone |
|--------------------------------|-----------------|----------------------|--------------------------|
| Crédits d'exploitation | 96,3% | 1,5% | 2,1% |
| Crédits d'investissement | 49,3% | 4,1% | 46,6% |
| dont aux entreprises | 70,4% | 6,0% | 23,6% |
| dont aux collectivités locales | 10,0% | 0,6% | 89,4% |
| Crédits à l'habitat | 68,1% | 0,0% | 31,9% |
| dont aux entreprises | 39,9% | 0,0% | 60,1% |
| dont aux particuliers | 78,6% | 0,1% | 21,3% |
| Crédits à la consommation | 68,8% | 16,2% | 15,0% |
| Autres crédits | 79,8% | 2,2% | 18,0% |
| Ensemble des crédits | 64,2% | 2,7% | 33,1% |

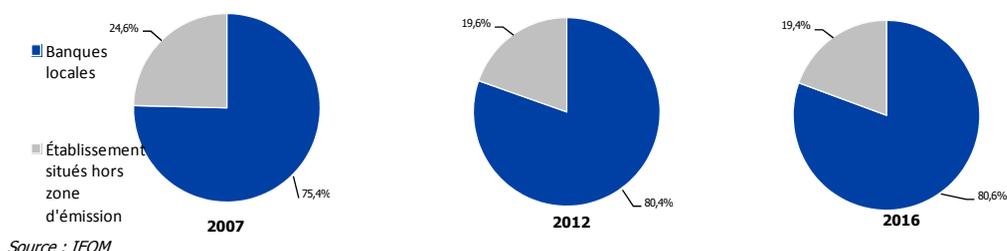
Source : IEOM

Les sociétés de financement focalisent leur activité, essentiellement axée sur le crédit-bail, sur le marché des crédits à la consommation des ménages et, dans une moindre mesure, sur le marché des crédits d'investissement des entreprises. Fin 2016, elles détiennent respectivement 16,2 % des encours du premier marché et 6,0 % du second.

Les établissements situés hors de la zone d'émission sont principalement présents sur le marché des crédits d'investissement (destinés principalement aux entreprises et aux collectivités locales) et dans le financement de l'habitat (au travers notamment des opérateurs sociaux, mais aussi via les crédits CASDEN, distribués par la BCI et la SGCB). Au 31 décembre 2016, ils détiennent 46,6 % des encours du premier marché (+3,4 points sur un an) et 31,9 % du second (- 1,3 point).

2.3.2 Les ressources

Parts de marché sur les dépôts selon les différentes catégories d'établissements (en %)



La collecte de ressources auprès de la clientèle ne concerne pas les sociétés de financement, qui ne disposent pas d'agrément dans ce domaine. Les établissements situés hors zone d'émission interviennent en revanche, sur les segments des valeurs mobilières (actions, obligations et OPCVM) et des produits d'assurance-vie. Les fonds sont collectés par les banques de la place, qui les représentent localement, puis transférés vers la métropole pour souscrire généralement à l'achat de produits distribués par leur maison-mère ou des établissements affiliés. Ils représentent globalement 20 % de l'encours des dépôts collectés localement.

2.4 LES EFFECTIFS

À fin 2016, l'effectif en équivalent temps plein des établissements de crédit locaux atteint 1 247 agents, en légère augmentation par rapport à 2015 (0,7 %, soit 9 ETP supplémentaires). Les effectifs des sociétés de financement sont stables, à 54 agents.

Effectifs des établissements de crédit locaux⁽¹⁾

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016 / 2015 |
|----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Banques | 1 124 | 1 147 | 1 161 | 1 184 | 1 193 | 0,8% |
| Sociétés financières | 53 | 53 | 54 | 54 | 54 | - |
| Total | 1 177 | 1 200 | 1 215 | 1 238 | 1 247 | 0,7% |

(1) effectifs équivalent temps plein - non compris les services de l'OPT

Source : IEOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Au 31 décembre 2016, la Nouvelle-Calédonie compte 109 guichets bancaires permanents (y compris les 42 guichets proposant les services financiers de l'OPT), soit une unité de plus que l'année précédente (correspondant à une ouverture d'agence en province Sud). Les guichets permanents restent concentrés au sein de l'agglomération du grand Nouméa, principal centre économique et administratif du territoire, avec près de 75 % du nombre total d'agences FBF pour 66 % de la population. Le nombre d'habitants par guichet s'accroît modérément (+0,8 %) pour s'établir à 2 551 habitants par agence, contre 2 532 un an auparavant. L'équipement de la Nouvelle-Calédonie en guichets bancaires reste inférieur à celui de la métropole (un guichet bancaire pour 1 754 habitants¹), mais supérieur à la majorité des autres géographies ultra-marines.

Les guichets bancaires permanents

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|
| Province Sud | 73 | 73 | 74 | 75 | 76 | 1,3% |
| <i>dont Nouméa</i> | 46 | 47 | 46 | 46 | 47 | 2,2% |
| Province Nord | 25 | 26 | 26 | 26 | 26 | – |
| Province des îles Loyauté | 9 | 7 | 7 | 7 | 7 | – |
| Total des guichets bancaires | 107 | 106 | 107 | 108 | 109 | 0,9% |
| <i>dont banques</i> | 65 | 66 | 66 | 66 | 67 | 1,5% |
| <i>dont services financiers de l'OPT</i> | 42 | 40 | 41 | 42 | 42 | – |
| Habitants par guichet bancaire | 2 425 | 2 492 | 2 512 | 2 532 | 2 551 | 0,8% |

Source : IEOM

À fin 2016, le nombre de distributeurs de billets et de guichets automatiques (DAB-GAB) installés en Nouvelle-Calédonie s'accroît d'une unité, avec 262 distributeurs installés. En 4 ans, le parc d'automates bancaires s'est renforcé avec l'installation de 35 DAB-GAB. Le taux d'équipement se dégrade légèrement fin 2016, avec un ratio d'un automate bancaire pour 1 061 habitants, très proche de celui de la métropole (1 071 habitants par automate en 2015). Dans l'objectif de diminuer le nombre d'opérations réalisées aux guichets traditionnels, les établissements de crédit ont mis en place des bornes libre service (BLS). Elles proposent la distribution de billets et de multiples opérations courantes (consultation de compte, virements, dépôts de chèques et espèces), et sont le témoin de la mutation technologique des canaux de distribution des établissements de crédit, à l'instar des évolutions qui s'opèrent dans les différents réseaux bancaires métropolitains.

Les guichets et distributeurs automatiques de billets

| | 2005 | 2010 | 2015 | 2016 | 2016/2015 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Nombre d'automates bancaires | 109 | 205 | 261 | 262 | 0,4% |
| Banques FBF | 91 | 159 | 197 | 197 | 0,0% |
| Services financiers de l'OPT | 18 | 46 | 64 | 65 | 1,6% |
| Nombre d'habitants par automate | 2 131 | 1 212 | 1 048 | 1 061 | 1,3% |

Source : IEOM

¹ Données 2015

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2016, le nombre de comptes bancaires gérés par les établissements de crédit installés localement s'établit à 533 666, (+3,2 %, soit 16 467 comptes de plus qu'un an auparavant). Cette évolution s'explique par la progression récurrente du nombre de comptes de dépôts à vue (+6,6 %, soit + 14 640) et, de manière plus mesurée par celui des comptes sur livrets (+0,9 %, soit + 2 356), dans un contexte de faiblesse des taux de rémunération. À l'inverse, le nombre de comptes continue de se replier en 2016 pour les dépôts à terme (-5,1 %, en lien avec une diversification de la ressource sur le Territoire), ainsi que pour les de CEL et PEL (respectivement -4,9 % et -3,9 %). Globalement, les ouvertures de comptes progressent à un rythme supérieur au taux d'accroissement de la population, ce qui se traduit par une hausse du nombre de comptes bancaires par habitant, qui passe de 1,89 à 1,92 sur un an.

Nombre de comptes bancaires détenus par la clientèle

| | 2005 | 2010 | 2015 | 2016 | 2016/2015 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 147 493 | 181 060 | 221 210 | 235 850 | 6,6% |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 207 185 | 251 756 | 285 405 | 287 779 | 0,8% |
| <i>Livrets ordinaires</i> | 72 046 | 100 068 | 122 369 | 124 270 | 1,6% |
| <i>Livrets A & Livrets B</i> | 124 974 | 143 392 | 153 425 | 153 880 | 0,3% |
| <i>Comptes d'épargne-logement (CEL)</i> | 2 222 | 1 892 | 1 422 | 1 353 | - 4,9% |
| <i>Plans d'épargne-logement (PEL)</i> | 7 731 | 3 421 | 3 589 | 3 448 | - 3,9% |
| <i>Autres comptes d'épargne</i> | 212 | 2 983 | 4 600 | 4 828 | 5,0% |
| Comptes créditeurs à terme | 6 990 | 9 493 | 10 550 | 10 008 | - 5,1% |
| Bons de caisse et bons d'épargne | 0 | 4 | 0 | 0 | <i>n.s</i> |
| Ensemble des comptes | 361 668 | 442 313 | 517 199 | 533 666 | 3,2% |

Source : IEOM, FBF et OPT

L'encours moyen d'un compte de dépôt à vue, toute clientèle confondue (particuliers, entreprises, divers), s'établit à 1 355 milliers de F CFP à fin décembre 2016. Cette moyenne se contracte de 4,0 % sur un an, soit une évolution contraire à celle de 2015 (+5,5 %). La croissance de l'encours moyen des comptes sur livrets décélère encore en 2016 (+1,2 %, après +1,9 %).

Nombre de comptes bancaires par habitant

| | 2005 | 2010 | 2015 | 2016 | 2016/2015 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 0,63 | 0,72 | 0,81 | 0,85 | 4,8% |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 0,88 | 1,00 | 1,04 | 1,04 | - 0,8% |
| <i>dont comptes sur livrets</i> | 0,84 | 0,97 | 1,01 | 1,00 | - 0,8% |
| Comptes créditeurs à terme | 0,03 | 0,04 | 0,04 | 0,04 | - 6,7% |
| Ensemble des comptes à la clientèle | 1,54 | 1,77 | 1,89 | 1,92 | 1,5% |

Source : IEOM

Le taux de bancarisation (nombre de comptes à vue par habitant) s'améliore, pour s'établir à 85 % à fin 2016. Il reste cependant nettement inférieur à celui observé en France métropolitaine (124 % en 2015).

4. Les moyens de paiement

L'article L. 712-5 du Code Monétaire et Financier dispose que l'Institut d'émission d'outre-mer s'assure, en liaison avec la Banque de France, de la sécurité des moyens de paiement tels que définis à l'article L. 311-3, autres que la monnaie fiduciaire, et de la pertinence des normes applicables en la matière. S'il estime qu'un de ces moyens de paiement présente des garanties de sécurité insuffisantes, il peut recommander à son émetteur de prendre toutes mesures destinées à y remédier. Si ces recommandations n'ont pas été suivies d'effet, il peut, après avoir recueilli les observations de l'émetteur, décider de formuler un avis négatif publié au Journal officiel.

Pour l'exercice de ces missions, l'Institut d'émission d'outre-mer procède ou fait procéder par la Banque de France aux expertises des différents moyens de paiement utilisés sur le territoire.

Le Système Interbancaire d'Échanges (SIE) de la Nouvelle-Calédonie est géré par un GIE qui regroupe l'Institut d'Émission d'Outre-Mer et les établissements bancaires et assimilés de Nouvelle-Calédonie. Depuis le 30 mai 2005, le SIE de la place a mis en œuvre l'échange dématérialisé des valeurs pour le traitement des chèques, des virements, des prélèvements et TIP. Le traitement automatique des effets ainsi que celui des AOCT est venu compléter le dispositif en 2006.

4.1 LES CARTES BANCAIRES

Au 31 décembre 2016, près de 300 000 cartes bancaires sont en circulation en Nouvelle-Calédonie. Si près des deux tiers (65,4 %) des cartes sont émises par les quatre banques FBF, l'OPT NC gagne 3 points de part de marché par rapport à 2015. Cette croissance est portée par la distribution significative de cartes de formulation privative (+8,1 %, soit 11 136 cartes supplémentaires, après +2,4 % en 2014), dont le nombre est quasiment équivalent au nombre de cartes internationales. Le nombre de ces dernières continue d'augmenter, mais à un rythme moins soutenu (+4,3 %), soit 6 044 unités supplémentaires). La commercialisation de cartes bancaires sur la période 2012-2016 s'est effectué à un rythme plus soutenu que la croissance du nombre de comptes de dépôts à vue (en moyenne annuelle, +5,4 % contre +4,2 %). Le taux d'équipement par habitant accélère sa progression pour s'afficher à 1,06 carte bancaire par habitant fin 2016, un niveau qui reste inférieur à la moyenne nationale (1,24 en 2015).

En 2016, 9,8 millions de retraits ont été effectués dans les 262 automates bancaires installés sur le territoire, soit une hausse de 4,3 % sur un an (après +2,2 % en 2015). En montant, les retraits sont en légère augmentation, à l'instar de l'année précédente (+1,2 % contre +1,3 %), et atteignent 105,5 milliards de F CFP. On recense 33,1 retraits annuels par carte (-2,5 % par rapport à 2015), ainsi dont le montant moyen diminue (-2,2 % sur un an).

Les cartes bancaires

| | 2005 | 2010 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|
| Cartes bancaires en circulation | 119 175 | 194 268 | 278 162 | 295 342 | 6,2% |
| Cartes internationales | 72 394 | 105 332 | 141 460 | 147 504 | 4,3% |
| Cartes privatives | 46 781 | 88 396 | 136 702 | 147 838 | 8,1% |
| <i>Cartes JADE⁽¹⁾</i> | <i>24 025</i> | <i>26 020</i> | <i>53 030</i> | <i>62 742</i> | <i>18,3%</i> |
| <i>Autres cartes privatives</i> | <i>22 756</i> | <i>52 916</i> | <i>83 672</i> | <i>85 096</i> | <i>1,7%</i> |
| Cartes bancaires par compte à vue | 0,81 | 1,07 | 1,26 | 1,25 | -0,4% |
| Cartes bancaires par habitant | 0,51 | 0,77 | 1,02 | 1,06 | 4,4% |

⁽¹⁾ carte de paiement utilisable uniquement sur le territoire

Source : IEOM

Transactions de retraits dans les automates bancaires

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|------------------------|
| Nombre de retraits (en millions) | 8,6 | 9,0 | 9,2 | 9,4 | 9,8 | 4,3% |
| Montant (en milliards de F CFP) | 93,5 | 98,8 | 103,0 | 104,3 | 105,5 | 1,2% |
| Moyenne par retrait (en milliers de F CFP) | 10,8 | 11,0 | 11,2 | 11,0 | 10,8 | -2,2% |
| Nombre de retraits par automate | 37 984 | 37 308 | 36 831 | 36 167 | 37 578 | 3,9% |
| Nombre de retraits par carte | 36,1 | 35,7 | 34,5 | 33,9 | 33,1 | -2,5% |

4 925 terminaux de paiement électronique sont installés chez les commerçants au 31 décembre 2016, soit une progression du parc de 7,5 % sur un an (+344 terminaux). En 2016, plus de 18 millions de transactions de paiement ont été enregistrées (+11,7 % sur un an), pour un chiffre d'affaires total de 132 milliards de F CFP (+7,7 % par rapport à 2015), ce qui représente un montant de facturation moyen par terminal de 27 millions de F CFP (+0,2 % sur un an), et un paiement moyen par transaction de 7 300 F CFP (-3,9 % par rapport à 2015).

Transactions de paiements dans les automates bancaires

| | 2005 | 2010 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|--|--------|-------|-------|-------|------------------------|
| Terminaux de paiement électronique (TPE) | 2 3647 | 3 247 | 4 581 | 4 925 | 7,5% |
| Nombre de transactions (en millions) | 4,9 | 8,1 | 16,2 | 18,1 | 11,7% |
| Montant (en milliards de F CFP) | 43,0 | 69,7 | 122,5 | 131,9 | 7,7% |
| Moyenne par transaction (en milliers de F CFP) | 8,8 | 8,6 | 7,6 | 7,3 | -3,9% |
| Nombre de transactions par TPE | 2 061 | 2 504 | 3 537 | 3 685 | 4,2% |
| Nombre de transactions par carte | 40,9 | 41,9 | 58,3 | 61,4 | 5,3% |

Source : IEOM

4.2 LES CHÈQUES

En 2016, 8,8 millions de chèques ont été échangés en Nouvelle-Calédonie, soit une nouvelle baisse de 7,5 % sur un an (après -12,0 % en 2015). La tendance à la réduction de l'usage du chèque observée depuis 2011 se poursuit donc. Sur l'année 2016, un habitant calédonien émet en moyenne 32 chèques par an, soit un niveau inférieur à celui observé en métropole (36 chèques en 2015). Les chèques représentent 47 % des valeurs échangées en compensation interbancaire locale (qui ne comprend pas les cartes bancaires), devant les virements (27 %) et les autres valeurs (26 %).

Les chèques

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|--------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|------------------------|
| Nombre de chèques émis (en millions) | 12,4 | 11,9 | 10,8 | 9,5 | 8,8 | -7,4% |
| Montant (en milliards de F CFP) | 997,4 | 966,9 | 718,2 | 683,5 | 633,3 | -7,3% |
| Nombre de chèques émis par habitant | 47,7 | 45,2 | 40,2 | 34,6 | 31,7 | -8,4% |

Source : IEOM

4.3 ANALYSE COMPARÉE DE L'UTILISATION DES DIFFÉRENTS MOYENS DE PAIEMENT

En 2016, la carte bancaire continue de progresser et constitue désormais le moyen de paiement le plus utilisé par les Calédoniens, devant le chèque (respectivement 49,1 % et 26,0 % du nombre total de paiements). Comparativement, les chèques ne représentent plus que 9 % des paiements en volume en France métropolitaine. Le virement reste le moyen de paiement le plus usité pour le paiement des sommes importantes.

| Les moyens de paiement | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Parts en 2016 | Var. 16/15 |
|--------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------------|------------|
| Les chèques | | | | | | | |
| Nombre (en millions) | 12,4 | 11,9 | 10,8 | 9,5 | 8,8 | 23,7% | -7,4% |
| Montant (en milliards de F CFP) | 997,4 | 966,9 | 718,2 | 683,5 | 633,3 | 26,0% | -7,3% |
| Montant moyen (en milliers de F CFP) | 80,6 | 81,0 | 66,4 | 72,3 | 71,8 | | -0,7% |
| Cartes bancaires | | | | | | | |
| Nombre (en millions) | 10,8 | 12,0 | 13,7 | 16,3 | 18,3 | 49,1% | 12,3% |
| Montant (en milliards de F CFP) | 89,2 | 97,6 | 109,0 | 123,7 | 133,4 | 5,5% | 7,8% |
| Montant moyen (en milliers de F CFP) | 8,3 | 8,1 | 8,0 | 7,6 | 7,3 | | -3,9% |
| Virements | | | | | | | |
| Nombre (en millions) | 4,3 | 4,5 | 4,8 | 5,0 | 5,2 | 13,8% | 4,0% |
| Montant (en milliards de F CFP) | 1 335,6 | 1 417,7 | 1 677,8 | 1 733,5 | 1 494,2 | 61,2% | -13,8% |
| Montant moyen (en milliers de F CFP) | 310,3 | 314,2 | 349,4 | 346,7 | 289,9 | | -16,4% |
| Autres valeurs⁽¹⁾ | | | | | | | |
| Nombre (en millions) | 4,0 | 4,4 | 4,6 | 4,8 | 5,0 | 13,4% | 4,2% |
| Montant (en milliards de F CFP) | 128,0 | 143,2 | 152,3 | 166,0 | 179,2 | 7,3% | 8,0% |
| Montant moyen (en milliers de F CFP) | 32,0 | 32,9 | 33,1 | 34,4 | 36,0 | | 4,7% |
| Ensemble des valeurs | | | | | | | |
| Nombre (en millions) | 31,5 | 32,8 | 33,9 | 35,6 | 37,2 | 100,0% | 4,5% |
| Montant (en milliards de F CFP) | 2 550,2 | 2 625,4 | 2 657,3 | 2 706,8 | 2 440,2 | 100,0% | -9,8% |
| Montant moyen (en milliers de F CFP) | 81,1 | 80,0 | 78,3 | 76,1 | 65,5 | | -13,9% |

(1) Les autres valeurs comprennent les effets, les prélèvements et les titres interbancaires de paiement

Source : IEOM

5. L'activité des fonds de garantie

5.1 LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE D'OUTRE MER (SOGEFOM)

La SOGEFOM est une société de financement dont l'objet est de faciliter l'octroi de concours par les établissements de crédit qui en sont actionnaires¹ ou qui bénéficient de l'agrément du Conseil d'Administration² en vue de partager le risque. L'AFD assure, depuis 2003, la gestion de ce fonds. Les engagements de la SOGEFOM se répartissent en cinq sections : haut de bilan, économie générale, zones de développement prioritaire, RT-CCE (Renforcement de la Trésorerie pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi) et court terme. Ces garanties peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des crédits concernés (dans le cas de la création d'une TPE) et leur durée peut atteindre seize ans. La SOGEFOM a progressivement étendu son champ d'intervention à tous les secteurs d'activité, dans la mesure où l'intérêt économique du projet présenté est démontré.

¹ Les établissements de crédits calédoniens actionnaires dans la SOGEFOM aux côtés de l'AFD sont la BCI, la BNC, la BNPPNC, la SGCB et le CAM.

² BPIFrance a été agréé en qualité de bénéficiaire de la SOGEFOM par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2014.

La SOGEFOM gère également trois autres fonds de garantie : le Fonds de Garantie de la Province Sud, le Fonds de Garantie du comité de restructuration de l'industrie minière et, depuis mai 2016, le Fonds de Garantie pour le développement de la Province Nord.

La SOGEFOM enregistre en 2016 une baisse de ses nouveaux engagements (-17,9 %), qui s'explique en partie par l'augmentation de sa commission sur encours intervenue en avril 2015. De ce fait, les nouveaux engagements n'ont pas permis de compenser l'amortissement du portefeuille, dont l'encours valide baisse de 7,3 %, à 3,6 milliards de F CFP. Le taux de risque (garanties compromises brutes sur engagements valides bruts) reste maîtrisé malgré une légère augmentation (+0,8 point, à 8,4 %). De nombreuses garanties ont été réglées durant l'année, pour un montant global de 62 millions de F CFP.

| Engagements valides , en millions de F CFP | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------------------|
| Section « Économie générale » | 2 766 | 2 630 | 2 387 | 2 290 | 2 133 | -6,9% |
| Section « Zones de Développement Prioritaire » | 1 934 | 1 656 | 1 610 | 1 443 | 1 368 | -5,2% |
| Section « Haut de bilan » | 24 | 47 | 40 | 40 | 62 | 55% |
| Section « RT-CCE » | - | 65 | 32 | 55 | 43 | -21,8% |
| Section « Court terme » | - | - | - | 91 | 27 | -70,3 |
| Ensemble des sections | 4 724 | 4 398 | 4 069 | 3 919 | 3 633 | -7,3% |
| Taux de garanties compromises | 6,6% | 5,8% | 8,9% | 7,6% | 8,4% | 0,8 pt |

Source : SOGEFOM

En 2016, le portefeuille de la SOGEFOM reste principalement exposé sur les secteurs de l'artisanat-PMI (26,8 % de l'encours total), du commerce (18,5 %) et des services (14,0 %). Le potentiel d'engagement disponible reste important, à 2,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2016.

Il existe cinq autres fonds de garantie en Nouvelle-Calédonie :

- **Le Fonds de garantie du comité de restructuration de l'industrie minière "FG-COREMINES"**, qui est destiné à garantir partiellement les prêts de restructuration à moyen terme accordés par les établissements de crédit aux entreprises appartenant à la filière « nickel » dans le cadre du dispositif d'intervention de l'État « COREMINES ». Sa gestion est assurée par la SOGEFOM ;

- **Le Fonds de garantie de la Province Sud « FGPS »**, qui a pour objet initial d'apporter une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur d'entreprises réalisant des investissements en Province Sud relevant du secteur « productif ». Après la révision des textes en 2009 afin d'élargir les possibilités de financement des entreprises appartenant aux secteurs d'activité tels que définis par son « Code des Investissements », son mode de fonctionnement a été de nouveau modifié en 2012 pour apporter entre autres un soutien aux entreprises dans le secteur de l'innovation et du développement durable. Depuis septembre 2016, BPIfrance est éligible au FGPS. La gestion comptable et financière est assurée par la SOGEFOM. Le secrétariat permanent est rattaché à l'ICAP (Institut Calédonien de Participation) ;

- **Le Fonds de Garantie bancaire pour les Micro-Projets Économiques « FGMPE »**, qui a pour objet de faciliter l'octroi de crédits bancaires à de petits projets productifs. Il est géré par la BCI ;

- **Le Fonds de Garantie pour le développement de la Province Nord « FGN »**, qui apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de petits et moyens projets économiques réalisés dans la zone géographique de la Province Nord, notamment sur les terres coutumières. La gestion comptable et financière est assurée par la SOGEFOM. Le secrétariat permanent est rattaché à l'ICAP qui assure l'instruction des dossiers. L'ADIE (Association pour le Droit à L'initiative Economique) peut présenter, elle-même, au comité de gestion les demandes de garantie portant sur les crédits qu'elle consent ;

- **Le Fonds de Garantie pour le développement de la Province des Îles Loyauté « FGIL »**, qui apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de toute personne physique ou morale qui est porteur d'un projet de développement économique dans la limite géographique de la Province des Îles Loyauté. La gestion de ce fonds est confiée à la BCI et son secrétariat est assuré par l'ICAP.

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS ET LES AUTRES DÉCISIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Neuf ans après le début de la crise financière de 2009, la reprise économique mondiale reste tributaire des politiques monétaires accommodantes. Les banques centrales des principaux pays occidentaux maintiennent ainsi leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas et utilisent des instruments non conventionnels. Ainsi, dans la zone euro, la Banque centrale européenne (BCE) a une nouvelle fois abaissé ses taux directeurs en mars 2016. Le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème a été abaissé à 0,00 %, le taux de la facilité de prêt marginal à 0,25 % et le taux de la facilité de dépôt à -0,40 %. Le Conseil des gouverneurs de la BCE prévoit que les taux d'intérêt directeurs de la BCE resteront à leurs niveaux actuels sur une période prolongée. La BCE a également poursuivi en 2016 l'utilisation d'une batterie d'instruments dits « non conventionnels ». Associées aux mesures conventionnelles de la BCE, ces mesures non conventionnelles visent à répondre à son objectif principal de stabilité des prix dans la zone euro. Elles ont également pour objectif d'apporter un soutien aux politiques économiques en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union, au nombre desquels figure la croissance économique et le plein emploi.

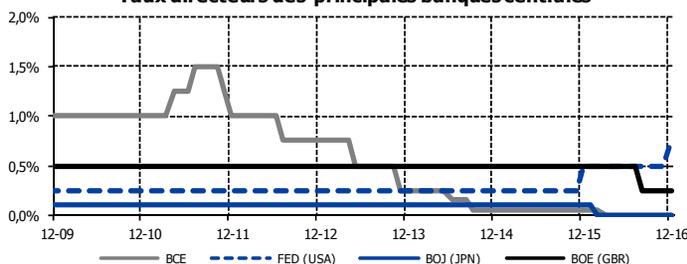
Historique des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

| | 09/11/2011 | 14/12/2011 | 11/07/2012 | 08/05/2013 | 13/11/2013 | 11/06/2014 | 10/09/2014 | 09/12/2015 | 16/03/2016 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Opérations principales de refinancement | 1,25% | 1,00% | 0,75% | 0,50% | 0,25% | 0,15% | 0,05% | 0,05% | 0,00% |
| Facilités de prêt marginal | 2,00% | 1,75% | 1,50% | 1,00% | 0,75% | 0,40% | 0,30% | 0,30% | 0,25% |
| Facilités de dépôt | 0,50% | 0,25% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | -0,10% | -0,20% | -0,30% | -0,40% |

Source : Banque Centrale Européenne

Aux États-Unis, après avoir renoncé à trois reprises à de nouvelles hausses au cours de l'année 2016, le Comité de l'open market du Système fédéral de Réserve américain (FOMC) a relevé son principal taux directeur (Fed Funds) au mois de décembre 2016 pour le porter à 0,75 %. En 2016, la Banque du Japon (BoJ) a, pour la première fois de son histoire, abaissé son taux de dépôt en « territoire négatif », à -0,10 %, et a fixé son principal taux directeur (uncollateralized overnight call rate) à 0,00 %. Le comité de politique monétaire de la BoJ a par ailleurs reconduit à l'identique son programme d'assouplissement quantitatif et qualitatif (QQE). Le Comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre a également diminué en 2016 son taux directeur à 0,25 % dans le sillage du vote du Brexit, un plus bas historique.

Taux directeurs des principales banques centrales



Source : global-rates

LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE DE L'IEOM

L'article L. 712-4 du Code monétaire et financier, modifié par la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 - art. 56, définit les prérogatives de l'Institut d'émission d'outre-mer comme suit : « L'Institut d'émission d'outre-mer met en œuvre, en liaison avec la Banque de France, la politique monétaire de l'État en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna. Il définit les instruments nécessaires à sa mise en œuvre. Il fixe notamment le taux et l'assiette des réserves obligatoires constituées dans ses livres par les établissements de crédit relevant de sa zone d'émission.

La politique monétaire de l'IEOM contribue à orienter la politique de crédit dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique en agissant sur des leviers qui lui sont propres, parmi lesquels le mécanisme du réescompte de crédit aux entreprises et les réserves obligatoires sur les emplois. Par ailleurs, l'IEOM propose aux établissements de crédit des instruments leur permettant d'optimiser la gestion de leur trésorerie : facilité de dépôt, facilité d'escompte de chèques et facilité de prêt marginal.

Le Conseil de surveillance de l'IEOM fixe les taux directeurs de l'Institut (taux de réescompte, le taux de facilité de dépôt et le taux de facilité de prêt marginal) au regard des objectifs de la politique monétaire de l'État dans la zone F CFP et en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et financière de la zone. Dans la pratique, les taux directeurs de l'IEOM évoluent généralement dans le sillage des taux directeurs de l'Eurosystème.

À la lumière des éléments de conjoncture économique et financière, l'IEOM a poursuivi en 2016 sa politique monétaire accommodante en maintenant des taux directeurs historiquement bas, de manière à soutenir la demande, à encourager l'investissement des entreprises et à inciter les établissements de crédit à utiliser les liquidités dont ils disposent pour financer le développement économique des territoires de la zone d'intervention de l'IEOM. Le Conseil de surveillance de l'IEOM a ainsi décidé d'abaisser les taux directeurs de sa politique monétaire à compter du 21 juin 2016. Le taux de réescompte se situe depuis à 0,00 % (le taux de sortie maximum des crédits réescomptés s'établissant de ce fait à 2,75 %). Le taux de la facilité de prêt marginal a été ramené à 0,25 %, et celui de la facilité de dépôt, en « territoire négatif » depuis début 2016, à -0,20 %.

Le Conseil de surveillance de l'IEOM a également décidé lors de sa réunion de juin 2016 d'appliquer le taux négatif de la facilité de dépôt aux réserves des banques dépassant le montant minimum des réserves obligatoires constituées sur les comptes des établissements de crédit ouverts dans les livres de l'IEOM. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des dispositions expansionnistes de la politique monétaire de l'IEOM.

Historique des taux directeurs de l'IEOM

| | 24/07/2012 | 28/05/2013 | 08/07/2013 | 01/11/2013 | 14/04/2014 | 01/07/2014 | 05/01/2015 | 01/01/2016 | 21/06/2016 |
|--------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Facilité de prêt marginal | 1,50% | 1,00% | 1,00% | 1,00% | 0,75% | 0,40% | 0,30% | 0,30% | 0,25% |
| Réescompte de crédit aux entreprises | 0,75% | 0,50% | 0,50% | 0,50% | 0,25% | 0,15% | 0,05% | 0,05% | 0,00% |
| Facilité de dépôt | 0,25% | 0,25% | 0,15% | 0,05% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | -0,10% | -0,20% |

Source : IEOM

LE PROJET DE REFONTE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE DE L'IEOM

Le Conseil de surveillance de l'IEOM du 09 mai 2015 a approuvé le lancement d'un projet de refonte du cadre de politique monétaire de l'IEOM. L'objectif de ce projet est, en simplifiant les modalités de refinancement des établissements de crédit de la zone CFP auprès de l'IEOM, de moderniser le financement de l'économie dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Le contenu opérationnel de cette réforme portera sur les techniques de refinancement des établissements de crédit, les garanties associées à ce refinancement et le dispositif des réserves obligatoires. Ce projet sera développé en étroite concertation avec les établissements de crédit concernés.

1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

La Banque de France effectue, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD), selon une formule églementaire¹ qui combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac. Le taux du livret A (ainsi que celui du livret de développement durable) a été ramené de 1,00 % à 0,75 % à compter du 1^{er} août 2015, soit le taux le plus bas jamais observé depuis la création du livret A (en mai 1818). La stricte application de la formule des taux de l'épargne réglementée aurait dû conduire à abaisser, à partir du 1^{er} août 2016, le taux du livret A de 0,75 % à 0,50 %. Toutefois, compte tenu des perspectives d'une augmentation modérée de l'inflation d'ici fin 2016, le Gouverneur de la Banque de France a estimé qu'il était justifié de déroger à la stricte application de la formule de calcul en vigueur. Il a proposé en conséquence de maintenir le taux du livret A à 0,75 %.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

| | depuis le 01/02/2013 | depuis le 01/08/2013 | depuis le 01/08/2014 | depuis le 01/02/2015 | depuis le 01/08/2015 | depuis le 01/02/2016 | depuis le 01/08/2016 |
|---------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Livret A | 1,75 % | 1,25 % | 1,00 % | 1,00 % | 0,75 % | 0,75 % | 0,75 % |
| Compte d'épargne-logement (CEL) * | 1,25 % | 0,75 % | 0,75 % | 0,75 % | 0,50 % | 0,50 % | 0,50 % |
| Plan d'épargne-logement (PEL) * | 2,50 % | 2,50 % | 2,50 % | 2,00 % | 2,00 % | 1,50 % | 1,00 % |
| Livret d'épargne populaire (LEP) | 2,25 % | 1,75 % | 1,50 % | 1,50 % | 1,25 % | 1,25 % | 1,25 % |
| Livret de développement durable (LDD) | 1,75 % | 1,25 % | 1,00 % | 1,00 % | 0,75 % | 0,75 % | 0,75 % |

* hors prime de l'État

Source : Banque de France

1.3 LES TAUX DÉBITEURS

Les conditions de crédit en Nouvelle-Calédonie sont très liées à celles de la France métropolitaine, où les établissements locaux se refinancent majoritairement et placent leurs excédents de trésorerie, la totale liberté des transferts avec la métropole contribuant à faciliter ces mouvements. Depuis 1973, une délibération de l'Assemblée Territoriale de Nouvelle-Calédonie a cependant institué une taxe sur les opérations financières (TOF), dont le taux est stable depuis 1990, à 6 % du montant brut des intérêts, arrâges ou autres produits.

1.3.1 Le coût du crédit aux particuliers

L'enquête sur le coût du crédit aux particuliers, fait ressortir une nouvelle baisse significative du taux moyen pondéré global (5,27 % au 4^{ème} trimestre 2016, contre 5,76 % un an auparavant). Le taux moyen des prêts immobiliers poursuit son recul (-30 points de base), mais à un rythme bien inférieur à celui de la métropole (-67 points de base). Le taux moyen pondéré des prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation se replie nettement (5,58 %, soit une diminution de 86 points de base sur un an), de même que celui des découverts dans une moindre mesure (10,28 %, soit -32 points de base en glissement annuel).

¹ Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors une proposition de taux au ministre de l'économie, qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

Évolution du coût du crédit net aux particuliers

| En % | 2015 T4 | 2016 T1 | 2016 T2 | 2016 T3 | 2016 T4 | Variation annuelle |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------|
| Prêts immobiliers | 2,95 | 2,84 | 2,83 | 2,72 | 2,65 | -0,30 pt |
| Découverts | 10,60 | 10,48 | 9,89 | 10,52 | 10,28 | -0,32 pt |
| Prêts personnels et autres crédits échéancés à la consommation | 6,44 | 6,28 | 6,17 | 5,67 | 5,58 | -0,86 pt |
| TMPG | 6,11 | 6,20 | 5,78 | 5,77 | 5,66 | -0,45 pt |

Source : IEOM

1.3.2 Le coût du crédit aux entreprises¹

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée sur le quatrième trimestre 2016 révèle un taux moyen pondéré global à 3,60 %, quasiment stable par rapport au taux enregistré un an auparavant. Le taux moyen pondéré des autres crédits à court terme progresse (+36 points de base sur un an, à 3,51 %), alors qu'il est relativement stable pour les découverts et l'escompte (respectivement -1 point et -3 points en glissement annuel). La baisse la plus marquée concerne les crédits à moyen et long terme (3,48 %), dont le coût moyen diminue de 46 points de base sur un an.

Évolution du coût du crédit aux entreprises

| En % | 2015 T4 | 2016 T1 | 2016 T2 | 2016 T3 | 2016 T4 | Variation annuelle |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------|
| Escompte | 5,10 | 5,27 | 4,69 | 4,95 | 5,07 | -0,03 pt |
| Découverts | 3,54 | 3,20 | 3,46 | 3,40 | 3,53 | -0,01 pt |
| Autres crédits à court terme | 3,15 | 3,19 | 2,53 | 3,39 | 3,51 | +0,36 pt |
| Moyen et long terme | 3,94 | 3,67 | 3,57 | 3,73 | 3,48 | -0,46 pt |
| TMPG | 3,66 | 3,35 | 3,50 | 3,51 | 3,60 | -0,06 pt |

Source : IEOM

1.4 LES TAUX DE L'USURE

| Catégories de crédit | | 1T16 | 2T16 | 3T16 | 4T16 | 1T17 | 2T17 |
|----------------------|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Particuliers | Prêts immobiliers | | | | | | |
| | - Prêts à taux fixe | 3,96% | 4,05% | 3,92% | 3,61% | - | - |
| | <i>prêts durée inférieure à 10 ans</i> | - | - | - | - | 3,40% | 3,29% |
| | <i>prêts d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans</i> | - | - | - | - | 3,35% | 3,15% |
| | <i>prêts d'une durée de 20 ans et plus</i> | - | - | - | - | 3,37% | 3,20% |
| | - Prêts à taux variable | 3,64% | 3,55% | 3,36% | 3,12% | 2,83% | 2,75% |
| | - Prêts relais | 4,25% | 4,25% | 4,03% | 3,71% | 3,43% | 3,25% |
| Particuliers | Crédits à la consommation | | | | | | |
| | * d'un montant compris inférieur à 3 000 € | 19,99% | 20,05% | 19,92% | 20,01% | 19,96% | 20,27% |
| | * d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 € | 13,25% | 13,20% | 12,91% | 12,99% | 13,25% | 13,33% |
| | * d'un montant supérieur à 6 000 € | 7,61% | 7,63% | 7,40% | 6,95% | 6,65% | 6,59% |
| Personnes morales | Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle | | | | | | |
| | - Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament | 7,27% | 7,17% | 7,05% | 6,60% | 6,32% | 6,07% |
| | - Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable | 2,83% | 2,92% | 2,77% | 2,64% | 2,47% | 2,43% |
| | - Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe | 3,36% | 3,33% | 3,16% | 2,93% | 2,65% | 2,55% |
| | - Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans | 2,56% | 2,73% | 2,72% | 2,56% | 2,40% | 2,35% |
| Prof. | - Découverts en compte (**) | 13,43% | 13,37% | 13,37% | 13,19% | 13,29% | 13,55% |

¹ Compte tenu de la taille des entreprises concernées, les résultats et les comparaisons de ces enquêtes doivent être interprétés avec prudence.

2. Les tarifs bancaires

La loi de régulation bancaire et financière d'octobre 2010 (art.81) a confié à l'IEOM et à l'IEDOM la mission de mettre en place et de gérer un Observatoire des tarifs bancaires dans leurs zones d'intervention respectives. Le statut de cet observatoire est codifié à l'article L. 712-5-1 du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'Économie, qui est transmis au Parlement ».

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire de l'IEOM relève chaque semestre, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre, 14 services bancaires pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les COM du Pacifique, parmi lesquels figurent les tarifs de l'« extrait standards » (dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires). Les tarifs moyens, pondérés par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par chaque établissement sous revue, peuvent être comparés aux tarifs métropolitains issus de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

En complément des observatoires semestriels, le gouvernement a publié mi 2014 un rapport du CCSF sur les tarifs bancaires outre-mer (rapport Constans), suivi d'un « avis sur un dispositif visant à favoriser une convergence des tarifs bancaires outre-mer avec les tarifs métropolitains », qui retenait comme objectif de « faire en sorte qu'en trois ans, les écarts moyens de tarifs entre chaque COM et la France entière soient réduits d'au moins 50 % ». Un accord-cadre triennal conforme à cet avis a été signé le 15 décembre 2014 en Nouvelle-Calédonie. L'observatoire des tarifs bancaires au 1^{er} octobre 2016 montre que l'ensemble des engagements pris ont été suivis.

Pour 2017, partant du constat que certains écarts tarifaires restaient importants, le Haut-commissaire a décidé de fixer par arrêté, la valeur maximale de certains tarifs. Une baisse de 25 % a ainsi été prévue pour les frais de tenue de compte, les frais d'abonnement Internet et les frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement, effective depuis avril 2017. L'arrêté impose également la gratuité pour 11 tarifs bancaires, et le maintien du gel d'autres tarifs.

Tarifcation des services bancaires dans les COM du Pacifique au 1^{er} octobre 2016
(Tarifs moyens pondérés)

| en F CFP | Nouvelle-Calédonie | Polynésie française | Wallis-et-Futuna | Moyenne COM | Moyenne métropole* |
|---|--------------------|---------------------|------------------|-------------|--------------------|
| Frais tenue de compte (par an) | 2 917 | 4 180 | 7 000 | 3 565 | 1 819** |
| Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois) | 356 | 275 | 943 | 323 | 23 |
| Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois) | 504 | 176 | SO | 345 | 246 |
| Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message) | NS | NS | SO | NS | 30 |
| VIREMENT (vers un compte bancaire local) | | | | | |
| Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1er virement) | 393 | 392 | 440 | 393 | 440 |
| Virement occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1er virement) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| PRELEVEMENT | | | | | |
| Mise en place d'une autorisation de prélèvement | 1 123 | 0 | 1 600 | 589 | 31 |
| Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CARTE BANCAIRE | | | | | |
| Carte de paiement internationale à débit différé | 4 792 | 5 750 | 5 500 | 5 259 | 5 358 |
| Carte de paiement internationale à débit immédiat | 4 367 | 5 183 | 5 000 | 4 765 | 4 804 |
| Carte de paiement à autorisation systématique | 4 391 | 3 561 | 4 200 | 3 991 | 3 665 |
| Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1er retrait) | 73 | 93 | 0 | 82 | 109 |
| DIVERS | | | | | |
| Commission d'intervention (par opération) | 1 050 | 1 000 | 1 000 | 1 025 | 921 |
| Assurance perte ou vol des moyens de paiement | 2 839 | 2 926 | 2 924 | 2 882 | 2 958 |

SO : sans objet (service non proposé)

NS : non significatif (nombre d'observations insuffisant)

*Tarifs moyens relevés en janvier 2016 (cf. rapport 2016 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).

**Le montant de 1 819 F CFP (soit 15,24 €) est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité. La moyenne hors cas de gratuité est de 2 152 F CFP (soit 18,03 €).

3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques

3.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

Au 31 décembre 2016, le total du bilan agrégé des quatre banques locales représente 930 milliards de F CFP. Dans un contexte économique pourtant jugé peu porteur, il s'accroît de 7,4 % sur un an, après avoir progressé de 3,2 % en 2015.

Bilan agrégé des banques (1)

| Millions de F CFP | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|
| Opérations de trésorerie | 161 289 | 144 058 | 147 454 | 151 186 | 184 917 | 22,3% |
| Opérations avec la clientèle | 647 666 | 652 846 | 663 631 | 683 573 | 709 721 | 3,8% |
| Autres opérations | 25 519 | 25 522 | 27 795 | 30 608 | 34 548 | 12,9% |
| Total Actif | 834 474 | 822 427 | 838 881 | 865 367 | 929 187 | 7,4% |
| Opérations de trésorerie | 179 132 | 161 244 | 157 958 | 148 156 | 196 310 | 32,5% |
| Opérations avec la clientèle | 574 495 | 574 492 | 588 396 | 620 934 | 632 516 | 1,9% |
| Autres opérations | 80 847 | 86 691 | 92 526 | 96 278 | 100 360 | 4,2% |
| Total Passif | 834 474 | 822 427 | 838 881 | 865 367 | 929 187 | 7,4% |

(1) Ce tableau, établi après retraitement des postes du bilan des banques, n'inclut pas les provisions sur créances douteuses.

Source : IEOM

Une activité orientée principalement vers l'intermédiation

L'analyse de la structure bilancielle fait ressortir la prédominance des opérations d'intermédiation. Les opérations avec la clientèle prédominent, à l'actif, les crédits représentant 76 % du total bilan, comme au passif, les dépôts de la clientèle pesant toutefois moins en comparaison (68 %). Le refinancement interbancaire représente 20 % environ du total du bilan.

Solde par type d'opérations (1)

| Millions de F CFP | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|
| Opérations de trésorerie | 17 843 | 17 187 | 10 504 | -3 030 | 11 393 | -475,9% |
| Opérations avec la clientèle | -73 171 | -78 355 | -75 235 | -62 640 | -77 205 | 23,3% |
| <i>dont Entreprises</i> | <i>-61 673</i> | <i>-82 161</i> | <i>-73 537</i> | <i>-66 481</i> | <i>-65 260</i> | <i>-1,8%</i> |
| <i>dont Ménages</i> | <i>-92 241</i> | <i>-81 387</i> | <i>-77 992</i> | <i>-79 203</i> | <i>-93 751</i> | <i>18,4%</i> |
| <i>dont Collectivités locales</i> | <i>92 487</i> | <i>98 513</i> | <i>87 697</i> | <i>92 052</i> | <i>94 021</i> | <i>2,1%</i> |
| <i>dont Autres agents et CCB non ventilés</i> | <i>-11 744</i> | <i>-13 320</i> | <i>-11 404</i> | <i>-9 007</i> | <i>-12 215</i> | <i>35,6%</i> |
| Autres opérations | 55 328 | 61 168 | 64 731 | 65 670 | 65 812 | 0,2% |

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques.

Source : IEOM

Après une diminution ponctuelle en 2015, le solde négatif des opérations avec la clientèle s'accroît sensiblement en 2016, en raison d'une progression des crédits (+3,8 %) plus marquée que celle des dépôts (+1,9 %). Le solde déficitaire entre les dépôts et les crédits se creuse ainsi de 14,6 milliards de F CFP supplémentaires, pour dépasser 77 milliards de F CFP de déficit à fin décembre 2016 (soit 23,3 % de plus sur un an). Parallèlement, le solde des opérations de trésorerie redevient positif, à 11,4 milliards de F CFP, contre -3,0 milliards de F CFP un an auparavant. Le solde des autres opérations reste quasiment stable (+0,2 %).

Le solde des « autres opérations », issu principalement de l'excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées, demeure également quasi stable (+0,2 % après +1,5 % en 2015, soit 65,8 milliards de F CFP).

Forte augmentation du refinancement hors zone d'émission

Le besoin de refinancement des banques de la place hors de la zone d'émission (essentiellement auprès de leurs maisons mères) s'accroît nettement en 2016, pour s'établir à 78 milliards de F CFP (contre 25,7 milliards de F CFP en 2015). Le solde des opérations de trésorerie des banques locales avec les autres intervenants financiers de la place se creuse fortement, son déficit atteignant 14,8 milliards de F CFP (+66,6 %).

Nouvel accroissement des fonds propres

Le total des fonds propres¹ des quatre banques FBF de la place atteint 75 milliards de F CFP. Sa progression accélère, pour s'établir à 7,2 % (après +5,7 % un an plus tôt). Cette évolution favorable se traduit par une nouvelle amélioration du ratio fonds propres/opérations de crédits nets à la clientèle, à 10,5 % (+0,3 point sur un an). Le rapport fonds propres/total bilan s'établit à 8,0 % à fin décembre 2016, en baisse de 0,1 point.

3.2 ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

Fin 2016, les emplois des quatre banques FBF de Nouvelle-Calédonie s'établissent à 784 milliards de F CFP, en progression de 7,2 %. Les ressources des banques locales sont affectées en quasi-totalité à leur activité de crédit (92 %), le solde étant consacré à la constitution de dépôts auprès de l'IEOM (réserves obligatoires et comptes de dépôts).

| Équilibre emplois - ressources Millions de F CFP | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Struct. | Variation 2016/2015 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------|------------------------|
| | | | | | | Déc. 2016 | |
| Emplois | 704 823 | 707 119 | 724 995 | 731 243 | 784 022 | | 7,2% |
| Excédent des op. diverses | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Crédits bruts | 657 470 | 663 204 | 674 062 | 695 410 | 722 709 | 92,2% | 3,9% |
| Réserves obligatoires et libres | 47 353 | 43 915 | 50 933 | 35 833 | 61 313 | 7,8% | 71,1% |
| Ressources | 704 823 | 707 119 | 724 995 | 731 243 | 784 022 | | 7,2% |
| Dépôts collectés (- encaisses) | 560 173 | 559 364 | 571 291 | 601 656 | 617 582 | 78,8% | 2,6% |
| Ressources propres - Val. immo. | 56 622 | 60 416 | 65 037 | 69 598 | 75 543 | 9,6% | 8,5% |
| Excédent des op. diverses | 11 684 | 18 774 | 17 625 | 18 317 | 3 411 | 0,4% | -81,4% |
| Réescompte | 17 484 | 9 970 | 16 480 | 15 888 | 9 451 | 1,2% | -40,5% |
| Position extérieure nette | 58 860 | 58 595 | 54 562 | 25 684 | 78 035 | 10,0% | 203,8% |

Source : IEOM

Les ressources des banques de la place émanent essentiellement des dépôts collectés (79 % des ressources). Ceux-ci, minorés des encaisses, représentent 617,6 milliards de F CFP à fin décembre 2016 (+2,6 % sur l'année). Les banques locales se financent également sur ressources propres (9,6 % du total des ressources), pour un montant de près de 76 milliards de F CFP à fin 2016 (+8,5 % sur un an). Avec un encours de 9 milliards de F CFP, le refinancement de l'IEOM par le réescompte ne représente qu'une très faible part des ressources des établissements de crédit locaux (1,2 %), ce d'autant qu'il recule fortement en 2016 (-40,5 %).

L'équilibre emplois-ressources nécessite de recourir à des refinancements en provenance de l'extérieur de la zone d'émission (via notamment les maisons mères). La position extérieure nette des banques locales triple en 2016 : son solde atteint -78 milliards de F CFP au 31 décembre 2016, contre -26 milliards un an auparavant. Elle couvre l'augmentation sensible du stock des crédits, mais aussi la forte progression des réserves obligatoires et libres, liée à des arbitrages internes aux banques afin de tenir compte des obligations réglementaires sur les ratios imposées par Bâle III.

¹ Fonds propres = (Dettes subordonnées+Provisions+FRBG)+Réserves+Capital+Report à nouveau

3.3 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

Les créances douteuses brutes des banques de la place progressent de 3,5 %, pour s'établir à 21,5 milliards de F CFP. L'encours brut total progressant dans des proportions comparables (+3,9 %), le taux de créances douteuses brutes des banques reste inchangé et demeure, à 3,0 %, bien en-deçà de celui observé sur les autres territoires ultra-marins.

Risques crédits sur la clientèle

| Millions de F CFP | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------------|
| Créances douteuses brutes | 15 937 | 18 122 | 18 713 | 20 781 | 21 510 | 3,5% |
| Créances douteuses nettes | 6 133 | 7 764 | 8 282 | 8 945 | 8 522 | -4,7% |
| Provisions | 9 804 | 10 358 | 10 430 | 11 837 | 12 988 | 9,7% |
| Taux de provisionnement | 61,5% | 57,2% | 55,7% | 57,0% | 60,4% | 3,4 pts |
| Taux de douteux bruts | 2,4% | 2,7% | 2,8% | 3,0% | 3,0% | 0 pt |

Source : IEOM

Le montant des provisions continue de s'accroître (+9,7 %, soit 1,2 milliards de F CFP de provisionnement supplémentaire), pour atteindre 13 milliards de F CFP à fin 2016. Le taux de provisionnement s'établit ainsi à 60,4 % (+3,4 points sur un an).

4. Les performances financières des banques locales¹

La croissance du produit net bancaire (PNB) est atone en 2016 (-0,1 %, après +2,2 % en 2015), en dépit d'une activité de crédit toujours dynamique et d'une baisse du coût de la ressource. Le résultat brut d'exploitation se replie légèrement (-1,5 %, après +0,2 %), cette baisse étant imputable majoritairement à la progression des frais de personnel. Le coût du risque accélère nettement sa progression (+103,1 %), en raison de l'augmentation sensible des provisions pour risques et charges et des pertes sur créances irrécupérables. En conséquence, le résultat net accentue son repli en 2016 (-12,8 % après -4,7 % un an plus tôt), à 7,7 milliards de F CFP.

¹Les résultats des banques FBF ont été établis sur la base des états périodiques au 31 décembre avant arrêté et approbation des comptes annuels par leurs organes sociaux. Le compte de résultat détaillé figure en annexe (tableau n°6).

4.1 LA FORMATION DU PNB

Segmentation du produit net bancaire par type d'opérations

| Millions de F CFP | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|-------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------------|
| Produits | | | | | | |
| Opérations de trésorerie | 1 494 | 1 094 | 876 | 778 | 544 | -30,1% |
| Opérations avec la clientèle* | 32 247 | 32 257 | 32 091 | 31 742 | 30 878 | -2,7% |
| Autres opérations | 11 482 | 11 857 | 12 070 | 12 950 | 12 248 | -5,4% |
| Total des produits | 45 222 | 45 208 | 45 037 | 45 469 | 43 670 | -4,0% |
| Charges | | | | | | |
| Opérations de trésorerie | 4 843 | 4 436 | 3 669 | 3 131 | 2 404 | -23,2% |
| Opérations avec la clientèle | 7 961 | 8 142 | 6 082 | 5 724 | 5 072 | -11,4% |
| Autres opérations | 3 772 | 3 941 | 3 811 | 4 440 | 4 047 | -8,8% |
| Total des charges | 16 576 | 16 519 | 13 561 | 13 295 | 11 523 | -13,3% |
| Soldes | | | | | | |
| Opérations de trésorerie | -3 349 | -3 342 | -2 792 | -2 354 | -1 861 | -20,9% |
| Opérations avec la clientèle* | 24 286 | 24 115 | 26 010 | 26 018 | 25 806 | -0,8% |
| Autres opérations | 7 710 | 7 917 | 8 259 | 8 510 | 8 201 | -3,6% |
| PNB | 28 646 | 28 689 | 31 476 | 32 174 | 32 147 | -0,1% |

* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

Stagnation du PNB

Le PNB se stabilise en 2016 (-0,1 %), la baisse combinée des opérations avec la clientèle et des autres opérations étant compensée par la diminution du déficit des opérations de trésorerie.

Le total des produits diminue sur l'année (-4,0 %). La baisse du rendement moyen des crédits (principalement sur les prêts à l'habitat des ménages et sur les crédits à moyen et long termes aux entreprises) conduit à une contraction de 2,7 % des produits sur les opérations avec la clientèle, qui représentent 71 % du total des produits d'exploitation bancaire.

Le repli des charges totales est plus marqué (-13,3 %, après -2,0 % en 2015). Les charges sur les opérations avec la clientèle restent, avec 44 % du total des charges, la principale composante des charges d'exploitation supportées par les banques locales. Leur baisse s'accroît en 2016 (-11,4 %, après -5,9 % en 2015) en raison d'une diminution sensible du taux de rémunération de la ressource (-16 points de base, cf. infra). Les charges sur les opérations de trésorerie continuent elles aussi de se replier (-23,2 %), compte tenu de conditions de refinancement plus avantageuses en 2016 (-59 points de base).

Le solde des intérêts nets progresse légèrement

Principale composante du compte d'exploitation des quatre banques FBF, les intérêts nets (solde entre les intérêts perçus par les banques et les intérêts versés) représentent 64,5 % du PNB (+1,8 point sur un an), contre 30,6 % pour les commissions (-1,2 point). Hors intérêts sur créances douteuses, ils progressent de 2,8 % sur un an.

| Segmentation du produit net bancaire par nature d'opérations | | | | | | Variation |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Millions de F CFP | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2016/2015 |
| Produits | | | | | | |
| Intérêts* | 30 590 | 30 050 | 29 626 | 29 065 | 28 223 | -2,9% |
| Commissions | 11 312 | 11 497 | 11 853 | 12 420 | 12 166 | -2,0% |
| Divers | 3 320 | 3 662 | 3 559 | 3 984 | 3 281 | -17,6% |
| Total des produits | 45 222 | 45 208 | 45 037 | 45 469 | 43 670 | -4,0% |
| Charges | | | | | | |
| Intérêts | 12 757 | 12 597 | 9 790 | 8 891 | 7 483 | -15,8% |
| Commissions | 2 022 | 2 051 | 2 120 | 2 192 | 2 321 | 5,9% |
| Divers | 1 797 | 1 871 | 1 651 | 2 212 | 1 719 | -22,3% |
| Total des charges | 16 576 | 16 519 | 13 561 | 13 295 | 11 523 | -13,3% |
| Soldes | | | | | | |
| Intérêts* | 17 833 | 17 453 | 19 836 | 20 175 | 20 740 | 2,8% |
| Commissions | 9 290 | 9 446 | 9 733 | 10 228 | 9 845 | -3,7% |
| Divers | 1 523 | 1 791 | 1 907 | 1 772 | 1 562 | -11,9% |
| PNB | 28 646 | 28 689 | 31 476 | 32 174 | 32 147 | -0,1% |
| <i>dont intérêts*</i> | <i>62,3%</i> | <i>60,8%</i> | <i>63,0%</i> | <i>62,7%</i> | <i>64,5%</i> | <i>1,8 pt</i> |
| <i>dont commissions</i> | <i>32,4%</i> | <i>32,9%</i> | <i>30,9%</i> | <i>31,8%</i> | <i>30,6%</i> | <i>-1,2 pt</i> |

* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

Les revenus tirés des commissions perdent 3,7 % (400 millions de F CFP), et représentent 30,6 % du PNB, contre 31,8 % en 2015.

| Évolution de la formation du produit net bancaire | | | | | | Variation |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Millions de F CFP | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2016/2015 |
| Intérêts nets | 18 048 | 17 660 | 20 055 | 20 405 | 21 047 | 3,1% |
| dont opérations interbancaires | -3 254 | -3 268 | -2 715 | -2 279 | -1 764 | -22,6% |
| dont opérations avec la clientèle | 21 397 | 21 070 | 22 879 | 22 725 | 22 741 | 0,1% |
| Commissions nettes | 9 290 | 9 446 | 9 733 | 10 228 | 9 845 | -3,7% |
| dont Commissions avec la clientèle | 3 100 | 3 251 | 3 350 | 3 523 | 3 372 | -4,3% |
| dont Commissions hors bilan | 772 | 781 | 752 | 876 | 868 | -0,9% |
| dont Commissions d'opérations de services financiers | 5 472 | 5 447 | 5 648 | 5 852 | 5 653 | -3,4% |
| Produits divers | 1 046 | 1 210 | 1 354 | 1 257 | 1 039 | -17,4% |
| Produit net bancaire | 28 646 | 28 689 | 31 476 | 32 174 | 32 147 | -0,1% |

Source : IEOM

La progression des intérêts nets s'explique presque intégralement par le moindre coût en intérêt des opérations interbancaires (-22,6 %), les intérêts nets générés par les opérations avec la clientèle restant stables. La baisse marquée des commissions avec la clientèle (-4,3 %) est notamment imputable au plafonnement des commissions d'intervention. Les commissions sur les services financiers baissent elles aussi, de 3,4 %.

La marge globale d'intermédiation bancaire (différence entre le rendement moyen des prêts et le coût moyen des fonds empruntés) baisse légèrement en 2016 (-0,05 point, après +0,08 point en 2015). La marge sur les opérations avec la clientèle se contracte d'avantage (-0,12 point), le repli du coût moyen des ressources à la clientèle (-0,13 point) ne permettant pas de compenser la baisse du rendement moyen des crédits la clientèle (-0,28 point). Enfin, le faible niveau des taux sur le marché interbancaire conforte une nouvelle diminution du coût moyen des emprunts interbancaires (-0,59 point).

Évolution des coûts et des rendements

| En % | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|
| Opérations avec la clientèle | | | | | | |
| Coût moyen des ressources | 1,52% | 1,43% | 1,07% | 0,95% | 0,82% | -0,13 pt |
| Rendement moyen des crédits | 5,11% | 4,99% | 4,96% | 4,75% | 4,47% | -0,28 pt |
| Marge sur les op. avec la clientèle | 3,36% | 3,41% | 3,74% | 3,69% | 3,57% | -0,12 pt |
| Opérations interbancaires | | | | | | |
| Coût moyen des emprunts | 2,89% | 2,69% | 2,34% | 2,06% | 1,47% | -0,59 pt |
| Rendement moyen des prêts | 1,29% | 0,75% | 0,62% | 0,50% | 0,34% | -0,16 pt |
| Marge globale d'intermédiation | 2,42% | 2,29% | 2,59% | 2,51% | 2,46% | -0,05 pt |

Source : IEOM

4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Le **résultat d'exploitation** s'obtient à partir du PNB, en déduisant les charges générales de fonctionnement¹ et le coût du risque². Il représente donc la marge dégagée sur l'ensemble des activités bancaires, après prise en compte des frais de structure et de l'effort net de provisionnement (dotations moins les reprises) au titre des risques encourus. Il se replie modérément en 2016 (-1,5 %, après +0,2 %), pour s'établir à 15,8 milliards de F CFP. Dans un contexte de stagnation du PNB, cette évolution s'explique exclusivement par l'augmentation des frais de personnel (+1,1 % sur un an, après +4,6 % en 2015), qui restent toutefois maîtrisés au regard de l'accroissement de 0,8 % des effectifs.

Coût unitaire des effectifs (1) / (2)

| Millions de F CFP | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------------------|
| Frais de personnel (1) | 9 927 | 10 192 | 10 395 | 10 805 | 10 981 | 1,6% |
| Effectifs (2) | 1 124 | 1 147 | 1 162 | 1 184 | 1 193 | 0,8% |
| Coût unitaire des effectifs (1) / (2) | 8,8 | 8,9 | 8,9 | 9,1 | 9,2 | 0,9% |

Source : IEOM

Le coût du risque continue de progresser fortement, suite principalement à une augmentation atypique des dotations aux provisions pour risques et charges, ainsi qu'au quasi doublement des pertes sur créances irrécupérables. Ainsi, le coût du risque a globalement doublé, pour s'établir à 2,7 milliards de F CFP.

¹ Les charges générales de fonctionnement comprennent les frais généraux (frais de personnel, impôts et taxes et services extérieurs), les dotations nettes aux amortissements, les dotations nettes aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles, la quote-part des frais de siège social, la quote-part des opérations non bancaires faites en commun desquels sont déduits les charges refacturées.

² Le coût du risque désigne l'effort net de provisionnement (dotations moins les reprises) fait au titre des risques de crédit, des risques-pays et des risques divers.

| Coût du risque | | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|--|--|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|--------------------------------|
| Millions de F CFP | | | | | | | |
| (-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses | | 715 | 787 | 503 | 1 506 | 1 584 | 5,1% |
| (-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation | | -199 | -233 | -411 | -137 | -382 | 178,3% |
| (-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges | | 9 | -46 | 249 | -171 | 804 | 570,4% |
| (-) Pertes sur créances irrécupérables | | 406 | 427 | 853 | 343 | 962 | 180,5% |
| (+) Intérêts sur créances douteuses | | 215 | 207 | 219 | 230 | 307 | 33,2% |
| Coût du risque | | 717 | 729 | 975 | 1 310 | 2 661 | 103,1% |

Source : IEOM

Le **résultat net** après impôts de l'exercice 2016 des quatre banques de Nouvelle-Calédonie se contracte de 12,8 % (après -4,7 % en 2016), pour s'établir à 7,7 milliards de F CFP.

4.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

Avec un PNB stable, le coefficient net d'exploitation moyen des quatre banques FBF de la place s'accroît de 0,7 point, à 50,8 %, suite à l'augmentation des frais généraux (+1,1 %).

Parallèlement, la rentabilité globale des banques de la place se dégrade de nouveau, avec un coefficient de rentabilité qui reste favorable, à 10,4 % (-2,3 points), sous l'effet conjugué de la contraction du résultat net (-12,8 %) et de la consolidation des fonds propres (+7,2 %).

À 24,1 %, le taux de marge nette perd 3,5 points, en raison de la hausse du coût du risque.

Évolution des ratios de rentabilité

| En % | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------------|
| Coefficient net d'exploitation (1) | 52,1% | 52,1% | 49,1% | 50,1% | 50,8% | 0,7 pt |
| Coefficient de rendement (2) | 1,0% | 1,0% | 1,1% | 1,0% | 0,8% | -0,2 pt |
| Coefficient de rentabilité (3) | 13,5% | 12,7% | 14,1% | 12,7% | 10,4% | -2,3 pts |
| Taux de marge nette (4) | 27,8% | 27,6% | 29,6% | 27,6% | 24,1% | -3,5 pts |

(1) Frais de fonctionnement / Produit net bancaire

(3) Résultat net / fonds propres

(2) Résultat net / Total du bilan

(4) Résultat net / PNB

Source : IEOM

Les indicateurs de productivité restent bien orientés en 2016. Bien que le rapport PNB/effectifs, s'affiche en légère baisse (-0,8 % par rapport à 2015), l'encours de crédit par agent s'améliore de 3,0 %, et celui des dépôts par agent progresse de 1,1 %. Le ratio des frais de fonctionnement par employé se dégrade légèrement, progressant de 0,3 % en 2016.

Évolution des ratios de productivité

| Millions de F CFP | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Variation 2016/2015 |
|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------------|
| Produit net bancaire / Effectifs | 25,5 | 25,0 | 27,1 | 27,2 | 26,9 | -0,8% |
| Frais généraux (1) / Effectifs | 12,9 | 12,7 | 13,0 | 13,3 | 13,4 | 0,3% |
| Concours à la clientèle / Effectifs | 576,2 | 569,1 | 570,9 | 577,3 | 594,8 | 3,0% |
| Dépôts à la clientèle / Effectifs | 511,1 | 500,8 | 506,2 | 524,4 | 530,1 | 1,1% |

(1) Frais de personnel, impôts et taxes et services extérieurs

Source : IEOM

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

L'encours brut total des crédits octroyés par les établissements de crédits locaux s'établit à 755 milliards de F CFP fin décembre 2016. Il s'accroît de 28 milliards de F CFP par rapport à décembre 2015, soit un rythme de croissance de 3,8 %, contre +3,0 % un an auparavant. Cette orientation favorable est principalement portée par la hausse plus rapide des crédits aux ménages (+6,3 % en glissement annuel, après +3,4 %), alors que les crédits aux entreprises se stabilisent (+0,3 %, après +2,4 %). La qualité du portefeuille des établissements de crédits locaux demeure inchangée, avec un taux de créances douteuses de 3,1 %.

L'encours des actifs financiers détenus par les agents économiques ralentit sa progression (+2,2 % sur un an, contre +4,5 % un an plus tôt). La collecte nette décélère sur les dépôts à vue (+2,3 % sur un an, après +9,1 %) ainsi que sur les comptes d'épargne à régime spécial (+2,9 %, après +4,6 %). Elle accélère en revanche pour les placements indexés sur les taux de marché (+2,2 %, après +0,9 %).

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers détenus par l'ensemble des agents économiques (783 milliards de F CFP à fin décembre 2016) sont principalement constitués de dépôts locaux (81 % du total). Leur rythme de croissance freine pour s'établir à 2,2 % en glissement annuel, contre +4,5 % un an auparavant. La collecte annuelle nette (dépôts nets des retraits) a ainsi diminué de moitié : 17 milliards de F CFP ont été collectés en 2016, après 33 milliards au cours de l'année précédente.

L'encours des actifs financiers des ménages, qui représentent 53 % du total des dépôts, progresse de 2,9 %, porté par les dépôts à vue (+6,0 %) et, dans une moindre mesure, par la bonne orientation de l'épargne à long terme (+3,0 %). Celui des sociétés non financières (un tiers de l'encours total) progresse plus légèrement (+1,3 % sur un an), majoritairement tiré par les placements liquides ou à court terme (+3,8 % en glissement annuel). Enfin, les dépôts des autres agents (14 % du total) s'accroissent de 1,7 %.

1.2 LES DÉPÔTS A VUE

Les dépôts à vue détenus par les agents économiques calédoniens enregistrent une progression moins marquée qu'en 2015 (+2,3 %, soit +7 milliards de F CFP), pour s'élever à 320 milliards de F CFP. Cette évolution masque toutefois des situations différentes selon la catégorie du déposant. Les dépôts à vue des entreprises, qui détiennent la moitié des dépôts à vue, se stabilisent (+0,1 %, après une hausse sensible de 11,3 % l'année précédente). Le rythme de croissance des dépôts à vue des ménages accélère (+6,0 %, après +3,3 % en 2015). Enfin, les dépôts à vue des autres agents se replient légèrement (-1,1 %).

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme sont mieux orientés qu'en 2015 (+2,0 % sur un an, après +1,1 %). Leur encours s'établit à 329 milliards de F CFP. Cette situation favorable s'explique par l'accroissement continu de l'encours des comptes d'épargne à régime spécial, provenant principalement des livrets ordinaires (+3,0 %, après +4,1 % un an auparavant) ; la décollecte sur les livrets A et bleus se poursuit en raison d'une rémunération de moins en moins

attractive (0,75 % depuis le 1^{er} août 2015). Les placements indexés sur les taux du marché se redressent (+1,9 %, soit +3,9 milliards de F CFP), la bonne tenue des comptes créditeurs à terme (+4,4 %) permettant de compenser le repli des certificats de dépôts (-10,5 %), et des OPCVM monétaires (-31,3 %).

La progression des placements liquides ou à court terme est soutenue sur les marchés des entreprises et des « autres agents économiques », avec des hausses respectives de 3,8 % et 3,2 %. Elle est nettement plus ténue sur le marché des ménages (+0,2 %).

1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME

L'épargne financière dite « longue » est presque exclusivement détenue par les ménages, qui détiennent 98,6 % du total des dépôts effectués sur ce type de supports. Elle leur permet de valoriser l'épargne destinée à répondre à des besoins de financement éloignés dans le temps (préparation de la retraite, acquisition d'un logement ou transmission d'un patrimoine), contrairement à l'épargne liquide, qui reste disponible pour répondre à des besoins plus immédiats.

Les placements à long terme progressent de 2,5 %, un taux similaire à celui observé l'année précédente. Leur encours atteint 134 milliards de F CFP. À l'exception des plans d'épargne logement, les produits d'épargne à long terme sont gérés à l'extérieur du territoire, les établissements locaux servant uniquement d'intermédiaires pour la collecte.

L'assurance-vie¹ constitue le premier support de collecte des placements à long terme, 90 % des actifs à longs termes y étant stockés. La collecte d'assurance-vie auprès des ménages accélère (+3,9 %, après +2,4 % en 2015), portant l'encours total à 121 milliards de F CFP. Les plans d'épargne logement (PEL), deuxième composante de l'épargne longue des ménages (3,4 % du total), freinent nettement leur croissance (+1,4 %, après +19,8 % en 2015), bien que la rémunération associée reste attractive.

¹ Les encours d'assurance-vie collectés directement par les sociétés d'assurance de la place ne font pas l'objet de déclarations auprès de l'IEOM. De ce fait, l'encours présenté ci-dessous n'est pas exhaustif.

2. Les crédits à la clientèle

2.1 VUE D'ENSEMBLE

En phase avec le redressement progressif de l'indicateur du climat des affaires en 2016, le financement de l'économie est plus dynamique au second semestre qu'au premier. Sur l'année, l'encours sain de l'ensemble des crédits soutenant l'économie calédonienne progresse de 5,3 %, un niveau de croissance identique à celui de 2015. Le marché du crédit aux collectivités locales reste particulièrement dynamique (+10,7 %, après +12,1 %), comme, dans une moindre mesure, celui des crédits aux particuliers (+4,6 %, contre +4,9 % en 2015). Le rythme de croissance des crédits décélère en revanche sur le marché des entreprises (+0,9 %, contre +3,2 %). Fin 2016, l'encours brut total des crédits à la clientèle atteint ainsi 1 124 milliards de F CFP (+55 milliards sur un an).

L'activité des établissements de crédit locaux (ECIL), qui portent les deux tiers de l'encours total des crédits, progresse de 3,8 % en 2016, après +3,0 % l'année précédente. Après plus de cinq années de perte d'activité, les établissements de crédit spécialisés et les sociétés de financement de la place voient à nouveau leur activité progresser (+1,2 %, après -1,3 % en 2015). L'encours des établissements non installés localement (ECNIL), qui participent notamment au financement des investissements des collectivités publiques auquel ils contribuent à hauteur de 90 %, progresse toujours fortement (+8,1 %, après +10,4 % en 2015).

Les crédits à l'habitat, qui représentent près de la moitié des concours bancaires, continuent de s'accroître, mais à un moindre rythme (+5,4 %, après +7,0 % en 2015). La croissance des crédits à la construction des entreprises décélère plus fortement (+4,2 %, après +7,8 %) que celle des crédits à l'habitat des ménages (+5,9 %, après +6,8 %). Les crédits à l'investissement (36 % du total) progressent de manière plus marquée qu'en 2015 (+8,4 %, contre +4,6 %), en réponse aux besoins croissants des collectivités locales. Enfin, les crédits d'exploitation (14 % de l'encours total) se contractent modérément (-1,2 % sur l'année, après +3,7 % en 2015), suite à la diminution sensible de l'utilisation des comptes ordinaires débiteurs par les entreprises (-21,0 %).

La production de crédit reste dynamique, portée surtout par les crédits à l'habitat.

Les établissements de crédit locaux ont octroyé 197 milliards de F CFP de nouveaux crédits tout au long de l'année 2016, (+12,1 % par rapport à 2015). Le financement de l'activité des entreprises s'établit à 93 milliards de F CFP (47 % de la production totale), réparti pour 30 milliards de F CFP en crédits à l'équipement (+19,4 %) et 17 milliards de F CFP en créances commerciales (-19,1 %). La production des crédits aux ménages (49 % de la production totale) est principalement dédiée aux crédits à l'habitat (+27,9 %, soit 67 milliards de F CFP) et, dans une moindre mesure, aux crédits de trésorerie (-11,8 % soit 24 milliards de F CFP).

2.2 LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

L'encours sain des **crédits aux entreprises** atteint 477 milliards de F CFP, en faible croissance de 0,9 % en 2016 (+4,5 milliards de F CFP), contre +3,2 % en 2015.

Le financement de l'investissement, qui représente plus de la moitié de l'encours sain des entreprises, reste relativement stable (+0,4 % sur un an, contre +0,2 % un an auparavant). Dans le détail, les crédits à l'équipement sont stables (+0,0 %), alors que le crédit-bail renoue avec la croissance (+8,6 %). Après une embellie en 2015 (+7,9 %), les crédits d'exploitation se contractent (-1,7 % en glissement annuel), en raison de la baisse significative de l'encours des comptes ordinaires débiteurs (-21,0 % sur un an au 31 décembre 2016). Bien qu'elle ralentisse, la progression des crédits à la construction se poursuit (+4,2 % sur un an, après +7,8 % en 2015).

2.3 LES CONCOURS CONSENTIS AUX MÉNAGES

L'encours sain des **crédits aux ménages** s'élève à 460 milliards de F CFP, en progression de 4,6 % au cours de 2016 (contre +4,9 % l'année précédente).

L'encours des **crédits à l'habitat**, qui représentent 83 % des engagements consentis aux ménages calédoniens, s'accroît de 5,9 % en glissement annuel (après +6,8 % en 2015). La demande de logement, dans le secteur du logement intermédiaire notamment, bénéficie à la foi de conditions favorables à l'emprunt (allongement des durées d'emprunts et persistance de taux bas) et de la loi de pays sur la défiscalisation des logements intermédiaires, prolongée jusqu'en 2018 selon des modalités revues¹.

À l'inverse, les **crédits à la consommation**, orientés à la baisse depuis 2013, sont à nouveau en retrait (-0,7 %, après -1,0 % en 2015). Dans le détail, l'encours des crédits de trésorerie reste relativement stable (-0,2 %, après -2,0 % l'année précédente), alors que le crédit-bail se replie (+2,4 %).

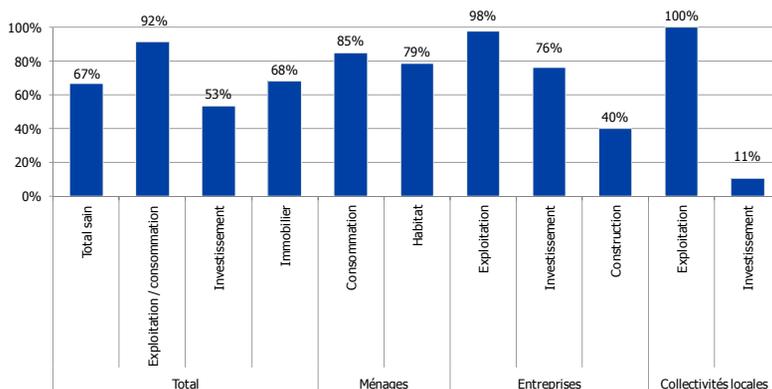
2.4 LES CONCOURS CONSENTIS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Les crédits alloués au secteur public, qui représentent 12 % de l'activité de crédit sur le territoire, progressent fortement en 2016. Leur encours croît en effet de 26,6 % (après déjà +12,1 % en 2015). Les crédits aux collectivités sont très majoritairement contractés auprès d'établissements de crédit situés hors de la zone d'émission (87,8 %).

L'encours des crédits d'investissement, moteur sur ce segment (98 % des crédits aux collectivités locales), accélère nettement son rythme de croissance, pour atteindre 131,1 milliards de F CFP fin 2016. La demande de crédits d'exploitation, bien que relativement marginale, reste elle aussi particulièrement dynamique (+20,7 %).

2.5 LA PART DE MARCHÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

Poids des établissements de crédit locaux dans le financement des agents économiques



Source : IEOM

Avec 66,9 % de parts de marché, les établissements de crédit locaux se positionnent comme les principaux bailleurs de fonds de l'économie calédonienne. Les concours octroyés localement se répartissent à 45 % en faveur des entreprises et à 50 % en faveur des ménages, le

¹ La modification des conditions d'accès à ce dispositif de défiscalisation a conduit certains investisseurs à concrétiser leur projet avant le 30 juin 2016, date à laquelle les nouvelles modalités sont systématiquement appliquées.

financement des collectivités locales et des « autres agents » restant peu significatif (5 % du total). Les établissements hors zone interviennent quant à eux surtout dans le financement des collectivités locales et des bailleurs sociaux. Ils financent aussi l'habitat des ménages, par l'intermédiaire de crédits de la Casden, distribués par la BCI et la SGCB.

2.6 LA QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

La sinistralité de la place bancaire calédonienne se stabilise en 2016 à un niveau toujours satisfaisant, autour de 3 %. Avec une croissance des encours de crédits des établissements de crédits locaux de 3,8 %, celle des créances douteuses brutes s'affiche à 3,2 % (soit 23,6 milliards de F CFP de créances douteuses). La proportion des créances douteuses dans l'ensemble des crédits consentis localement s'établit ainsi à 3,13 % (-0,02 point), un taux se situant à un niveau sensiblement inférieur à celui observé dans l'ensemble de l'Outre-mer. Les provisions continuent de progresser, à un rythme identique à celui de 2015 (+8,2 %, soit 1,1 milliard de F CFP de provisions supplémentaires), et couvrent 62,6 % des créances douteuses brutes (+1,9 point sur l'année).

Parmi les établissements de crédits locaux, les sociétés de financement et les établissements de crédit spécialisés de la place affichent un taux de créances douteuses bien supérieur (6,6 %), mais qui reste stable (-0,05 point sur un an). Le taux de créances douteuses des quatre banques locales demeure inchangé, à 3,0 %.

3. Le financement des secteurs d'activité

3.1 LE CRÉDIT AUX ENTREPRISES

Au 31 décembre 2016, l'encours total des crédits aux entreprises s'établit à 486 milliards de F CFP (+1,1 % sur un an). Les concours mobilisés, qui représentent 75 % de l'encours global (-1,1 point), enregistrent un léger repli en variation annuelle (-0,4 %). Cette situation s'explique par une augmentation modérée des crédits à moyen et long terme (+1,2 %, +3,6 milliards de F CFP) ne permettant pas de compenser la nette diminution des crédits à court terme (-10,8 %, -5,9 milliards de F CFP). En revanche, les crédits mobilisables enregistrent une reprise sur la même période (+5,7 % en variation annuelle).

Les principaux encours de crédit sont, en 2015¹ portés par les activités immobilières (25,4 % du total des crédits mobilisés et mobilisables), la construction (19,0 %), et le commerce (15,4 %). Les plus fortes progressions sur l'année concernent les secteurs de la santé (+115,4 %, en lien avec la hausse des crédits mobilisables pour le projet hospitalier privé), des activités immobilières (+6,0 %) et de l'agriculture (+4,3 %). En revanche, les encours baissent de manière sensible dans les secteurs de l'industrie (-13,3 %), de l'hébergement (-13,2 %), et de l'information et de la communication (-9,6 %).

Par catégorie d'entreprises, hors activités immobilières et holding, les petites et moyennes entreprises concentrent 39,9 % du total des crédits mobilisés, contre 32,6 % pour les grandes entreprises et 27,5 % pour les très petites entreprises. Les financements bancaires des petites et moyennes entreprises sont bien orientés en variation annuelle (+3,8 %), alors qu'ils se contractent pour les très petites entreprises (-5,8 %) et, dans une moindre mesure, pour les grandes entreprises (-1,5 %).

¹ Données 2016 non disponibles

3.2 LE CRÉDIT IMMOBILIER

Au 31 décembre 2016, le montant total des crédits destinés au financement de l'activité immobilière s'élève à 525,4 milliards de F CFP. Bien que sa croissance ralentisse, il progresse globalement de 5,4 % sur un an, contre +7,0 % en 2015, porté majoritairement par la construction privée. Les crédits consentis aux opérateurs sociaux (Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie, Fonds Social de l'Habitat et sa filiale Fonds Calédonien de l'Habitat, SEM de l'agglomération) ralentissent leur progression (+4,7 % en 2016, contre +6,1 % l'année dernière).

En revanche, les crédits à l'habitat en faveur des ménages, correspondant à près de 73 % de l'encours des risques affichent une augmentation de 5,9 % (+5,5 % un an auparavant).

Les crédits du secteur immobilier

| Millions de F CFP | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Structure 2016 | Variation 2016/2015 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|
| Crédits à la construction des Entreprises* | 40 611 | 39 567 | 48 189 | 53 205 | 55 063 | 10,5 % | 3,5 % |
| Crédits à l'habitat des Ménages | 323 730 | 329 342 | 337 957 | 360 771 | 382 136 | 72,7 % | 5,9 % |
| Crédits aux opérateurs sociaux | 72 876 | 77 931 | 78 895 | 83 733 | 87 687 | 16,7 % | 4,7 % |
| Autres crédits immobiliers | 930 | 694 | 695 | 607 | 544 | 0,1 % | -10,4 % |
| Ensemble des crédits immobiliers | 438 147 | 447 534 | 465 736 | 498 316 | 525 430 | 100,0 % | 5,4 % |

* Hors opérateurs sociaux

Source : IEOM

3.3 LE CRÉDIT AU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Au 31 décembre 2015, l'encours des crédits aux administrations publiques locales¹ s'élève à 97 milliards de F CFP (soit 9,3 % des encours déclarés au SCR), dont l'essentiel à échéance de moyen terme (91,0 %). Le rythme de progression reste particulièrement élevé (+21,7 %, ce qui représente 17,3 milliards de F CFP supplémentaires sur un an, après +22,6 % en 2014). Les engagements du secteur public sont majoritairement portés par des établissements de crédit intervenant depuis la métropole (84 %). Les communes et les provinces, premiers emprunteurs du secteur public local, représentent 59 % du total de l'encours.

Les crédits du secteur public

| Millions de F CFP | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | Structure 2015 | Variation 2015/2014 |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------------|
| Court terme | 2 573 | 2 372 | 1 148 | 1 835 | 2 555 | 2,6% | 39,2% |
| Moyen terme | 43 064 | 49 526 | 57 240 | 69 548 | 88 291 | 90,8% | 26,9% |
| Créances douteuses brutes | - | - | - | - | - | 0,0% | n.s |
| Crédit bail | 36 | 23 | 24 | 18 | 21 | n.s | 16,7% |
| Total des encours | 45 673 | 51 921 | 58 412 | 71 401 | 90 867 | 93,4% | 27,3% |
| Engagements de hors-bilan | 7 149 | 9 441 | 6 890 | 8 584 | 6 447 | 6,6% | -24,9% |
| TOTAL DES CRÉDITS | 52 822 | 61 362 | 65 302 | 79 985 | 97 314 | 100,0% | 21,7% |

Source : IEOM

¹ Nouvelle-Calédonie, provinces, communes ...

4. La circulation fiduciaire

À l'occasion du cinquantenaire de l'institut, l'IEOM a fait frapper une médaille par la Monnaie de Paris, une médaille qui reprend d'un côté les signes identitaires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna et de l'autre côté de la pièce, les quatre couleurs des quatre billets, vert, orange, bleu et rouge, réalisée en bronze florentin.

L'IEOM assure l'émission de la monnaie ayant cours légal dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (COM) : le franc CFP (Change Franc Pacifique) ou XPF (dénomination internationale). L'État français en garantit la convertibilité, sur la base d'une parité fixe de 1 000 F CFP pour 8,38 euros. L'IEOM met en circulation des billets de valeur faciale de 10 000, 5 000, 1 000 et 500 F CFP, ainsi que des pièces de 100, 50, 20, 10, 5, 2 et 1 F CFP. Il contrôle le volume et la qualité des signes monétaires en circulation.

4.1 ÉMISSION NETTE DE BILLETS EN F CFP

Au 31 décembre 2016, 40 millions de billets ont été mis en circulation par l'agence IEOM de Nouvelle-Calédonie, soit 0,5 million de plus qu'en 2015 (+1,3 %). Parallèlement, le nombre de billets retirés de la circulation s'inscrit en hausse de 5,2 %, à 40,4 millions d'unités. Par différence, l'émission nette¹ de billets enregistre un retrait de 400 mille billets sur un an, représentant une valeur globale de près de 1,2 milliard de F CFP, toutes coupures confondues.

À fin 2016, le cumul des émissions nettes de billets atteint en valeur 28,6 milliards de F CFP, représentant un volume de 7,5 millions de billets en circulation sur le territoire. Sur un an, l'émission nette cumulée affiche une baisse de 5,2 % en volume (nombre de billets en circulation), et de 4,1 % en valeur. La coupure de 1 000 F CFP (35,1 % du nombre total de billets) prédomine dans la circulation monétaire en Nouvelle-Calédonie. La coupure de 5 000 F CFP accumule pour sa part 27,8 % des billets en circulation, celle de 10 000 F CFP 19,6 % et celle de 500 F CFP 17,5 %. Fin 2015, la valeur moyenne du « billet en circulation » gagne 46 F CFP, à 3 792 F CFP.

4.2 ÉMISSION NETTE DE PIÈCES EN F CFP

À fin 2016, 7,7 millions de pièces en F CFP ont été mises en circulation. Dans le même temps, près de 1,8 million de pièces ont été retirées de la circulation, équivalent à une émission nette de 5,9 millions d'unités représentant une valeur de 86 millions de F CFP. Au 31 décembre 2016, l'émission nette cumulée de pièces enregistre en volume une hausse de 3,8 % (163 millions de pièces) et de 4,1 % en valeur (2,2 milliards de F CFP). Les plus petites valeurs faciales (1, 2 et 5 F CFP), dont le taux de retour à l'IEOM est particulièrement faible, représentent 70 % du nombre des pièces en circulation sur le territoire. La valeur moyenne de la « pièce en circulation » en Nouvelle-Calédonie reste inchangée, à 13,4 F CFP à fin décembre 2016.

¹ L'émission nette est la différence entre les billets (ou pièces) émis(es) par l'IEOM (prélèvements) et les billets (ou pièces) retiré(e)s de la circulation (versements).

5. La masse monétaire et ses contreparties

À fin 2016, la masse monétaire M3 décélère son rythme de progression (+2,2 %, contre +5,4 % en 2015), pour s'établir à 668 milliards de F CFP. Cette croissance modérée provient de l'augmentation des dépôts à terme (+4,4 %, soit 7,5 milliards de F CFP supplémentaires) et des dépôts à vue (+7,2 milliards de F CFP). Par ailleurs, la circulation fiduciaire¹ s'accroît légèrement de 2,1 %. L'agrégat P1 (l'épargne dite « contractuelle », quasi exclusivement constituée de plans d'épargne logement sur le territoire) se tasse en 2016, à +2,1 %.

Les composantes de la masse monétaire

| Millions de F CFP | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Structure 2016 | Variation 2016/2015 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|------------------------|
| Circulation fiduciaire | 17 351 | 16 069 | 17 363 | 20 411 | 20 843 | 3,1% | 2,1% |
| Billets | 15 547 | 14 182 | 15 344 | 18 308 | 18 654 | 2,8% | 1,9% |
| Pièces | 1 804 | 1 887 | 2 019 | 2 103 | 2 189 | 0,3% | 4,1% |
| Dépôts à vue | 255 688 | 273 632 | 286 353 | 312 361 | 319 592 | 47,9% | 2,3% |
| TOTAL M1 | 273 039 | 289 701 | 303 716 | 332 772 | 340 435 | 51,0% | 2,3% |
| M2-M1 | 106 202 | 111 050 | 116 850 | 119 644 | 122 072 | 18,3% | 2,0% |
| Comptes sur livrets | 105 583 | 110 420 | 116 325 | 119 150 | 121 611 | 18,2% | 2,1% |
| Comptes épargne logement | 619 | 630 | 525 | 494 | 461 | 0,1% | -6,7% |
| TOTAL M2 | 379 241 | 400 751 | 420 566 | 452 416 | 462 507 | 69,3% | 2,2% |
| M3-M2 | 224 565 | 202 832 | 198 978 | 200 792 | 205 297 | 30,7% | 2,2% |
| Dépôts à terme | 216 234 | 198 128 | 178 698 | 171 949 | 179 477 | 26,9% | 4,4% |
| Titre de créance négociable | 8 290 | 4 665 | 20 280 | 28 843 | 25 820 | 3,9% | -10,5% |
| Bons de caisse | 41 | 39 | 0 | 0 | 0 | 0,0% | |
| Total M3 | 603 806 | 603 583 | 619 544 | 653 208 | 667 804 | 100,0% | 2,2% |
| P1 | 3 640 | 3 527 | 3 984 | 4 757 | 4 856 | | 2,1% |
| Plans d'épargne logement | 3 496 | 3 338 | 3 771 | 4 517 | 4 582 | | 1,4% |
| Autres compte d'épargne à régime spécial | 144 | 189 | 213 | 240 | 274 | | 14,2% |
| M3+P1 | 607 446 | 607 110 | 623 528 | 657 965 | 672 660 | | 2,2% |

Source : IEOM

En 2016, les contreparties de la masse monétaire se distinguent de nouveau par une nette accélération des avoirs hors zone d'émission (+20,7 % sur an) alors que les concours sur ressources monétaires se contractent (-4,0 %).

¹ La circulation fiduciaire est la différence entre l'émission nette cumulée (billets et pièces) et l'encaisse dans les banques.

6. Le surendettement

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEOM assure le secrétariat de la Commission de surendettement en Nouvelle-Calédonie, qui s'est réunie 11 fois en 2016.

LE DISPOSITIF DE GESTION DU SURENDETTEMENT

Le dispositif de gestion du surendettement s'applique aux personnes physiques de « bonne foi » dont, selon l'article L331-1 du Code de la Consommation, « la situation se caractérise par l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir ».

Il est entré en vigueur le 1^{er} avril 2007 en Nouvelle-Calédonie. La réforme du crédit à la consommation, issue des dispositions de la loi

Lagarde, constitue la dernière évolution majeure du dispositif sur le territoire. Cette loi, qui renforce la protection du consommateur, revêt deux volets principaux :

- Le premier, qui concerne la lutte contre le surendettement, est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2010.

- Le second, qui vise à supprimer les abus et les excès du crédit à la consommation, est applicable depuis le 1^{er} mai 2011.

Le niveau de surendettement reste modéré en Nouvelle-Calédonie. Cependant, avec un total de 109 dossiers en 2016, le nombre de dépôts augmente par rapport à 2015 (17 dossiers de plus). Le taux de redépôts a doublé en 2016 pour s'établir à 26,1 %; mais ce taux reste très inférieur à celui observé au niveau national (45,1 %). La majorité des dossiers reçus ont été déclarés recevables et résolus à l'amiable.

Une fois le dossier déclaré recevable, seules les dépenses et charges courantes du débiteur doivent être acquittées. Les règlements de dettes sont alors suspendus, et un accord avec les créanciers est recherché. Trois possibilités se présentent :

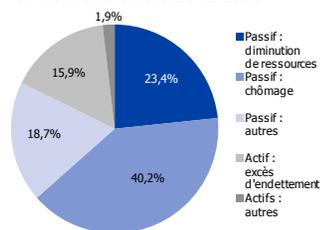
- 1) **Le débiteur est solvable**, alors le règlement des dettes est possible et conduit à la signature d'un plan conventionnel de redressement permettant l'apurement des dettes
- 2) **Le règlement total des dettes est impossible** en l'état ou aucun accord n'est trouvé ; des mesures sont alors imposées ou recommandées par la Commission (rééchelonnement, report de dettes, diminution des taux d'intérêt ou suspension d'exigibilité)
- 3) **La situation du surendetté est irrémédiablement compromise**, rendant impossible le règlement même partiel des dettes ; la commission oriente alors le dossier vers la procédure de rétablissement personnel (PRP), permettant un effacement des dettes

Le surendettement reste limité en Nouvelle-Calédonie, d'abord parce que le niveau d'endettement des ménages est relativement faible mais également en raison des critères de solvabilité fixés par les établissements de crédit, du bon comportement des débiteurs et des spécificités socioculturelles du territoire (confidentialité, réputation). Enfin, le niveau modéré de surendettement peut s'expliquer par la relative méconnaissance de ce dispositif, notamment hors du Grand Nouméa, par le découragement d'une partie des débiteurs à recourir à ce dispositif face à l'apparente complexité du dossier à compléter.

L'analyse des dossiers déposés en 2016 permet de dégager certaines caractéristiques des débiteurs surendettés calédoniens.

Le surendettement en Nouvelle-Calédonie est principalement « passif » (82,2 %), soit lié aux accidents de la vie. Ainsi, 40,2 % des dossiers de surendettements résultent d'un licenciement, 23,3 % d'une diminution inattendue des ressources (suite à une séparation, maladie, retraite ou décès d'un conjoint) ; et 18,7 % la conséquence d'autres accidents. Le surendettement « actif », lié à la souscription de crédits excédant la capacité de remboursement de la personne, concerne 17,8 % des dossiers calédoniens.

Causes du surendettement en Nouvelle-Calédonie en 2016

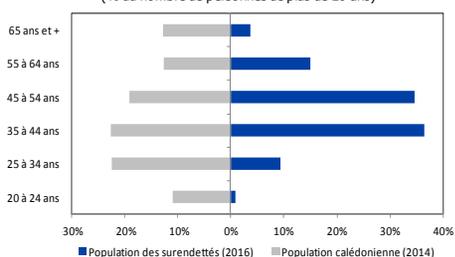


Source : IEOM

En 2016, le montant de l'endettement déclaré par les déposants d'un dossier de surendettement est d'environ 600 millions de F CFP. La majorité des crédits (80,4 %) ont été contractés auprès des établissements de crédit et le reste (19,6 %) auprès des entreprises privées du secteur non financier ou des institutions publiques (dettes de loyer, dettes fiscales). La dette moyenne du surendetté calédonien s'élève à environ 960 000 F CFP. La majorité des prêts contractés sont des prêts immobiliers (57,2 %), suivi des prêts à la consommation (14,4 %).

La pyramide des âges de la population des surendettés fait ressortir des représentations plus marquées des classes d'âge 35-44 ans et 45-54 ans (respectivement 36 % et 35 % des individus ayant déposé un dossier), par rapport à celles de la population calédonienne. L'âge moyen du surendetté calédonien (45 ans) est presque égal à celui de la population générale ayant plus de 20 ans (44 ans).

Pyramide des âges de la Nouvelle-Calédonie
(% du nombre de personnes de plus de 20 ans)

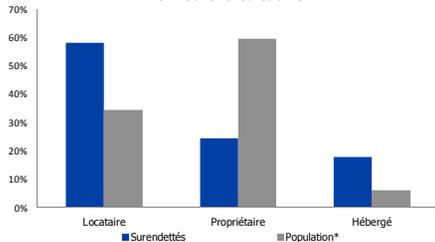


Source : ISEE, IEOM

Plus de la moitié des surendettés sont salariés, contre plus d'un tiers en métropole. La proportion d'individus n'ayant pas de profession (ou sans emploi) est relativement élevée à 29,0 %, soit plus du double de la métropole (12,4 %). Or, il s'agit de la catégorie d'individus surendettés déclarant le revenu mensuel le plus faible. Environ 35 % des ressources monétaires totales des surendettés proviennent des revenus sociaux, contre 18 % dans le revenu moyen des ménages.

Plus d'un surendetté sur deux déclare vivre en location alors que ce chiffre s'élève à 34,3 % dans la population calédonienne. Néanmoins, cette proportion est inférieure à celle observée en métropole (76,3 %). De même, la proportion de la population surendettée se déclarant hébergée (17,8 %) est près de trois fois supérieure à celle observée dans la population générale du territoire. A l'inverse, seulement 24,3 % des surendettés se déclarent propriétaires alors que cette proportion atteint 59,6 % dans la population calédonienne.

Statut d'occupation en Nouvelle-Calédonie



* Recensement des ménages 2014
Source : IEOM

Enfin, les débiteurs surendettés sont géographiquement concentrés en province Sud avec 98,1 % des surendettés qui y habitent, alors que cette province regroupe 74,4 % de la population totale.

Annexes : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Les établissements de crédit locaux

| Dénomination | Capital Social ⁽¹⁾ | Siège social | Adresse locale | Actionnaire principal ou Organe central | Nb de guichets | Effectifs (ETP) | Total bilan ⁽²⁾ |
|--|-------------------------------|---|---------------------------------|--|------------------------|-----------------|----------------------------|
| Les banques | | | | | | | |
| Banque Calédonienne d'Investissement | 7 500,0 | 54, avenue de la Victoire, Nouméa | | 50 % NC, 49,9 % BRED 0,1 % AFD | 29 dont 5 périodiques | 383 | 318 458 |
| Société Générale Calédonienne de Banque | 1 068,4 | 44, rue de l'Alma, Nouméa | | 69,5 % Genefinance, 20,6 % SG 9,9 % SEGCI (Casden) | 19 guichets permanents | 301 | 207 707 |
| Banque de Nouvelle-Calédonie | 12 097,9 | 10, avenue du Maréchal Foch | | 95,9% Financière-OCEOR | 13 guichets permanents | 342 | 300 842 |
| Banque Nationale de Paris Paribas Nouvelle-Calédonie | 3 341,3 | 20, Bd des Italiens, Paris | 37, avenue Henri Lafleur Nouméa | 100 % filiale de BNP Paribas SA | 12 dont 1 périodique | 167 | 102 180 |
| Les sociétés de financement | | | | | | | |
| General Electric Money | 4 094,6 | 224, rue J.Iékawé PK6, Centre commercial "La Belle Vie", Nouméa | | 100 % General Electric Capital SAS | 1 guichet permanent | 24 | 12 155 |
| Oceor Lease Nouméa | 262,5 | 10, avenue du Maréchal Foch, Nouméa | | 99 % Natixis Lease | 1 guichet permanent | 4 | 6 090 |
| Nouméa Crédit | 327,5 | 218, rue A. Ohlen Portes de Fer, Nouméa | | 66 % Nouméa Renting 34 % SGCB | 1 guichet permanent | 6 | 2 798 |
| Crédit Calédonien et Tahitien | 250,0 | 6, rue Jean Charlier PK4, Nouméa | | 96,6 % SGCB | 1 guichet permanent | 8 | 4 571 |
| Les établissements de crédit spécialisés | | | | | | | |
| Crédit Agricole Mutuel | 333,2 | 1, rue de la Somme, Immeuble "Le Jules Ferry", Nouméa | | 1 701 sociétaires au 31/12/2016 | 1 guichet permanent | 12 | 6 613 |

Tableau 1 bis : Les établissements de crédit hors zone d'émission

| Dénomination | Siège social |
|--|--------------|
| Banques | |
| Dexia ex Crédit Local de France (CLF) | Paris |
| Natixis | Paris |
| Banques mutualistes et coopératives | |
| CASDEN - Banques populaires | Paris |
| Sociétés de financement | |
| Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM) | Paris |
| Etablissements de crédit spécialisés (ECS) | |
| Agence Française de Développement (AFD) | Paris |
| Institution financière internationale | |
| Banque Européenne d'Investissement (BEI) | Luxembourg |
| Etablissement à statut particulier | |
| Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) | Paris |

Tableau 1 ter : Les bureaux de représentation

| Dénomination | Siège social | Adresse locale |
|---|---------------------|---|
| Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ) | Melbourne Australie | 111, avenue du Général de Gaulle - Nouméa |

(1) en millions de F CFP ;

(2) au 31/12/2016, en millions de F CFP

Source : IEOM

Tableau 2 : Les actifs financiers

| Millions de F CFP | Variation | | | | | |
|--------------------------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|--------------|
| | déc.-13 | déc.-14 | déc.-15 | déc.-16 | 16/15 | 15/14 |
| Entreprises | 227 682 | 240 544 | 255 514 | 258 846 | 1,3% | 6,2% |
| Dépôts à vue | 132 861 | 143 131 | 159 346 | 159 532 | 0,1% | 11,3% |
| Placements liquides ou à court terme | 93 489 | 96 795 | 95 279 | 98 920 | 3,8% | -1,6% |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 99 | 133 | 85 | 100 | 17,4% | -36,4% |
| Placements indexés* | 93 390 | 96 661 | 95 194 | 98 821 | 3,8% | -1,5% |
| dont comptes à terme | 84 034 | 74 054 | 64 999 | 72 033 | 10,8% | -12,2% |
| dont OPCVM monétaires | 4 691 | 2 327 | 1 352 | 967 | -28,5% | -41,9% |
| dont certificats de dépôts | 4 665 | 20 280 | 28 843 | 25 820 | -10,5% | 42,2% |
| Epargne à long terme | 1 333 | 618 | 890 | 394 | -55,7% | 43,9% |
| dont OPCVM non monétaires | 1 288 | 581 | 857 | 357 | -58,4% | 47,4% |
| Ménages | 376 117 | 390 389 | 403 440 | 414 993 | 2,9% | 3,3% |
| Dépôts à vue | 109 168 | 112 989 | 122 476 | 129 869 | 6,0% | 8,4% |
| Placements liquides ou à court terme | 147 959 | 151 838 | 152 390 | 152 674 | 0,2% | 0,4% |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 106 785 | 112 173 | 114 920 | 116 835 | 1,7% | 2,4% |
| Livrets ordinaires | 84 055 | 89 208 | 92 953 | 95 307 | 2,5% | 4,2% |
| Livrets A et bleus | 21 670 | 21 974 | 20 988 | 20 557 | -2,1% | -4,5% |
| Livrets jeunes | 430 | 465 | 485 | 510 | 5,1% | 4,3% |
| Comptes d'épargne logement | 630 | 525 | 494 | 461 | -6,7% | -6,0% |
| Placements indexés* | 41 174 | 39 665 | 37 470 | 35 839 | -4,4% | -5,5% |
| dont comptes à terme | 40 245 | 38 867 | 36 785 | 35 473 | -3,6% | -5,4% |
| dont bons de caisse | 39 | 0 | 0 | 0 | n.s. | n.s. |
| dont OPCVM monétaires | 891 | 798 | 684 | 366 | -46,6% | -14,3% |
| Epargne à long terme | 118 990 | 125 561 | 128 574 | 132 450 | 3,0% | 2,4% |
| Plans d'épargne logement | 3 338 | 3 770 | 4 517 | 4 582 | 1,4% | 19,8% |
| Autres comptes d'épargne | 189 | 213 | 240 | 274 | 14,2% | 12,4% |
| Portefeuille-titres | 5 377 | 4 297 | 3 979 | 3 875 | -2,6% | -7,4% |
| OPCVM non monétaires | 3 268 | 3 548 | 3 389 | 2 702 | -20,3% | -4,5% |
| Contrats d'assurance-vie | 106 818 | 113 733 | 116 450 | 121 017 | 3,9% | 2,4% |
| Autres agents | 111 282 | 101 572 | 107 026 | 108 896 | 1,7% | 5,4% |
| Dépôts à vue | 31 604 | 30 233 | 30 540 | 30 190 | -1,1% | 1,0% |
| Placements liquides ou à court terme | 78 352 | 69 668 | 74 820 | 77 186 | 3,2% | 7,4% |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 4 165 | 3 881 | 4 636 | 5 135 | 10,7% | 19,5% |
| Placements indexés* | 74 188 | 65 787 | 70 184 | 72 052 | 2,7% | 6,7% |
| dont comptes à terme | 73 850 | 65 776 | 70 164 | 71 971 | 2,6% | 6,7% |
| Epargne à long terme | 1 326 | 1 671 | 1 665 | 1 519 | -8,8% | -0,4% |
| TOTAL | 715 081 | 732 505 | 765 980 | 782 735 | 2,2% | 4,6% |
| Dépôts à vue | 273 632 | 286 353 | 312 361 | 319 592 | 2,3% | 9,1% |
| Placements liquides ou à court terme | 319 800 | 318 300 | 322 489 | 328 780 | 2,0% | 1,3% |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 111 049 | 116 187 | 119 641 | 122 069 | 2,0% | 3,0% |
| Placements indexés* | 208 751 | 202 113 | 202 848 | 206 711 | 1,9% | 0,4% |
| Epargne à long terme | 121 649 | 127 851 | 131 129 | 134 363 | 2,5% | 2,6% |

* sur les taux du marché

Source : IEOM

Tableau 3
Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

| Millions de F CFP | | | | | Variation | |
|--|----------------|------------------|------------------|------------------|--------------|--------------|
| | déc.-13 | déc.-14 | déc.-15 | déc.-16 | 16/ 15 | 15/ 14 |
| Entreprises | 452 929 | 457 721 | 472 383 | 476 840 | 0,9% | 3,2% |
| Crédits d'exploitation | 83 638 | 75 075 | 81 002 | 79 592 | -1,7% | 7,9% |
| Créances commerciales | 3 541 | 3 429 | 3 187 | 3 054 | -4,2% | -7,1% |
| Crédits de trésorerie | 43 814 | 44 024 | 48 696 | 53 526 | 9,9% | 10,6% |
| dont entrepreneurs individuels | 1 308 | 1 186 | 1 353 | 1 437 | 6,2% | 14,1% |
| Comptes ordinaires débiteurs | 36 283 | 27 622 | 29 120 | 23 012 | -21,0% | 5,4% |
| Crédits d'investissement | 235 173 | 242 294 | 242 869 | 243 722 | 0,4% | 0,2% |
| Crédits à l'équipement | 226 017 | 233 197 | 234 305 | 234 418 | 0,0% | 0,5% |
| dont entrepreneurs individuels | 8 217 | 5 905 | 5 463 | 5 152 | -5,7% | -7,5% |
| Crédit-bail | 9 156 | 9 097 | 8 564 | 9 303 | 8,6% | -5,9% |
| Crédits à la construction | 117 498 | 127 084 | 136 938 | 142 750 | 4,2% | 7,8% |
| Autres crédits | 16 620 | 13 267 | 11 573 | 10 777 | -6,9% | -12,8% |
| Ménages | 409 701 | 418 471 | 439 315 | 459 706 | 4,6% | 5,0% |
| Crédits à la consommation | 74 536 | 74 517 | 73 797 | 73 262 | -0,7% | -1,0% |
| Crédits de trésorerie | 60 796 | 60 118 | 58 923 | 58 801 | -0,2% | -2,0% |
| Comptes ordinaires débiteurs | 3 896 | 4 036 | 4 222 | 4 061 | -3,8% | 4,6% |
| Crédit-bail | 9 845 | 10 363 | 10 653 | 10 399 | -2,4% | 2,8% |
| Crédits à l'habitat | 329 342 | 337 957 | 360 771 | 382 136 | 5,9% | 6,8% |
| Autres crédits | 5 823 | 5 997 | 4 747 | 4 309 | -9,2% | -20,9% |
| Collectivités locales | 74 063 | 94 210 | 105 589 | 133 701 | 26,6% | 12,1% |
| Crédits d'exploitation | 1 441 | 1 424 | 2 054 | 2 480 | 20,7% | 44,2% |
| Crédits de trésorerie | 430 | 509 | 1 089 | 2 193 | 101,4% | 113,9% |
| Comptes ordinaires débiteurs | 1 011 | 915 | 965 | 287 | -70,3% | 5,4% |
| Crédits d'investissement | 71 470 | 92 643 | 103 400 | 131 097 | 26,8% | 11,6% |
| Crédits à l'équipement | 71 298 | 92 507 | 103 101 | 130 363 | 26,4% | 11,5% |
| Crédit-bail | 172 | 136 | 299 | 734 | 145,9% | 119,7% |
| Crédits à l'habitat | 0 | 0 | 0 | 0 | n.s. | n.s. |
| Autres crédits | 1 152 | 143 | 136 | 124 | -8,3% | -4,9% |
| Autres agents de CCB non ventilés | 15 715 | 15 590 | 19 827 | 21 989 | 10,9% | 27,2% |
| Total encours sain | 952 408 | 985 992 | 1 037 113 | 1 092 236 | 5,3% | 5,2% |
| Créances douteuses brutes | 29 611 | 29 380 | 31 529 | 31 705 | 0,6% | 7,3% |
| Créances douteuses nettes | 16 612 | 15 928 | 14 547 | 13 495 | -7,2% | -8,7% |
| dont entreprises | 12 647 | 11 888 | 9 446 | 8 223 | -12,9% | -20,5% |
| dont ménages | 3 953 | 4 035 | 5 095 | 5 222 | 2,5% | 26,3% |
| Provisions | 12 999 | 13 451 | 16 982 | 18 210 | 7,2% | 26,2% |
| Total encours brut | 982 019 | 1 015 371 | 1 068 642 | 1 123 941 | 5,2% | 5,2% |
| Taux de créances douteuses | 3,0% | 2,9% | 3,0% | 2,8% | -0,1 pt | 0,1 pt |
| Taux de provisionnement | 43,9% | 45,8% | 53,9% | 57,4% | 3,6 pts | 8,1 pts |

Source : IEOM

Tableau 4
Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

| Millions de F CFP | | | | | Variation | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------|--------------|
| | déc.-13 | déc.-14 | déc.-15 | déc.-16 | 16/ 15 | 15/ 14 |
| Entreprises | 318 195 | 322 602 | 330 462 | 331 618 | 0,3% | 2,4% |
| Crédits d'exploitation | 83 319 | 74 775 | 79 477 | 77 838 | -2,1% | 6,3% |
| Créances commerciales | 3 541 | 3 429 | 3 187 | 3 054 | -4,2% | -7,1% |
| Crédits de trésorerie | 43 566 | 43 797 | 48 474 | 53 083 | 9,5% | 10,7% |
| dont entrepreneurs individuels | 1 308 | 1 186 | 1 353 | 1 437 | 6,2% | 14,1% |
| Comptes ordinaires débiteurs | 36 211 | 27 550 | 27 816 | 21 700 | -22,0% | 1,0% |
| Crédits d'investissement | 175 382 | 184 722 | 185 351 | 186 277 | 0,5% | 0,3% |
| Crédits à l'équipement | 166 276 | 175 671 | 176 897 | 177 290 | 0,2% | 0,7% |
| dont entrepreneurs individuels | 8 217 | 5 905 | 5 463 | 5 152 | -5,7% | -7,5% |
| Crédit-bail | 9 106 | 9 051 | 8 454 | 8 988 | 6,3% | -6,6% |
| Crédits à la construction | 43 143 | 50 084 | 54 284 | 56 927 | 4,9% | 8,4% |
| Autres crédits | 16 352 | 13 020 | 11 349 | 10 576 | -6,8% | -12,8% |
| Ménages | 329 572 | 333 912 | 345 391 | 367 162 | 6,3% | 3,4% |
| Crédits à la consommation | 63 766 | 63 483 | 62 697 | 62 272 | -0,7% | -1,2% |
| Crédits de trésorerie | 50 025 | 49 084 | 47 823 | 47 812 | 0,0% | -2,6% |
| Comptes ordinaires débiteurs | 3 896 | 4 036 | 4 222 | 4 061 | -3,8% | 4,6% |
| Crédit-bail | 9 845 | 10 363 | 10 653 | 10 399 | -2,4% | 2,8% |
| Crédits à l'habitat | 259 990 | 264 443 | 278 260 | 300 644 | 8,0% | 5,2% |
| Autres crédits | 5 817 | 5 986 | 4 434 | 4 246 | -4,2% | -25,9% |
| Collectivités locales | 11 472 | 12 865 | 13 469 | 16 339 | 21,3% | 4,7% |
| Crédits d'exploitation | 1 441 | 1 424 | 2 054 | 2 480 | 20,7% | 44,2% |
| Crédits de trésorerie | 430 | 509 | 1 089 | 2 193 | 101,4% | 113,9% |
| Comptes ordinaires débiteurs | 1 011 | 915 | 965 | 287 | -70,3% | 5,4% |
| Crédits d'investissement | 9 030 | 11 441 | 11 415 | 13 860 | 21,4% | -0,2% |
| Crédits à l'équipement | 8 858 | 11 305 | 11 116 | 13 125 | 18,1% | -1,7% |
| Crédit-bail | 172 | 136 | 299 | 734 | 145,9% | 119,7% |
| Crédits à l'habitat | 0 | 0 | 0 | 0 | n.s. | n.s. |
| Autres crédits | 1 000 | 0 | 0 | 0 | n.s. | n.s. |
| Autres agents de CCB non ventilés | 15 424 | 15 295 | 14 534 | 15 675 | 7,8% | -5,0% |
| Total encours sain | 674 663 | 684 674 | 703 856 | 730 794 | 3,8% | 2,8% |
| Créances douteuses brutes | 20 489 | 21 097 | 22 847 | 23 583 | 3,2% | 8,3% |
| Créances douteuses nettes | 8 034 | 8 564 | 9 194 | 8 811 | -4,2% | 7,4% |
| dont entreprises | 4 821 | 5 264 | 5 247 | 4 714 | -10,2% | -0,3% |
| dont ménages | 3 201 | 3 295 | 3 940 | 4 048 | 2,7% | 19,6% |
| Provisions | 12 455 | 12 533 | 13 653 | 14 773 | 8,2% | 8,9% |
| Total encours brut | 695 152 | 705 771 | 726 703 | 754 378 | 3,8% | 3,0% |
| Taux de créances douteuses | 2,9% | 3,0% | 3,1% | 3,1% | 0 pt | 0,2 pt |
| Taux de provisionnement | 60,8% | 59,4% | 59,8% | 62,6% | 2,9 pts | 0,4 pt |

Source : IEOM

Tableau 5
Le bilan agrégé des banques FBF de la place

| | | | | | Variation | | |
|----------------------------|--|-------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | Millions de F CFP | déc.-14 | déc.-15 | déc.-16 | 16/ 15 | 15/ 14 |
| ACTIF | OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES | | 147 454 | 151 186 | 184 917 | 22,3% | 2,5% |
| | OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE | | 663 631 | 683 573 | 709 721 | 3,8% | 3,0% |
| | OPÉRATIONS SUR TITRES | | 6 981 | 10 198 | 12 282 | 20,4% | 46,1% |
| | OPÉRATIONS DIVERSES | | 13 790 | 13 128 | 14 909 | 13,6% | -4,8% |
| | VALEURS IMMOBILISÉES | | 7 024 | 7 282 | 7 357 | 1,0% | 3,7% |
| | TOTAL DE L'ACTIF | | 838 881 | 865 367 | 929 187 | 7,4% | 3,2% |
| | | | | | Variation | | |
| | | Millions de F CFP | déc.-14 | déc.-15 | déc.-16 | 16/ 15 | 15/ 14 |
| PASSIF | OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES | | 157 958 | 148 156 | 196 310 | 32,5% | -6,2% |
| | OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE | | 588 396 | 620 934 | 632 516 | 1,9% | 5,5% |
| | - dont comptes ordinaires créditeurs | | 268 165 | 295 003 | 299 871 | 1,7% | 10,0% |
| | - dont comptes d'épargne à régime spécial | | 111 086 | 115 031 | 117 769 | 2,4% | 3,6% |
| | - dont comptes créditeurs à terme | | 178 698 | 171 949 | 179 477 | 4,4% | -3,8% |
| | OPÉRATIONS SUR TITRES | | 2 658 | 2 778 | 2 903 | 4,5% | 4,5% |
| | OPÉRATIONS DIVERSES | | 14 541 | 14 874 | 14 958 | 0,6% | 2,3% |
| | CAPITAUX PROPRES, PROVISIONS ET ASSIMILÉES | | 75 327 | 78 626 | 82 499 | 4,9% | 4,4% |
| | - dont capital | | 21 753 | 22 854 | 24 008 | 5,0% | 5,1% |
| | Total PASSIF | | 838 881 | 865 367 | 929 187 | 7,4% | 3,2% |
| | | | | | Variation | | |
| | | Millions de F CFP | déc.-14 | déc.-15 | déc.-16 | 16/ 15 | 15/ 14 |
| SOLDES (Passif - Actif) | OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE | | -75 235 | -62 640 | -77 205 | 23,3% | -16,7% |
| | OPÉRATIONS SUR TITRES | | -4 323 | -7 420 | -9 379 | 26,4% | 71,6% |
| | OPÉRATIONS DIVERSES | | 751 | 1 746 | 49 | -97,2% | 132,6% |
| | CAPITAUX PERMANENTS - VALEURS IMMOBILISÉES | | 68 303 | 71 344 | 75 141 | 5,3% | 4,5% |
| | Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-) | | -10 504 | 3 030 | -11 393 | -475,9% | -128,8% |
| | | | | | | Variation | |
| | | Millions de F CFP | déc.-14 | déc.-15 | déc.-16 | 16/ 15 | 15/ 14 |
| RISQUES | Créances douteuses nettes (yc sur crédit-bail) | | 8 282 | 8 945 | 8 522 | -4,7% | 8,0% |
| | Provisions (yc sur crédit-bail) | | 10 430 | 11 837 | 12 988 | 9,7% | 13,5% |
| | Créances douteuses brutes | | 18 713 | 20 781 | 21 510 | 3,5% | 11,1% |
| | Taux de créances douteuses | | 2,8% | 3,0% | 3,0% | 0 pt | 0,2 pt |
| | Taux de provisionnement | | 55,7% | 57,0% | 60,4% | 3,4 pts | 1,2 pt |

Source : IEOM

Tableau 6
Compte de résultat agrégé des banques FBF de la place

| Millions de F CFP | 2014 | 2015 | 2016 | Variation | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| | | | | 16/15 | 15/14 |
| (+) Opérations de trésorerie et interbancaire | -2 792 | -2 354 | -1 861 | -20,9% | -15,7% |
| (+) Opérations avec la clientèle | 26 010 | 26 018 | 25 806 | -0,8% | 0,0% |
| (+) dont Opérations de crédit bail et assimilé | 0 | 0 | 0 | n.s. | n.s. |
| (+) Opérations sur titres | -411 | -425 | -377 | -11,1% | 3,2% |
| (+) Opérations de financement à long terme | 434 | 345 | 284 | -17,5% | -20,5% |
| (+) Opérations de change | 1 175 | 1 263 | 1 223 | -3,2% | 7,6% |
| (+) Opérations de hors-bilan | 752 | 876 | 868 | -0,9% | 16,5% |
| (+) Opérations de services financiers | 5 648 | 5 852 | 5 653 | -3,4% | 3,6% |
| (+) Autres opérations d'exploitation bancaire | 109 | 84 | 28 | -66,3% | -22,5% |
| (+) Produits accessoires et divers nets | 556 | 539 | 533 | -1,2% | -3,0% |
| (-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille | 0 | 0 | 0 | n.s. | n.s. |
| (-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement | 3 | 25 | 10 | -59,5% | n.s. |
| (=) Produit net bancaire | 31 476 | 32 174 | 32 147 | -0,1% | 2,2% |
| (-) Frais généraux | 15 069 | 15 757 | 15 931 | 1,1% | 4,6% |
| dont Frais de personnel | 10 395 | 10 805 | 10 981 | 1,6% | 3,9% |
| dont Services extérieurs | 4 481 | 4 699 | 4 697 | -0,0% | 4,9% |
| (-) Dotations aux amortissements | 772 | 778 | 813 | 4,6% | 0,7% |
| (-) Dot. nettes aux prov. des immo. corp. et non corp. | 9 | -3 | 7 | n.s. | n.s. |
| (-) Quote part des frais de siège social | 112 | 104 | 94 | -10,1% | -7,2% |
| (-) Quote part sur op. d'exploit. non banc. faites en commun | 1 | 2 | 1 | -23,8% | 89,2% |
| (+) Charges refacturées | 507 | 518 | 517 | -0,2% | 2,3% |
| (=) Résultat brut d'exploitation | 16 021 | 16 055 | 15 818 | -1,5% | 0,2% |
| (-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses | 503 | 1 506 | 1 584 | 5,1% | 199,4% |
| (-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation | -411 | -137 | -382 | 178,3% | -66,6% |
| (-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges | 249 | -171 | 804 | n.s. | n.s. |
| (-) Pertes nettes sur créances irrécupérables | 853 | 343 | 962 | 180,5% | -59,8% |
| (+) Intérêts sur créances douteuses | 219 | 230 | 307 | 33,2% | 5,3% |
| (=) Résultat d'exploitation | 15 046 | 14 745 | 13 158 | -10,8% | -2,0% |
| (+) ± values nettes sur cessions d'immo. corp. et incorp. | 48 | -32 | -81 | 156,2% | -165,9% |
| (+) ± values nettes sur cessions d'immo. financières | -564 | -68 | -88 | 29,8% | -87,9% |
| (-) Dot. nettes aux prov. des immo. financières | -460 | 173 | 86 | -50,2% | -137,5% |
| (=) Résultat courant avant impôt | 14 989 | 14 472 | 12 902 | -10,9% | -3,4% |
| (+) Produit net exceptionnels | 19 | -25 | 69 | n.s. | n.s. |
| (-) Dotations nettes au FRBG | 0 | -91 | 0 | n.s. | n.s. |
| (-) Dot. nettes aux provisions réglementées | 3 | 1 | 5 | n.s. | -77,9% |
| (-) Impôts sur les bénéfices | 5 687 | 5 663 | 5 225 | -7,7% | -0,4% |
| (=) Résultat net | 9 317 | 8 875 | 7 741 | -12,8% | -4,7% |

Source : IEOM

Ont collaboré à cet ouvrage :

Audrey BERTHET

Rémi FRITSCH

Erica GERBIER

Franck MONDIN

Matthieu MORANDO

Jean-David NAUDET

Basile TALBOT

Directeur de la publication : Marie-Anne POUSSIN-DELMAS
Responsable de la rédaction : Jean-David NAUDET
Editeur : IEOM (www.ieom.fr)
Imprimé par ARTYPO
Achévé d'imprimer en juin 2017 - Dépôt légal : juin 2017
ISSN 1635-2262

